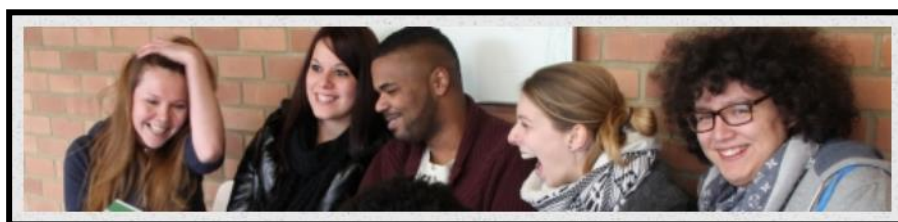


Province de Namur

Institut Provincial de Formation Sociale IPFS

Enseignement de Promotion Sociale :



Rapport d'Evaluation en Interne

Dossier d'auto évaluation

Bachelier en Education Spécialisée

Bachelier Conseiller conjugal et familial

Juin 2015

Campus Provincial - Rue Henri Blès 188-190

5000 NAMUR

ipform.sociale@province.namur.be

081/775028 (Mme Baudart secrétaire de direction)

Table des matières :

<u>Partie 1 : Présentation synthétique du programme</u>	2
<u>A. Données de présentation de l'établissement</u>	2
<u>B. Données de présentation de l'entité responsable du programme évalué</u>	4
<u>C. Données de présentation du programme</u>	8
<u>Partie 2 : Auto évaluation selon 5 critères</u>	19
<u>Chapitre 1 : Politique et gestion de la qualité</u>	19
<u>1.1 Politique de gouvernance de l'établissement</u>	19
<u>1.2. Gestion de la qualité</u>	22
<u>1.3. Elaboration, pilotage et révision périodique du programme</u>	23
<u>1.4. Information et communication interne</u>	25
<u>Chapitre 2 : Pertinence du programme</u>	28
<u>2.1. Appréciation de la pertinence du programme</u>	28
<u>2.2. Information et communication externe</u>	38
<u>Chapitre 3 : Cohérence interne du programme</u>	41
<u>3.1. Les acquis d'apprentissage du programme</u>	42
<u>3.2. Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage</u>	44
<u>3.3. Agencement programme et temps pour atteinte des AA visés</u>	46
<u>3.4. Evaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissages visés</u>	48
<u>Chapitre 4 : Efficacité et équité du programme</u>	52
<u>4.1. Ressources humaines</u>	52
<u>4.2. Ressources matérielles</u>	55
<u>4.3. Equité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants</u>	58
<u>4.4. Analyse des données nécessaires au pilotage du programme</u>	62
<u>Chapitre 5 : Analyse et plan d'action</u>	65
<u>5.1. Méthodologie de l'auto évaluation</u>	65
<u>5.2. Analyse SWOT</u>	71
<u>5.3. Plan d'action et suivi</u>	79
<u>Partie 3 : Annexes du rapport d'auto-évaluation</u>	105

Partie 1 : Présentation synthétique du programme

Dans le cadre de cette première partie, « l'établissement » est entendu au sens du lieu, soit de l'espace physique. Aussi, « entité » est considérée en tant qu'organe dispensant des formations. Cette clarification nous permet donc de considérer que l'établissement, dans lequel les étudiants évoluent, est le Campus Provincial et l'entité, sur laquelle le cursus audité porte, est l'Institut Provincial de Formation Sociale.

Cadre du cursus évalué par l'AEQES :

Psychologie et sciences de l'éducation (2015-2016) - Universités, Hautes Ecoles et Enseignement de promotion sociale : **bachelier conseiller conjugal et familial** et **bachelier éducation spécialisée en accompagnement psychoéducatif**

A. Données de présentation de l'établissement

Pouvoir organisateur : CPEONS, soit le Conseil des Pouvoirs organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné) dont le Collège Provincial est l'organe exécutif du Conseil Provincial. Notre entité dépend donc des structures provinciales suivantes :

- Le Conseil provincial,
- Le Collège provincial,
- Le service du Greffier provincial,
- Le service du Receveur provincial,
- L'Administration Provinciale de l'Enseignement et de la Formation (APEF)

Le siège du Pouvoir Organisateur de notre entité d'enseignement de promotion sociale (EPS) se situe au Gouvernement Provincial à Namur. Aussi notre siège administratif se trouve sur le Campus Provincial situé à Salzinnes.

Valeurs relatives au PO : « *le Pouvoir Organisateur de la Province de Namur a la volonté, au travers de ses formations et des enseignements qu'il dispense, de donner accès à des métiers pour tous. La Province de Namur mise sur des formations mieux en phase avec une société en constante évolution.* » ¹

Dans l'ANNEXE A, « le projet éducatif des établissements provinciaux d'enseignement de la Province de Namur » délimite un cadre relatif aux valeurs éducatives du Pouvoir Organisateur. Aussi, comme école du PO de la Province de Namur, l'IPFS se souscrit à ce projet éducatif.

¹ <https://www.province.namur.be/specifique> (mai 2015)

« Les atouts de l'enseignement organisé dans le cadre provincial sont :

- *Qualité de la formation : une pédagogie du concret, valorisante, pour des élèves autonomes responsables et épanouis, capables de s'insérer rapidement dans la vie économique, sociale et culturelle et de participer à son évolution*
- *Spécificité : des formations « éventail » : du paramédical, à l'économique, la coopération internationale, l'agronomie et les sciences, le social, l'art, l'hôtellerie, l'esthétique, l'élevage et l'équitation...*
- *Infrastructures : modernes, en renouvellement et évolution permanente, adaptées à chacune de nos spécificités : Haras et pistes, restaurant-hôtel d'application (Château de Namur), ferme et serres, salons de coiffure et d'esthétique, classes informatisées, auditoriums...*
- *Multi culturalité: des écoles ouvertes sur le monde et ses richesses, s'articulant sur des valeurs véhiculées dans des écoles à dimension humaine: projets humanitaires, participation aux concours internationaux, voyages, échanges et collaborations.»²*

Réseau d'enseignement : notre entité appartient au réseau officiel neutre subventionné dont le « Projet éducatif et pédagogique du réseau officiel neutre subventionné » est en ANNEXE B.

Il s'agit d'un enseignement public sans confession et subsidiée par la FWB qui se souscrit à la « Charte de l'Enseignement Officiel »³, en ANNEXE C.

Niveaux d'enseignement :

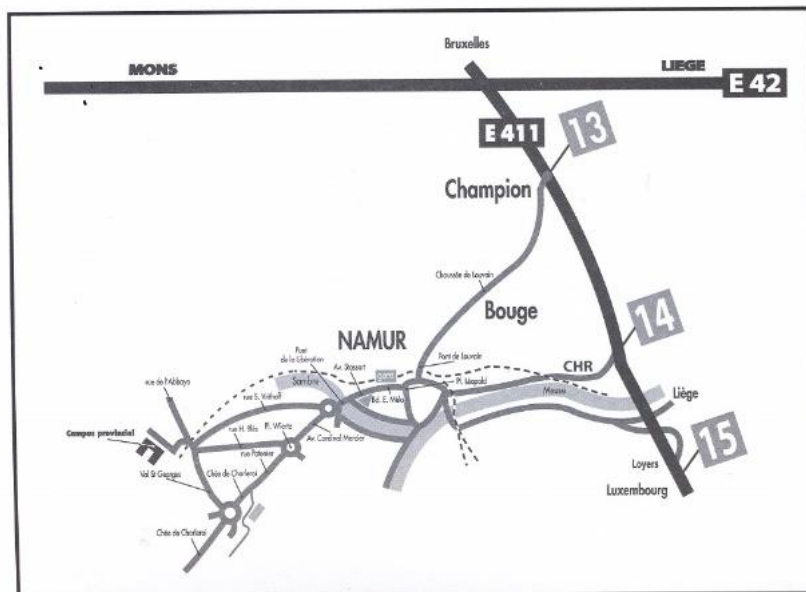
- La Province de Namur offre un enseignement varié cherchant à répondre aux besoins de publics hétérogènes
- Le Campus Provincial accueille, dans ses locaux, une partie des offres de formations des enseignements secondaire (Ecole Provinciale des Soins Infirmiers), supérieur (Haute Ecole de la Province de Namur), de promotion sociale (IPFS) et spécifique (ex : l'école du feu, l'académie de police, l'école de pédagogie...).
- L'EPS offre aux adultes un large éventail de formations, organisées d'une manière permanente ou ponctuelle. Nous nous adressons à des adultes, il nous semble préférable de privilégier le terme « étudiants » plutôt que le terme « élèves ».

Adresse : Campus Provincial - Rue Henri Blès, 188-190 à 5000 NAMUR (Salzinnes).

² https://www.province.namur.be/enseignement_formation (mai 2015)

³ <http://www.cpeons.be/page.asp?id=18&langue=FR> (mai 2015)

Plan d'accès au Campus Provincial :



Le plus simple via les transports en commun

- En train
Arrêt en gare de Namur et ensuite jusqu'au Campus
- A pied (+/- 20 minute)
- En Vélo
(possibilité d'en louer un en gare de Namur)
www.maisondescyclistes.be
- En bus :
Ligne 27 qui vous arrêtera au Campus direction Salzinnes
- En voiture : autoroute E42 ou E 411
Selon votre point de départ
(privilégiez la sortie Namur Ouest – La Bruyère afin d'éviter les bouchons)

Autres institutions présentes sur le site du Campus Provincial : Le site offre des espaces de travail pour les membres de l'APEF, «... qui a pour mission de renforcer l'accompagnement du travail des équipes pédagogiques en vue de leur adaptation aux exigences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Wallonie et de l'État fédéral, en matière de programmes de cours, méthodes d'enseignement et modes d'évaluation des compétences. »⁴

B. Données de présentation de l'entité responsable du programme évalué

Nom de l'établissement : l'Institut Provincial de Formation Sociale - IPFS - soumis au décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'EPS.

«Le 16 avril 1991, un décret fixait les objectifs d'épanouissement personnel et d'insertion socioprofessionnelle des étudiants. La voie s'ouvrait à la modularisation des parcours de formation, à la capitalisation des réussites se référant à des capacités, à la valorisation des acquis où qu'ils soient forgés.

L'enseignement de promotion sociale de régime 1 remplace progressivement l'enseignement de promotion sociale de régime 2. Plus aucune programmation n'est possible en régime 2. L'enseignement de promotion sociale organise les cours selon un système cohérent d'unités de formation capitalisables. Toute unité de formation peut être associée à d'autres en vue d'atteindre un ensemble global de compétences liées à une profession, à une qualification professionnelle ou à un titre d'études. L'ensemble des unités ainsi associées constitue une section. A l'intérieur d'une section, les unités de formation peuvent exister (voir schéma ci-dessous):

⁴ https://www.province.namur.be/enseignement_et_formation (mai 2015)

- soit de manière autonome
- soit dans une chronologie simple : pour pouvoir accéder à une unité particulière, il faut avoir réussi préalablement une autre unité ou faire la preuve qu'on en maîtrise les capacités terminales
- soit dans une chronologie plus complexe : pouvoir accéder à une unité particulière, il faut avoir réussi préalablement plusieurs unités

L'EPS s'inscrit dans la dynamique de l'éducation tout au long de la vie en Communauté française et offre aux adultes (l'âge minimum varie selon les niveaux d'enseignement et peut même, dans certains cas, descendre jusqu'à 15 ans) un large éventail de formations, organisées d'une manière permanente ou occasionnelle, de niveau secondaire ou supérieur. »⁵

La consultation complète du décret sur l'EPS est disponible sur le lien Internet suivant : http://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/16184_007.pdf.

Matricule de l'établissement : 9236085

Fase de l'établissement : 3012

Adresse URL en reconstruction : <http://www.formsocial.be>

Adresses où s'informer sur l'IPFS : <http://www.province.namur.be>
<http://www.poledenamur.be/presentation/membres/ipfs>

Courriel : ipform.sociale@province.namur.be

Etant impliquée et concernée par le projet du Pôle Académique de Namur, l'IPFS en expose les idées principales en ANNEXE D « Inclusion de l'IPFS dans le Pôle académique de Namur ».

Mission principale de l'IPFS : « Les formations offertes par l'Institut Provincial de Formation Sociale s'inscrivent dans une démarche de qualité, favorisant les liens entre savoirs académiques et pratiques professionnelles, et les enseignants de différents secteurs.

Comme précisé sur le site Internet de la Province de Namur en accord avec le « Guide pour la gestion de la qualité dans l'enseignement de promotion sociale » Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique – Editeur responsable : Jean-Pierre Hubin, qui a été approuvé par le Conseil supérieur de l'EPS, le 25 septembre 2008, les finalités des écoles de promotion sociale sont *d'une part, de concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle (développement des personnes) et, d'autre part, de répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels (besoins de la société).*

⁵ <http://www.enseignement.be/index.php?page=26391> (mai 2015)

Ainsi, la culture qualité de l'enseignement de promotion sociale se décline au travers de grands principes tels que:

- une dynamique de formation tout au long de la vie s'adressant à des publics diversifiés et aux parcours différents;*
- l'ouverture aux autres et aux changements;*
- un parcours d'études souple et personnalisé grâce à la modularisation;*
- la reconnaissance de toutes les capacités acquises;*
- l'orientation et la guidance;*
- la remédiation;*
- les programmes officiels exprimés en termes de capacités;*
- la citoyenneté active;*
- la capitalisation, source de mobilité des étudiants;*
- l'expertise actualisée des chargés de cours;*
- la formation en cours de carrière des personnels;*
- l'ouverture aux nouvelles technologies;*
- la mise en place de partenariats;*
- ... »⁶*

Lorsque nous évoquons la notion de « mission », nous raisonnons sur nos « missions pédagogiques », soit sur les objectifs vers lesquels l'IPFS, grâce à ses enseignants, son personnel, son public et ses partenaires, tend au quotidien. Ces grands principes pédagogiques ont été rassemblés dans un document intitulé le « Projet d'établissement de l'IPFS » qui se situe en ANNEXE E. Ce document propre à notre école se souscrit à un projet pédagogique plus largement répandu, celui des établissements de la Province de Namur, présenté en ANNEXE F : « Projet pédagogique des établissements d'enseignement organisé par la Province de Namur ».

Aussi, lorsque nous évoquons la notion de « mission », nous avons la volonté d'évoquer à nos « missions éducatives », soit à l'ensemble des valeurs vers lesquelles l'IPFS, grâce à ses enseignants, son personnel, son public et ses partenaires, tend dans son accompagnement.

Direction de l'IPFS : Madame NOËL Bénédicte

Sous-Direction de l'IPFS : Madame SERVATIUS Marie

Coordination générale de l'IPFS : (Madame DUSSART)

Secrétaire de Direction : Madame BAUDART Catherine au 081/77.50.28

Chef d'atelier pour la section Bachelier en éducation spécialisée : Monsieur GHYSELS Joël

Coordonnation qualité : Madame DISY Céline

⁶ https://www.province.namur.be/promotion_sociale (mai 2015)

Educateur Econome : Madame GENETTE Yolande

Educateurs de référence pour la section Bachelier en éducation spécialisée : Mesdames KINIQUES Virginie et GARCIA Maribel

Educateur référent pour la section Bachelier conseiller conjugal et familial : Monsieur Collignon

Organigramme de l'IPFS : L'organigramme de notre entité est accessible en ANNEXE G sous le nom « Organigramme de l'IPFS ».

Organisation des enseignements et des formations dispensés à l'IPFS : Tout d'abord, les formations sont tant initiales que continuées. De plus, elles touchent l'enseignement secondaire supérieur et le supérieur (bachelier). Enfin, certaines de nos formations se déroulent en Co-diplomation (Ecole Supérieure des Affaires⁷) ou encore sous conventions (ex : ONE, ville).

- Enseignement secondaire :
 - Secteur de l'aide à la personne :
 - Aide Familial
 - Aide-Soignant
 - Secteur éducatif :
 - Educateur
 - Auxiliaire de l'enfance
 - Accueillant d'enfants à domicile
 - Accueillant d'enfants dans une structure collective
 - Secteur de la logistique :
 - Assistant en logistique en unité de soins et/ou service des urgences
- Enseignement supérieur :
 - Sciences psychologiques et de l'éducation :
 - Bachelier conseiller conjugal et familial
 - Bachelier éducateur spécialisé en accompagnement psychoéducatif
 - Spécialisation « intervenant en thérapie familiale systémique »
 - Sciences économiques et de gestion :
 - Bachelier en sciences administratives et gestion publique (avec l'ESA)
 - Spécialisation « cadre du secteur non marchand »
 - Sciences de la santé publique :
 - Spécialisation en gériatrie

Nous proposons spécifiquement aux étudiants qui ne sont pas en possession d'un CESS et qui ont échoué au(x) test(s) d'admission donnant accès aux formations d'éducateur et de bachelier en éducation spécialisée, d'avoir accès à une préformation. Cette préformation a pour objectif de préparer au mieux l'étudiant à entrer dans une formation sociale de secteur éducatif.

⁷ <http://www.esa-namur.be/> (mai 2015)

Partenariat professionnel : L'EPS agit parfois dans le cadre de partenariats formalisés par une convention-cadre. Il existe aussi des conventions particulières. Une convention cadre est une convention passée entre le Ministre ayant l'EPS dans ses attributions et un organisme partenaire qui permet à des établissements de promotion sociale d'assurer les formations souhaitées aux mêmes conditions pour chacun. Ces conventions peuvent être financées partiellement ou totalement par le partenaire extérieur qu'il soit privé ou public. Le Décret du 16 avril 1991 organisant l'EPS que les PO puissent également conclure des conventions particulières avec d'autres établissements, organismes, institutions, entreprises, personnes et/ou associations.

L'IPFS a le souci de pérenniser un partenariat professionnel de qualité, notamment avec les lieux de stage de ses étudiants, où une articulation s'engendre entre pratiques professionnelles et concepts théoriques, tout ceci dans un climat d'écoute mutuelle. Ces partenariats entre le monde de l'enseignement et celui des employeurs illustrent une manière de mobiliser des ressources supplémentaires au profit de la formation tout au long de la vie. Aussi, depuis 2015, un partenariat naissant s'est créé entre l'IPFS et une autre école de promotion sociale siégeant à Bruxelles, dont l'objectif principal est le partage d'expériences professionnelles et d'outils pédagogiques. Finalement, depuis 2014-2015, l'IPFS est entrée dans un partenariat durable avec 13 autres institutions de la Province de Namur, au travers de son inclusion au Pôle académique de Namur, concernant exclusivement son enseignement supérieur. L'objectif de ce regroupement étant d'assurer la qualité et la cohérence de l'offre d'enseignement supérieur de ses établissements membres. Ainsi, l'IPFS participe au développement socio-économique et culturel de sa région.

C. Données de présentation du programme

Intitulé du programme : bachelier en éducation spécialisée dispensé dans l'enseignement supérieur pédagogique du type court dont le titre délivré à l'issue de la section est un diplôme de « Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif ».

Intitulé du programme : bachelier conseiller conjugal et familial dispensé dans l'enseignement supérieur social du type court dont le titre délivré à l'issue de la section est un diplôme de « Bachelier conseiller conjugal et familial ». Une des particularités principale de ce baccalauréat c'est d'être organisé uniquement en promotion sociale en Belgique.

Finalités visées par le programme : Selon les missions visées par l'EPS et selon « l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette section doit :

- *concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle;*

- *répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.* »⁸

Aussi, conformément au champ d'activité et aux tâches décrites dans le profil professionnel du dossier pédagogique de la section, *cette formation a pour objectif spécifique de permettre à l'étudiant « d'acquérir les savoirs, méthodologies et outils pratiques relatifs à la profession d'éducateur spécialisé. »*⁹ *« Cette section vise à rendre l'étudiant capable d'assurer des entretiens d'aide portant sur la relation familiale ou de couple avec des personnes reçues individuellement, en couple ou en groupe. Il doit également pouvoir exercer des activités d'accueil, d'information et de prévention ayant trait à la vie relationnelle, affective, sexuelle et familiale. »*¹⁰

Les « Profils professionnels des bacheliers » complets sont disponibles en l'ANNEXE H.

Lieux d'activités et d'enseignement : La formation est dispensée dans les locaux mis à la disposition par le Campus Provincial. Aucun local n'est spécifiquement réservé à nos formations, car le Campus Provincial accueille sur son site d'autres formations, ce qui engendre un juste partage des locaux. Néanmoins, l'IPFS étant situé au premier étage, nous occupons préférentiellement les locaux de cet étage notamment en ce qui concerne les cours nécessitant un accompagnement pédagogique plus individualisé comme les cours de pratiques professionnelles.

Aussi, la centre de documentation, le pavillon, le local informatique, les auditoriums... sont tant d'espaces communs à tous qui sont distribués aux étudiants selon les didactiques pratiquées dans les cours (travail de groupe, en collectivité, sur support vidéo, de recherche...), mais aussi selon les disponibilités (nombre d'étudiants par classe, réservation antérieures, colloques...).

Ces sections ont le souhait de former des praticiens/acteurs de terrains. En ce sens, nous considérons qu'une formation ne se réalise pas uniquement sur le Campus Provincial, elle se fait également par des stages.

Acquis d'apprentissages finaux visés par le programme : Le profil professionnel du bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif a été adopté le 27 avril 2006 par le Conseil Supérieur de l'EPS. Il se traduit dans le dossier pédagogique au travers d'un ensemble d'activités et de tâches propres à ce métier dont en voici, ci-dessous, les aspects élémentaires synthétisés :

⁸ http://www.cpeons.be/page.asp?id=58&curDir=\3_Ens_Superieur\1_Bachelier (mai 2015)

⁹ http://www.cpeons.be/page.asp?id=58&curDir=\3_Ens_Superieur\1_Bachelier (mai 2015)

¹⁰ http://www.cpeons.be/page.asp?id=58&curDir=\3_Ens_Superieur\1_Bachelier (mai 2015)

Le champ d'activité du métier de bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif est relatif à celui de travailleur social qui fonde son action éducative sur le développement global de la (des) personne(s), l'autonomie de la (des) personne(s) dans une optique de citoyenneté responsable et solidaire et la capacité d'agir comme acteur social et d'inscrire son action dans un mouvement social.

Il intervient auprès de différents publics, au sein d'un établissement ou d'un service, en construisant et en gérant des collaborations avec d'autres intervenants.

L'éducateur spécialisé s'engage dans un processus articulant action et réflexion dont l'action s'inscrit dans le cadre de projets éducatifs eux-mêmes placés dans le cadre de projets institutionnels.

Par une analyse du fonctionnement du système politique, économique, social et culturel, il maîtrise les enjeux des politiques socio-éducatives, se situe par rapport à celles-ci et se positionne en tant qu'acteur social en fonction des missions spécifiques à l'institution où l'éducateur spécialisé exerce dans un souci de partenariat professionnel, d'accompagnement de qualité, de travail d'équipe et dans le respect des personnes et des règles de déontologie.

L'éducateur assure ainsi plusieurs fonctions comme celle de l'accompagnement et de l'éducation, de relance, d'interface, d'acteur social et de politique. La volonté de notre institution est d'inscrire le futur professionnel dans une dynamique d'innovation éducative.

Acquis d'apprentissages finaux visés par le programme : Le profil professionnel du bachelier CCF a été adopté le 18 juin 2009 par le Conseil Supérieur de l'EPS. Il se traduit dans le dossier pédagogique au travers d'un ensemble d'activités et de tâches propres à ce métier dont en voici, ci-dessous, les aspects élémentaires : *« Son champ d'intervention concerne le couple dans sa globalité, dans les domaines relationnels, affectifs et sexuels. Dans ce cadre, il effectue une animation de groupes de réflexion de jeunes ou d'adultes sur les questions liées à la vie relationnelle, affective, sexuelle et familiale et participe à des actions de sensibilisation sur ces questions. Pour ce faire, l'étudiant doit pouvoir assurer une fonction d'aide, d'accueil et d'information, de prévention et d'animation. »*¹¹

Présentation de la formation : Comme pour l'ensemble des formations dispensées en EPS dans le dossier pédagogique, la section bachelier CCF, codée 95 50 20 S35 D2 s'organise autour de

¹¹ http://www.cpeons.be/page.asp?id=58&curDir=\3_Ens_Superieur\1_Bachelier (mai 2015)

plusieurs unités de formation que nous nommons, suite à la visite de l'Inspection de la FWB, unités d'enseignement¹² (UE) :

<u>Intitulés</u>	<u>Classement des U.F.</u>	<u>Code des U.F.</u>	<u>Code du domaine de formation</u>	<u>Unités déterminantes</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Bachelier Conseiller conjugal et familial : mise au point d'un projet personnel de formation	SCSO	955021U35D2	902		60
Bachelier Conseiller conjugal et familial : techniques d'animation	SCSO	955035U35D1	902		30
Bachelier Conseiller conjugal et familial : éléments de base en anatomo-physiologie et en psychologie	SCSO	955022U35D2	902		120
Bachelier Conseiller conjugal et familial : éléments sociétaux – niveau 1	SCSO	955023U35D2	902		130
Bachelier Conseiller conjugal et familial : entretien d'aide – niveau 1	SCSO	955024U35D2	902		150
Bachelier Conseiller conjugal et familial : stage d'immersion	SCSO	955025U35D2	902		90/20
Bachelier Conseiller conjugal et familial : psychopathologie et ethnopsychiatrie	SCSO	955026U35D2	902	X	100
Bachelier Conseiller conjugal et familial : psychosexologie – niveau 1	SCSO	955027U35D2	902	X	85
Bachelier Conseiller conjugal et familial : éléments sociétaux – niveau 2	SCSO	955028U35D2	902	X	96
Bachelier Conseiller conjugal et familial : entretien d'aide – niveau 2	SCSO	955029U35D2	902	X	150
Bachelier Conseiller conjugal et familial : stage d'intervention – niveau 1	SCSO	955030U35D2	902		240/60
Bachelier Conseiller conjugal et familial : approche de modèles particuliers de conseil conjugal et familial	SCSO	955036U35D1	902		30
Bachelier Conseiller conjugal et familial : psychosexologie – niveau 2	SCSO	955031U35D2	902	X	120
Bachelier Conseiller conjugal et familial : éléments sociétaux – niveau 3	SCSO	955032U35D2	902	X	70

¹² http://www.cpeons.be/page.asp?id=58&curDir=\3_Ens_Superieur\1_Bachelier (mai 2015)

Bachelier Conseiller conjugal et familial : stage d'immersion	SCSO	955025U35D2	902		90/20
Bachelier Conseiller conjugal et familial : psychopathologie et ethnopsychiatrie	SCSO	955026U35D2	902	X	100
Bachelier Conseiller conjugal et familial : psychosexologie – niveau 1	SCSO	955027U35D2	902	X	85
Bachelier Conseiller conjugal et familial : éléments sociétaux – niveau 2	SCSO	955028U35D2	902	X	96
Bachelier Conseiller conjugal et familial : entretien d'aide – niveau 2	SCSO	955029U35D2	902	X	150
Bachelier Conseiller conjugal et familial : stage d'intervention – niveau 1	SCSO	955030U35D2	902		240/60
Bachelier Conseiller conjugal et familial : approche de modèles particuliers de conseil conjugal et familial	SCSO	955036U35D1	902		30
Bachelier Conseiller conjugal et familial : psychosexologie – niveau 2	SCSO	955031U35D2	902	X	120
Bachelier Conseiller conjugal et familial : éléments sociétaux – niveau 3	SCSO	955032U35D2	902	X	70
Bachelier Conseiller conjugal et familial : entretien d'aide – niveau 3	SCSO	955033U35D2	902	X	150
Bachelier Conseiller conjugal et familial : stage d'intervention – niveau 2	SCSO	955034U35D2	902	X	180/40
Bachelier Conseiller conjugal et familial : activités professionnelles de formation	SCSO	955037U35D1	902	X	160/40
Bachelier Conseiller conjugal et familial : épreuve intégrée	SCSO	955020U35D2	902		160/20

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'élève	2121
B) nombre de périodes professeur	1471

Voici celle de la section bachelier en éducation spécialisée, codée 983006 U36 D1 :

<u>Intitulés</u>	<u>Classement des U.F.</u>	<u>Code des U.F.</u>	<u>Code du domaine de formation</u>	<u>Unités déterminantes</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : découverte de la profession	SCPE	983002 U36 D1	903		60
Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : approche conceptuelle 1	SCPE	983003 U36 D1	903		160
Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : approche méthodologique 1	SCPE	983004 U36 D1	903		180
Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : stage d'immersion	SCPE	983005 U36 D1	903		200/20
Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : approches méthodologiques spécifiques	SCPE	983006 U36 D1	903	X	70
Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : approche conceptuelle 2	SCPE	983007 U36 D1	903		190
Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : approche méthodologique 2	SCPE	983008 U36 D1	903		174
Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : stage d'insertion	SCPE	983009 U36 D1	903		240/20
Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : questions spéciales	SCPE	983010 U36 D1	903	X	100
Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : Approches complémentaires	SCPE	983014 U36 D1	903	X	110
Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : approche conceptuelle 3	SCPE	983015 U36 D1	903	X	170
Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : approche méthodologique 3	SCPE	983016 U36 D1	903	X	170
Activités professionnelles de formation : bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif	SCPE	983017 U36 D1	903	X	240/20
Épreuve intégrée de la section : bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif	SCPE	983001 U36 D1	903		160/40
TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION					
A) nombre de périodes suivies par l'étudiant		2224			
B) nombre de périodes professeur		1484			

Dans ce système modulaire, les périodes associées aux parts d'autonomie offrent la possibilité à chaque école de promotion sociale d'apporter, d'approfondir des concepts tant conceptuels que

méthodologiques. Grâce à elles, chaque école peut valoriser tel ou tel autre aspect pour renforcer sa formation de base tout en singularisant des cours. Dans notre cadre, l'IPFS a privilégié l'organisation de cours associés (ex : systémique) et des compléments d'informations aux cours.

Afin de faciliter la compréhension de l'organisation de la section, nous proposons deux outils complémentaires en annexes. D'une part, l'« Organigrammes des formations auditées » (ANNEXE I) qui offre une vue d'ensemble sur le cursus de formation notamment en termes d'unités déterminantes, d'étapes de formation (par années) et de proportion (en périodes de cours) d'UE... D'autre part, un outil propre à notre école, qui a été conçu par la coordinatrice de section : « Horaire des sections auditées pour l'année académique 2014-2015 » (ANNEXE J) qui fournit des informations précises sur l'utilisation des parts d'autonomie, sur la répartition des cours et donc des UE sur l'année académique... Aussi, cette personne a réalisé des tableaux de synthèse par année de formation avec les attributions des enseignants sur les cours, les AA mesurés par chaque chargé de cours et les types/formes d'évaluations associées.

Informations fournies aux étudiants : Lorsqu'un futur étudiant se présente à l'IPFS pour une prise de renseignement ou pour réaliser son inscription, il est accueilli par un membre du personnel administratif, selon des procédures qui ont été établies avec la direction en 2014-2015, visualisables dans l'ANNEXE K intitulée « Exemples de logigrammes créés par l'IPFS ». Un point d'honneur est actuellement mis pour recevoir chacun individuellement et lui offrir un temps suffisant pour répondre à ses questions.

Lors de cet échange oral dont une trace écrite en résulte si une inscription se réalise, le membre du personnel administratif et le futur étudiant discutent autour d'un choix de formation si l'étudiant hésite (en utilisant comme support des brochures décrivant les formations de l'IPFS) ou encore sur les modalités pratiques associées à une formation si la personne a décidé de s'inscrire.

Aussi, toute une série d'informations liées à l'inscription et aux conditions qui y sont associées sont fournies à l'individu comme son droit d'inscription et une éventuelle exonération, ses documents d'identité, ses titres, les informations éventuelles relatives aux tests d'entrée, les procédures à suivre pour l'obtention d'une éventuelle dispense ou valorisation d'acquis...

Approches pédagogiques et méthodes d'évaluation des acquis des étudiants : Cet aspect sera développé au chapitre 3 sur la cohérence interne du programme. Néanmoins, nous pouvons affirmer que, tant pour l'équipe pédagogique que pour le staff administratif, le souhait est de fédérer des pratiques méthodologiques et évaluatives de qualité en adéquation avec le projet éducatif défini par notre Pouvoir Organisateur qui définit les grandes visées pédagogiques auxquelles l'IPFS adhère.

Données indicatives pour l'année académique 2013-2014 :

- Caractéristiques sociodémographiques des étudiants, profil des étudiants à l'entrée et mise en relation avec les données à l'échelle de la FWB : Les informations qui suivent représentent une part de la synthèse que nous avons réalisée en interne. Elle s'appuie sur la boîte à outils propre à l'IPFS et inter-établissements pour laquelle nous avons effectué un encodage et dont nous avons envoyé les données brutes à l'AEQES. Nous avons conservé, dans cette partie, les informations que nous avons estimées pertinentes suivant notre contexte institutionnel et relatif aux caractéristiques sociodémographiques, pour l'année académique 2013-2014. Certaines de ces données seront analysées dans la seconde partie de ce rapport.

Le nombre total d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en FWB en 2013-2014, est de 215 741 : universités (Univ.), hautes écoles (HE) et écoles de promotions sociales (EPS) confondues. Sur 100% de ces individus, environ 14% se forment en EPS. En moyenne, dans l'ensemble des EPS de la FWB, on constate un pourcentage plus élevé d'hommes que de femmes, à 2% près. **A l'IPFS, dans la section CCF le phénomène semble révéler l'effet inverse avec à peine 12% d'hommes pour un peu plus que 88% de femmes qui suivent le cursus baccalauréat conjugal et familial.** **A l'IPFS, dans la section Educateur spécialisé, le phénomène semble révéler l'effet inverse avec près de 40% d'hommes pour un peu plus de 60% de femmes qui suivent le cursus baccalauréat en éducation spécialisée.** Le public étant davantage féminin, il est intéressant de s'interpeller sur la spécificité de notre formation qui toucherait préférentiellement un public féminin ?

Sur l'ensemble des EPS de la FWB et plus particulièrement les étudiants entrants dans le cursus de formation, plus de **60% 80%** accèdent à la formation grâce à un CESS. Plus de **la moitié 60%** des CESS sont relatif à l'enseignement secondaire **« technique de qualification » « général » et « technique de qualification » à proportion égale.** Les étudiants sont environ **13% 2%** à entrer grâce à une équivalence et environ **20% 4%** à entrer par un test d'admission. A l'IPFS, concernant ces étudiants entrants, les résultats se confirment **en étant un peu moins marqués car ils sont un peu moins de 60% en étant beaucoup plus marqués car ils sont 80%** à entrer avec un CESS dont **plus de 55% environ 40%** sont des CESS issus de l'enseignement secondaire de « technique de qualification » **et seulement 10% des CESS issus de l'enseignement secondaire « général ».** **Les étudiants de l'IPFS sont environ 15% à entrer dans le cursus grâce à une équivalence et environ 12% à entrer par un test d'admission. Ce chiffre tend à augmenter significativement depuis 2013 car le test d'admission est maintenant une étape par laquelle chaque étudiant, désireux d'entrer en UE1, passe. Si un étudiant ne possède pas son CESS, il devra présenter un test d'admission. En 2013-2014, aucun étudiant n'est entré à l'PFS dans ce cursus grâce à une équivalence.**

Sur l'ensemble des EPS de la FWB, la tranche d'âge la plus rencontrée dans la section auditée est la tranche 20-24 ans avec presque 50% plus de 30% de la population totale. Aussi, 13 % des étudiants âgés entre 40 et 44 ans s'inscrivent dans cette formation. A l'IPFS, presque 55 % 31% de nos étudiants de cette section ont entre 20 et 24 ans. Les autres résultats tendent à corrélérer. Aussi, concernant la tranche d'âge 40-44 ans, nos chiffres sont proches de la moyenne FWB car nous atteignons 18%. Il nous semble judicieux de préciser que plus de 12% de nos étudiants dans cette section sont dans la tranche d'âge « au-delà de 50 ans ».

Sur l'ensemble des EPS de la FWB, le statut de l'étudiant le plus rencontré dans les sections auditées est celui de chômeur indemnisé/demandeur d'emploi (presque 48%43%) pour un peu moins de travailleurs (à peine 40%) pour beaucoup moins de travailleurs (à peine 27%). A l'IPFS, ces chiffres tendent à s'inverser et l'écart se creuse avec à peine 37% d'étudiants dont le statut est chômeur indemnisé/demandeur d'emploi pour presque 60% de nos étudiants de la section en tant que travailleurs. Nous nous demandons si c'est également le cas lors de l'inscription dans les dernières UE ? Information à vérifier donc... A l'IPFS, presque 55% de nos étudiants ont le statut de chômeur indemnisé/demandeur d'emploi.

Sur l'ensemble des EPS de la FWB, moins de 30% des étudiants sont des étudiants étrangers (dont presque 20% font partie de l'Union Européenne). A l'IPFS, 85% de nos étudiants en section bachelier en éducation spécialisée sont belges pour un pourcentage plus faible d'étudiants domiciliés à l'étranger (principalement le Luxembourg et la France en UE) et dont moins de 2% sont hors UE. De manière globale à l'IPFS, toutes sections confondues, en 2013-2014, nous comptons 85.5% d'étudiants belges (1734 personnes) pour 14.5% d'étrangers (291 personnes). Sur l'ensemble des EPS de la FWB, 100% des étudiants ont leur domicile légal en Belgique. C'est également le cas à l'IPFS. De manière globale à l'IPFS, toutes sections confondues, en 2013-2014, nous comptons 85.5% d'étudiants belges (1734 personnes) pour 14.5% d'étrangers (291 personnes).

Sur l'ensemble des EPS de la FWB, presque 16% 23% des étudiants suivant le cursus audité sont domiciliés dans la Province de Namur pour moins de 6% à Bruxelles et à peine 1,5% provenant de la Province du Luxembourg et 42% sont originaires du Hainaut. A l'IPFS, plus de 72% 60% de nos étudiants proviennent de la région, soit de la Province de Namur pour plus de 4,6% d'étudiants qui émigrent de Bruxelles vers notre école, le pourcentage étant le même pour les étudiants provenant de la Province du Luxembourg. Nous accueillons dans notre école entre 3% et 9% d'étudiants qui sont domiciliés dans une autre région que Namur. Tout ceci signifie donc que la majorité des étudiants en bachelier conseiller conjugal et familial résident à Namur mais la visibilité (et nous l'espérons la qualité) de notre section s'étend au-delà du territoire provincial.

Sur l'ensemble des EPS de la FWB, plus de 75% 97% des étudiants ont la nationalité belge dont la proportion d'hommes est plus élevée que celle des femmes. Au contraire, les femmes étrangères (pas de nationalité belge soit dans UE ou hors de l'UE) sont plus nombreuses (4% de plus) que les hommes à fréquenter la section auditée en moyenne en FWB. A l'IPFS, concernant les étudiants belges, les chiffres se corrélaient avec une proportion d'hommes encore plus marquée. Aussi, en ce qui concerne les étudiants de nationalité étrangère (UE ou hors de l'UE), les femmes étrangères sont plus nombreuses que les hommes à fréquenter la section auditée, le pourcentage est à l'IPFS plus élevé car il passe à 16% contre à peine 4% en FWB. A l'IPFS, nos étudiants ont tous la nationalité belge dans le cadre de cette section.

- Nombre de diplômés au final : il s'agit donc du nombre d'étudiants ayant été diplômés en fonction du nombre d'étudiants inscrits (entrants). Or, ce calcul ne nous semble pas pertinent au vu du contexte institutionnel dans lequel l'IPFS se situe. Effectivement, le test d'admission, au départ uniquement adressé aux étudiants n'ayant pas leur CESS, s'est étendu à l'ensemble des étudiants, ce qui a fait chuter le nombre d'étudiants entrants dans le cursus. En 2013-2014, 56 3 étudiants ont été diplômés (en confondant les résultats de première et de seconde session ainsi que le cursus en trois et en quatre ans). Sachant que cette même année, 106 33 étudiants se sont inscrits dans l'unité d'enseignement « approche conceptuelle 1 »¹³ correspondant à la première année de formation de la section. Si on se réfère uniquement à la dernière année de formation (3^{ème} ou 4^{ème} année confondues), sur 103 6 étudiants inscrits dans l'unité d'enseignement relative à cette dernière année, 56 3 ont été diplômés, soit un peu moins de 50 %, soit 50 %.
- Taux d'insertion socio professionnelle des diplômés et poursuite de cursus : Nous n'avons pas eu l'opportunité durant cette année scolaire de centrer nos énergies sur cet aspect. Suite à nos observations diagnostiques et notre analyse SWOT, nous avons mis nos priorités sur la communication en interne et la coordination pédagogique et pas (assez) sur le suivi des diplômés. Dans ce sens, ce suivi reste jusqu'ici une pratique bienveillante mais ponctuelle et implicite entre chargés de cours et anciens étudiants, entre direction et anciens étudiants et également entre administratifs et anciens étudiants, tout ceci au travers de rencontres non formelles. Il est nécessaire que nous impliquions les étudiants diplômés dans notre démarche qualité pour l'année scolaire prochaine.
- Taux d'insertion socio professionnelle des diplômés et poursuite de cursus : Nous avons eu l'opportunité de contacter les anciens étudiants au travers d'un sondage téléphonique

¹³ Nous ne considérons pas l'unité d'enseignement « découverte du métier » comme l'unité d'enseignement entrante, car les étudiants provenant des sections « éducateur » en secondaire supérieur et « préformation » en sont dispensés. Or, il s'agit bien d'étudiants entrants dans la section.

portant, entre autre, sur le taux d'insertion socio professionnelle. Parmi les 12 personnes diplômées entre 2012 et 2015, 4 n'ont pas fait suite à notre sollicitation. Aussi sur les 8 étudiants (100%) qui ont répondu à nos questions, 5 personnes (62.5%) travaillent comme CCF. Ils sont 2 personnes à travailler dans un autre secteur. Chez plusieurs de nos anciens étudiants, le besoin de formation continuée est très marqué. En effet, plus de 50% d'entre eux ressentent le désir de poursuivre leurs apprentissages notamment face à la notion de famille et de sexologie. Or, il existe un master en sciences de la famille et en sexologie dispensé à l'UCL. Ce master permettrait à certains de nos anciens étudiants de préciser leur formation initiale (bachelier) de CCF. Une fois maître en sciences de la famille et en sexologie, ils pourraient alors prétendre au CAPAES et pourquoi pas rejoindre les chargés de cours de l'IPFS pour dispenser, à leur tour, des connaissances actualisées et des pratiques professionnelles innovantes. Or, plusieurs étudiants se sont vu refuser l'accès direct à ce master car leur bachelier CCF a été dispensé en EPS, ce qui, d'après l'université, serait insuffisant. Or, notre formation de 180 crédits offre une diplomation reconnue et validée par la FWB. D'autant que la formation de CCF se dispense uniquement dans le cadre de l'EPS, d'où l'ineptie ! Nous avons donc entamé des démarches en ce sens. D'après la direction, il semblerait qu'il existe un décret qui reconnaît le diplôme de bachelier en EPS et qui précise l'équivalence de diplôme en plein exercice.

- Tableau de synthèse de l'évolution du taux d'inscription et de diplomation sur les trois dernières années académiques :

Années académiques	Nombre d'inscrits	Nombre de diplômés en termes de formation
2012-2013		
Première UE	175 17	32 7
Dernière UE	80 7	
2013-2014		
Première UE	106 33	56 3
Dernière UE	103 6	
2014-2015		
Première UE	60 27	En cours (EI en 2015-2016)
Dernière UE	129 13	

Partie 2 : Auto évaluation selon 5 critères

Chapitre 1 : Politique et gestion de la qualité

Tout d'abord, depuis 2014, suite à des gestions inadaptées de certains budgets et des dotations périodes, notre école est entrée dans un plan de « redressement » qui a été élaboré par le staff direction puis discuté et voté lors d'une réunion d'assemblée générale en présence de Mr Bultot, député provincial, Mme Marlière, inspectrice générale, le personnel administratif et le personnel enseignant. Ce plan s'organise sur trois années scolaires en vue de nous permettre de revenir à une situation d'équilibre budgétaire. Aussi, cette décision n'a pas été aisée à prendre car il a fallu limiter le nombre de périodes par section, certaines classes dédoublées ont été rassemblées et certaines sections n'ont plus été ouvertes temporairement. Ce plan, bien qu'expliqué avec bienveillance par la direction, a été perçu par certains comme rigide et injuste. Or, tout a été pensé pour permettre à l'école de survivre avec certaines contraintes temporaires. Tout ceci a engendré une sorte de crainte de perte d'emploi ainsi qu'un mouvement de révolte. Certains estiment donc qu'il est inopportun d'attendre d'eux des pratiques d'enseignement de qualité sachant que leur contexte de travail est l'insécurité. Au contraire, d'autres souhaitent utiliser le processus qualité comme un levier à la mise en place d'outils innovants dans une optique de transparence entre les différents acteurs concernés.

Aussi, ce premier chapitre se veut plus global, il ne détaillera pas l'ensemble des outils et moyens mis en œuvre au sein de l'IPFS face à la politique et la gestion de la qualité. Par exemple, l'évaluation des enseignements et du programme sera détaillée dans les chapitres suivants. Il en va de même pour les partenariats extérieurs qui ont déjà été, en partie, explicités.

Finalement, notre implication dans ce type de démarche est toute récente. Avec l'évaluation de ces cursus, l'IPFS connaît sa première évaluation interne. C'est donc en toute humilité que nous rédigeons ce REI car nous avons encore beaucoup à construire. La gestion de la qualité n'en n'est donc qu'à ses débuts et prendra toute sa forme à travers l'élaboration du plan de suivi. En d'autres termes, la qualité est encore pour nous au stade expérimental au même titre que la rédaction de ce REI que nous avons souhaité axer plus analytique que descriptif. En cela, nous n'occulterons ni nos difficultés, ni nos réalités institutionnelles. Nous tentons quotidiennement d'inclure la qualité dans nos pratiques et dans notre politique globale mais cela reste une tâche complexe.

1.1 Politique de gouvernance de l'établissement

De façon globale, la direction de l'IPFS envisage le processus qualité de manière individualisée ce qui est en cohérence avec les informations reçues dans le guide pour la gestion de la Qualité dans l'EPS. En effet, ce document approuvé par le Conseil supérieur de l'EPS, le 25 septembre 2008

précise ceci : « *Le décret du 22 février 2008 tout comme les Références et lignes directrices pour le management de la qualité sont des textes non normatifs qui visent à inciter les établissements d'enseignement supérieur à développer une culture de la qualité tout en préservant leur autonomie et leur créativité. Dès lors, le choix d'un système pour assurer la gestion de la qualité dans l'établissement est volontairement laissé à l'appréciation des établissements. [...] L'essentiel est que chaque institution se pose la question de la qualité de son enseignement, précise comment elle la conçoit et comment elle la met en œuvre. [...] Les établissements, dans le cadre des missions qui leur sont assignées par la loi, déterminent eux-mêmes les objectifs globaux et spécifiques de leurs programmes.* »

Objectifs et valeurs :

Dans le règlement d'ordre intérieur de l'IPFS, la direction souligne plusieurs aspects directement corrélés avec les valeurs soutenues par notre établissement, mais également la Province de Namur et à plus large échelle, les écoles de promotion sociale.

Effectivement, la politique de gouvernance de l'IPFS s'articule autour de plusieurs éléments clés :

- En tant qu'institution sociale, nos formations valorisent la différence en tant que richesse individuelle et collective. Nous avons la volonté de combattre l'indifférence pour favoriser la compréhension et l'intégration des éléments fondamentaux des rapports entre humains, entre professionnels. En ce sens, il n'est pas rare d'entendre la direction citer l'adage suivant lors de la remise des diplômes : « *Quand la différence est une force et qu'elle déforce l'indifférence.* »
- En tant qu'école accueillant des adultes en recherche de développement de compétences, l'IPFS a le souhait d'inviter chaque personne à utiliser ses expériences (personnelles et professionnelles) au service de son développement. Ainsi la diversité des individualités est une source intarissable sur laquelle les enseignants se basent dans une optique de partage où chacun est acteur de son devenir.
- En tant qu'établissement culturel, l'IPFS a l'aspiration de maintenir voire d'élargir une offre de formations la plus pertinente possible et en adéquation avec l'évolution du monde socio-économique et culturel des secteurs professionnels.

Dans cette perspective, la direction se positionne en interface entre le Pouvoir Organisateur, les partenaires extérieurs, l'équipe pédagogique, administrative et les étudiants. Tout ceci nécessite une écoute bienveillante auprès des différents acteurs ainsi qu'une grande disponibilité. Et pour ce faire, plusieurs applications sont de rigueur par les différents acteurs au cœur de notre ROI:

- Des partenariats solides entre l'école et les secteurs d'emploi, de guidance...
- Des formations colorées au niveau relationnel par la tolérance, la participation et au niveau des savoirs, savoir-faire, savoir-être par des démarches d'interpellation entre notions théoriques et pratiques professionnelles.

- La pédagogie du concret qui est active et ouverte vers le monde extérieur dont les valeurs fondamentales sont la transparence, le dialogue et la fermeté.
- Une gestion moderne basée sur la collaboration, la concertation et une administration informatisée.

Sur le site Internet de la Province de Namur¹⁴, les atouts de l'IPFS en tant qu'établissement de promotion sociale sont pointés, par les responsables provinciaux, selon plusieurs aspects :

« La souplesse : le découpage de cet enseignement en modules permet à chacun, en fonction de son profil et de ses objectifs, d'y trouver une formation qui mène à une certification reconnue.

La certification : l'EPS est organisé en « unités d'enseignement » (UE) éventuellement capitalisables pour l'obtention d'un titre de « section » après réussite d'une épreuve intégrée. La réussite d'une UF donne droit à une attestation de réussite. La réussite d'une section est sanctionnée, [...] au niveau de l'enseignement supérieur, par un diplôme (brevet d'enseignement supérieur, bachelier et master).

La validation des acquis : au sein de chaque établissement d'EPS, le Conseil des études est ainsi autorisé à prendre en considération les capacités acquises en dehors de l'enseignement (expérience professionnelle, formation personnelle...), pour l'accès aux études, leur déroulement et leur sanction.

L'ouverture : l'EPS a de nombreux partenaires institutionnels ou issus du monde de l'entreprise qui lui permettent d'assurer des formations concrètes et pratiques aux étudiants mais aussi d'assurer des formations multiples et variées qui peuvent même répondre à des besoins temporaires et/ou urgents. »

Dans une démarche qualité, l'enjeu de la politique de gouvernance réside, selon nous, dans le fait de parvenir à développer une politique de gouvernance en équilibre entre le contexte institutionnel de notre établissement (par nos politiques et nos procédures centralisées) et les prescrits légaux (par des programmes imposées parfois décentralisés). En ce sens, une politique de gouvernance se situe donc à l'intersection entre des processus internes (que nous choisissons de développer dans notre établissement) et externes (relatifs à l'AEQES). A l'IPFS, tout ceci est complexe à gérer quotidiennement et cela fait notamment partie des tâches à assumer par la coordination qualité en Co-construction avec la direction et avec le soutien des agents CPEONS (cadre de l'EPS : article 73 du décret du 16 avril 1991).

¹⁴ https://www.province.namur.be/promotion_sociale (mai 2015)

Rôles et fonctions des organes de décision et de concertation :

Conformément au décret de la FWB du 16 avril 1991 organisant l'EPS, le Conseil des études (composé de la direction, de la responsable de section et de plus de 2/3 des enseignants de l'UE) est le seul organe habilité à prendre des décisions souveraines dans le parcours des étudiants au fil des différents cours et UE y compris celle relative à l'EI.

En parallèle de ce conseil d'étude, la direction et les enseignants ont fait le choix de pérenniser la cellule consultative qui est composée de plusieurs enseignants représentant l'ensemble du corps enseignant toutes sections confondues. De plus, à l'IPFS, des réunions IP (interlocuteur privilégié) sont présentes dans plusieurs sections. Ces deux outils, explicités dans la suite de ce chapitre, sont des organes de consultation sans être pour autant décisionnel. La direction tient à ce que chacun reste dans sa fonction. Pour ce faire, la règle des « 3 qui » est régulièrement rappelée : Qui est consulté ? Qui est responsable ? Qui décide ?

1.2. Gestion de la qualité

Depuis 2012, l'IPFS est inscrite dans la démarche du "Contrat d'Avenir Provincial" appelé le CAP.2, soit le plan quinquennal d'actions ayant pour but de promouvoir l'intérêt global et la qualité de vie des citoyens en définissant des objectifs permettant à la Province de développer des projets dans les secteurs prioritaires comme celui de l'enseignement.

En ce sens, depuis 2013, l'IPFS a créé sa fiche d'objectif opérationnel (n°12.1) dont les différents buts sont à atteindre pour le 2018 (estimé par la direction sous la tutelle de l'inspection générale) :

- l'objectif transversal est « *d'assurer et de développer la qualité de l'enseignement provincial par le développement de l'enseignement par compétences, par l'approche intégrée des enseignements et des apprentissages, par la mise à disposition d'équipements professionnels pertinents et par une plus grande efficience des structures.* »
- l'objectif opérationnel est « *de renforcer la structure organisationnelle de l'IPFS* »

Pourquoi de tels objectifs ont-ils été fixés ? La direction précise qu' : « *il a été constaté que, trop souvent, des tâches sont réalisées selon un processus « d'action-réaction » et peu envisagées à court, moyen et long terme des missions de l'institution. Les tâches ne doivent pas être planifiées dans la perspective des buts de système mais, au contraire, les méthodes organisationnelles doivent être au service du projet d'établissement.* » Plus d'informations sur le CAP.2 sont disponibles dans l'ANNEXE L.

Une coordination qualité a également été engagée à raison de 200h par an pour les sections auditées dont la mission principale, en collaboration avec tous les partenaires, est de maintenir voire accroître la qualité à l'IPFS dans un climat favorable à l'épanouissement de tous :

- en développant le sentiment d'appartenance à l'école tout en respectant la culture propre à chacune des formations dispensées.
- en privilégiant la dimension humaine des rapports entre la direction, les équipes pédagogiques/administratives et les étudiants.
- en favorisant le partage et la cohésion au sein des membres et avec d'autres écoles.
- en suscitant la participation active des étudiants au sein des différents organes.
- en menant une réflexion constante sur la cohérence de l'ensemble des dispositifs de formation ainsi qu'entre les différentes activités d'enseignement.
- en entretenant des liens étroits entre les équipes pédagogiques et le monde professionnel face à leur niveau de satisfaction des compétences de nos étudiants.

La qualité, ce n'est pas que des taux de réussite, c'est un tout : de la cohérence pédagogique, de l'équité, de la compréhension des programmes, des compétences professionnelles, de la collaboration, de l'équilibre entre la polyvalence et la spécialisation, de l'écoute des parties prenantes... Notre slogan : « La qualité, ce n'est pas qu'un mot, ce sont des pratiques ». En d'autres termes, la qualité ce n'est pas que de la théorie ce sont aussi nos pratiques quotidiennes. Nous avons hésité à choisir comme slogan : « La qualité, ce n'est pas qu'une finalité, c'est un chemin ». En effet, selon nous, le processus mis en place autour de la politique de qualité importe plus que le résultat obtenu, même si ce résultat est un indicateur, en soi. Ce que nous signifions, c'est que ce n'est pas sur les finalités que nous plaçons notre politique de gestion de la qualité mais bien sur les moyens mis en œuvre pour les atteindre. Une auto-évaluation de notre démarche a été réalisée dans le chapitre 5 de ce REI.

En ce sens, nous avons la volonté d'étendre le processus qualité à l'ensemble des sections de l'IPFS et pas uniquement aux sections auditées par l'AEQES. C'est un objectif à long terme que nous nous sommes fixés après la visite des experts. Pour plus d'informations sur le lien entre le décret de Bologne, l'EPS et le processus qualité sont disponibles dans l'ANNEXE M de ce REI.

1.3. Elaboration, pilotage et révision périodique du programme

L'EPS de la FWB accueille un public d'adulte où la dynamique est la formation tout au long de la vie. Anciennement appelée « cours du soir » la promotion sociale est un enseignement spécifique secondaire et supérieur reconnu par le décret du Conseil du 16 avril 1991.

Il s'agit d'un enseignement modulaire cadré par plusieurs décrets qui offrent des balises et permettant de répondre aux besoins des personnes, des entreprises et des organismes socio-économiques régionaux. Cette spécificité de l'enseignement facilite l'organisation des cours en horaires adaptés. Ainsi, chaque module appelé UE est décrit (programme, cours, AA, profil professionnel, finalités générales, particularités constitutives...) dans chaque dossier pédagogique

propre à chaque section. L'élaboration du dossier pédagogique de la section doit donc tenir compte du profil professionnel établi par le Conseil Supérieur, de la reconnaissance par le secteur professionnel, de la réglementation en vigueur et de la valeur du titre délivré. Pour élaborer ces profils, le Conseil supérieur de l'EPS constitue des groupes de travail réunissant des représentants des différents réseaux, l'inspection, des enseignants et des experts du monde socio-économique. A son terme, le dossier devra être approuvé sur avis conforme de la Commission de concertation par le Gouvernement de la FWB. Depuis le décret Marcourt sur l'enseignement supérieur il faut l'avis de la chambre thématique ensuite l'avis de l'AERES. Ce dossier constitue la référence pédagogique commune pour tout établissement organisé ou subventionné par la FW qui souhaite mettre en place le cursus concerné. Un établissement peut toujours solliciter la révision d'un dossier pédagogique à l'initiative de son PO. Si cette requête est jugée pertinente et avalisée par l'ensemble des établissements de la FWB organisant ce programme à réévaluer, un groupe de travail sera à nouveau constitué.

L'EPS s'adresse principalement à des personnes qui n'ont pas pu acquérir ou développer des compétences auxquelles ils pouvaient prétendre dans le cadre d'un secteur d'activités professionnelles. Aussi, ces personnes peuvent faire valoriser leurs acquis y compris ceux de l'expérience professionnelle ou personnelle.

L'EPS est basé sur une approche par AA. La pédagogie qui est mise en œuvre vise à rendre l'étudiant responsable et autonome. Chaque établissement a la liberté de d'organiser la didactique de ses cours selon des logiques d'apprentissages estimés comme appropriés aux besoins de son public. Aussi, chaque dossier comporte une part d'autonomie de 20% pour la mise en œuvre du programme. L'ensemble des enseignants l'utilise, en termes de pilotage global du programme pour ajuster, apporter de nouveaux concepts en fonction des besoins identifiés.

Les titres délivrés sont reconnus et validés par la FWB de manière équivalente à ceux obtenus dans le cadre d'un enseignement de plein exercice. Ainsi, en termes de chaque UE, l'étudiant devient détenteur d'une attestation de réussite de cette UE. Ces attestations au fil du parcours de formation facilitent donc le passage d'une école de promotion sociale à l'autre et donc la libre circulation des étudiants. Une fois l'ensemble des UE de sa formation accomplie et réussie, l'école délivre un titre à l'étudiant. La réussite de la section est sanctionnée par un certificat (enseignement secondaire) ou par un diplôme (enseignement supérieur). La constitution d'une section sous forme d'un ensemble de dossiers pédagogiques communs à tous les réseaux offre plusieurs avantages comme l'existence d'un référentiel commun à tous les établissements qui organisent le cursus mais aussi une hiérarchisation entre les UE dans une articulation cohérente et aussi l'intégration des compétences fixées dans le profil professionnel. Pour plus d'informations concernant les idéologies des programmes de l'EPS, nous vous invitons à consulter l'ANNEXE N intitulée « Mémoire du CPEONS sur l'EPS ».

1.4. Information et communication interne

De façon globale, nous évoquons, ci-après, la position prise par l'école en termes de communication en interne en effectuant le lien avec la démarche qualité. Mais nous n'entrerons pas plus dans le détail concernant cette thématique car elle constitue un axe de travail estimé prioritaire à l'IPFS.

Les parties prenantes internes auxquelles s'adressent la communication et la diffusion de l'information sont les étudiants, les enseignants/experts, la direction, la coordination qualité et les agents administratifs. Aussi, nous nous attarderons sur cette « communication en interne » dans le chapitre 5 de ce REI en apportant plus d'informations concernant l'accueil, l'information et l'inscription des étudiants entrants; les outils informatiques comme la plateforme et le site Internet sur lequel nous pourrions imaginer un espace « gestion de la qualité »; les valves; l'entrée en fonction des nouveaux enseignants ; la divulgation des dossiers pédagogiques... Différents circuits informatifs peuvent s'additionner en fonction du message à transmettre et son l'exigence.

En mai 2015, dans le cadre de la démarche qualité initiée au sein de la section bachelier en éducation spécialisée, un groupe de travail en charge de la thématique « communication en interne » a réalisé un sondage (disponible en ANNEXE O). Toutes sections confondues, un échantillon d'étudiants, d'enseignants et d'administratifs ont été consultés mais tous les questionnaires n'ont pas encore été dépouillés. Néanmoins, concernant les questionnaires étudiants, nous pouvons déjà avoir un premier retour sur notre communication en interne :

- Sur une échelle à six paliers allant de la mention « très insuffisant » à « très bien », les étudiants marquent clairement une tendance positive face à la communication. Effectivement, l'item le plus choisi est « bien » avec 6 fois plus de personnes qui le pointent que celui « très insuffisant ». Aussi, les trois items offrant un avis positif sur la communication à l'IPFS sont 3 fois plus sélectionnés que les trois items à tendance négative. Cette satisfaction globale de la communication en interne est quelque peu en incohérence avec les difficultés de communication que nous avons ciblées lors du SWOT. Nous faisons l'hypothèse que cela est peut-être dû au stress que nous subissons, au moment du SWOT, face à une incertitude de l'emploi dans lequel nous étions.
- Néanmoins, les étudiants pointent clairement certains aspects communicationnels qui leur posent problème : la visibilité des offres d'emplois (ex : listes de lieux de stage), la circulation des notes internes (ex : sur les réunions IP) et le manque de rapidité de l'information au sujet de l'absence d'un chargé de cours.
- En ce qui concerne notre future plateforme et réaménagement du site Internet, les étudiants marquent des attentes très ciblées qu'ils sont plusieurs à identifier : la facilité d'accès à Internet sur le Campus Provincial, la fonctionnalité de l'outil, la rapidité et la

régularité d'une mise à jour constante de cette plateforme, la possession d'une adresse mail personnelle, la possibilité de poster des travaux pour échange entre membres et l'accès à des forums de discussion à thèmes.

- Certains étudiants pointent une crainte quant au fait que l'informatique prenne le dessus sur les autres formes de communication. Ils précisent aussi craindre une certaine forme de discrimination pour les étudiants n'ayant pas accès à Internet à leur domicile. Il s'agit de deux aspects dont nous devons tenir compte car nous sommes dans le cadre d'un EPS où l'équité est une des valeurs centrales.

D'un point de vue communicationnel face à la politique de gouvernance de l'établissement, la coordination qualité intervient lors de chaque réunion d'assemblée générale mais également lors de chaque réunion de section et lors des réunions IP où un temps et un espace « qualité » est prévu pour :

- faire connaître la démarche qualité qui s'instaure progressivement au sein de l'établissement
- effectuer un état des lieux de l'avancement de la démarche
- donner un feed-back sur ce qui a déjà été mis en place et de proposer des directives pour le bon déroulement de l'audit à venir
- tenir à jour les informations et échéances qualité pour l'ensemble des parties prenantes

La coordination qualité a la volonté, après la visite des experts, d'effectuer un coup de sonde afin d'avoir une idée du pourcentage d'enseignants, administratifs et étudiants qui ont connaissance qu'une démarche d'amélioration de la qualité a été initiée au sein de l'IPFS. L'objectif étant de savoir si un effort de visibilité doit être fait face à la démarche ou si, au contraire, ce processus est connu pour une majorité des parties prenantes. A ce stade du processus, nous pouvons émettre l'hypothèse que la démarche n'est pas encore contenue dans la culture étudiante car ils sont peu nombreux à s'impliquer dans les réunions. Un travail est à fournir afin de solliciter leur adhésion.

Concernant le personnel administratif, un audit qualité a également été mis en place dont un des objectifs est la facilitation de la communication au sein de l'équipe. Ce processus sera détaillé dans le chapitre 4 de ce REI. En deux mots, il s'agit de l'accompagnement par le Service d'audit et d'aide à la gestion proposé par la Province de Namur aux équipes en demande de structure, d'outils dialogue et de cohésion sociale. Il semblerait que cet accompagnement ait été profitable à l'équipe administrative qui a connu plusieurs bouleversements avec le départ de certains membres et l'inclusion de nouveaux. Cette tension initiale palpable s'est quelque peu apaisée et certains enseignants s'interpellent sur les actions mises en place par le SAAGe. Ils regrettent de ne pas avoir eu de feedback face à ce processus mené en interne.

D'un point de vue des enseignants, il existe un outil de dialogue qui s'est pérennisé entre le PO, les enseignants et la direction de l'IPFS : la cellule consultative. Il s'agit de quelques enseignants, représentant de l'ensemble de l'équipe pédagogique, qui se concertent au sujet de thématiques précises relatives à l'école et qui, au besoin, interpellent la direction et le PO afin d'envisager des solutions. Cet outil de communication interne est estimé comme particulièrement pertinent aux yeux des enseignants comme pour la direction car il est un facilitateur de dialogue mais certaines personnes regrettent de ne pas avoir plus de visibilité sur la farde synthétisant les PV de ces réunions.

Concernant les étudiants, un outil de communication en interne a été réinstauré à l'IPFS, dans la section, il s'agit des réunions IP (interlocuteur privilégié) qui se réunit tous les 3 mois en présence d'étudiants représentants de la section, de la direction et d'enseignants. Ses missions sont :

- de défendre et de promouvoir les intérêts des étudiants notamment sur toutes les questions relatives à l'enseignement, à la pédagogie et à la gestion
- de susciter la participation active des étudiants pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle de citoyen actif, responsable et critique au sein de la société
- d'assurer la circulation de l'information entre les autorités, les enseignants, les administratifs, la coordination qualité et les étudiants

Il s'agit d'un outil de communication interne sur lequel plusieurs parties prenantes placent du sens [mais qui se détricote au fil de l'année car les enseignants comme les étudiants y sont de moins en moins nombreux. La direction observe qu'une perte de sens premier s'installe dans ces réunions qui deviennent des lieux de plaintes et non plus de construction collective.](#)

En conclusion, face à la communication en interne, il semblerait que les moyens de communication soient parfois multipliés sans que l'information circule adéquatement. Aussi, il semblerait que des « espace-temps » de communication pertinents existent à l'IPFS mais que ces derniers ne soient pas exploités pleinement. En ce sens, un chargé de cours d'une des sections auditées, propose pour l'ensemble des « mécanismes » de communication en interne, de tenter de décrire les objectifs de communication, le processus de diffusion (et d'en évaluer ses limites) et d'analyser l'adéquation entre les moyens et les objectifs afin de redonner du sens à ces moyens de communication.

Partie 2 : Auto évaluation selon 5 critères

Chapitre 2 : Pertinence du programme

Avant de débiter la lecture de ce chapitre, il nous semble opportun de clarifier une notion, parfois ambiguë car elle est utilisée dans des registres différents. Il s'agit du terme « programme », soit l'annonce d'un ensemble d'informations reprises dans un document, un projet. Dans le cadre de l'enseignement de promotion sociale, il est capital de distinguer :

- « le programme » au sens du « programme d'enseignement » délivré au travers du dossier pédagogique général de chaque section. Il s'agit d'un document sur lequel nous, acteur de l'IPFS, n'avons pas de prise directe en termes de contenus.
- « le cursus » au sens du « programme de cours » délivré et conçu par notre école et sur lequel nous avons un impact direct. Dans ce cas, il s'agit d'une manière personnelle d'appliquer le programme d'enseignement au sein de chacune de nos sections et de nos formations.

2.1. Appréciation de la pertinence du programme

Spécificités du cadre légal :

*« L'EPS délivre un titre correspondant à celui de l'enseignement de plein exercice lorsque ce titre sanctionne des ensembles de compétences et d'acquis d'apprentissage établis conformément aux profils de compétences élaborés par le Conseil Général des Hautes Ecoles. Par compétences, il faut entendre la mise en œuvre d'un ensemble organisé de savoirs, savoir-faire et savoir-faire comportementaux permettant d'accomplir un certain nombre de tâches. Le Gouvernement déclare correspondants les ensembles de compétences en tenant compte des structures et des finalités de l'EPS, après consultation des instances concernées de l'enseignement de plein exercice et sur avis conforme du Conseil général ».*¹⁵ **Il nous semble essentiel de préciser que la formation et donc la certification du bachelier CCF ne se réalisent que dans le cadre de l'EPS et dans aucun autre type d'enseignement.**

Pour les EPS, le dossier pédagogique global de la section est le document de référence au programme d'enseignement. Ce dossier général reprend plusieurs informations déterminantes comme les finalités visées, les contenus des cours, les recommandations en matière de modalités de capitalisation des attestations de réussite des UE constitutives notamment au travers d'un

¹⁵ CFWB - Secrétariat général, (26/06/2013), Arrêté Ministériel - Décret organisant l'EPS Article 75-§ 1

organigramme, les acquis d'apprentissages préalables à l'entrée de chaque unité d'enseignement, le profil professionnel, le titre délivré à l'issue de la section ...

Notons que les finalités générales décrites sont conformes au décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale et les finalités particulières sont, quant à elles, conformes au champ d'activité et aux tâches décrites dans le profil professionnel.

La formation d'éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif est un baccalauréat « professionnalisant ». Sur le site du « génie culturel », premier collaborateur du SIEP (services d'informations sur les études et les professions), il est précisé concernant cette formation que : *« L'objectif de ces études est de former des professionnels ayant à cœur de favoriser le développement global et l'autonomie des personnes dans le cadre de projets éducatifs individuels, collectifs ou communautaires. Cette formation générale permet de travailler dans des secteurs (santé, justice, culture, enseignement...) et avec des publics variés (jeunes, personnes handicapées, enfants, adultes en difficulté...). Des stages permettent de se confronter au monde du travail. Cette formation s'étale sur deux à quatre années, selon les établissements. Conditions d'admission : ne plus être en âge d'obligation scolaire ; être âgé de 22 ans au 31 décembre de l'année en cours ou être engagé dans un contrat de travail ou être chômeur indemnisé au 1er janvier de l'année en cours ; être porteur d'un titre de l'enseignement secondaire supérieur. A défaut de ce titre, le candidat devra réussir un examen d'entrée. »*¹⁶

La formation de CCF est un bachelier « professionnalisant ». Sur le site de l'Union Professionnelle rassemblant des Conseillers Conjugaux et Familiaux (UPCCF), il est précisé, dans l'onglet formation que : *« pour s'inscrire, l'étudiant doit satisfaire aux conditions d'admission ; il doit réaliser la mise au point d'un projet personnel de formation. La formation se déroule en 3 années de cours théoriques pratiques et de stages à l'issue de laquelle une épreuve intégrée, donne l'accès au diplôme de Bachelier en Conseil Conjugal et Familial. C'est sur le terrain clinique, soutenu par des supervisions individuelles et collectives, que se peaufine l'expérience professionnelle des futurs conseillers conjugaux et familiaux.*

*Les objectifs sont, d'une part, de permettre aux futurs professionnels d'agir dans le champ d'intervention du conseiller conjugal qui concerne le couple et la famille dans ses difficultés, interrogations, crises, ruptures... Et d'autre part, d'acquérir une formation et devenir acteur dans les domaines de l'accueil, l'information, la prévention, l'animation au sujet de la vie affective, sexuelle et familiale.»*¹⁷

¹⁶ <http://www.genieculturel.be/metiers/metiers/organisation-et-encadrement-1/formations/5/promotion-sociale-de-niveau-superieur-5/educateur-educatrice-specialise-e-en-accompagnement-psycho-educatif-bachelier-professionnalisant-39/> (mai 2015)

¹⁷ <http://www.upccf.be/> (mai 2015)

Dans notre école, les conditions d'admission sont telles que l'étudiant qui s'inscrit doit :

- être âgé de 23 ans au 31 décembre de l'année en cours. Un candidat à l'inscription qui ne bénéficie pas de cette dérogation d'âge ne peut pas être inscrit à plus de 36 crédits par année académique avant l'âge de 20 ans accomplis
- être porteur d'un titre de l'enseignement secondaire supérieur. A défaut de ce titre, le candidat devra réussir un examen d'entrée.

Aussi, nous offrons la possibilité aux étudiants d'adapter leur cursus en fonction de leurs réalités et de leurs disponibilités. En ce sens, la formation de bachelier en éducation spécialisée se déroule, à l'IPFS sur 3 ou 4 ans dont la « formule » est à choisir très rapidement dans l'établissement. En ce sens, la formation de bachelier CCF se déroule, à l'IPFS en quatre temps dont le dernier temps correspond aux « activités professionnelles de formation », soit l'UE17 de 160 périodes et l'« épreuve intégrée », soit l'UE18 de 180 périodes dont 20 périodes de cours.

Depuis l'année scolaire 2013-2014, plusieurs raisons nous ont amené à estimer que le fait d'être détenteur d'un CESS était insuffisant pour donner l'accès à l'UE1 :

- l'afflux croissant d'inscriptions pour cette section
- une surpopulation constatée lors des deux années précédentes car passage de 3 à 4 classes de première année à presque 5 à 6 classes
- le manque de prérequis des étudiants à l'entrée dans la formation

En vue de garantir la dispense d'un enseignement de qualité et afin de limiter le nombre d'abandon/d'échec en première, la maîtrise de ces capacités préalables est évaluée à l'aide d'un test d'entrée.

Ce test aussi appelé « test d'admission » est principalement organisé autour des compétences à comprendre un texte en français, être capable de faire un résumé sur base d'un document et formuler une opinion face à des idées proposées dans un texte éducatif. Les textes ne sont pas choisis hasardeusement, ils touchent directement les valeurs et les pratiques professionnelles du futur métier sur laquelle la section porte. Ce test est régulièrement actualisé par certains chargés de cours de la section en fonction des réalités rencontrées. Une nouvelle version, plus adaptée, sera utilisée pour la rentrée 2015-2016.

A l'issue de ce test et lorsque la maîtrise est attestée, le candidat étudiant peut alors s'inscrire et accéder aux UE correspondant à la première année de formation. En ce qui concerne les UE de 2^{ème} et 3^{ème} niveaux, le dossier pédagogique global présente, en guise de capacités préalables requises, le ou les titres pouvant en tenir lieu. En d'autres termes, il énumère l'attestation de réussite de la ou des UE pré-requises à l'inscription dans l'UE concernée.

A l'issue de la présentation de son CESS ou d'une équivalence ou de la réussite du test d'entrée (pour ceux ne possédant pas de CESS), le candidat étudiant peut s'inscrire et accéder à l'UE1 qui est déterminante à sa première année de formation. En ce qui concerne les unités d'enseignement de 2ème et 3ème niveaux, le dossier pédagogique global présente, en guise de capacités préalables requises, le ou les titres pouvant en tenir lieu. En d'autres termes, il énumère l'attestation de réussite de la ou des unités d'enseignement pré-requises à l'inscription dans l'unité d'enseignement concernée.

L'ensemble des dossiers pédagogiques de chacune des sections de l'IPFS, est disponible pour consultation et/ou pour photocopie, en version papier, au secrétariat de la direction. Les professeurs et les étudiants ont aussi la possibilité de télécharger les différents dossiers pédagogiques sur le site de notre réseau CPEONS en plus du fait que ces dossiers leurs sont distribués en début d'UE. Aussi, nous avons le projet de placer des liens directs via la plateforme et le site Internet de notre école, actuellement en construction.

Lors de leur inscription, les futurs étudiants sont immanquablement informés du système modulaire propre aux établissements de promotion sociale dont l'IPFS fait partie. Aussi, chaque étudiant, dès son entrée dans une nouvelle année de formation, est informé des différentes unités d'enseignement qui composent cette année scolaire. Il reçoit également, en début de chaque année, l'organigramme des cours et UE à suivre ainsi que l'horaire de l'année scolaire à venir.

En début de cours, une majorité des enseignants explicite aux étudiants leur méthodologie, leur calendrier de séances, leurs outils de référence, leur(s) manière(s) d'interroger et de mesurer les acquis d'apprentissages visés au sein de l'unité d'enseignement à laquelle leurs cours se rattachent.

Afin de participer à plus de coordination pédagogique au sein de la section, un groupe de travail s'attèle actuellement sur la création de « fiches de présentation de cours » permettant aux étudiants, tout au long de leur parcours de formation, d'avoir un fil conducteur dans la manière d'aborder une nouvelle UE mais également dans chacun des cours qui y sont associés. Les objectifs associés à cette révision sont multiples (chapitre 5). Cette démarche est déjà effectuée par certains enseignants oralement afin d'aider les étudiants à opérer des liens entre les dispositifs d'enseignement.

Prise en compte des besoins et des attentes de parties prenantes :

Si le besoin de révision des programmes se fait ressentir au cœur des sections auditées, le processus légal qui y est associé reste long et nous avons peu d'impact direct sur ce processus, car cela se modifie à un autre niveau que celui de notre établissement. En effet, lors du SWOT, les parties prenantes présentes de la section ont pointé, de manière presque unanime, des difficultés

de compréhension du programme d'enseignement tant en termes de vocabulaire que dans certaines logiques proposées.

A l'IPFS, nous avons constaté que ces difficultés de compréhension amènent à :

- un flou autour du programme notamment dans l'interprétation du sens à donner aux AA, ce qui a pour conséquence la présence de débats, parfois animés, en conseils d'études
- des difficultés pour opérationnaliser certains acquis d'apprentissages en critères mesurables et en indicateurs (quantifiables ou qualifiables), ce qui a donc des retombées sur la qualité de nos évaluations (formatives et certificatives)
- des « blocages » ou de « résistances » de certains chargés de cours face à ce programme notamment en termes de pertinence...

Face à cela, il a été émis par Mme Gillet, inspectrice à la FWB, lors de sa dernière visite à l'IPFS (2014-2015), une proposition d'accompagnement des chargés de cours dans la compréhension de ce programme de formation. Pour certains, il s'agit réellement d'une problématique de compréhension, pour d'autres il s'agit plus d'une inadéquation philosophique avec les idées développées dans l'UE. De plus, avec l'école de promotion sociale siégeant à Bruxelles et avec laquelle nous sommes en partenariat, nous avons également l'opportunité de profiter d'une autre expérience sur la vulgarisation du programme pour effectuer ce partage d'expérience. Finalement, certains chargés de cours du groupe travaillant sur la coordination pédagogique (chapitre 5) proposent, dans leurs étapes de mise en actions, de consacrer un temps de « formation en interne » sur l'utilisation de « fiches cours » qui pourrait être couplé avec une verbalisation du programme d'enseignement et des dossiers pédagogiques qui y sont associés. Nous avons donc un pouvoir d'action face à ce programme que nous pouvons envisager dès 2016.

Comme expliqué dans le chapitre 5, la direction a invité les étudiants des différentes sections à évaluer, soit à effectuer un feedback sur la mise en œuvre de ce programme. Les étudiants ont donc eu la parole face aux manières d'organiser les cours et donc le cursus (voir ANNEXE P intitulée « sondage sur l'évaluation des unités d'enseignement »). Néanmoins, nous n'avons pas, actuellement, sollicité les étudiants concernant leur compréhension du programme.

Nous comptons « profiter » de la mise en œuvre des actions proposées par le groupe sur la coordination pédagogique pour récolter cette information, notamment après le testing du dispositif d'utilisation des « fiches cours » sur la classe pilote.

L'avis des premiers acteurs, soit les étudiants, compte pour l'IPFS d'autant plus quand cela se rapporte au processus qualité sur l'évaluation du cursus audité. Il y a quelques temps d'ici, certains chargés de cours et étudiants de la section éducateur spécialisé avaient été interpellés sur la programmation du cursus, en interne. Certaines personnes ont fait la proposition d'utiliser les UE dites volantes ainsi que quels autres cours pour recréer le

bachelier non plus exclusivement en 3 ans mais avec la possibilité de le faire en 4 ans. Ce qui, à cette époque, était une opportunité pour certains « étudiants travailleurs » ayant des difficultés à coupler leur vie d'étudiant en formation d'adulte, privée et professionnelle. Un remaniement du cursus de formation a donc été opéré, déjà ce moment, pour répondre à cette demande d'étalement de la formation sur 4 années scolaires.

Aussi et toujours dans l'optique de répondre positivement et adéquatement à la demande des étudiants, une approche systémique a été créée sur les parts d'autonomie en lien direct avec un cours dans cette UE. D'après l'intérêt et l'engouement portés par les étudiants sur cette ressource méthodologique et sur base de la sollicitation des chargés de cours, cette approche pilote a vu le jour et a été rapidement profitable pour tous. Ce qui en fait sa spécificité

A l'IPFS, avec le recul de quelques années sur cette décision, nous nous sommes interpellés sur la manière de l'intégrer légalement dans le programme d'enseignement. Depuis, les remarques de Mme Gillet et aussi les fonctionnalités du logiciel GIPS installé depuis peu à l'IPFS, soit de l'outil de traitement des données informatiques, nous amènent à rattacher cette approche systémique à un cours programmé dans l'unité d'enseignement. Pour l'année prochaine, il va être essentiel que le chargé de cours concerné par le cours du programme et celui en charge de la systémique de s'accorder sur leurs modalités d'évaluation car ce sont les mêmes AA qui sont mesurés et une seule cotation finale doit être encodée dans le logiciel informatique.

Après plusieurs discussions concernant les horaires relatifs aux différentes sections de l'IPFS, l'école par ses responsables de section met, depuis plusieurs années, un point d'honneur au confort de l'étudiant notamment concernant les jours de cours sur le Campus Provincial. Ainsi, deux jours sont généralement fixés sur la semaine pour la section dispensée. Ceci a plusieurs conséquences intéressantes dans le cadre d'un EPS. D'une part, les étudiants ont des journées fixes pour se rendre en stage et d'autres journées pour se rendre en formation, ceci leur permet donc d'avoir du temps pour intégrer les concepts tant théoriques que méthodologiques et de les articuler avec leur pratique professionnelle mais aussi d'aménager leur vie privée en cohérence avec leurs horaires, notamment pour les gardes de leurs enfants. D'autre part, ce rythme régulier permet aux chargés de cours, lorsqu'ils n'enseignent pas à l'IPFS, d'avoir un espace horaire suffisant pour se consacrer à la réalisation, à la recherche d'outils pédagogiques plus pertinents pour leurs cours et de leur permettre d'avoir une autre vie professionnelle.

Grâce à l'analyse des résultats encodés dans la boîte à outils, nous avons été confrontés à une évidence : le rajeunissement de la population des étudiants inscrits à l'IPFS. L'EPS qui, historiquement, accueillait principalement des adultes d'âge moyen généralement travailleurs ou ayant de l'expérience professionnelle, inscrit majoritairement aujourd'hui, des jeunes étudiants demandeurs d'emploi. Est-ce les attentes face à l'EPS qui ont changées ou les valeurs qui y sont

associées sont-elle peut être aussi méconnues ? Ou est-ce une méthodologie plus concrète pour ces jeunes adultes en recherche de sens, d'insertion professionnelle ? Notons que l'EPS n'est pas un enseignement de relégation. L'EPS correspond de plus en plus au premier choix que réalisent les étudiants dans un engagement de formation.

Selon nous, l'EPS reste un enseignement méconnu du grand public notamment car il n'entre pas dans ce que nous pourrions appeler « les filières classiques de l'enseignement », soit un enseignement en cours du jour exclusivement accessible dès la sortie du secondaire supérieur, soit à 18 ans en moyenne.

Ce qui nous interpelle, c'est le changement du type de public accueilli. Ceci peut avoir d'éventuelles conséquences (que nous hypothétisons) sur la formation, comme par exemple, un taux d'échec plus élevé qu'auparavant car notre public jeune est en manque de maturité ou de motivation face à ce processus de formation ou encore car il est indécis dans le choix de la formation ce qui amène un taux d'abandon plus important ou imposé par le Forem. Nous avons la volonté que l'EPS ne soit pas un enseignement de relégation vers lequel le jeune étudiant se dirige après avoir été confronté à des échecs successifs. Nous souhaitons, par nos valeurs et notre enseignement, faire conserver à la promotion sociale ses lettres de noblesse...

Articulation du programme avec la recherche :

Dans le cadre de l'EPS, l'articulation avec la recherche scientifique est un point peu traité, dans notre école. Néanmoins, nous pouvons affirmer que certains enseignants ont pointés, lors du SWOT, que la mise à jour de leurs connaissances (face notamment aux avancées scientifiques, sociales et humaines) reste actuellement à l'appréciation de chacun. A l'IPFS, cela vient peut-être aussi du fait que les enseignants estiment ne pas être suffisamment informés des offres de formations auxquelles ils ont droit. Un travail est en projet, dans ce sens, avec le réaménagement de la salle des professeurs [et un renforcement qualitatif de la communication en interne](#).

Notons également que même si notre école n'est pas personnellement inscrite dans une démarche de recherche d'ordre scientifique, elle est partie prenante des membres du Pôle Académique de Namur. Notre inclusion dans ce pôle tend, à moyen terme, à favoriser la mobilité des chargés de cours. Nous imaginons que ce partenariat sera l'occasion de créer des fonds de financement pour les formations dans une optique de partage de liens avec les universités, hautes-écoles et autres écoles de promotion sociale. Ce pôle académique vient de naître, mais nous souhaitons participer à son développement pour ainsi se voir grandir, notamment face à la recherche, avec lui.

En ce sens, notre école est également partie prenante d'un groupe de réflexion « Form-éduc »¹⁸ dont un sous-groupe de travail s'attache spécifiquement à la recherche en éducation et dont « *le but est de lancer la question de la recherche consacrée spécifiquement au métier d'éducateur spécialisé. Le débat s'est articulé principalement en trois temps : Pourquoi la Recherche ? Quels champs de recherche envisager ? Quelles modalités et quelle méthodologie ?* » Impliqués et concernés depuis de nombreuses années par les valeurs soutenues par ce groupe de professionnels, nous cherchons à participer à leurs réunions et dont certaines s'organisent à l'IPFS.

Articulation du programme avec les milieux socioprofessionnels :

Nous avons des contacts directs avec la partie prenante « milieux professionnels » notamment par l'intermédiaire de leur présence à l'IPFS lors des passations d'épreuves intégrées dont ils sont membres du jury. Nous pensons avoir la possibilité de renforcer ce contact direct entre les lieux de stage par l'intervention du chef d'atelier, soit la personne en charge des stages et de l'accompagnement des étudiants. Il peut également s'agir de l'intervention du responsable de section. Aussi, un chargé de cours organise, en 2ème année, dans le cadre du cours de MST, des rencontres avec des acteurs de terrain : le SASER de la province de Namur et Espace P. Il s'agit d'un temps d'écoute et de partage où chacun peut s'exprimer, poser des questions et éventuellement trouver un stage...

Actuellement, nous avons conscience que les lieux de stage de nos étudiants sont les premiers employeurs de nos diplômés. Or, au vu du contexte actuel dans lequel nous évoluons, nos attentes et nos priorités actuelles se sont principalement centrées sur des besoins de sécurité professionnelle et d'appartenance à l'équipe. En ce sens, nous ne nous sommes pas encore fixés d'objectif spécifique par lesquels entrer dans un partenariat plus soutenant avec les milieux.

A ce jour, ces contacts restent informels, soit selon les demandes et les sollicitations des étudiants ou des lieux de stage et selon l'ancrage professionnel des enseignants. Nous estimons que grâce à cette personne de confiance et de repère pour les lieux de stage, nous pourrions plus aisément fédérer de l'énergie et du dynamisme des milieux professionnels autour de la démarche qualité. Nous avons donc un travail à entreprendre pour rendre le partenariat plus cohérent avec les attentes de ces futurs employeurs. Pour concrétiser cela, nous avons anticipé sur plusieurs idées à concrétiser :

- Effectuer une table ronde avec les professionnels du secteur notamment les responsables des lieux de stage afin d'écouter leurs attentes des compétences à appuyer chez nos

¹⁸ <http://formeduc.be/> (mai 2015)

étudiants mais aussi face aux besoins sociétaux du secteur social et plus précisément des pratiques d'accompagnement.

- Solliciter par téléphone un échantillon d'anciens étudiants, jeunes représentants du secteur professionnel dans le but d'obtenir un feedback face aux compétences professionnelles développées en cours de formation à l'IPFS
- Inclure plus de CCF en tant qu'experts dans l'école notamment dans l'accompagnement ou la supervision des étudiants (stage et épreuve intégrée).
- Effectuer un test sur l'évaluation de l'enseignement par les lieux de stage
- Administrer un questionnaire aux futurs employeurs via le stage pour connaître leur degré de satisfaction quant à la cohérence entre les acquis d'apprentissage développés chez les étudiants de l'IPFS lors du cursus et les capacités réellement attendues sur le terrain.

En ce sens, nous avons sollicité par téléphone tous les anciens étudiants, jeunes représentants du secteur professionnel, diplômés entre l'année académique 2012-2013 et 2014-2015, soit les trois dernières années scolaires. Le but était, d'une part, obtenir un feedback de la qualité de la formation que nous dispensons face aux compétences professionnelles estimées comme nécessaires par ces professionnels du secteur. D'autre part, le but de ce sondage express, était de récolter des avis, des opinions sur la section dans son ensemble (voir chapitre 3 sur la cohérence du programme). 12 personnes (=100%) ont été diplômés au cours de ces trois dernières années et ils ont été tous sollicités par ce sondage. 33% d'entre eux n'ont pas donné suite à la sollicitation téléphonique, soit 4 étudiants sur 12. Aussi, parmi les 8 personnes restantes, nous observons 7 femmes pour 1 homme, ce qui correspond aux statistiques de notre école dans le cadre de cette section. La moyenne d'âges de ces 8 diplômés est de 43 ans. C'est avec joie que nous avons appris que 7 d'entre eux ont trouvé du travail dont 5 qui exercent directement le métier de conseiller conjugal et familial, soit dans un planning familial, soit à la police, soit en tant qu'indépendant. Aussi, la moitié des professionnels ayant répondu au sondage téléphonique continuent de se former au travers de séminaires et de formations continuées. L'autre moitié le regrette mais pour 3 d'entre eux, c'est par manque de temps ou par coût trop élevé. Nous estimons donc l'insertion professionnelle de nos étudiants comme satisfaisante.

Valorisation des acquis de l'expérience et poursuite/reprise d'études :

Pour que la procédure liée à la valorisation des acquis soit mise en place, il est nécessaire que le futur étudiant en fasse la demande auprès de la direction ou de la responsable de la section concernée.

Une valorisation d'acquis se fait à l'aide d'un test écrit et oral qui évalue les capacités préalables à l'entrée d'une UE ou soit les acquis d'apprentissage développés par l'étudiant dans son parcours professionnel et qui seront en concordance avec le dossier pédagogique d'une UE.

Ce test est réalisé par les enseignants des UE concernées par cette évaluation.

Il s'en suivra un conseil d'étude extraordinaire qui validera les compétences acquises ou non par le futur étudiant. Ce conseil d'étude extraordinaire orientera donc l'étudiant vers un parcours de formation plus personnalisé.

Dimension internationale :

Dans la section bachelier en éducation spécialisée, un cours traite ce sujet de dimension internationale. Aussi, par le passé, un projet d'échange de pratiques professionnelles avait été initié par certains chargés de cours de méthodologie, notamment. A l'époque, il n'y a pas eu de suite ceci démontre un intérêt sur le sens à apporter à la dimension internationale.

A notre échelle d'école, nous n'avons pas d'étudiant inscrit dans le cadre d'un programme d'échange ou d'Erasmus. Néanmoins, cette thématique nous interpelle car nous estimons avoir un rôle à assurer dans l'ouverture de nos fonctions au-delà de nos frontières. Sans forcément en avoir conscience jusqu'ici, notre enseignement s'étend, dans une certaine mesure, à une dimension internationale, notamment par le fait que l'IPFS accueillait en 2013-2014 14.5% d'étudiants étrangers sur l'ensemble de ses formations avec un chiffre d'un peu moins de 25% en bachelier en éducation spécialisée. Notre enseignement, en les personnes des étudiants, dépassent nos frontières scolaires. C'est en ce sens que les futures journées d'études CCF avec l'aide UPCCF nous aideront dans un premier temps à y voir plus clair sur la cartographie du secteur et dans un second temps d'inviter des professionnels internationaux.

De plus, notre école est un collaborateur du groupe de réflexion « Form-éduc » dont la « réflexion porte sur la promotion du métier d'éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif, sur la recherche, sur la formation des étudiants éducateurs spécialisés et sur le partage de pratiques de formateurs d'éducateurs spécialisés en inter-réseaux ». Partie prenante depuis de nombreuses années à ce groupe de réflexion entre professionnels et chargés de cours du secteur social éducatif, nous ouvrons nos pratiques institutionnelles au-delà de notre école mais également, à l'occasion au-delà de nos frontières territoriales.

Acteurs impliqués du groupe de réflexion « mobilité internationale » du Pôle enseignement de Namur, nous sommes ouverts aux accords existants et aux modalités organisationnelles mis en œuvre dans les autres établissements du Pôle académique de Namur car notre expérience dans la mobilité internationale reste réduite. Nous sommes prêts à envisager, pour l'avenir, des stages à l'étranger ainsi que de l'accompagnement individualisé d'étudiants désireux de voyager ou de

retourner dans leur pays natal, pourvu que ces projets soient en cohérence avec les valeurs de l'EPS que nous promulguons.

2.2. Information et communication externe

Selon nous, la communication externe, notamment par la visibilité de l'école en dehors des murs du Campus Provincial, vise deux objectifs principaux :

- permettre à un large public d'adultes en recherche de formation de connaître notre école
- accroître la représentation de l'école vers l'extérieur notamment auprès des institutions sociales spécialisées dans les pratiques d'accompagnement. Ces mêmes institutions qui, une fois correctement informées sur notre formation, pourraient promouvoir notre enseignement de manière indirecte dans leur réseau de contact. Par conséquent, ceci pourrait faciliter la recherche de stage de nos étudiants.

Dans le cadre de la section bachelier en éducation spécialisée, la formation est suffisamment connue et reconnue du public donc, nous pensons que la communication est générée d'elle-même. Quoi qu'en soit l'origine, dans le cadre de cette section, nous constatons, depuis plusieurs années, un afflux important d'étudiants souhaitant s'inscrire dans le secteur.

Lors du SWOT, il n'y a pas eu ce souhait d'augmenter la communication vers l'extérieur, d'autant que dans le cadre de redressement de l'école, le nombre de classes et donc d'étudiants a été réduits. Cet aspect lié à la communication externe ne fait donc pas partie de nos priorités en bachelier en éducation spécialisée car le nombre d'étudiants inscrits y est suffisant.

Néanmoins, certains chargés de cours ont formulé la demande de « rendre ses lettres de noblesse au conseiller conjugal et familial ». Mme Donatienne Oliviers, Conseillère conjugale et familiale et administratrice de l'ASBL, confirme cette attente sur le site du SIEP¹⁹ que : *«Quelles sont les prochains grands défis de l'UPCCF ? Les défis de l'UPCCF sont multiples : obtenir la reconnaissance comme « psychothérapeutes », valoriser la spécificité du travail et sauvegarder l'identité du CCF, favoriser les liens entre les CCF et soutenir tous les projets de formation continuée. »* Pour cela, des actions sont à mener dans le groupe de travail 3 dont l'objectif est de « développer un échange plus étroit, un partenariat entre l'école et les lieux de stage, les espaces professionnels » (voir chapitre 5).

Malgré le fait que la communication extérieure n'ait pas été pointée comme un aspect prioritaire à traiter à l'IPFS, nous avons fait une sorte de liste anticipée non-exhaustive des moyens à déployer pour favoriser cette visibilité des offres de formation que l'IPFS dispense :

¹⁹ <http://metiers.siep.be/interviews/donatienne-oliviers-conseillere-conjugale-familiale/> (mai 2015)

- ouverture de l'école et disponibilité d'étudiants, chargés de cours, administratifs et anciens étudiants lors de journées « portes ouvertes » propres à l'IPFS
- maîtrise des éléments rendus visibles sur les réseaux sociaux notamment Facebook sur lequel des pages IPFS. Depuis septembre 2014, un agent d'administration de l'APEF est chargé de la communication spécifique aux réseaux sociaux. Une page Facebook est créée pour la Province et une pour IPFS est en cours de réalisation actuellement.
- suggestion d'une sorte de « démarchage » auprès de services publics de l'emploi ou encore auprès de nos lieux de stage partenaires
- *renforcement de nos contacts avec l'UPCCF par l'intermédiaire de certains chargés de cours directement concernés et en constituent de réels membres actifs. Au sujet de la formation en bachelier CCF de l'IPFS, Mme Donatienne Oliviers, Conseillère conjugale et familiale et administratrice de l'ASBL, précise sur le site du SIEP (source précédemment citée) : « L'UPCCF a participé à la création, en 2001, du graduat de promotion sociale en « Conseiller conjugal et familial ». Deux écoles fonctionnent actuellement, l'une à Namur et l'autre à Louvain-la-Neuve. La profession bénéficie donc aujourd'hui d'une reconnaissance légale (niveau A1). L'UPCCF défend les intérêts des conseillers conjugaux et familiaux devant les pouvoirs publics, et participe à la plate-forme de concertation en Santé Mentale. Elle organise également des journées à thème, émet un bulletin de liaison envoyé à plus de 200 CCF, et a créé son propre site internet – www.upccf.be. »*

Aussi, en termes de moyens de diffusion vers l'extérieur, quelques outils ont déjà été mis en place pour accroître la visibilité de notre école :

- offre de publicités dans les transports en commun (information de proximité) car cette voie est largement empruntée par nos étudiants mais également par tout public
- création et mises à disposition de brochures dans les couloirs de notre entité mais également au salon du SIEP de Namur et à l'accueil général du Campus Provincial. Certaines d'entre elles décrivent l'IPFS et d'autres les spécificités de certaines sections (ANNEXES Q et R)
- mise en exergue de l'IPFS dans la « revue de la Province de Namur » au travers d'un listing des formations proposées par notre école
- communication informelle plus communément appelée le bouche à oreille
- appartenance au réseau social du Campus Provincial drainant bon nombre de professionnels et d'étudiants de différents secteurs
- présence de l'IPFS sur les sites Internet de nos partenaires (comme la Province de Namur, le Pôle académique de Namur, le SIEP...

Sur le site Internet du SIEP, Arlette, une ancienne étudiante de l'IPFS²⁰ répond à la question : « *Qu'est-ce qui vous a décidé à vous lancer dans des études de conseiller conjugal et familial ? Les circonstances de la vie. J'ai travaillé durant de longues années dans une clinique pédiatrique puis je me suis tournée vers le tourisme. Ensuite, je suis devenue accueillante d'enfants à domicile. A mon grand étonnement, les parents se confiaient facilement à moi. Cela m'a donné des idées. Lors d'une visite dans un salon du SIEP, j'ai appris qu'il existait une formation en promotion sociale en « Conseiller conjugal et familial ».* » Nous estimons que, par leurs témoignages, les étudiants ont un « pouvoir » d'influence important que nous pourrions utiliser sur notre site Internet, lorsque ce dernier sera mis à jour.

Nous avons réalisé un sondage (ANNEXE S), il y a plus d'un an, adressé à 217 étudiants (1/3 de nouveaux, 2/3 d'anciens), répartis sur l'ensemble des sections. Ce sondage portait sur « l'accueil, l'information et l'inscription » dont certains items portaient un intérêt sur les canaux par lesquels l'école est connue avec, largement en tête, Internet : première source d'information, mais également, la famille/les proches, les étudiants de l'école et le lieu de travail. Ce qui motive les futurs étudiants à choisir notre école, c'est, pour une large majorité d'entre eux, la spécificité de la formation recherchée. D'autres éléments sont pointés de manière positive comme la facilité d'accès, la flexibilité des horaires, l'attrait pour la promotion sociale et le faible montant du droit d'inscription. Cependant, ces derniers éléments représentent une influence moins déterminante dans le choix de notre institut et un nombre certain d'étudiants ne se sentent pas concernés par ces éléments. Nous y voyons un signe que l'étudiant est d'abord et avant tout attiré par une formation, plus que par l'enseignement de promotion sociale en tant que tel. Ceci peut nous permettre d'effectuer un lien hypothétique avec notre public rajeunissant.

Remarque : grâce à ce sondage, nous avons également pris conscience que le nom de notre école est quelque peu méconnu. Nous faisons l'hypothèse que c'est peut être car nous faisons partie d'une structure plus importante « la Province de Namur » ainsi que le fait que notre école soit implantée sur le Campus provincial. De plus, de nombreux changements de noms de l'institut ont été opérés par la Province depuis une décennie. Ces éléments couplés amènent parfois, selon nous, des confusions chez les usagers. Notons que d'autres noms interviennent également, de façon plus anecdotique, dans le sondage comme : « l'école de la dernière chance » et « EPNAM ».

Même si la création de la plate-forme et le réaménagement du site Internet de l'IPFS n'ont pas été mis en place dans un objectif de communication vers l'extérieur de l'école, nous ne pouvons que nous réjouir de l'impact positif de ce type d'outils sur la visibilité de nos formations.

²⁰ <http://metiers.siep.be/interviews/arlette-conseillere-conjugale-familiale/> (mai 2015)

Partie 2 : Auto évaluation selon 5 critères

Chapitre 3 : Cohérence interne du programme

En cette fin d'année scolaire 2014-2015, les étudiants ont procédé aux évaluations (prétest) de chaque unité d'enseignement de manière anonyme et sous l'impulsion de la direction. La manière dont cette évaluation a été amenée a donné l'impression, à certains chargés de cours, d'un outil de pouvoir et de contrôle de la direction envers leurs pratiques professionnelles et leurs didactiques. Or, en réalité, ce n'était pas l'objectif de la direction qui a cherché à répondre à des demandes (feedback des étudiants sur les UE) qui avaient été formulées précédemment, lors du SWOT notamment. Cette démarche s'inscrit dans un des objectifs du plan de convergence de la Province et dans le contrat d'avenir provincial.

Le dépouillement n'a pas encore été réalisé et, dès lors, les résultats n'ont pas été remis aux professeurs concernés. Ce sondage est disponible en ANNEXE P. Le staff de direction souhaite utiliser cet outil, d'une part, pour donner un espace de parole aux étudiants sur les cours qu'ils suivent et, d'autre part, pour permettre à chaque chargé de cours d'avoir un feedback global de ses pratiques d'enseignement. L'objectif, à moyen terme, n'est nullement de pointer les difficultés mais plutôt d'intensifier les bonnes pratiques d'accompagnement de l'étudiant favorisant un enseignement de qualité tout en identifiant les difficultés à remédier. Par cet outil, les étudiants ont eu la possibilité d'émettre des commentaires ou suggestions d'amélioration à leurs chargés de cours dont les enseignants pourront tenir compte si ces propositions se révèlent judicieuses et applicables.

Nous espérons que cette évaluation des pratiques d'enseignement nous permettra de poser un regard complémentaire sur la quantité de travail demandé aux étudiants, l'utilité des grilles, les informations données en début d'UE et en début de cours, les objectifs, les méthodologies, les compétences visées, le rythme de travail amené par chaque cours, la communication entre les chargés de cours, les supports de cours, l'articulation théorie-pratique, l'autonomie des étudiants, la place laissée au partage d'expériences/de compétences d'étudiants. Ces grilles d'évaluation, n'étant qu'une phase prétest, seront revues en cellule consultative pour concertation et Co-construction de nouvelles grilles.

Notons qu'avant même que la direction ne mette en pratique cet outil d'évaluation des pratiques d'enseignement, certains enseignants avaient déjà organisé cet exercice afin que les étudiants puissent évaluer la pertinence des modalités d'évaluation proposée dans le cadre du cours. Pour l'an prochain, l'idée est de travailler ensemble afin de concourir ensemble à un enseignement de qualité.

3.1. Les acquis d'apprentissage du programme

Sur le site Internet du CPEONS²¹, voici ce qui est inscrit au sujet des acquis d'apprentissage (AA) :
« L'enseignement de promotion sociale intègre, par la volonté du législateur, la notion d'acquis d'apprentissage. L'article 5bis du décret du 16 avril 1991 définit cette notion d'acquis d'apprentissage qui désigne ce qu'un étudiant doit savoir, comprendre et être capable de réaliser au terme d'un processus d'apprentissage. Les acquis d'apprentissage sont définis en termes de savoirs, d'aptitudes et de compétences. Les capacités terminales évaluées à l'issue d'une unité d'enseignement sont exprimées en acquis d'apprentissage. Chaque dossier pédagogique d'unité d'enseignement détermine les capacités préalables requises pour y avoir accès et les capacités terminales qui doivent être atteintes au terme de la formation. Le dossier pédagogique ajoute en outre les éléments d'appréciation qui doivent être pris en considération lors de leur évaluation. »

En d'autres termes, les AA sont formulés dans le dossier pédagogique global de la section et dans les dossiers pédagogiques des différentes UE. En ce qui concerne la communication de ceux-ci, ils sont disponibles (pour les enseignants et les étudiants) sur le site du CPEONS et diffusés par la direction ou la responsable de section à l'entrée dans le cursus de formation. Au début de chaque nouvelle année scolaire, l'étudiant reçoit le(s) dossier(s) pédagogique(s) correspondant(s) aux UE de l'année entamée. Ces AA sont rédigés par les inspecteurs de la FWB sur base de propositions formulées par des enseignants, des praticiens et des directeurs d'école.

Néanmoins, dans son cours, chaque chargé de cours est invité à reformuler ces AA en fonction de son programme et de sa méthodologie. Pour certains, cette appropriation du dossier pédagogique se réalise au travers d'une grille d'évaluation (comprenant critères et indicateurs à mesurer) ou encore par une reformulation sous forme d'objectifs à maîtriser.

A plusieurs reprises, certains enseignants évoquent des difficultés d'interprétation de certains AA notamment dans leur énonciation qualifiée de « floue » ou « d'inadaptée ». Dès lors, quels processus permettent de s'assurer de leur qualité ? A notre connaissance, il n'existe aucun processus « officiel » qui permette de s'assurer de la valeur des AA (en termes de pertinence ou de formulation). La « qualité », la « pertinence » de ces AA peut toutefois être remise en question par les interpellations des étudiants. Chaque chargé de cours peut donc être amené à poser un regard critique sur ceux-ci en fonction des cours donnés. Ce dossier pédagogique général nous semble pourtant si ficelé qu'il n'apparaît pas possible de le remettre en cause ou de le modifier. Pourtant, nous avons la volonté d'interpeller la FWB à ce sujet. Nous estimons que ce programme gagnerait à être revu en considérant les imprécisions et les inadéquations pointées par certains acteurs qui l'utilisent.

²¹ http://www.cpeons.be/Files/files/Promsoc/Liste_ecoles_promsoc/eps_repertoire.pdf (mai 2015)

Voici quelques exemples de « non-sens » où la formulation française pourrait être éclaircie :

Extrait du dossier pédagogique n°1 de la section bachelier en éducation spécialisée dans la liste des AA : *« L'étudiant est capable de définir, d'utiliser et d'illustrer, les concepts et processus relatifs, à la philosophie à la psychologie, à la sociologie et à la théorie de la communication qui fondent le travail socio-éducatif »*

La question suivante se pose presque chaque année en délibération : si un étudiant a montré des capacités suffisantes pour atteindre cet AA en communication et en sociologie, mais pas en philosophie, que se passe-t-il ? Ne faudrait-il pas soit décliner cet AA en une ligne par cours ou soit décider que la capacité ne doit pas être atteinte dans tous les cours ou, encore, soit prévoir une évaluation commune à l'ensemble des cours d'une même UE ? L'emploi du déterminant « définir les concepts » n'est-il pas trop généralisant ? Ne serait-il pas préférable de noter « un ensemble de concepts ». Et concernant ces « concepts » en question ne devraient-ils pas figurer dans le dossier pédagogique ? Ce qui permettrait, notamment, à plusieurs enseignants de la même UE de les aborder et de créer des liens entre les cours. C'est aux enseignants de critériser leurs AA, cela se construit au travers des réunions de section et en lien avec le profil professionnel.

Extrait du dossier pédagogique relatif à l'épreuve intégrée de la section bachelier conjugal et familial : *« Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable à partir d'une ou plusieurs situations de conseil conjugal et/ou familial rencontrées lors d'expériences de stage, au travers d'un travail écrit et de sa présentation orale, dans le respect des règles déontologiques de la profession et des usages de la langue française, conformément aux consignes données, de ... »*

Extrait du dossier pédagogique n°2 de la section bachelier en éducation spécialisée dans le chapeau de la liste des AA : *« Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, tout en respectant les consignes relatives à l'utilisation de la langue française ... »*

La phrase doit-elle être considérée comme faisant partie intégrante des AA ou en tant que AA prérequis ? Un éclaircissement sur ce point devrait être apporté, car, chaque année, les interprétations varient selon les chargés de cours concernés et les directions successives au sein de l'IPFS. La problématique, pointée par le professeur de française, est que depuis plusieurs années, la langue française n'y est plus « réellement » évaluée. Heureusement certains cours s'y attèlent tout particulièrement. Afin de nous éclairer, nous avons interpellé, lors de la dernière réunion de section, l'inspectrice, Mme Gillet, qui s'est clairement positionnée en estimant que cette maîtrise de la langue française pouvait être considérée comme un AA à part entière.

Que signifie l'expression « en respectant les consignes relatives à l'utilisation de la langue française » ? A quelles « consignes » sommes-nous sensés nous référer ? Qui en détermine les limites ? De quelle « utilisation » s'agit-il ? Le langage SMS, le style télégraphique, les écrits libres

et spontanés sont-ils acceptés ? Monsieur Dupriez, le chargé de cours responsable du cours de pratique de la langue française se demande si les expressions « les usages normés de la langue française » ou « une langue française relevée » ne seraient pas plus adéquates. N'y a-t-il pas des parts d'autonomie à allouer à cela ? La question est ouverte. C'est aux enseignants de critériser leurs AA, cela se construit au travers des réunions de section et en lien avec le profil professionnel.

3.2. Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage

Chaque chargé de cours est invité à s'appropriier le dossier pédagogique de son UE. Aussi, la reformulation exhaustive des objectifs et la verbalisation des compétences sont réalisées par certains professeurs au début de cours. [Pour s'assurer que les objectifs de chaque dispositif et de chaque activité soient formulés de manière explicite et cohérente au sein de l'UE, il sera bientôt demandé aux enseignants/experts de présenter, sous la forme d'une « fiche cours » dont le canevas sera commun \(et peut-être téléchargeable sur le site Internet ou la plateforme de notre établissement\), les informations importantes relatives au cours dont il a la charge \(voir chapitre 5 de ce rapport avec le travail engendré par le groupe de coordination pédagogique\).](#) L'objectif principal est de rendre le contenu du dossier pédagogique plus accessible aux étudiants et de leur permettre d'orienter et d'évaluer leurs apprentissages en fonction des buts à atteindre.

Actuellement, beaucoup d'enseignants effectuent cet exercice oralement et certains déjà par écrit au début de leur syllabus. Nous avons la volonté d'uniformiser cette manière de présenter les cours (et par conséquent les UE). En ce sens, un effort de sensibilisation sera fourni [à travers les membres de la coordination pédagogique et le staff direction](#) afin que tous les enseignants/experts s'inscrivent dans cette procédure. A plus long terme, dans le but d'assurer la communication des objectifs à tous, nous souhaitons ajouter ces fiches de chaque UE sur le site Internet de l'établissement (qui est actuellement en réaménagement).

[À titre d'exemple, dans le cours de MLF \(maîtrise de la langue française\), les différents AAe sont enseignés \(soit présentés et expliqués durant le cours\). Il est demandé aux étudiants de les conserver et d'observer une correspondance entre les contenus des différents cours donnés et ces AA. Dans un travail personnel, il peut être demandé aux étudiants de reformuler ces acquis, de montrer qu'ils les exploitent au travers de leur production.](#)

Concernant les pratiques pédagogiques dans la section auditée, voici une liste non-exhaustive de méthodes d'enseignement et des outils créés (ou utilisés) qui, selon nous, favorisent « l'articulation théorie – pratique » chez les étudiants :

- Travaux de recherche personnelle et en groupes effectués dans le cadre de plusieurs cours et favorisant les liens entre les concepts

- Utilisation de l'outil informatique et de nombreux logiciels de manière régulière par certains chargés de cours
 - Pédagogie différenciée à l'aide d'exercices individualisés notamment en maîtrise de la langue française parfois appelée par certains chargés de cours « la classe inversée »
 - Création d'évaluations transversales, en cas d'activités d'enseignement communes, notamment dans l'UF5 pour les cours de psychopédagogie, psychologie sociale et déontologie (non applicable en 2014-2015 car trop d'étudiants par classe)
 - Méthode d'apprentissage par essais/erreurs ou d'enseignement par projets dans le cadre de certains cours proche de la pratique professionnelle, ce qui favorise davantage de structuration de l'information
 - ...
- ➔ La direction offre toute sa confiance dans les pratiques innovantes des enseignants.

Malgré la complexité et les difficultés associées au contexte institutionnel de l'école, nous observons des dynamiques fédératrices chez les chargés de cours. Les enseignants ont été capables de maintenir leur mobilisation **au travers d'échanges transversaux et interdisciplinaires même si les échanges transversaux et interdisciplinaires ne font pas encore partie intégrante des pratiques courantes**. Le potentiel énergétique des sections est sans pareil même si, parfois, ces énergies ne fédèrent pas toutes dans un sens commun. **En effet, certains étudiants ont constaté une diversité dans les cours mais regrettent de ne pas observer plus de liens de la part des enseignants entre ces cours. Cette information se confirme lorsqu'on interpelle les étudiants diplômés. Ils sont plus de 50% à affirmer la présence de conflits de loyauté au sein de la section face à plusieurs chargés de cours aux prises de position divergentes. Ceci entraînant, selon eux, une baisse du dynamisme de la section associée à une difficulté pour l'étudiant de se positionner notamment lors de la rédaction de son EI. Nous avons conscience que collaborer n'est pas une pratique aisée à mettre en place car travailler en équipe s'apprend chaque jour. Néanmoins, la direction a la volonté de permettre aux étudiants d'être acteurs de leur formation et de leur devenir. Pour cela, il nous semble essentiel que ces derniers ne soient pas cantonnés au point de vue d'un seul chargé de cours mais puissent, au travers d'une multiplicité de perspectives d'accompagnement proposée par différents enseignants/experts, se créer leur propre opinion, leur propre identité professionnelle de conseiller conjugal et familial (différente de celle d'un psychologue ou d'un sociologue, par exemple).**

Les anciens étudiants, sollicités lors d'un entretien téléphonique, pointent plusieurs aspects positifs relatifs aux dispositifs d'apprentissage comme la proximité relationnelle avec les chargés de cours et la flexibilité des horaires. Aussi, ils mentionnent quelques aspects plus questionnant comme le manque de communication entre les lieux de stage et l'IPFS (ce qui corrèle ce que nous avons pointé en interne), l'insuffisance d'un unique professeur de supervision de stage et les cours de préparation à l'EI qui ne permettent pas d'envisager sereinement ce travail d'intégration.

Un ancien étudiant s'interpelle sur la formation des chargés de cours de la section dans le sens où il n'y a qu'une seule personne qui est conseiller conjugal et familial. L'étudiant se demande « pourquoi n'y a-t-il pas plus de professionnels CCF qui encadrent les stages, qui accompagnent les pratiques professionnelles en tant qu'experts ou qui donnent cours ? » En effet, à notre connaissance, personne ne s'assure réellement que les acquis d'apprentissages propres au métier du CCF soient véritablement compris par l'ensemble des enseignants, hormis l'inspection de la FWB. Une telle question relève sans doute de la direction et c'est notamment pour cela qu'elle projette, pour 2015-2016, son passage auprès de chaque enseignant.

Nous avons réellement rencontré des difficultés à nous mobiliser pour la qualité de l'enseignement au sein de notre école, dans laquelle a régné, pendant un certain temps, un climat d'incertitude de l'emploi et d'instabilité professionnelle notamment. Il y a toutefois toujours eu, dans la section, une forme de « co-évaluation en interne » par différents chargés de cours qui interviennent au sein d'une même UE.

Depuis un certain nombre d'années, un constat, au niveau des étudiants, a été effectué par certains enseignants concernant le niveau des compétences estimé insuffisant à l'entrée dans la formation en maîtrise de la langue française. Il n'est pas de notre activité d'émettre une quelconque supposition quant à l'origine de ce fait. Par contre, nous pouvons établir que cette diminution de compétences engendre parfois des difficultés pour accéder à un minimum de transversalité et de coordination entre les différentes disciplines du cursus de formation.

Certains étudiants déplorent le fait que l'école n'organise pas de système autour des « crédits résiduels » permettant de passer dans l'année suivant en représentant uniquement le cours échoué. Une fois encore, la modularisation en unités d'enseignement nous empêche de réaliser ces pratiques. Quel serait l'alternative au redoublement alors ? Une réflexion pourrait se poser... Ce qui est un des principes même de l'EPS.

À notre connaissance, hormis par la collaboration entre enseignants, personne ne s'assure réellement que les AA sont véritablement connus par l'ensemble des enseignants, sauf peut-être l'inspection de la FWB. Une telle question relève du travail de la direction et c'est notamment pour cela qu'elle projette, pour 2015-2016, son passage auprès de chaque chargé de cours.

3.3. Agencement programme et temps pour atteinte des AA visés

Pour saisir la cohérence globale et la logique de construction du programme, nous renvoyons à la lecture du dossier pédagogique général de la section où sont présentés les points suivants : organigramme de formation, profil professionnel et finalités générales et spécifiques.

A l'IPFS, notre objectif est de permettre à l'étudiant, dès son entrée en formation, d'avoir une vue d'ensemble de son parcours de formation et de se situer dans celui-ci. En ce sens, lors d'une séance d'information générale dont le but est de rendre la communication plus transparente sur les cursus possibles, la direction et la responsable de section présentent aux étudiants le fonctionnement en système modulaire et leur expliquent les avantages de ce système afin d'adapter leur parcours de formation et professionnel de façon individualisée. A ceci s'ajoute une distribution de l'horaire de l'année académique aux étudiants où la responsable de section a cherché à alléger la fin d'année permettant, par exemple, ainsi aux étudiants de 1^{ère} année de réaliser leurs travaux. L'étalement des examens, placé à la fin de chaque cours, est particulièrement apprécié par les étudiants.

Une fois le conseil d'étude passé et l'UE certifiée, une attestation de réussite est imprimée et conservée par l'école (sauf sur demande de l'étudiant notamment s'il souhaite changer d'école par exemple). De cette manière, nous limitons le nombre de pertes de ces documents administratifs dont la validité est de 6 ans. Ce temps de validité est particulièrement pertinent car il permet aux étudiants qui le souhaitent de mettre leur formation entre parenthèses pour des raisons personnelles ou professionnelles, puis de la reprendre dans les années ultérieures avec la garantie de conserver les AA certifiés.

Comme dans tout l'enseignement supérieur de la FWB, le grade académique de bachelier s'obtient après avoir suivi et maîtrisé les acquis d'AA correspondant aux 180 ECTS du bachelier.

Concernant l'agencement des UE et du cursus de formation, les UE dites « volantes » permettant d'organiser le cursus sur 3 ans ou sur 4 ans, soit de créer une sorte de cursus en 2 filières. Cet aspect est non négligeable car il permet de répondre aux attentes de notre public d'adultes aux responsabilités souvent multiples. Par ce processus, chacun a la possibilité d'évoluer à selon ses réalités (personnelles/professionnelles) pour atteindre les AA visés par la formation.

Nous dispensons également à l'IPFS des spécialités (ex : la systémique) qui peuvent être considérées comme des manières d'effectuer un approfondissement sur sa formation initiale, soit au travers d'une poursuite à la formation de bachelier en éducation spécialisée.

Certains membres du personnel administratif et certains chargés de cours de la section bachelier en éducation spécialisée ont ressenti des difficultés dans la lisibilité des horaires de cours. Il semblerait que la forme, soit la manière de présenter ces horaires, ne soit pas optimale car elle conduirait, au niveau des utilisateurs, à des erreurs de compréhension de l'outil. Ceci ayant pour conséquences notamment des doublons dans les heures de cours de certains chargés de cours, des difficultés d'obtention des locaux spécifiquement souhaités... Face à ce constat, la

responsable de la section pourrait avec les autres responsables de section afin de créer une sorte de document commun (ex : planning vierge) sur lequel des plages horaires spécifiques à la section et aux cours seront précisés. L'idée, qui n'est pas partagée par tous, étant de permettre à tous (chargés de cours, direction, responsable des locaux) d'avoir une lecture efficace des horaires des différentes sections. Nous souhaitons que l'utilisation du logiciel informatique puisse faciliter la création de ce dispositif.

Certains membres du personnel administratif constatent également une sorte de « gaspillage de papier » utilisé pour l'affichage multiple et quotidien sur les différents valves du Campus Provincial. Face à ces aspects, nous avons la volonté de chercher des solutions notamment par la création de certaines fonctionnalités de notre future plateforme interactive (voir chapitre 5).

Finalement et dans le même ordre d'idée, certaines personnes, les étudiants principalement, regrettent de ne pas recevoir en début d'année scolaire un calendrier, soit une large planification des UE (et des cours propres à ses unités) travaillées durant l'année. L'objectif sous-jacent serait d'avoir un point de vue global sur la distribution des cours et des unités d'enseignement sur l'année mais également des types, des formes et dates d'évaluations auxquelles s'attendre durant l'année scolaire. Il s'agit, une fois encore, d'un aspect qui a été anticipé par le groupe travaillant sur la coordination pédagogique (chapitre 5).

3.4. Evaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissages visés

La création du système modulaire propre à l'EPS implique obligatoirement la passation d'au moins une évaluation certificative basée sur les AA par UE. Si ces AA, évalués par les enseignants dispensant cette UE, sont considérés comme maîtrisés par l'étudiant, le seuil minimal de réussite de l'UE est alors atteint. L'étudiant obtient alors 50% pour l'UE concernée. A ceci, l'étudiant peut prétendre voir sa note augmenter grâce à son degré de maîtrise, avec 50 autres pourcents supplémentaires. A l'IPFS, ce qui nous semble essentiel, c'est bien l'atteinte des AA. L'obtention et la quantification du degré de maîtrise nous permettent de donner une note finale à l'étudiant concernant cette UE afin que ces données soient encodées dans le GIPS (programme informatique de gestion administrative des EPS) mais nous n'avons pas comme ambition pour nos étudiants « une obtention de grade ». Nous préférons privilégier des comportements professionnels (et professionnalisant) d'entre-aide et de soutien d'équipe entre étudiants (notamment lors des travaux de groupes) plutôt que l'élitisme. En effet, si nous nous référons à la définition du dictionnaire Larousse²², l'élitisme est « *une attitude ou politique visant à former et à sélectionner les meilleurs éléments d'un groupe sur le plan des aptitudes intellectuelles ou physiques, aux dépens de la masse.* » Cette attitude est donc en inadéquation totale avec les

²² <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/%C3%A9litisme/28429> (mai 2015)

valeurs soutenues par l'IPFS. Néanmoins, les grades peuvent aussi souligner la présence de qualités humaines, donc encourager ces dispositions est valorisant.

Pour assurer la cohérence entre l'évaluation et les AA mesurés, des grilles d'évaluation reprenant ces AA et traduites en indicateurs opérationnels sur lesquels viennent se greffer les degrés de maîtrise, ont été construites par certains enseignants qui en font la lecture et la distribution dès le début de leur cours afin que chaque étudiant puisse prendre connaissance des critères à partir desquels il sera évalué mais également afin qu'il puisse s'autoévaluer en cours de formation. Nous anticipons une aide à procurer sur ce plan pédagogique pour l'ensemble des enseignants, dans le cadre de l'objectif ambitionné par le groupe travaillant sur la coordination pédagogique (voir chapitre 5).

Certains enseignants en charge de cours différents appartenant à une même UE, ont décidé de fédérer leurs énergies autour d'une évaluation transversale entre leurs cours. Ainsi, ils ont invité les étudiants à décroquer les cours (et donc les matières) et à jeter des ponts entre les notions abordées dans ces différents cours afin de réaliser un unique travail, Co-évalué par ces mêmes enseignants. Cette modalité d'évaluation a été rapidement perçue comme bénéfique en terme d'investissement de l'étudiant qui ne devait alors plus multiplier les travaux à domicile, au risque d'avoir l'impression de se répéter et de ce fait, parfois, de produire des travaux de qualité inférieure. Cette initiative pédagogique et évaluative, prise par ces chargés de cours, est estimée par la direction comme particulièrement louable. Aussi, nous avons la volonté de l'utiliser comme moyen de partage des bonnes pratiques enseignantes (sachant que ce dispositif ne se prête pas à toutes les UE, ni à tous les cours). Néanmoins, après utilisation de ce procédé d'évaluation, certains étudiants ont fait le constat amer d'avoir un échec dans les trois cours concernés par l'UE, ce qui est une conséquence réelle dans une logique par cours mais nous souhaitons tendre vers une logique de maîtrise des AA tous cours confondus. Les chargés de cours, de leur côté, ont estimé que ce système demandait beaucoup de temps et d'énergie pour effectuer la correction afin de lui garantir une qualité authentique. En ce sens, au vu du nombre trop important d'étudiants par classe, ce système n'a pas pu être mis en application cette année scolaire. Une situation délicate qui devrait être stabilisée dès l'an prochain.

De manière globale, même si ce dispositif d'évaluation demande une légère révision, il s'agit d'un élément valorisant clairement la qualité de notre enseignement, en accord avec les attentes de l'inspection de la FWB. Nous sommes fiers de pouvoir nous appuyer sur cet outil et l'utiliser comme levier à la mise en œuvre de nouvelles bonnes pratiques, pour les années à venir.

En ce qui concerne les autres méthodes d'évaluation, elles ont des visages multiples et des applications multiples en fonction des objectifs qui leur sont associés. Effectivement, à l'IPFS, nous

ne considérons pas l'évaluation sommative comme l'unique manière d'évaluer les étudiants. En effet, bon nombre d'enseignants pratiquent également l'évaluation formative qui a pour objectif, comme son nom l'indique, de former l'étudiant en lui permettant de développer de nouvelles compétences professionnelles. L'évaluation formative est donc bien présente dans le processus d'enseignement/apprentissage au travers de plusieurs outils valorisant les échanges (formels ou informels) entre les enseignants et les étudiants. Selon nous, l'évaluation formative passe par les feedbacks entre enseignants et étudiants, mais également par les remédiations, les suivis au fil de l'année, les exercices en classe, les rencontres informelles... Il s'en suit une évaluation certificative à la fin de chaque UE pour valider l'acquisition des apprentissages.

A l'IPFS, nous avons développé un accompagnement individualisé en plusieurs temps dans le cadre de plusieurs activités telles que l'épreuve intégrée ou le suivi des stages. Ainsi, l'encadrement se fait tout au long de l'année et de façon individualisée, permettant à l'enseignant de fournir des feedbacks réguliers sur le travail des étudiants et de prévoir des remédiations, dans certains cas. **Néanmoins, les étudiants pointent les heures consacrées à cet effet comme insuffisantes et ils précisent également qu'ils estiment être trop nombreux dans certains cours en début de formation.**

Dans le même ordre d'idées, bon nombre d'enseignants axent leurs exercices, avant évaluation, sur les AA afin de conscientiser les étudiants de leur importance. Des examens blancs, réalisés puis corrigés en classe, sont proposés par certains chargés de cours ainsi que des listes de questions type d'examen. L'objectif étant de permettre une préparation à l'évaluation plus pertinente face aux compétences évaluées. Aussi, la réalisation de travaux de groupes favorise les feedbacks en continu durant les séances de cours.

La mise en œuvre de feedback et de remédiation, faisant suite une évaluation certificative, n'est pas toujours chose aisée dans le système modulaire. En effet, la certification se réalise généralement au terme de chaque module de cours, soit à la dernière séance, le plus souvent. Les étudiants sont donc dans « l'obligation » d'attendre que la délibération soit passée pour obtenir un retour, ce qui ne constitue pas, en soit, un gage de qualité.

A l'IPFS, certains chargés de cours demandent à la responsable des horaires de placer, sur ce dernier, une ultime séance de cours après l'évaluation. L'objectif est de permettre au chargé de cours d'organiser une correction collective soit effectuée et afin que chacun puisse prendre note des remarques apposées par l'enseignant sur sa copie. Gardons à l'esprit que les chargés de cours n'ont pas la possibilité de divulguer, avant le conseil d'étude relatif à l'UE, les résultats de l'étudiant, ce qui n'empêche en rien de lui présenter un feedback global de l'évaluation. Nous estimons que ce dispositif est pertinent car il est réellement professionnalisant pour l'étudiant.

L'évaluation n'est plus alors perçue comme un moyen de contrôle mais plutôt comme une opportunité d'évoluer par la compréhension de ses erreurs et la reconnaissance de ses forces. Nous souhaitons que cette idée de « séance feedback après évaluation » soit discutée, l'an prochain, en réunion de section afin qu'une décision collective soit prise pour la création des plages horaires à venir, dans le cadre de certains cours.

Toujours au sujet des dispositifs d'évaluation, certains enseignants formulent une impression précise sur le type et la forme d'évaluation dominante par année de formation. Selon eux, un certain déséquilibre, peu profitable, entre les variétés d'évaluation se ferait ressentir (ex : principalement des travaux de groupe en deuxième année). Cette impression n'a pas encore été confirmée car l'analyse du sondage sur les « pratiques pédagogiques » en ANNEXE T n'est pas finalisée. Néanmoins, une fois cette analyse terminée puis couplée avec la création des « fiches de cours » (initiées par les membres du groupe de coordination pédagogique voir chapitre 5) vont permettre la construction d'un calendrier marquant le début et la fin de chaque cours dans l'UE avec type et forme d'évaluation. A moyen terme, cette prise de conscience sur nos dispositifs d'évaluation pourrait nous permettre d'adapter ces outils afin de les rendre plus harmonieuse.

Une question de fond, posée lors de la dernière réunion du groupe Form-éduc²³, interpelle encore aujourd'hui, le personnel de l'IPFS : « *comment valoriser l'évolution de chaque étudiant tout en définissant (de manière arbitraire) les critères et indicateurs minimaux à atteindre pour valider les AA ?* » En d'autres termes, dans le cadre de l'EPS, il est parfois complexe de concilier notre désir de certifier la progression de l'étudiant, concourant à son épanouissement, tout en étant dans une dynamique d'évaluation d'AA, déterminés par les instances supérieures comme la FWB.

²³ <http://www.formeduc.ca/> (mai 2015)

Partie 2 : Auto évaluation selon 5 critères

Chapitre 4 : Efficacité et équité du programme

4.1. Ressources humaines

Personnel enseignant :

Nous comptons, parmi nos membres, des professionnels aux compétences complémentaires qui interviennent à différents moments dans la formation et dans différents registres : cours conceptuels, cours méthodologiques, cours de pratiques professionnelles, épreuves intégrées...

Les chargés de cours et les experts sont tantôt des éducateurs spécialisés mais également des juristes, des psychologues, des sociologues... **mais les étudiants regrettent de ne pas avoir un enseignement dispensé par plus de professionnels de terrain, soit des conseillers conjugaux et familiaux.** Tous ont le souci d'actualiser leurs connaissances et de développer leurs compétences en cours de carrière en se formant de manière continuée.

- **En ce sens, certains chargés de cours ont pointé, lors de la réalisation du SWOT, que les offres de formations auxquelles chacun a droit (par année scolaire) n'étaient pas suffisamment visible. Face à cela, un premier réaménagement de la salle des chargés de cours a été réalisé. Ce dernier a été estimé, sur quelques aspects, insuffisant et nous avons le projet d'y retravailler l'an prochain.**
- **Or, il n'est pas si simple de mettre ses connaissances à jour en matière d'accompagnement, car le métier de CCF évolue, il ne s'adresse plus uniquement aux couples, mais aussi aux enfants, aux personnes âgées... Les étudiants estiment avoir besoin d'un rapport plus étroit avec les pratiques actuelles de terrain.**

Bon nombre des experts et de chargés de cours sont également dans une autre activité professionnelle, généralement dans le secteur social, les jours de la semaine où ils n'enseignent pas à l'IPFS.

Depuis 2014, la direction met un point d'honneur, face à l'ensemble des chargés de cours qui envoient leur CV à l'IPFS, à répondre en transmettant à chacun un feedback face à la demande formulée. Une possibilité d'entretien oral peut également s'organiser si les compétences professionnelles et humaines du prétendant semblent convenir pour enseigner en EPS, surtout si un poste se libère ou en « réserve » en cas de maladie. Une banque de données de ces enseignants ressources a été établie par le secrétariat de direction.

Chaque année, un appel général, soit un document officiel informatif sur les offres d'emploi, postes vacants et postes à pourvoir, est adressé, par le Pouvoir Organisateur de la Province de Namur, à chaque chargé de cours et experts, conformément aux dispositions de l'article 31 du

Statut du Personnel Subsidié de l'Enseignement Officiel Subventionné. Cet appel est transmis aux différents instituts concernés. Concomitamment, l'information est publiée au Moniteur Belge. Généralement, la publication au Moniteur paraît au mois d'avril, conformément à l'échéance décrétable fixée au 31 mai de l'année en cours. Deux types d'appels sont promulgués : un appel aux candidats à la nomination et un appel aux candidats temporaires prioritaires. Dans le respect des règles d'ancienneté et en regard aux titres requis, le choix du candidat est basé sur l'adéquation entre son profil professionnel et les exigences des missions qui lui seront confiées.

Chaque année, l'Inspection de la FWB évalue plusieurs sections de l'IPFS, au travers d'une visite de quelques chargés de cours ainsi que de la consultation de documents de référence. La direction de l'IPFS a également la possibilité de venir observer les enseignants dans leurs cours afin de considérer si les compétences d'un professeur sont avérées ou si sa didactique est un soutien approprié à son cours. La direction peut alors établir un rapport en interne pour souligner les qualités observées chez l'enseignant et formuler quelques recommandations. Après lecture des parties, ce rapport est signé. Il constitue également le point de départ d'un éventuel échange entre la Direction et l'Inspection du PO.

Depuis la rentrée 2014-2015, la direction a mis en place une procédure relative à l'accueil des nouveaux chargés de cours : le nouveau professeur est accueilli par la direction, l'équipe administrative et par la sous-direction. Il reçoit les documents administratifs utiles (ex : ROI, horaires, procédures à suivre en cas de maladie, dossiers pédagogiques...). La direction a la volonté pour les années académiques à venir de mettre en place un système d'accompagnement du chargé de cours entrant par un enseignant de la même section ayant plusieurs années d'expérience à l'IPFS.

Notre école, bien que spécialisée dans l'EPS, ne compte pas de service social. Il s'agit d'un aspect que nous déplorons comme un risque sur lequel nous n'avons pas de prise directe et cela malgré le fait que notre public est demandeur. Aussi, les points suivants, parfois pris en charge par les centres psycho médico sociaux, sont laissés à la libre appréciation et au bénévolat des chargés de cours : détection et prévention du décrochage, aide à la rédaction des CV et lettre de motivation, réunions professeurs et étudiants, disponibilité du personnel, réseau de personnes relais pour la résolution de problèmes psycho-sociaux...

Notre participation active au PAN va nous permettre à l'avenir de bénéficier d'un ou de plusieurs partenaires ayant de l'expertise dans ce domaine (ex : atelier d'écriture d'un CV proposé par UNamur à tous les étudiants du pôle)

Personnel administratif et éducatif :

Engagés comme personnel provincial ou comme personnel FWB, les exigences (nombre d'heures à prester, remplacement en cas de maladie, récupération...) divergent. Ces diversités amènent parfois entre ces membres du personnel qui, pour beaucoup, effectuent les mêmes tâches qu'ils soient personnels provinciaux ou FWB, des tensions, chacun souhaitant être dans une situation d'équité.

Depuis 2013, nous observons une forme d'instabilité professionnelle au cœur de ce personnel administratif. En effet, sur la petite dizaine de membres du personnel, plus de cinq personnes ont pris le départ vers un autre lieu de travail et deux nouvelles personnes sont arrivées dans l'équipe. Les tâches ont donc dû être réparties entre les personnes restantes, lors des absences prolongées de certains administratifs, car les missions de ceux-ci devaient être assumées. Bien que presque stabilisée, nous notons actuellement une sorte d'apaisement au sein de l'équipe assortie d'une grande fatigue voire d'un épuisement professionnel, pour certains. Quotidiennement, cette situation n'est pas aisée à assumer, ni par l'équipe ni par la direction.

Nous constatons également que le personnel éducatif joue finalement peu son rôle éducatif. En effet, bon nombre des tâches que les éducateurs réalisent sont administratives notamment concernant la gestion des dossiers d'étudiants (présences, absences, abandons, registres...). Ces missions semblent tout à fait convenir à certains éducateurs en relation « d'adulte à adulte » avec les étudiants. D'autres éducateurs, plus professionnels du terrain, ressentent un manque d'action à mener face aux besoins et attentes des étudiants, ce qui a amené également le départ de certains d'entre eux. C'est dans ce sens que va la nouvelle réforme titres et fonctions applicable en septembre 2016.

Le personnel administratif, en parallèle de la démarche qualité mise en œuvre dans le cadre de l'AEQES, vit en interne une autre forme d'audit externe avec les membres du SAAGe (Service d'audit et d'aide à la gestion) de la Province de Namur. Depuis 2014, suite aux difficultés relationnelles et communicationnelles rencontrées à l'IPFS chez le personnel administratif, le SAAGe, notamment en la personne de Mme Prignon et Mrs Ancelin et Verhoeven, a mené un audit afin d'évaluer le bien-être, les difficultés et l'efficacité au travail de chaque membre du personnel administratif. L'objectif principal est d'écouter les membres du bureau administratif quant à leurs besoins, leurs vécus et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des procédures à appliquer. La résultante de cette action est en cours et le but principal est d'apporter les remédiations nécessaires aux difficultés et dysfonctionnements rencontrés et de réajuster, si besoin, la répartition des tâches entre chaque membre. Bon nombre d'objectifs et d'éléments sont assimilables entre les deux services d'audit (SAAGe et AEQES) même s'ils divergent sur quelques aspects. En ce sens, l'échange qui a été effectué entre l'équipe de Mr Verhoeven et Mme Disy,

coordonnatrice qualité à l'IPFS, a été fructueux. Mme Disy a utilisé l'expérience partagée par ces professionnels pour mieux comprendre le sens à donner à certaines difficultés de gestion telles que les « résistances ». En effet, dans le cadre d'un reportage de Canal C (télévision locale de Namur), via la retranscription d'une partie de ce documentaire sur le site Internet de la Province de Namur²⁴, Mme Prignon précise : *« La plus grosse difficulté de mon métier, c'est la résistance au changement. Ce n'est pas propre à l'administration provinciale, c'est le cas dans toutes les organisations humaines. »*

4.2. Ressources matérielles

Depuis 2014 et suite à plusieurs raisons relatives au passé de l'école, les budgets annuels accordés à l'IPFS ont été révisés car nous sommes entrés dans un plan de « redressement », comme évoqué dans le chapitre 1 de ce REI.

Les étudiants et les membres du personnel de l'IPFS ont accès à la majorité des espaces et des services proposés sur le Campus Provincial dont la cafeteria, les salles informatiques, les espaces multimédias, le nouveau pavillon, le centre de documentation, les espaces de détente extérieurs et intérieurs, les auditoriums (de capacités différentes et aux modalités organisationnelles différentes), les salles de classes, les petits locaux d'accompagnement de pratiques professionnelles, les caves pour le rangement/les archives, des casiers... Les douze heures d'ouverture journalière du Campus Provincial offrent une grande liberté d'accès. Il existe des locaux propices à l'étude notamment le centre de documentations, les halls d'entrée. Cependant une demande de locaux peut être faite par l'intermédiaire d'un enseignant ou d'un membre de la direction via Mme Fossion, responsable des locaux.

Plus spécifiquement, le centre de documentation, remis en état en 2014, est équipée d'un logiciel nommé Anastasia²⁵, soit un large réseau documentaire aux vastes plages horaires : *« Le Centre de Ressources Documentaires intègre actuellement les fonds des partenaires historiques (anciennement le centre de documentation de la DASS et l'outilthèque de la DSP) ainsi que ceux de nouveaux partenaires, le Centre d'Action interculturelle, le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, Annoncer la Couleur, la Haute école de la Province de Namur et l'Institut Provincial de Formation [...] Le réseau Anastasia regroupe toutes les ressources de ces différents fonds et partenaires. Il est ouvert à tout public, les personnes intéressées par les différentes thématiques proposées, les étudiants, enseignants, professionnels de la santé, »*. Les responsables du centre de ressources documentaires invitent régulièrement les enseignants (quelle que soit leur section) de proposer des références de livres ou ouvrages de référence exploités par exemple

²⁴ <https://www.province.namur.be/?rub=video&id=111> (mai 2015)

²⁵ <http://anastasia.province.namur.be/> (mai 2015)

dans le cadre des cours. Les bibliothécaires ont la volonté d'actualiser leur base de données dans le sens de l'évolution et des demandes des chargés de cours et des étudiants.

Les enseignants également sont invités, chaque année, à envoyer à l'imprimerie provinciale, par l'intermédiaire d'une personne de contact, leurs syllabus papier et/ou leurs notes de cours. Tout ceci sans frais supplémentaire pour l'étudiant qui bénéficie indirectement de ce service par le biais de son droit d'inscription.

Plusieurs étudiants et chargés de cours se mobilisent et interpellent les responsables du Campus Provincial pour offrir une accessibilité aux locaux/cours pour les personnes à mobilité réduite. Actuellement, le Campus est doté d'ascenseurs dans chacune de ses ailes mais également de rampes d'accès. Il reste quelques aspects techniques sur lesquels œuvrer telles que des portes automatiques, des tables de cours inadaptées dans certains locaux...

Depuis début 2015, un accès à Internet a été mis en place sur une partie du Campus. Après utilisation, certaines personnes ont pris conscience que le WIFI était lent dans certaines salles de classe, ce qui peut devenir problématique quand l'outil Internet devait être exploité dans un cadre précis (ex : travail de groupe, recherche épreuve intégrée, formation des chargés de cours...). Une révision devrait se faire face à cette accessibilité pour tous et en tout lieu, même si notre école en a fait la demande. Il se fait que les relayeurs internet doivent être plus nombreux de par la conception du bâtiment (béton) C'est en cours de réalisation.

Plus spécifiquement dans le cadre de la section bachelier en éducation spécialisée, nous ambitionnons une possibilité d'accord entre la maison de la culture de Namur et l'IPFS, en tant que partenaires provinciaux. Dans le cadre d'un cours encadré par Mr Laduron et valorisant l'expression orale, les étudiants réalisent leur examen dans une salle de spectacle. Nous avons la volonté de créer un accord pour l'obtention du « studio » de la maison de la culture (d'une valeur de 350€) chaque premier vendredi du mois de mai. Cette procédure est en cours.

Mme Fossion relève, au travers des réflexions et des constats effectués par les chargés de cours et étudiants, des problèmes importants d'insonorisation de certains locaux, principalement ceux équipés de matériel multimédia. Or, elle constate également que ces mêmes locaux sont très demandés. Le paradoxe réside donc dans le fait que l'acoustique devrait justement être plus optimale dans ce type de locaux où des films sont diffusés notamment. Appartenant et bénéficiant des locaux du Campus Provincial, l'insonorisation des locaux est un aspect sur lequel l'IPFS n'a que peu de prise directe. Le souhait de l'APEF est d'étendre les travaux d'insonorisation étape par étape. Mais sachant que cela a des conséquences sur la qualité de l'écoute, de l'ambiance de travail et donc de l'échange entre enseignants et étudiants.

Depuis peu, l'IPFS s'est vue installée sur ses ordinateurs le GIPS, soit un logiciel informatique qui se décline en plusieurs parties et dont l'intégrité référentielle est garantie par des liaisons permanentes. Il s'agit d'un instrument très attendu par les membres du personnel administratif car, une fois correctement exploité, il facilitera considérablement les manipulations des données et des encodages. Actuellement, nous sommes en phase d'exploration et de testing du logiciel notamment pour la réalisation des délibérations de fin d'année 2014-2015.

En effet, le GIPS permet notamment :

- Encodage des UE faisant partie de notre école : Nom exact, numéro administratif, identifiant interne, niveau, nombre de périodes et d'ECTS, chargés de cours concernés...
- Encodage des sections avec les UE déterminantes ou non, titres...
- Encodage de la structure de l'année scolaire avec les UE ouvertes, la répartition des périodes sur les deux années civiles, le type de dotation, le professeur en charge, le calcul global de la dotation utilisée...
- Encodage, par dates clés, des documents de l'organisation de l'année (documents d'ouverture d'UE, documents de déclaration des étudiants inscrits au premier dixième et restants au cinquième dixième), dates des divers procès-verbaux (admissions, reconnaissances, délibérations)
- Encodage de toutes les données relatives au personnel administratif et pédagogique
- Implémentation et consultation des documents de paiement de l'ensemble du personnel.
- Vérification croisée des volumes entre la structure et les documents de paiement (sur le modèle de la FWB).
- Encodage des données des étudiants (et modifications éventuelles) via un lecteur de carte d'identité pour les entrants détenteurs de documents d'identité à puce
- Encodage des UE dans lesquelles les étudiants s'inscrivent ainsi que de leur statut
- Visualisation de l'historique scolaire des apprenants avec impression d'horaire et d'organigramme personnalisés (notamment en Bachelier en éducation spécialisée où le cursus peut se planifier sur 3 ou 4 ans)
- Gestion des attestations de réussite, diplômes, certificats, suppléments au diplôme pour les bacheliers
- Encodage des résultats par UE avec impression des feuilles de résultats
- Impression des PV de délibération et des attestations de réussite
- Impression des feuilles de délibérations pour affichage
- ...

Plus qu'un programme pour l'équipe administrative, c'est une méthode de travail nouvelle et un outil de gestion qui nous impose de nous structurer dans nos procédures notamment pour l'encodage des étudiants, des résultats de cours...

4.3. Équité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants

Nous avons effectué un sondage (placé en ANNEXE S) sur l'accueil, l'information et l'inscription des étudiants à l'IPFS. Les informations principales qui en ont été tirées ont été explicitées dans le chapitre 2 de ce rapport d'évaluation interne. Face à la notion d'équité, nos résultats au sondage corrélaient dans le sens du respect de tous. En effet, nous n'avons qu'un seul étudiant qui évoque, dans ses réponses, un ressenti réservé face à une attitude raciste d'un enseignant. En contrepartie, les notions de « compétences et de diplomatie » du corps enseignant sont citées à plusieurs reprises par des étudiants appartenant à des sections différentes. De manière globale, le personnel administratif est pointé comme « à l'écoute et disponible » même si plusieurs étudiants regrettent de ne pas être plus rapidement reçus par téléphone. En toute intégrité, nous estimons être une école qui tient compte de la notion d'équité chez ses étudiants, ce qui corréle avec les valeurs attendues en enseignement de promotion sociale.

Malgré ces quelques résultats, nous avons conscience qu'il n'est pas simple de valoriser l'équité dans notre école et cela pour plusieurs raisons :

- Comme évoqué précédemment dans ce rapport, nous accueillons à l'IPFS un public de plus en plus jeune qui a parfois vécu des expériences douloureuses face à l'enseignement supérieur (échecs, réorientation...), la transition vers l'EPS supérieur est parfois complexe à gérer
- Nous sommes confrontés à un public relativement hétérogène dont certains étudiants ne possèdent pas les capacités de base pour mener à bien leur choix de formation. *C'est entre autre à cette fin que le test d'admission a été programmé dans le cadre de cette section. Nous avons pu constater que la majorité des étudiants en échec dans le cadre de la formation bachelier CCF sont des étudiants dits « jeunes ». Sur le site Internet du SIEP²⁶, à la question : « Quel est le public qui fréquente ces cours ? », une étudiante de seconde année de la section répond : « La plupart ont comme moi une quarantaine d'années. Il y a quelques jeunes mais force est de constater que la plupart d'entre eux abandonnent vite. La raison principale est que pour suivre ce type de formation, une certaine expérience de vie est nécessaire. Il n'est pas toujours facile pour une jeune fille de 20 ans de se retrouver face à un couple en crise. Ce couple sera aussi peut-être mal à l'aise d'exposer ainsi ses problèmes personnels à quelqu'un de beaucoup plus jeune qu'eux. »*

²⁶ <http://metiers.siep.be/interviews/arlette-conseillere-conjugale-familiale/> (mai 2015)

- Les difficultés internes générées par le parcours de vie d'ordre plus social et/ou psychologique rendent notre public si inégal, dès son entrée dans l'école. Il n'est dès lors pas évident d'être équitable face à des individus aux parcours inégaux.

Dans la section de bachelier en éducation spécialisée, nous avons la volonté de ne plus surpeupler nos classes car l'enseignement ne peut alors plus y être de qualité. En effet, les conditions mêmes à cet enseignement ne sont pas favorables. Les places, dès l'entrée dans le cursus, sont donc limitées depuis cette année. Ainsi, un certain pourcentage de place est laissé aux étudiants de l'IPFS mais provenant d'autres sections (ex : préformation, éducateur (secondaire supérieur)). Dans ce sens, en plus CESS, un examen d'admission doit être passé par tous. Finalement, le numéro de l'inscription (l'ordre de l'inscription) compte également pour l'entrée en première année de formation.

A l'IPFS, tout candidat étudiant doit s'acquitter d'un droit d'inscription variant en fonction du nombre de périodes suivies durant l'année scolaire (avec un montant maximum). Selon la circulaire 2782 du 25 juin 2009 de la Fédération Wallonie-Bruxelles, certains étudiants sont exonérés de ce droit d'inscription : les demandeurs d'emploi, les chômeurs complets indemnisés, les personnes handicapées inscrites au « Fonds communautaire d'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées », les personnes bénéficiant du revenu minimum d'intégration, les membres du personnel de l'enseignement dans le cadre de la formation en cours de carrière ou en recyclage dans le cadre de leur fonction et les membres des administrations publiques dans le cadre d'une formation en lien direct avec leur activité professionnelle. L'étudiant étranger non ressortissant d'un État membre de l'espace économique européen qui séjourne légalement dans un pays étranger faisant partie de l'espace économique européen et qui s'inscrit dans l'enseignement en Belgique est soumis au paiement du droit d'inscription spécifique.

Le congé éducation payé est un système ayant pour but la promotion sociale des travailleurs engagés dans le secteur privé. A cet effet, ils reçoivent des congés normalement rémunérés pour des formations suivies pendant ou en dehors des heures normales de travail. Ces congés sont payés par l'employeur aux échéances habituelles. L'employeur peut obtenir le remboursement de ces heures auprès du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, le nombre d'heures de congé remboursables étant égal au nombre d'heures de présence aux cours mais limité toutefois à certains plafonds selon la nature de la formation suivie et compte tenu du nombre d'heures de cours coïncidant avec l'horaire de travail. La rémunération remboursable est également plafonnée. Les formations suivies peuvent avoir une finalité professionnelle, sans pour cela qu'il soit nécessaire qu'un lien existe avec le métier actuellement exercé, mais elles peuvent également être de nature générale.

Concernant l'orientation des (futurs) étudiants, une préformation est dispensée à l'IPFS dans laquelle un premier projet de formation est organisé avec l'étudiant afin de pouvoir évaluer ses compétences et ses motivations pour la formation et notamment pour la fonction d'éducateur spécialisé. Que ce soit pour les entrants admis sur titre ou admis sur tests, la motivation pour la section choisie est discutée avec le membre du personnel administratif lors de l'inscription. En cas de doute sérieux, l'étudiant est orienté vers les brochures que nous avons conçues dont l'exemplaire de la section auditée est présentée dans l'ANNEXE R en rapport avec le catalogue des formations de l'IPFS en ANNEXE Q.

Si un service social se met en place à l'IPFS, nous espérons pour l'avenir pouvoir diriger les étudiants entrants ou les personnes souhaitant s'inscrire vers des personnes spécialisées via des centres reconnus sur le namurois (ex : assistante sociale, conseiller pédagogique) dans l'aide à la réussite et l'orientation professionnelles/de formation. Cette personne pourrait aussi proposer, pour les étudiants demandeurs, des conseils par rapport à leurs besoins et leur situation sur le plan social (guidance sociale). Actuellement nous travaillons avec le CIEP, Retravailler Namur, le Forem qui sont des centres de guidance et d'orientation pour nos futurs étudiants

Nous pouvons, déjà actuellement, compter sur notre partenariat avec le Pôle Académique de Namur car dans le cadre de ce pôle enseignement, un groupe s'active fortement face à cette thématique : « aide à la réussite » notamment au travers d'un service de guidance sociale et par la formation Rebond²⁷. Sur le site Internet du Pôle, face à cette guidance, vous pouvez lire ceci : *« Vous êtes étudiant en première année de l'enseignement supérieur et vous envisagez d'interrompre les études que vous avez débutées en septembre ? La formation Rebond s'adresse à vous ! Elle vous propose un programme individualisé de formation et de réorientation vous permettant de mettre à profit le second semestre pour :*

- *construire de nouveaux projets d'études et/ou professionnels adaptés à vos attentes et à vos besoins*
- *valider ces projets en explorant activement la réalité des études et du monde professionnel*
- *consolider les compétences transversales nécessaires au métier d'étudiant*
- *s'entraîner à aborder des contenus et des exigences propres à l'enseignement supérieur.*

Par ailleurs, ce programme vous permet de réaliser des visites d'entreprises, des rencontres de professionnels, des stages et des cours dans les orientations que vous envisagerez. Tout au long de la formation, vous bénéficierez également d'un accompagnement individualisé par un conseiller à la formation. »

²⁷ <http://www.poledenamur.be/aide-reussite> (mai 2015)

Notre école est aussi particulièrement attentive à l'évaluation et aux équivalences des diplômes étrangers afin de respecter les orientations européennes et le processus de Bologne en particulier. Munis de textes réglementaires et d'attestation de comparabilité dans le domaine de la reconnaissance des diplômes, les membres du staff d'administration veillent à la libre circulation des professionnels qualifiés dans l'Union Européenne. Aussi, la valorisation des acquis professionnels [ainsi que l'organisation de formations sur plusieurs cycles possibles \(de 3 ans ou de 4 ans notamment\)](#) font partie des aspects sur lesquels la coordination pédagogique est attentive et cela suivant les besoins et possibilités de chacun. Il existe des procédures pour la valorisation des acquis (voir chapitre 2). La procédure de reconnaissance de capacités acquises et/ou la procédure de dispense partielle vont permettre aux étudiants, venant d'un autre type d'enseignement, de poursuivre leurs études en EPS avec valorisation de leurs compétences.

Les étudiants, estimés en difficulté et/ou en décrochage scolaire, sont identifiés, dans la mesure de leurs moyens, par les enseignants/experts en cours. En effet, ce sont eux qui sont en contact direct et « continu » avec la population étudiante. Dès lors, l'enseignant est libre de proposer des remédiations selon les volontés et disponibilités de chacun. Sur le plan administratif, lorsqu'un étudiant est présent de façon irrégulière, une communication informelle se réalise entre les enseignants et les éducateurs. Si nécessaire, le professeur et/ou l'étudiant concerné peut rencontrer la direction afin de discuter de la situation de décrochage et trouver une solution lui permettant de se régulariser. Néanmoins, nous sommes en formation d'adultes, c'est donc une démarche qui appartient à chacun, sans contrainte ni obligation.

Il arrive parfois que les difficultés des étudiants ne soient observées que lors du conseil des études comprenant l'enseignant/expert en charge de son cours, les autres enseignants en charge de l'UE concernée et au moins un membre de la direction. Grâce à son évaluation certificative et suite à ce conseil des études, l'enseignant/expert formule une motivation justifiée en cas de décision d'ajournement. Il précise la ou les AA non acquises et à retravailler. Généralement, un entretien oral (avec évaluation papier en main) s'organise entre le chargé de cours et l'étudiant demandeur de compléments d'informations, une occasion pour l'étudiant d'avoir un feedback sur ses savoirs et/ou savoir-faire et/ou savoir-être à retravailler.

En cas de recours, la procédure est expliquée dans notre ROI de l'IPFS et en lien avec la circulaire 4700 sur les recours en EPS. A ce sujet, il est précisé que l'étudiant doit avoir reçu, en début d'année scolaire, un ROI dans lequel la procédure de recours est expliquée. Si ce dernier n'est pas en réussite, il doit être précisé s'il s'agit d'un abandon (par exemple pour un nombre trop important d'absences non justifiées) ou s'il s'agit d'un refus (par exemple car il n'a pas atteint les AA visées dans l'UE). Quoi qu'il en soit, la décision du CE doit être motivée par papier en faisant

référence à des faits précis à communiquer à l'étudiant. Ce dernier, s'il veut contester la décision, peut introduire un recours dans les 4 jours ouvrables après l'affichage des résultats. La plainte doit être une plainte écrite adressée par pli recommandé au chef d'établissement. La plainte doit mentionner les irrégularités précises qui motivent le recours, soit la contestation. Il appartient au chef d'établissement d'évaluer si le recours en interne est recevable ou non et donc de réaliser un CE extraordinaire pour répondre aux remarques soulevées. La procédure liée au recours externe est explicitée sur le lien suivant : http://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/39160_000.pdf

En ce qui concerne les étudiants redoublants une ou plusieurs unités d'enseignement, grâce au système modulaire, l'étudiant doit uniquement représenter les cours des unités dont les AA ne sont pas encore maîtrisées. Actuellement, cela engendre un redoublement des UE échouées et ne permet pas à l'étudiant d'avancer dans le suivi des UE pour autant que celles dans lesquelles il a été refusé ne leur sont pas pré requises. *Il s'agit ici d'une réflexion qui n'a pas encore été abordée en réunion de section. A long terme, il serait intéressant de mener une étude du taux de réussite de ces étudiants redoublants pour qui il a été possible de suivre un cursus adapté en fonction de leurs réussites et leurs échecs et cela afin de constater leur évolution.*

A notre échelle, nous cherchons à prendre en compte, les logiques spécifiques des travailleurs et des demandeurs d'emploi notamment dans les stages et les pratiques professionnelles. Nous avons conscience des exigences contradictoires de l'ONEM (disponibilités par rapport aux nombre d'heure de stage) et impossibilité dès lors pour certains étudiants demandeurs d'emploi de mener à bien la formation, en cela les éducateurs de l'IPFS les soutiennent dans leurs démarches.

Dans la mesure de nos possibilités, nous nous montrons disponibles et bienveillants à l'égard des difficultés et de attentes des étudiants, à l'IPFS.

4.4. Analyse des données nécessaires au pilotage du programme

Toutes les données récoltées, par nos soins et via l'AEQES, n'ont pas encore été analysées entièrement mais nous allons tenter d'évoquer, ci-après, les informations pertinentes et relatives à la thématique de l'équité au sein de l'IPFS, en regard aux données issues de la boîte à outils inter-établissements :

- Grâce à l'outil inter-établissements dans la section, nous constatons un nombre relativement stable d'étudiants par année de formation (soit au travers des UE associées) avec une diminution progressive du nombre d'étudiants inscrits au fil du cursus de formation qui se chiffrent à environ 40% 60%. *A l'IPFS, il est complexe d'informer ou confirmer ce chiffre car le test d'admission pour tous en 2014-2015 a fait passer le nombre d'inscrits en UE1 de 106 à 60-70 personnes. Ainsi, le pourcentage d'échec par année n'est*

pas réellement mesurable avec fiabilité car les règles ont changé. A l'IPFS, cette observation est accrue car ce chiffre montre presque à 75%. Les chargés de cours et la responsable de section ont conscience de ce taux important d'étudiants qui quittent la formation. Mais nous ne pensions pas être à ce chiffre. Notre hypothèse est que cela est lié à la difficulté de trouver un lieu de stage, ce qui amène inmanquablement à l'échec de l'unité d'enseignement de stage et donc à une impossibilité de passer à l'année suivante. Il est également possible qu'il y ait une complexité dans l'intériorisation des concepts, ce qui amène les étudiants à reporter leurs cours et étaler leur cursus.

- Grâce à l'outil inter-établissements dans la section, nous pouvons affirmer, dans le cadre des cours, que plus les étudiants avancent dans leur cursus de formation et plus le taux de réussite est élevé. Il passe de presque 65% de plus de 50% en première année à un peu plus de 85% 75% en dernière année. Il en va de même pour les stages où ce taux tend à se confirmer sauf pour le stage d'immersion de niveau 1 où le taux de réussite n'atteint que les 55%. A l'IPFS, cette tendance se confirme avec une croissance de ces chiffres en dernière année où nous atteignons presque les 90% 80% de réussite, dans le cadre des cours. La donnée qui nous interpelle est relative à l'UE1, soit la « découverte du métier » où nous atteignons plus de 85% de réussite pour retomber à peine 55% de réussite dans les approches conceptuelles et méthodologiques 1. Cela est-il un gage de qualité et d'équité pour nos étudiants ? Le débat n'a pas encore été abordé. A l'IPFS, c'est le stage d'intervention de niveau 2 qui a le taux d'abandon le plus élevé et le taux de réussite ne dépasse pas les 65%. Les hypothèses formulées précédemment pourraient donc avoir du sens, mais elles ne sont pas l'unique explication plausible.
- Grâce à l'outil inter-établissements dans la section, nous observons que presque tous les étudiants inscrits dans la dernière année de formation s'inscrivent en EI que l'UE relative à l'épreuve intégrée (EI) est suivie par un nombre plus important d'étudiants qu'en regard à la dernière année de formation. Or, à peine la moitié des étudiants de la section inscrits à l'unité d'enseignement relative à l'EI ne la réussisse. Notre hypothèse est que certains étudiants en échec sur leur EI se réinscrivent tout de même au cours de préparation et d'encadrement à cette EI. A l'IPFS, ce chiffre chute considérablement. Nous nous posons la question du sens que nous donnons à cette EI ainsi qu'au cours qui y est associé. Est-il adapté aux difficultés rencontrées ? Favorise-t-il la réussite scolaire ou, au contraire, pointe-t-il l'échec ? Pourquoi un taux si bas dans l'inscription à ce cours ? Cela est-il lié à au taux d'échec important ? Tant de questions qui nous ouvrent vers de nouvelles pratiques... Nous constatons un taux de réussite à l'EI de près de 55 %, ce qui est très peu au niveau de la Wallonie. A l'IPFS, pour l'année 2013- 2014, sur 103 étudiants inscrits en EI, 56 ont réussi, soit un taux de réussite de moins de 55% également. Un chargé de

cours a formulé une hypothèse face à ce nombre limité de réussite/de présentation de l'épreuve intégrée : certains étudiants sont déjà porteurs d'un autre bachelier : éducateur spécialisé, soins infirmiers... Ces derniers ne percevraient pas la nécessité de s'infliger un tel travail car ils ne viennent pas chercher, par la formation de bachelier CCF, un titre mais bien des compétences. D'autant plus que le fait de cumuler des bacheliers (soit deux formations de niveau équivalent) ne va pas faire augmenter leur salaire.

- Grâce à l'outil inter-établissements dans la section, nous avons pu constater que la valorisation des acquis se pratique principalement dans les UE de la première année de formation. Cet élément tend à se corréliser à l'IPFS. Néanmoins, cet aspect n'a pas toujours été précisé lors de l'inscription dans notre ancienne base de données (avant le GIPS), ce qui tend à peut-être fausser les résultats. Grâce à l'outil inter-établissements dans la section bachelier conseiller conjugal et familial, nous avons pu constater que la valorisation des acquis ne se pratique presque pas dans la section, soit à peine 4 étudiants ont été concernés par cette valorisation en FWB. A l'IPFS, nous n'en avons pas pratiquée en 2013-2014.

Partie 2 : Auto évaluation selon 5 critères

Chapitre 5 : Analyse et plan d'action

Dans ce chapitre, nous n'évoquerons pas uniquement la méthodologie de l'auto évaluation, soit le SWOT que nous avons effectué en interne, mais nous souhaitons porter un intérêt global sur la méthodologie de travail, au sens plus large, soit la démarche qui a, jusqu'ici, animé notre gestion de la qualité à l'IPFS.

5.1. Méthodologie de l'auto évaluation

Contexte global :

Le poste de coordination qualité a été ouvert à l'IPFS en octobre 2011 et cette fonction a été assurée par un membre du corps enseignant de la section bachelier en éducation spécialisée. Cette personne s'est formée auprès de professionnels du secteur sur la démarche qualité afin de pouvoir encadrer l'équipe autour de ce processus.

Pour diverses raisons, l'engagement dans ce poste n'a pas été poursuivi. Durant plusieurs mois, la fonction de coordination qualité n'a donc pas été assurée et l'énergie dynamisante, qui y avait été associée, s'est presque perdue tant au sein du staff de direction que des enseignants et des étudiants.

En avril 2013, la personne actuellement en fonction (1/4 temps pour les deux cursus audités soit 200h par an, soit une demi-journée par semaine) fournit alors une succession et se forme, à son tour, sur la démarche qualité : outils d'analyse, grilles d'observation, diagnostic, PDCA, axes de travail, pistes d'action, SWOT... Une collaboration professionnelle s'installe avec les chargés de cours et également avec d'autres coordonnateurs qualité appartenant au même réseau et provenant d'autres provinces.

En 2014, l'école connaît alors de nombreux bouleversements organisationnels, financiers et relatifs aux emplois tant au niveau de la direction, que de la coordination générale mais également au niveau des chargés de cours et du personnel administratif (voir chapitre 1). Nous effectuons, malgré tout, notre diagnostic en interne au travers de l'outil SWOT, sur lequel nous sommes revenus par la suite dans la section. Cette analyse s'est accompagnée par la mise en œuvre de premières actions de travail, tantôt instituées par la direction, tantôt par les chargés de cours sous forme de groupes de travail et tantôt par le personnel administratif (2015).

Aujourd'hui, avec le peu de recul que nous avons, au moment même où nous rédigeons ce rapport d'auto-évaluation, nous pensons que certains de ces changements ont été fédérateurs d'énergies nouvelles car ils ont permis de mettre des mots sur certains maux à différents niveaux. Ils ont aussi été une opportunité d'insister, pour la coordination qualité, sur la nécessité d'une démarche de transparence entre les intentions des différents acteurs.

Il est également indéniable que ces modifications ont aussi été source de stress et d'instabilité. Cette succession de changements a engendré, dans un premier temps, toute une série de mécanismes de défense dont la plupart se sont installés par « action-réaction » et, dans un second temps, une certaine dégradation du lien humain ayant notamment des conséquences sur l'unité professionnelle. Ces événements constituent donc une part non négligeable de notre histoire d'école que nous ne pouvons supprimer. A nous, enseignants, administratifs, étudiants, responsables de stage, éducateurs, direction, responsable de section, chef d'atelier et coordonnateur qualité, de nous mobiliser vers l'avenir en tenant compte de ce passé qui influence la constitution de notre identité professionnelle.

Actuellement, nous avons le souhait d'utiliser la démarche qualité comme un levier au changement, soit un moyen d'être acteur de notre enseignement de qualité et non un simple consommateur de cet enseignement.

Pour terminer, nous tenons à préciser que nous avons la volonté d'étendre, dans les années à venir, le processus qualité au-delà des frontières des sections de bachelier. Nous souhaitons réellement donner à la démarche une existence plus marquée au sein de notre établissement en impliquant l'ensemble des sections de l'IPFS dans une visée de construction collective. Aussi, comme cité dans le rapport d'auto-évaluation du coordonnateur qualité de 2014 adressé à Mme Bouchez, agent qualité au Conseil supérieur de l'EPS : *« si seules 2 formations (BAC CCF et BAC EDUC) font l'objet d'une évaluation externe, nous avons la volonté de saisir cette opportunité de la démarche pour en faire bénéficier l'ensemble des formations proposées dans notre établissement. Aussi, pour fédérer en ce sens, les formations dispensées aux enseignants au cours de l'année 2014, notamment face à l'aspect « coordination pédagogique » (évaluation transversale et critères d'évaluation) pointé dans la démarche qualité, ont été offertes à tous (toutes sections confondues). Ce fut l'opportunité pour les chargés de cours des sections non-auditées de partager leurs documents et d'échanger sur leurs pratiques pédagogiques. »*

Description de la méthodologie de gestion de la qualité mise en œuvre :

Initialement, lors de la première formation suivie par la coordination qualité, il avait été précisé que le démarrage du processus qualité passait par un temps nécessaire, environ 1 an pour poser un diagnostic, soit une sorte de photographie de l'établissement selon toute une série

d'indicateurs. Ce qui allait indirectement nous amener à rédiger un REI diagnostique. Or, plutôt que de faire du diagnostic puis de chercher « quoi faire des données », soit « comment les rendre utilisables », nous avons décidé de procéder différemment. Notre école a fait le choix de centrer ses énergies, assez tôt dans la démarche qualité, sur la mise en œuvre d'actions dans une visée d'auto analyse constante de ses pratiques. Dans cette optique, les collectes d'informations se font pour répondre aux besoins des parties prenantes. Le diagnostic est alors plus utile, selon nous.

Plusieurs raisons nous ont amenées à adopter cette méthodologie quelque peu personnalisée :

- La concordance entre les propos tenus par Mr Deflandre, agent CPEONS, et les propos tenus dans les textes de référence propres à l'AEQES concernant le sens à donner à une démarche analytique. Effectivement, il est précisé dans le nouveau guide²⁸ qu' : *« il est recommandé de rédiger le rapport dans un style plus analytique que descriptif »*. Aussi dans de guide rédaction²⁹, il est indiqué que : *« La « liste de référence des indicateurs » composée dès la création de l'AEQES en 2002 offre un cadre à large couverture des champs d'analyse d'une évaluation de programme d'études [...] Toutefois, cette liste ne contient pas de réels critères d'évaluation ni d'indicateurs. Cette lacune se devait d'être comblée tant pour les établissements que pour les experts mandatés par l'Agence. »*
- La manière de procéder pour réaliser du diagnostic était en désaccord avec les valeurs que le coordonnateur qualité en charge des sections auditées à l'IPFS souhaitait développer. En ce sens, ce démarrage du processus était en décalage face à la manière d'aborder la qualité à l'IPFS : notion de transparence, notion d'action commune, notion de changement, notion de mise en pratique...
- D'autre part, ce dispositif a été estimé, par la direction, les chargés de cours et la coordination qualité, comme inadéquat avec le contexte d'instabilité propre à l'IPFS en 2014, comme évoqué précédemment. En effet, tant les enseignants que le personnel administratif ressentaient la nécessité de s'atteler dans le concret, sur des pratiques professionnelles liées à la démarche qualité. Il nous a donc semblé inopportun de pérenniser la phase de photographie de notre école. Il était parfois complexe de fédérer des énergies autour de la démarche qualité, nous avons fait le choix d'énergies orientées vers la pratique afin de se voir « avancer », pour se voir construire ensemble.

Ces différentes raisons nous ont poussées à quitter rapidement la phase diagnostique pour entrer dans une démarche plus analytique basée sur le questionnement de nos pratiques

²⁸ Agence pour l'Evaluation de la Qualité de l'Enseignement Supérieur (2010) Guide à destination du coordonnateur, AEQES, C. Duykaerts

²⁹ Agence pour l'Evaluation de la Qualité de l'Enseignement Supérieur (22 mai 2012) Référentiel et Guide de rédaction et d'évaluation, v.1.3., AEQES, C. Duykaerts

d'enseignement et en référence nouveau référentiel, dont la vision était faite par critères. En ce sens, il a été nécessaire pour le coordonnateur qualité de poursuivre sa formation dans une optique en plus grande adéquation avec celle œuvrée dans l'école.

Tout ceci nous a amené à mettre en œuvre des actions, pas nécessairement organisées sous forme de plan d'action, dès le démarrage du processus qualité à l'IPFS.

Nous sommes convaincu que l'attention portée sur le concret, soit l'analyse de nos réalités de terrain, est plus « parlante » pour aux parties prenantes. De ce fait, en 2014-2015, nous avons, d'une part, récolter quelques informations utiles au cœur de notre établissement. Et, d'autre part, nous avons débuté quelques actions à courts termes et à moyens termes dont certaines sont encore en court.

De manière globale, cette façon d'apprendre et d'œuvrer la qualité au sein de notre établissement s'est avérée mobilisatrice sur plusieurs aspects notamment dans le volet pédagogique de la section. Il faut toutefois que nous soyons vigilants à ne pas tomber dans le phénomène d'action-réaction où l'objectif devient de « faire des actions pour faire des actions parfois trop rapidement sans un temps de réflexion suffisant ». Quoi qu'il en soit, elle a été la nôtre jusqu'ici. Nous en faisons l'autocritique dans le point suivant.

Analyse critique de notre méthodologie de travail :

Comme annoncé ci-dessus, ce point a pour objectif d'effectuer le bilan des moyens et principes que nous nous sommes donnés pour le démarrage du processus qualité :

- Poser un regard critique sur la démarche qualité au sein de l'IPFS, c'est avant tout admettre son existence en amont dans sa tentative de mettre des axes de travail durant cette année scolaire complexe et chargée d'émotions. Depuis plusieurs années, un certain nombre de partenaires internes s'essaient naturellement à la dynamique introspective et projective afin de proposer un enseignement de valeur. Il était nécessaire pour nous de prendre conscience de nos bonnes pratiques dans une optique d'enseignement de qualité, surtout au niveau des chargés de cours. Tout n'était donc pas « à revoir » même si c'est l'impression que nous avons, au départ. Nous avons besoin de « nous entendre dire » que certaines de nos pratiques courantes constituent aujourd'hui des bases sur lesquelles s'appuyer pour la démarche qualité. En cela, le SWOT a été un outil adéquat.
- La démarche qualité reste un processus innovant pour notre école car c'est la première fois que nous nous attelons à ce processus de manière plus formelle, notamment au travers d'une évaluation interne et externe par l'AEQES. Or, par définition, la nouveauté est à la fois motivante car chacun y place l'espoir d'un changement et, à la fois, effrayante car c'est

inconnu. En connaissance de cause et en regard au contexte de notre école, nous nous sommes rapidement « heurtés » à des formes de résistances aux changements dans les premiers instants de diagnostic. Notre slogan étant : « *La qualité, ce n'est pas qu'un mot, ce sont aussi des pratiques* », rester dans le diagnostic risquait de nous mener à une perte de sens de la démarche. Nous ne regrettons donc pas d'avoir envisagé cette démarche qualité sous un angle plus analytique.

- Dans cette optique, le fait d'apporter de la formalisation (avec le soutien de la direction), soit un cadre à la démarche, a été, au départ, profitable car cela a permis de légitimer certaines pratiques, de donner un espace-temps à la démarche dans l'école. Mais, cette formalisation, notamment lorsqu'elle émane de la direction, est aussi parfois source « d'impression de perte de libertés » dans le sens où cette détermination des limites amène un sentiment d'être contrôlé et de tout pouvoir de la direction, ce qui n'est en aucun cas l'idée valorisée. Sous cet angle, il est actuellement encore complexe de jongler avec la formalisation de la démarche. En ce sens, les membres de la CEI ont été assez volants, ce qui a parfois amené un certain flou en termes d'implication partagée. L'unité de la CEI est solide mais instable dans le temps. La direction comme la coordination qualité sont intimement convaincues que des ressources créatrices sont présentes au cœur de l'école mais ces forces sont aussi accompagnées parfois de résistances à convertir en opportunités pour faire de ces énergies de réels atouts pour la qualité.
- Parmi les axes et thèmes propres aux sections auditées, tous ont souligné l'importance de l'implication des étudiants dans la démarche qualité en vue d'atteindre une analyse d'autant plus pertinente. Néanmoins, nous notons que cette prise de conscience a des difficultés à se concrétiser. Les étudiants, nous l'estimons, ne sont pas encore assez partie prenante de la démarche qualité. Sollicités lors des réunions IP et par l'intermédiaire de certains chargés de cours, nous ne sommes pas réellement parvenus à les sensibiliser même s'ils se sont mobilisés pour ce REI. Ces derniers ont été aussi la cible de facteurs de stress, car ils ont été parfois malmenés par les difficultés institutionnelles. Ceci peut aussi expliquer leur manque d'investissement dans la démarche. A nous de leur permettre de comprendre le sens de la démarche qualité comme outils au changement. Néanmoins, nous ne les accusons en rien, car nous avons conscience du travail que représente une formation sociale pour des adultes, travailleurs et bien souvent parents. Cette conciliation entre vies privée et professionnelle est complexe. Pour l'année à venir, il en revient à aux équipes éducative, directive, administrative et pédagogique, avec le soutien de la coordination qualité, de se donner de véritables moyens (encore à définir) pour pérenniser l'investissement des étudiants dans cette démarche dont ils sont les premiers acteurs. Nous, direction, professeurs et coordination qualité, croyons que les étudiants constituent des moteurs à la réflexion et aux changements d'une formation et d'une école.

- Parmi les autres thèmes soulignés par le SWOT dans les deux sections auditées, nous avons la volonté de porter une attention particulière à notre communication, **principalement en interne en bachelier éducateur spécialisé** et plutôt **vers l'extérieur en bachelier conseiller conjugal et familial**. Un groupe de travail dans la section bachelier en éducation spécialisée s'attèle actuellement à des tâches liées à la communication en interne. Leur objectif est bien d'étendre les bonnes pratiques de communication à l'ensemble des parties prenantes de l'école.
- Dans le cadre du bachelier CCF, la démarche qualité a très rapidement été mise en œuvre. La section, composée de peu de chargés de cours, s'est entièrement mobilisée lors du SWOT. Une fois les axes de travail déterminés, des groupes de travail se sont ensuite construits pour entrer dans la mise en œuvre d'actions d'après 3 objectifs. Ensuite, la pérennisation de ces groupes s'est détricotée peu à peu (principalement en 2015). Actuellement, la démarche a perdu de son entrain initial. Ceci peut s'expliquer par plusieurs raisons sur lesquelles nous reviendrons. Dans le cadre de l'autre bachelier, la démarche qualité a réellement mis du temps à s'instaurer pour plusieurs raisons dont celle liée aux différentes formes de résistance, mais depuis 2015, des groupes de travail se sont formés autour de 3 thématiques de travail dont 2 d'entre elles sont en pleine expansion.

La démarche qualité encore naissante est actuellement loin d'avoir atteint tous ses objectifs. Chaque partie prenante est pleinement consciente que son engagement doit perdurer au-delà des repères officiels et des contraintes imposées par le dossier d'évaluation. Cette pérennisation est une ambition pour l'année scolaire à venir notamment par la visite des experts et leurs recommandations valorisantes et constructives, nous en avons réellement besoin.

Analyse critique et interpellation de la coordination qualité :

La rédaction de ce REI et la lecture du document fourni par l'AEQES (mai 2015) intitulé « Recherche-action, les acteurs de l'évaluation analysent sa mise en œuvre », permettent de faire prendre conscience à la coordination qualité que peu de mots ont été mis sur nos résistances face à la démarche qualité. Nous avons observé leur présence au court du processus mais elles n'ont pas été qualifiées ou même nommées.

- S'agit-il d'une résistance liée à la difficulté de mobilisation des équipes enseignantes qui découle, par exemple, d'un malentendu ou d'une incompréhension des objectifs et des enjeux de la démarche en interne ?
- S'agit-il d'une résistance liée à la difficulté d'entrer dans la phase de changement, soit dans l'engagement concret d'un travail des différents acteurs (avec origines diverses : fatigue du personnel, enlisement de la démarche, ambivalence des autorités, manque de formalisme de la démarche...) ?

- S'agit-il d'une résistance liée à la difficulté de clarification des rôles et fonctions de chacun des acteurs impliqués dans le processus ?
- S'agit-il d'une résistance liée au contexte institutionnel ?

Aussi la coordination qualité s'interpelle sur un moyen à mettre en œuvre en 2015-2016 pour clarifier ces résistances afin, nous l'espérons, de pouvoir plus spécifiquement les soulever...

5.2. Analyse SWOT

Compréhension globale de notre démarche SWOT :

Une analyse SWOT (S-trengths (forces), W-eaknesses (faiblesses), O-pportunities (opportunités), T-hreats (risques)) ou en français FFOR, a été réalisée, par nos soins, en plusieurs étapes :

- **Etape 1** : cadre au référentiel AEQES
- **Etape 2** : travail de groupes sur chacun des 4 critères déclinés en dimensions
- **Etape 3** : tableau de synthèse (SWOT détaillé)
- **Etape 4** : Mise en évidence des indicateurs pertinents (SWOT final)

Lors de l'**Etape 1**, une réunion de section a été l'opportunité de présenter quelques outils aux membres de chaque groupe de travail : le référentiel AEQES, composé de ses 5 critères sont traités dans les groupes de travail ainsi que le tableau qui facilite la compréhension du dispositif (présenté ci- après).

Lors de l'**Etape 2**, des groupes de travail ont été formés sur chacun des 4 premiers critères proposés dans le référentiel de l'AEQES. Un travail de diagnostic en groupe a donc été réalisé autour de la politique de gestion de la qualité (cri. 1), de la pertinence du programme (cri.2), de la cohérence interne du programme (cri. 3) et de l'efficacité/équité de l'organisation/programme (cri.4) sur base des outils fournis en étape 1. Des synthèses ont été dressées par chacun des groupes de travail et communiquées à la coordination qualité.

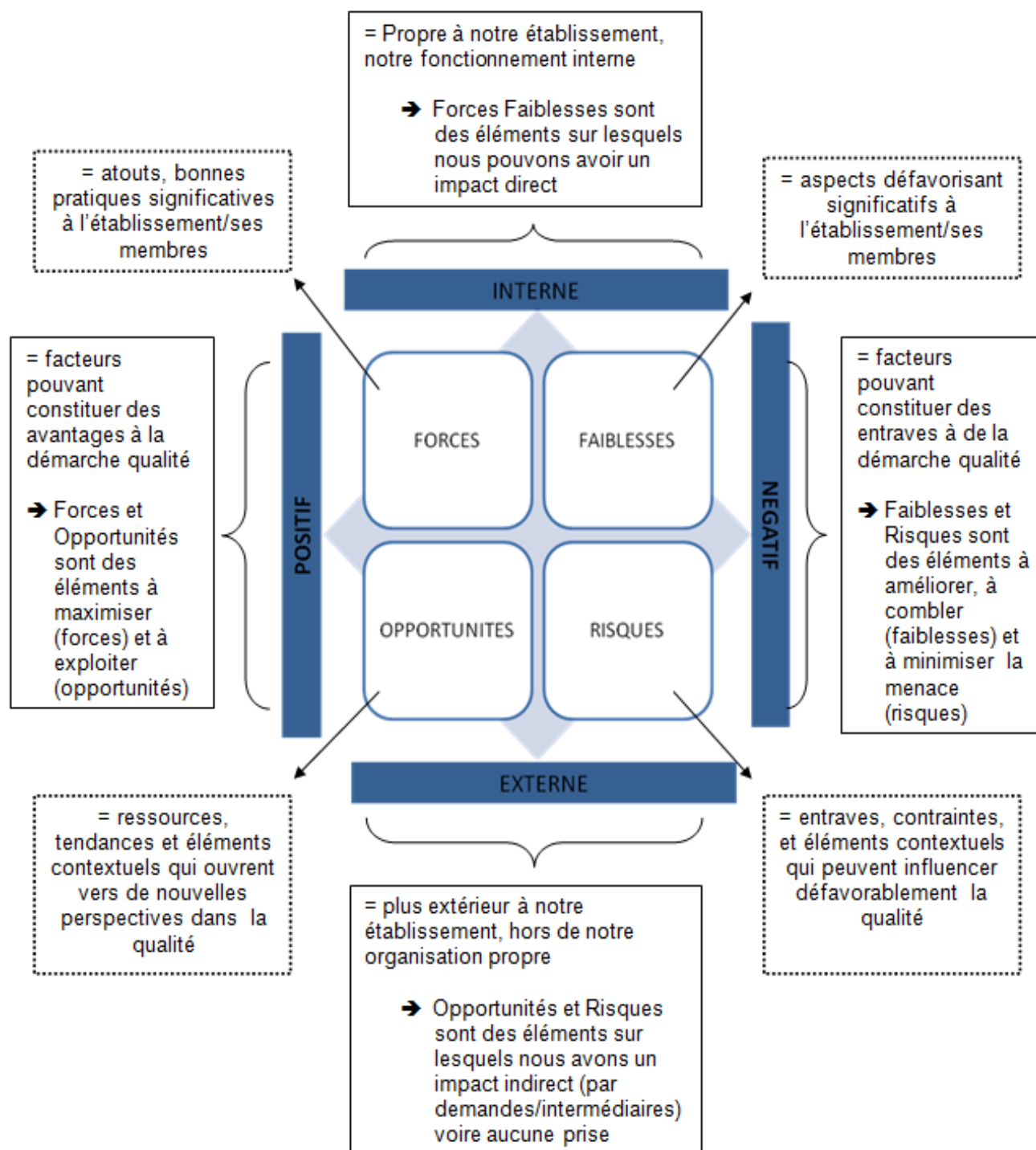
Lors de l'**Etape 3**, la coordination qualité a réalisé un tableau de synthèse qui a été discuté et avalisé par l'ensemble des groupes, lors d'une réunion de section. Ce tableau est une sorte de SWOT détaillé, organisé par critères (4) et constitué d'après les notes prises au sein de chaque groupe de travail par dimension (présenté ci-après).

Lors de l'**Etape 4**, des indicateurs estimés comme plus pertinents suivant les besoins et attentes de la section ont été sélectionnés et replacés dans un SWOT final plus global. Les autres indicateurs, mis en exergue dans l'étape précédente, ont été conservés. Ces indicateurs vont permettre par la suite de dégager des thématiques de travail estimées prioritaires pour la création des plans d'action. Nous précisons que nous reviendrons sur les

indicateurs non traités après la visite des experts, quand les premiers objectifs auront été atteints et que nous aurons le besoin de revenir sur nos collectes de données du passé.

Représentations concrètes des outils des étapes 1, 3 et 4 de notre SWOT :

Ci-dessous, le tableau fournis aux parties prenantes pour la compréhension du SWOT (étape1) :



Ci-dessous, le SWOT détaillé que nous avons réalisé dans la section audité, par critère (étape 3): **réalisé en mai 2014**

CRITERE 1 : Politique et gestion de la qualité

Ce critère a pour but de : (en accord avec la CF)

- Définir et mesurer l'efficacité d'une politique et des procédures associées à la gestion de la qualité
- Laisser une place aux étudiants et aux lieux de stage, parties prenantes de la démarche
- Observer si l'enseignement dispensé en promotion sociale est associé à la gestion de la qualité

Exemples : gouvernance établissement, positionnement face à qualité, révision programme, évaluation programme, diffusion de l'information en interne.

Interne		Positif	Négatif
Forces	Faiblesses		
• désignation d'un coordonnateur qualité depuis mars 2013 • détermination d'un plan stratégique + calendrier qualité inscrits dans le plan de redressement de l'école et validés par direction/PO • soucis de ne pas déprofessionnaliser le secteur (CCF) en ne se limitant pas à valoriser efforts mais plutôt seuil minimal de compétences • soutien du PO, direction, sous-direction, responsable de section dans une optique de transparence • Pérennisation de la cellule consultative	• peu de lien de confiance entre l'école et les lieux de stage peut être du aux manques d'informations sur la formation CCF (contenu et forme) • méconnaissance de la profession CCF (mission, engagement...) • pas encore d'étudiant inclus dans la démarche qualité ni de diplômés, ni de représentant des lieux de stage/socioprofessionnels • site internet de l'école dépassé • prise en compte des recherches scientifiques est laissée à l'initiative de chaque chargé de cours (formations collective et individuelle, ressources bibliographiques...) • « désagrégation » des réunions IP • étudiants de 1^{ère} en manque de repère face à l'organisation de la formation (stage, cours, travaux, examens...)		
Opportunités	Risques		
• Insertion du coordonnateur qualité et de la direction dans pôle enseignement relatif au décret paysage (Marcourt et Ens.sup), inscription de l'EPS dans FSE (fond social européen), partenariat avec Sophie Coudou (CIEP) pour mise en place de processus de formation, insertion de la direction dans le CAP.2 (objectifs IPFS) • possibilité pour la Coordination qualité de suivre des formations dispensées par le CPEONS (2/an) • mise en œuvre de l'outil GIPS favorisant la communication	• peu de temps (1/4temps) octroyé pour la gestion de la qualité dans l'école pour plusieurs sections concernées par audit • contexte professionnel des chargés de cours « complexe » du notamment à l'incertitude de l'emploi propre à l'EPS • dossier d'engagement (prof) peu étoffé/peu explicite (ex : pas de contrat de travail) • moyens d'aide financière limités		

CRITERE 2 : Pertinence du programme

Ce critère a pour but de :

- mettre en avant les liens entre les acquis d'apprentissage (visés par le programme) et les besoins sociétaux à satisfaire en matière de formation
- observer si le programme, par ses objectifs et son contenu, favorise l'insertion socioprofessionnelle OU l'insertion dans un parcours de formations.

Exemples : appréciation de la pertinence du programme, information et communication externe.

Interne		Positif	Négatif
Forces	Faiblesses		
• création de nouveaux cours (Modèles d'interventions psychosociales / Modèles particuliers) lié au passage en bachelier • sollicitation des expériences professionnelles (propre à la société) des étudiants-adultes lors des cours • communication et diffusion de l'information relative au programme de formation vers et à l'extérieur, poursuivre des objectifs tels que susciter la vocation, faire connaître le sérieux et l'engagement de la formation	• difficultés ressenties dans la capacité d'adaptation des contenus de cours pour répondre aux attentes des étudiants et de la société (ex : psychologie enfant, ado, personne âgée, thérapie familiale) or le public du CCF est varié et centrés sur adulte/couple • programme définit compétences CCF mais ne permet pas d'avoir une image globale de fonction = rendre au CCF lettres de noblesse • pas d'information sur la corrélation entre compétences professionnelles, programme de formation en engagement prof. • retour indirect des employeurs concernant efficacité et pertinence de la formation, peu de suivis formels des diplômés		
Opportunités	Risques		
• construction du programme en UE facilite le passage entre EPS • lieux d'interventions des CCF ne cessent de se diversifier : hôpitaux, maisons de repos et de soin, écoles (PMS/PSE via le décret EVRAS (éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle)). Intégrons dans notre communication vers et avec l'extérieur ces organisations	• budget octroyé pour formation aux chargés de cours mais non transférable sur année suivante si pas dépensé et de plus peu d'informations diffusées à ce sujet • programme trop peu construit avec participation de chargés de cours, d'acteurs de terrains et de directions • demande d'actualisation du programme envisagée notamment pour familles recomposées, couples homosexuels avec enfants, polyvalence CCF, handicap, personnes âgées... • moyens de communication insuffisants pour visibilité de la formation • nombre limité de participants aux formations (élire représentant) • sens, formulation et donc compréhension de certaines AA est complexe à saisir (manque indicateurs) • ambition visée par certaines UE face aux nombres de périodes octroyées est élevée		
Externe			

CRITERE 3 : Cohérence interne du programme

Ce critère a pour but de mesurer la cohérence entre :

- acquis d'apprentissages du programme
- contenus mis en œuvre
- agencement global du programme
- choix/séquences d'activités
- critères et modalités d'évaluation
- temps imparti pour l'atteinte des objectifs

Interne		Néga ti f
Posi ti f		
Forces - documents (administratif, relatif aux UE...) est remis à chaque étudiant en début d'année + accueil par le staff direction - proposition de partage d'expériences de stage/de vécu entre étudiants lors de certains cours (ex : PP) - bon nombre de cours sont basés sur pédagogie participative, travail Interactif, analyse réflexive, questionnement... - autonomie croissante des étudiants au fil des années dans les cours, travaux, recherches personnelles... - étudiants ont droit de rencontrer individuellement chaque professeur pour comprendre leur résultat évaluation =feed-back de haute valeur formative - collaboration efficace entre les chargés de cours dans dynamique de construction collective (ex : évaluation commune)	Faiblesses - controverse entre certains enseignants concernant l'approche méthodologique de la formation CCF, (ex approche non directive centrée sur la personne.) Effet possible : diminue la confiance des étudiants dans l'institution, et par conséquence le recrutement informel d'étudiants. - difficulté trouver promoteurs + processus relatif au EI non assimilé chez certains étudiants+ interrogation quant au taux élevé d'étudiants qui ne remettent pas leur EI - le fait d'effectuer un lien entre AA, objectifs, matière/cours et critères évaluation ainsi que la pédagogie reste à l'appréciation de chacun = non appliqué par tous - pas de quantification en part de travail que requiert chaque cours - pas de possibilité systématique pour les étudiants de formuler un feedback sur le cours /sur l'UE (actuellement évaluation informelle)	
Opportunités - évaluation positive de l'inspection notamment concernant l'intégration de connaissances variées et des différentes disciplines ET concernant la place laissée aux évaluations formatives - possibilité d'innover en matière de classe inversée - possibilité d'organiser la formation en 3 ou 4 ans	Risques - manque d'équilibre (en périodes) entre stages et cours ainsi que la question de la place laissée à la PP (déterminés par le dossier pédagogique) + diminution des heures d'encadrement de stage - dossier pédagogique ficelé, peut-on le remettre en question ? qui s'assure qu'ils soient compris de tous ? - manque de personne pour supervision des stages	
Externe		

CRITERE 4 : Efficacité et équité du programme / de l'organisation

Ce critère a pour but de :

- observation des dispositifs mis en place pour favoriser l'épanouissement de chacun
- degré de réalisation des objectifs du programme en regard aux ressources mises en œuvre

Exemples : ressources humaines/ matérielles, équité dans l'accueil/soutien/suivi des étudiants, collecte/analyse de données nécessaires au pilotage

Interne		Négatif								
Positif	<table><tr><th>Forces</th><th>Faiblesses</th></tr><tr><td> • centre de documentation et logiciel Anastasia en état avec casiers externes ainsi qu'un nouveau pavillon accessible à tous (2 salles 80p et 2 salles multimédias) + 2 tableaux interactifs • accès à l'imprimerie provinciale dans l'impression des syllabus • lisibilité horaire de cours facilite compréhension et obtention locaux • réponse donnée à chaque CV + échange oral avec direction si la personne présente un intérêt pour la section • nombre réduit d'étudiants par classe permettant à chaque professeur de connaître les atouts, difficultés, attentes... de chacun = caractère familial de la section • cours d'encadrement de stage axé sur méthode active = volonté de rendre l'étudiant acteur de sa formation </td><td> • manque d'ouverture de l'école vers l'extérieur/lieux de stage/emploi et notamment face aux experts du milieu socioprofessionnel (= système clos) • gaspillage de papier pour affichage multiples aux valves • pas d'information concernant les possibilités d'impression papier • pas de calendrier/planification distribués en début d'année scolaire (type évaluation, évaluation en fin d'UE...) • obtention de matériel multimédia à apprendre à gérer car absence de procédures pour le prêt matériel IPFS • pas de dispositif sur aide et orientation des étudiants • demande de repère des étudiants de 1^{ère} année : quid du parrainage ? • difficulté de lisibilité des horaires ralentissant compréhension et obtention locaux souhaités </td></tr><tr><th>Opportunités</th><th>Risques</th></tr><tr><td> • chargés de cours disponibles pour étudiants • accessibilité aux locaux/cours pour personne mobilité réduite • pas d'examen d'entrée d'emblée mais CESS nécessaire, UE1 déterminante, critères de sélection • accès à la préformation pour évaluer compétences/motivation pour formation/fonction d'éducateur spécialisé • possibilité accord entre Province de Namur et IPFS pour obtention studio (maison de la culture) </td><td> • problème d'insonorisation de certains locaux or ce sont des locaux multimédia très demandés (paradoxe) • personnel provincial non remplacé en cas de maladie • pas de service social interne propre à l'école, ni de conseiller pédagogique • nombre élevé d'étudiant par classe ne permettant pas aux enseignants de connaître les difficultés, atouts, attentes de chacun • test admission en septembre (au départ fin mai) ne permet plus une réorientation pour l'étudiant (trop tard pour s'inscrire ailleurs) </td></tr></table>		Forces	Faiblesses	• centre de documentation et logiciel Anastasia en état avec casiers externes ainsi qu'un nouveau pavillon accessible à tous (2 salles 80p et 2 salles multimédias) + 2 tableaux interactifs • accès à l'imprimerie provinciale dans l'impression des syllabus • lisibilité horaire de cours facilite compréhension et obtention locaux • réponse donnée à chaque CV + échange oral avec direction si la personne présente un intérêt pour la section • nombre réduit d'étudiants par classe permettant à chaque professeur de connaître les atouts, difficultés, attentes... de chacun = caractère familial de la section • cours d'encadrement de stage axé sur méthode active = volonté de rendre l'étudiant acteur de sa formation	• manque d'ouverture de l'école vers l'extérieur/lieux de stage/emploi et notamment face aux experts du milieu socioprofessionnel (= système clos) • gaspillage de papier pour affichage multiples aux valves • pas d'information concernant les possibilités d'impression papier • pas de calendrier/planification distribués en début d'année scolaire (type évaluation, évaluation en fin d'UE...) • obtention de matériel multimédia à apprendre à gérer car absence de procédures pour le prêt matériel IPFS • pas de dispositif sur aide et orientation des étudiants • demande de repère des étudiants de 1^{ère} année : quid du parrainage ? • difficulté de lisibilité des horaires ralentissant compréhension et obtention locaux souhaités	Opportunités	Risques	• chargés de cours disponibles pour étudiants • accessibilité aux locaux/cours pour personne mobilité réduite • pas d'examen d'entrée d'emblée mais CESS nécessaire, UE1 déterminante, critères de sélection • accès à la préformation pour évaluer compétences/motivation pour formation/fonction d'éducateur spécialisé • possibilité accord entre Province de Namur et IPFS pour obtention studio (maison de la culture)	• problème d'insonorisation de certains locaux or ce sont des locaux multimédia très demandés (paradoxe) • personnel provincial non remplacé en cas de maladie • pas de service social interne propre à l'école, ni de conseiller pédagogique • nombre élevé d'étudiant par classe ne permettant pas aux enseignants de connaître les difficultés, atouts, attentes de chacun • test admission en septembre (au départ fin mai) ne permet plus une réorientation pour l'étudiant (trop tard pour s'inscrire ailleurs)
Forces	Faiblesses									
• centre de documentation et logiciel Anastasia en état avec casiers externes ainsi qu'un nouveau pavillon accessible à tous (2 salles 80p et 2 salles multimédias) + 2 tableaux interactifs • accès à l'imprimerie provinciale dans l'impression des syllabus • lisibilité horaire de cours facilite compréhension et obtention locaux • réponse donnée à chaque CV + échange oral avec direction si la personne présente un intérêt pour la section • nombre réduit d'étudiants par classe permettant à chaque professeur de connaître les atouts, difficultés, attentes... de chacun = caractère familial de la section • cours d'encadrement de stage axé sur méthode active = volonté de rendre l'étudiant acteur de sa formation	• manque d'ouverture de l'école vers l'extérieur/lieux de stage/emploi et notamment face aux experts du milieu socioprofessionnel (= système clos) • gaspillage de papier pour affichage multiples aux valves • pas d'information concernant les possibilités d'impression papier • pas de calendrier/planification distribués en début d'année scolaire (type évaluation, évaluation en fin d'UE...) • obtention de matériel multimédia à apprendre à gérer car absence de procédures pour le prêt matériel IPFS • pas de dispositif sur aide et orientation des étudiants • demande de repère des étudiants de 1^{ère} année : quid du parrainage ? • difficulté de lisibilité des horaires ralentissant compréhension et obtention locaux souhaités									
Opportunités	Risques									
• chargés de cours disponibles pour étudiants • accessibilité aux locaux/cours pour personne mobilité réduite • pas d'examen d'entrée d'emblée mais CESS nécessaire, UE1 déterminante, critères de sélection • accès à la préformation pour évaluer compétences/motivation pour formation/fonction d'éducateur spécialisé • possibilité accord entre Province de Namur et IPFS pour obtention studio (maison de la culture)	• problème d'insonorisation de certains locaux or ce sont des locaux multimédia très demandés (paradoxe) • personnel provincial non remplacé en cas de maladie • pas de service social interne propre à l'école, ni de conseiller pédagogique • nombre élevé d'étudiant par classe ne permettant pas aux enseignants de connaître les difficultés, atouts, attentes de chacun • test admission en septembre (au départ fin mai) ne permet plus une réorientation pour l'étudiant (trop tard pour s'inscrire ailleurs)									
Externe										

Pour la section Bachelier en éducation spécialisée :

SWOT final dans lequel nous avons conservé les indicateurs incontournables : base de la détermination des axes stratégiques (étape 4) : réalisé en mai 2014

Interne		Positif	Négatif
Forces	Faiblesses		
• Axé sur des méthodes dites actives, le cours d'encadrement de stage répond à cette volonté de l'IPFS de rendre les étudiants acteurs de leur processus de formation • Charte de l'école en cohérence avec la valorisation de la qualité • Collaboration efficace entre chargés de cours (indicateurs transversaux, modalités d'évaluation commune pour UE) dans dynamique de construction collective • Volonté des chargés de cours d'être disponibles pour étudiants	• Pas de systématisation d'un espace d'autoévaluation pour regard réflexif de l'étudiant dans chaque activité d'enseignement • Demande de repères des étudiants de 1^{ère}, personne référence : quid du projet parrainage entre étudiants ? • Notre site Internet est dépassé, il n'est plus source d'informations pour les futurs étudiants ni en interne pour communiquer à nos étudiants • Difficulté de lisibilité des horaires de cours ralentissant sa compréhension et donc obtention des locaux souhaités • Difficulté de circulation de l'information : absence des chargés de cours, documents administratifs à remettre, changement horaire... • Pas de calendrier/planification distribués en début d'année scolaire (type évaluation, évaluation en fin d'UE...) • Les mesures qui permettent d'assurer la qualité et la pertinence des dispositifs d'évaluation reposent à l'heure actuelle surtout sur l'enseignant individuellement		
Opportunités	Risques		
• Attention particulière à l'évolution de l'environnement socioéconomique éducateur spécialisé : engagement d'enseignants ayant une expertise de terrain • Possibilité d'expérimenter le concept de « classe inversée » • Mise en œuvre de l'outil GIPS favorisant la communication • Possibilité d'organiser sa formation en 3 ou 4 ans + dispenses possibles en UE1 pour les personnes justifiant d'une expérience professionnelle + réduction de temps de stage à certaines conditions (lesquelles ?) • Accès à la préformation pour pouvoir évaluer compétences et motivations pour la formation et la fonction d'éducateur spécialisé	• Problème pour étudiants demandeurs d'emploi : exigences contradictoires de l'ONEM (disponibilités par rapport aux nombre d'heure de stage) et impossibilité certains de mener la formation • Moyens de communication insuffisants pour visibilité de la formation (quid de la plateforme ?) • Personne ne s'assure que les acquis d'apprentissages sont réellement connus et compris par les enseignants. Une question relève du travail de la direction. Lors des délibérations, possibilités que enseignants aient compréhensions différentes des acquis d'apprentissages • Nombre élevé d'étudiants par classe ne permettant pas à chaque professeur de connaître les atouts, difficultés, attentes... de chacun		
Externe			

Thème 1 : Étudiant acteur

Thème 2 : Communication en interne

Thème 3 : Coordination pédagogique

Ce que nous retenons de l'expérience SWOT :

Cette analyse nous a permis d'agir rapidement sur quelques faiblesses mises en évidence et face auxquelles nous avons un pouvoir d'action immédiat comme un premier réaménagement de la salle des professeurs.

Elle a également été une opportunité pour redonner du sens à la notion de collaboration et de décision par la collectivité. Effectivement, certaines personnes avaient une envie spécifique de travailler sur un élément traité dans le SWOT. Or, la démarche qualité est un travail d'équipe où certaines décisions, dont notamment celle de voter, se prennent suivant les besoins et les attentes du groupe. **Il a fallu reformuler les attentes et les objectifs visés. Certains souhaitaient spécifiquement travailler sur les stages, ce qui n'était pas le cas de la majorité. Il a fallu reformuler les attentes et les objectifs visés.**

La pratique du SWOT, de manière globale, a donné l'occasion à chacun de s'exprimer sur des aspects qui n'avaient peut-être pas été verbalisés jusque-là notamment **en termes de divergences pédagogiques principalement marquées en bachelier CCF.**

L'analyse SWOT ne s'est pas réalisée isolément au reste de la démarche. Effectivement, cette étude couplée au travail de collecte d'informations ciblée nous a permis de prendre du recul face à la qualité de notre enseignement tant au niveau de notre didactiques notamment en matière d'évaluation, que dans notre incompréhension face à certains éléments du programme, que dans le type de public sociodémographique que notre école forme ou encore que dans notre manière de communiquer.

Par la suite, la coordination qualité a réorganisé ces éléments prioritaires en 5 thématiques dont 3 ont été conservées. Elles constituent la base à la décomposition en étapes/actions spécifiques. Ces thématiques et ces plans d'action sont plus spécifiquement détaillés dans le point suivant.

Par la suite, la coordination qualité a réorganisé ces éléments prioritaires en trois axes de travail, eux-mêmes formulés en objectifs. Ces axes constituent la base à la décomposition en étapes/actions spécifiques. Ces axes sont plus spécifiquement détaillés dans le point suivant.

5.3. Plan d'action et suivi

Comme expliqué dans le point 5.1. : Des actions ont été mises en œuvre dès le démarrage du processus qualité à l'IPFS. Ci-dessous, nous décrivons :

- dans un **premier temps**, les premières actions menées avant et juste après le SWOT ;
- dans un **second temps**, le réel plan d'action construit dans la section auditée, suite à la mise en évidence des éléments forts, estimés comme axes à travailler après le SWOT.

Premier temps :

- Création du comité de pilotage (CP), comprenant la direction, la sous-direction, la coordinatrice générale, la coordonnatrice qualité et les membres administratifs (sur demande) (2012)
- Aménagement d'un local dit « local qualité » situé au 112 soit proche des bureaux, de la salle des professeurs, des locaux destinés à l'accompagnement de la pratique professionnelle... Le but premier était de créer un espace convivial, dans lequel puisse se dérouler diverses activités : rencontres entre différents acteurs impliqués dans le projet qualité, travail d'élaboration, d'analyse et de synthèse mené par la personne responsable de la coordination qualité (avec un ordinateur mis à disposition), réunions d'équipes regroupant un nombre restreint de participants (6 à 8 personnes maximum), rencontres professeurs – étudiants : pratique professionnelle, rencontres préparatoires au TFE, ... (suivant le calendrier de la coordination qualité et de son occupation du local), lieu de consultation de documents d'intérêt général (rapports, décrets...) ou spécifiques à la qualité (boîte à outils inter-établissement, fardes groupes de travail, guide qualité...) (2012) également disponibles dans le local qualité.
- Création d'une Cellule d'Evaluation Interne (CEI) dont les membres étaient tant des étudiants que des chargés de cours (2012) et dont la composition des membres n'a pas été fixe dans les années suivantes, permettant à chacun de s'y investir au gré de ses désirs mais également de prendre du recul selon ses inconvénients. Une cellule d'évaluation interne qui se veut actuellement ouverte à tous mais qui se compose, notamment lors de la lecture/Co écriture du REI de :
 - En bachelier conseiller conjugal et familial : Eric Lichtfus, Anne Derenne, Reinold Eloy, Sandrine Evrard, Marjorie Louviaux et Jacqueline Honoré.
 - En bachelier éducateur spécialisé : Monique Fontaine, Virginie Staffe, Anne Claessens, Eric Colson, Govin De Ryck et Marie-Astrid Arnould.

- Création, réalisation et passation d'un sondage, par la Cellule d'Evaluation Interne, réalisé auprès des étudiants (toutes sections confondues) autour des notions relatives à « l'accueil, l'information et la première inscription à l'IPFS ». Ce sondage est consultable dans l'ANNEXE S titrée « Sondage sur l'accueil, l'information et l'inscription » (2013)
- Redéfinition des rôles et des fonctions de chacun des instances et des parties prenantes avec ses « nouveaux » membres, notamment la direction, la coordinatrice pédagogique et la coordination qualité entrante (2013)
- Détermination d'un calendrier général de la démarche qualité basé sur les documents fournis par l'AEQES ainsi qu'une réinterprétation réalisée par la coordination qualité en 5 temps, soit 5 grands moments clés suivant le contexte de notre établissement et des sections auditées. Ce « calendrier général » est disponible dans l'ANNEXE U.
- Analyse et interprétation des résultats obtenus suite au sondage effectué sur « l'accueil, l'information et la première inscription à l'IPFS » après son dépouillement (2013)
- Diffusion aux enseignants, à la direction, au staff direction et au personnel administratif (pas aux étudiants, cela a été omis) de ces interprétations. Un temps de parole a été pris par les membres du personnel administratif qui n'avaient pas eu l'opportunité, contrairement aux étudiants, d'intervenir face à la thématique de « l'accueil, de l'inscription et de l'information », jusqu'ici. Premiers concernés, ils possédaient de nombreuses idées et pistes d'actions à concrétiser face à cette thématique (2013)
- Réécriture des brochures relatives aux différentes sections de formations proposées à l'IPFS a été effectuée, d'après les pistes d'action proposées par le personnel administratif et en collaboration avec ceux-ci. Dans les ANNEXES Q et R, se situent respectivement « Le catalogue des formations dispensées par l'IPFS » et « La brochure d'information relative à la section auditée ». L'objectif était de rendre plus lisibles (succinctes), plus linéaires (dans leur forme face aux différentes sections) et plus en adéquation avec les capacités terminales, fondement de l'enseignement de promotion sociale. (2013)
- Prise de connaissance et partage de certains documents relatifs au fonctionnement de notre école (dossiers pédagogiques complets et autres documents fournis par l'APEF) qui n'avaient pas été consultés jusque-là et qui se sont avérés des bases utiles à la rédaction du rapport (2013)
- Ancrage de la visibilité du processus qualité engagé par l'IPFS en proposant, aux professeurs des sections concernées par l'évaluation externe mais aussi aux autres

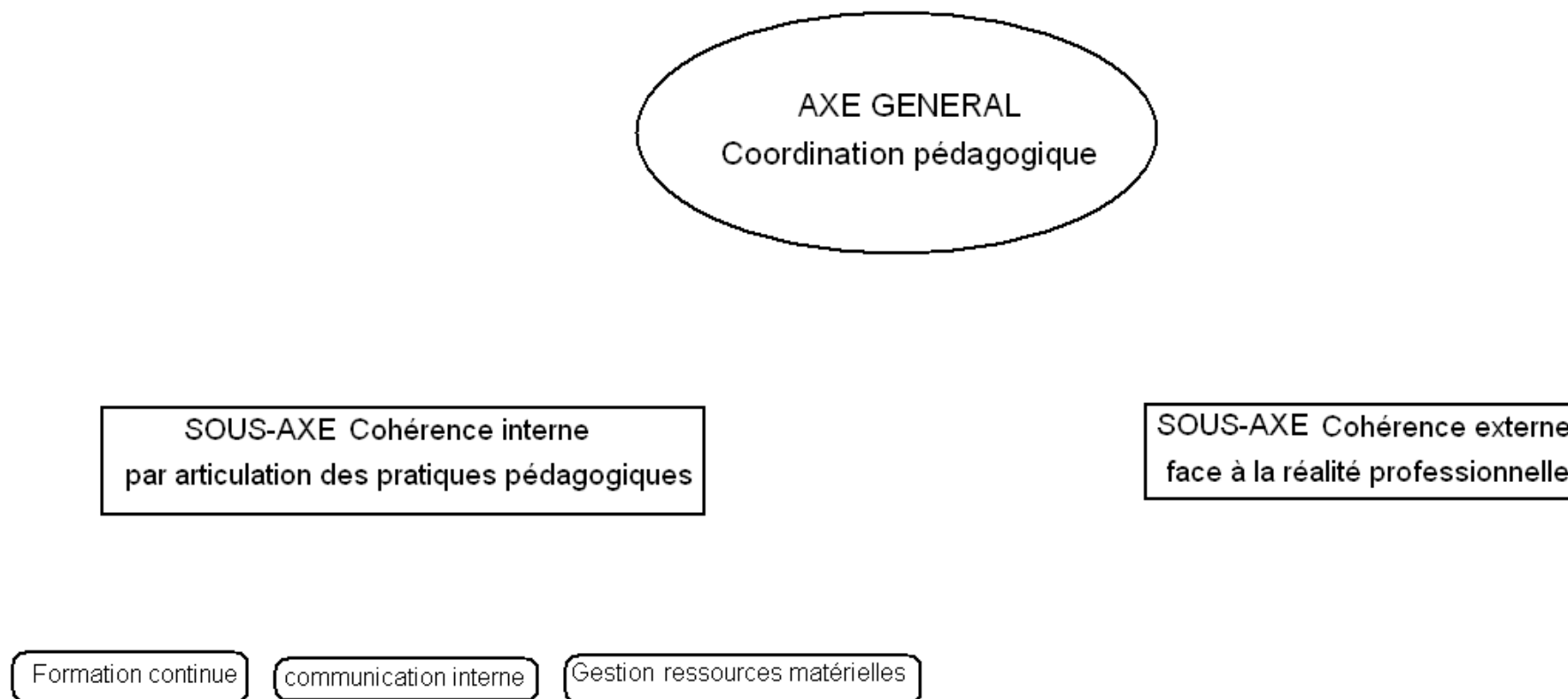
membres du corps enseignant, un document reprenant les objectifs globaux et spécifiques de la démarche qualité, lors des réunions d'assemblée générale de l'année à l'IPFS. (2013)

- Ancrage de la transparence du processus qualité engagé par l'IPFS en créant en collectivité le calendrier des mois à venir, décomposé par moments clés, par échéances à courts, moyens et longs termes mais aussi en offrant un espace qualité dans chacune des réunions de section afin de faire un état des lieux. Ce document intitulé « plan stratégique » est consultable dans l'ANNEXE V. Notons que ce calendrier a été fait en janvier 2014 donc immanquablement des dates ont été modifiées dans les faits notamment pour la date de la seconde réunion des coordonnateurs mais aussi la date de remise du rapport... (2014)
- Formation de groupes de travail suivant les 4 premiers critères déterminés dans le référentiel AEQES³⁰ pour la réalisation d'un premier diagnostic global de section. Le travail consistait à porter notre attention sur une multitude de dimensions imputant tantôt aux enseignants, tantôt à la direction, tantôt aux membres du personnel administratif, tantôt aux étudiants... L'objectif était de dresser un état des lieux de notre école selon ces différents critères avec une marge de liberté par groupe de travail. (2014)
- Analyse des documents de synthèse des groupes de travail et réalisation d'un assemblage des données, par la coordination qualité, sous forme de tableau de synthèse (description des forces, faiblesses, opportunités et risques) propres à la section et cela d'après les indicateurs soulevés dans les différentes productions des travaux de groupes (voir le point 5.2 de ce chapitre : SWOT détaillé) (2014)
- Priorisation, lors d'une réunion de section, des bases à conserver en centrant notre attention sur les éléments sur lesquels nous avons un impact direct (soit des éléments internes à l'école) (SWOT final) (2014) base à la construction des axes de travail. (2014)
- Réorganisation de ces aspects estimés comme prioritaires en thématiques de travail par la coordination qualité pour la section (2014)

³⁰ Agence pour l'Evaluation de la Qualité de l'Enseignement Supérieur (22 mai 2012) Référentiel et Guide de rédaction et d'évaluation, v.1.3., AEQES disponible sur le site Internet : <http://www.aeqes.be/documents/20130808%20r%C3%A9f%C3%A9rentiel%20AEQES.pdf>

- Réorganisation de ces aspects estimés comme prioritaires en axes de travail par la coordination qualité pour la section (2014). Une fois ces axes de travail nommés et définis par les membres de la section. Toute une série d'objectifs sont formulés par axes de travail. Lors d'une réunion, les membres de la CEI ont déterminés trois objectifs, parmi ceux évoqués, estimés comme nécessaires à travailler en premier. Ci-après, la synthèse des axes de travail avec en gras, les objectifs estimés comme prioritaires à traiter :

BAC CCF



SOUS-AXE : "Cohérence interne dans articulation de pratiques pédagogiques"

QUOI ? = Qu'est-ce que nous entendons sous cette appellation ?

La cohérence interne, selon nous, correspond à l'ensemble des moyens et des pratiques pédagogiques développés et articulés de manière cohérente au service d'une coordination pédagogique plus globale.

→ Enjeux envisageables de cette cohérence interne pour l'étudiant :

Aide à la réussite de chacun, aide à l'accrochage scolaire, lisibilité de la cohérence du projet de formation, clarification des objectifs pédagogiques propres à chaque cours, verbalisation des critères d'évaluation, anticipation des charges de stage et de cours, poursuite d'une formation de qualité

→ Pistes possibles d'indicateurs pour la cohérence interne :

Réduction du taux d'abandon, augmentation du taux de réussite, constats globaux effectués par les étudiants sur l'évaluation d'un cours (méthodologie ou organisation spécifique, documents mis à disposition, critères d'évaluation...)

Cela se traduit au travers de dimensions telles que :

- la communication interne
- la formation continue
- la gestion des ressources matérielles

POURQUOI ? = Pour quelle(s) raison(s) souhaitons-nous travailler sur cet axe ?

Il s'agit de l'ensemble des causes qui amènent les parties prenantes à ambitionner de travailler sur des objectifs liés à la coordination pédagogique interne, soit par rapport à l'articulation des pratiques pédagogiques tant au niveau des cours (lien entre CT, contenu de cours et critères d'évaluation) qu'au niveau plus transversal de la formation.

Ces causes sont directement associables aux constats effectués par les parties prenantes dans le SWOT :

- controverse entre certains enseignants concernant l'approche méthodologique de la formation CCF, (ex approche non directive centrée sur la personne.) Effet possible : diminuer de la confiance des étudiants dans l'institution, et par conséquent le recrutement informel d'étudiants.

BAC CCF

- ambition visée par certaines UF face aux nombres de périodes octroyées est élevée
- pas de possibilité systématique pour les étudiants de formuler un feedback sur le cours /sur l'UF (actuellement évaluation informelle)
- difficulté trouver promoteurs + processus relatif au EI non assimilé chez certains étudiants+ interrogation quant au taux élevé d'étudiants qui ne remettent pas leur TFE
- pas d'examen d'entrée d'emblée mais CESS nécessaire, UF1 déterminante, critères de sélection
- pas encore d'étudiant inclus dans la démarche qualité ni de diplômés, ni de représentant des lieux de stage/socioprofessionnels
- demande d'actualisation du programme envisagée notamment pour familles recomposées, couples homosexuels avec enfants, polyvalence CCF, handicap, personnes âgées...
- sens, formulation et donc compréhension de certaines CT est complexe à saisir (manque indicateurs)
- le fait d'effectuer un lien entre CT, objectifs, matière/cours et critères évaluation ainsi que la pédagogie reste à l'appréciation de chacun = non appliqué par tous

POUR QUOI ? = Dans quel(s) but(s) souhaitons-nous travailler sur cet axe ?

Il s'agit des objectifs que les parties prenantes se fixent et qui favorisent un enseignement de qualité au sein de la section. Ces objectifs sont eux-mêmes déclinables en actions.

Nos objectifs :

- Offrir plus de cohérence en interne concernant une forme de dynamique méthodologique transversale à la formation
- **Offrir un espace de parole et des moyens aux étudiants concernant le feedback qu'ils pourraient émettre sur les unités de formation/cours en termes de pertinence et de cohérence notamment**
- **Réviser les outils associés à l'épreuve intégrée afin de les rendre plus assimilables pour les étudiants tout en cherchant à réduire le taux de non passation du travail de fin d'étude dans la section**
- Offrir plus de compréhension et de sens au dossier pédagogique de la formation et ainsi permettre la création de liens entre capacités terminales, contenus de cours et unités de formation.

Dimension 1 de la cohérence interne : « la communication interne »
--

QUOI ? = Qu'est-ce que nous entendons sous cette appellation ?

La communication interne, selon nous, correspond à la diffusion et la transmission d'informations utiles globales et/ou spécifiques à la formation au sein de l'école et entre les acteurs qui gèrent cette formation

POURQUOI ? = Pour quelle(s) raison(s) souhaitons-nous travailler sur cet axe ?

Il s'agit de l'ensemble des causes qui amènent les parties prenantes à ambitionner de travailler sur des objectifs liés à la communication interne

Ces causes sont directement associables aux constats effectués par les parties prenantes dans le SWOT :

- lisibilité de l'horaire de cours facilite sa compréhension et obtention des locaux souhaités
- étudiants de 1ère en manque de repère face à l'organisation de la formation (stage, cours, travaux, examens...)

POUR QUOI ? = Dans quel(s) but(s) souhaitons-nous travailler sur cet axe ?

Il s'agit des objectifs que les parties prenantes se fixent et qui favorisent un enseignement de qualité au sein de la section.

Ces objectifs sont eux-mêmes déclinables en actions.

Nos objectifs :

- Poser un cadre, dès le départ de la formation, afin de prémunir les étudiants face aux éventuelles difficultés organisationnelles qu'ils pourraient rencontrer lors de chaque unité de formation

Dimension 2 de la cohérence interne : « la formation continue »

QUOI ? = Qu'est-ce que nous entendons sous cette appellation ?

La formation continue, selon nous, correspond aux choix possibles et effectués de formations en cours de carrières pour les enseignants et le personnel administratif

POURQUOI ? = Pour quelle(s) raison(s) souhaitons-nous travailler sur cet axe ?

Il s'agit de l'ensemble des causes qui amènent les parties prenantes à ambitionner de travailler sur des objectifs liés à la formation continue

Ces causes sont directement associables aux constats effectués par les parties prenantes dans le SWOT :

- nombre limité de participants enseignants aux formations continues (élire représentant)
- prise en compte des recherches scientifiques est laissée à l'initiative de chaque chargé de cours (formations collective et individuelle, ressources bibliographiques...)

POUR QUOI ? = Dans quel(s) but(s) souhaitons-nous travailler sur cet axe ?

Il s'agit des objectifs que les parties prenantes se fixent et qui favorisent un enseignement de qualité au sein de la section.

Ces objectifs sont eux-mêmes déclinables en actions.

Nos objectifs :

- Développer une forme de « procédure » connue et reconnue de tous les acteurs de la formation concernant la diffusion (moyens, moment...) des offres de formations adressées aux chargés de cours
- Permettre à chaque chargé de cours de mettre à jour ses connaissances/compétences en matière de pédagogie/méthodologie mais également concernant les thématiques abordées dans le cadre de la formation.

Dimension 3 de la cohérence interne : « la gestion des ressources matérielles »

QUOI ? = Qu'est-ce que nous entendons sous cette appellation ?

La gestion des ressources matérielles, selon nous, correspond aux procédures liées au système de prêt matériel dans l'école IPFS mais aussi sur l'ensemble du Campus Provincial

POURQUOI ? = Pour quelle(s) raison(s) souhaitons-nous travailler sur cet axe ?

Il s'agit de l'ensemble des causes qui amènent les parties prenantes à ambitionner de travailler sur des objectifs liés à la gestion des ressources matérielles

Ces causes sont directement associables aux constats effectués par les parties prenantes dans le SWOT :

- obtention de matériel multimédia à apprendre à gérer car absence de procédure pour prêt matériel surtout pour les chargés de cours du samedi
- pas d'information concernant les possibilités d'impression papier

POUR QUOI ? = Dans quel(s) but(s) souhaitons-nous travailler sur cet axe ?

Il s'agit des objectifs que les parties prenantes se fixent et qui favorisent un enseignement de qualité au sein de la section.

Ces objectifs sont eux-mêmes déclinables en actions.

Nos objectifs :

- Créer une forme de « procédure » relative au prêt matériel (ex : informatique) avec personne de référence, local, disponibilités...

SOUS-AXE : "Cohérence externe face à la réalité professionnelle"

QUOI ? = Qu'est-ce que nous entendons sous cette appellation ?

La communication externe, selon nous, correspond à l'ensemble des moyens développés favorisant la diffusion de renseignements relatifs à la formation (horaires, missions, secteurs d'activité...) vers l'extérieur de l'école, soit vers le public qui poursuit/pourrait poursuivre cette formation.

→ Enjeux envisageables de cette cohérence externe liés à la professionnalisation :

Optimiser l'adéquation de la formation avec la réalité professionnelle du métier de CCF en fonction de ses évolutions, favoriser l'insertion professionnelle des diplômés, toucher un public nouveau (qui se spécialise, qui se réoriente...)

→ Pistes possibles d'indicateurs pour la cohérence interne :

Taux d'insertion professionnelle, résultats d'une évaluation globale sur l'adéquation entre la formation (voir anciens étudiants) et les espaces de stage

POURQUOI ? = Pour quelle(s) raison(s) souhaitons-nous travailler sur cet axe ?

Il s'agit de l'ensemble des causes qui amènent les parties prenantes à ambitionner de travailler sur des objectifs liés à la coordination pédagogique vers l'extérieur par rapport à la réalité professionnelle du métier de CCF (évolution du métier, diversité des publics cibles, attentes des institutions où ce métier s'exerce...).

Ces causes sont directement associables aux constats effectués par les parties prenantes dans le SWOT :

- peu de lien de confiance entre l'école et les lieux de stage peut être du aux manques d'informations sur la formation CCF (contenu et forme)
- moyens de communication insuffisants pour visibilité de la formation
- manque d'ouverture de l'école vers l'extérieur/stage/emploi et notamment face aux experts du milieu socioprofessionnel (= système clos)
- pas de retour des employeurs concernant efficacité et pertinence de la formation, peu de suivis formels des diplômés
- programme définit capacités CCF mais ne permet pas d'avoir une image globale de fonction (mission, engagement) = CCF lettres noblesse
- difficultés ressenties dans la capacité d'adaptation des contenus cours pour répondre aux attentes des étudiants/société (ex : psychologie de l'enfant, de l'ado, de la personne âgée, la thérapie familiale) or le public du CCF est varié et nous sommes centrés sur l'adulte et le couple

BAC CCF

POUR QUOI ? = Dans quel(s) but(s) souhaitons-nous travailler sur cet axe ?

Il s'agit des objectifs que les parties prenantes se fixent et qui favorisent une offre de formation de qualité.

Ces objectifs sont eux-mêmes déclinables en actions.

Nos objectifs :

- Ouvrir l'école et son système scolaire au monde professionnel dont les secteurs sont de plus en plus diversifiés
 - Rendre plus pertinent et plus efficace la diffusion et la visibilité de la formation (contenus et formes) vers l'extérieur de l'école
 - **Développer un échange plus étroit, un partenariat entre l'école et les lieux de stage, les espaces professionnels (métier)**
 - Valoriser l'adaptation des cours face aux besoins/attentes de la société et des différents secteurs associés à la formation
 - Offrir une représentation globale du métier (missions, secteurs d'activités...) afin d'élargir le champ de diffusion de CV des diplômés.
-
- Création de trois groupes de travail basés sur les trois axes de travail et dont la finalité est l'atteinte des objectifs déclinés et sectionnés. Plusieurs réunions se réalisent dans chacun de ces groupes avec régularité, dans un premier temps. Chacun de ses groupes comportent deux personnes de référence, soit des chargés de cours qui sont porteurs de la thématique traitée dans le groupe. En 2014, ces groupes se sont réunis à plusieurs reprises, selon les disponibilités des chargés de cours et de la coordination qualité. (2014)
 - Objectif 1 : « *Offrir un espace de parole et des moyens aux étudiants concernant le feedback qu'ils pourraient émettre sur les unités de formation/cours en termes de pertinence et de cohérence* »
 - ➔ Sous Axe : « cohérence interne dans articulation de pratiques pédagogiques »
 - Objectif 2 : « *Réviser les outils associés à l'épreuve intégrée afin de les rendre plus « assimilables » pour les étudiants tout en cherchant à réduire le taux de non passation du travail de fin d'étude* »
 - ➔ Sous Axe : « cohérence interne dans articulation de pratiques pédagogiques »
 - Objectif 3 : « *Développer un échange plus étroit, un partenariat entre l'école et les lieux de stage, les espaces professionnels* »
 - ➔ Sous Axe : « cohérence externe face à la réalité professionnelle »

A ce moment, nous avons constaté un décalage entre les dynamiques des sections où en Bac CCF, plusieurs actions ont été entreprises, ce qui a été fédérateur. Or, en BAC EDUC, la démarche qualité ne semble pas s'instaurer dans la section malgré le fait que le SWOT a soulevé bon nombre de réflexions. Nous pensons que les bouleversements institutionnels évoqués précédemment, le manque de réunions de section, le manque d'implication de la coordonnatrice générale/responsable de cette section et de certains chargés de cours, la prise de recul encore insuffisante de certains face à la fermeture de certaines sections de l'IPFS, le fait que quitter la réflexion pour entrer dans l'action, le malmenage du corps enseignant... sont tant de facteurs qui n'ont pas favorisés l'ancrage de la qualité dans cette section.

- Création d'un sondage réalisé par certains membres de la CEI et le coordonnateur qualité portant sur les pratiques pédagogiques dont l'objectif, après analyse est de réaliser un cadastre des didactiques mises en œuvre au sein de la section, par cours mais aussi par unité d'enseignement et finalement par année de formation. Ce sondage relatif au « volet pédagogique » est disponible dans l'ANNEXE T. (2014)
- Premier réaménagement de la salle des professeurs d'après des demandes formulées au sujet du manque de visibilité de certains documents utiles (ex : groupes classes / locaux, formations pédagogiques à suivre par année scolaire, informations urgentes...) mélangés avec des publicités. Nous réalisons par la même occasion, un espace qualité dans la salle des professeurs (avec une farde de communication, un espace affichage pour les dates de réunions à venir, des bacs de rangements propres aux sections auditées, des fardes titrées par groupes de travail...). Nous associons aussi une couleur à la démarche qualité ainsi chaque document imprimé sur du vert est dorénavant un document lié à la qualité. (2014)
 - ➔ Un retour sur cet aménagement (cette action) a été effectué (en 2015), il sera peaufiné pour la rentrée scolaire de 2015
- Participation pour certains membres du personnel administratif à une formation en management valorisant notamment la communication en interne, la gestion de conflit, la gestion du travail notamment en termes de priorisation des tâches. (2014-2015)
- Mise en place des réunions IP dans la section auditée avec les étudiants à raison d'une réunion tous les deux à trois mois et dont l'objectif est d'offrir un espace de paroles et de co-construction avec les étudiants. Nous avons la volonté d'utiliser ces réunions IP pour délivrer, aux étudiants représentants, des messages relatifs à la qualité et ainsi pérenniser le contact encore isolé. (2014)

En BAC CCF, à ce moment, soit dès 2015, un certain essoufflement se met en place dans la section face aux objectifs ciblés dans les différents groupes. Les réunions s'échelonnent dans des laps de temps plus longs, certaines réunions s'annulent également. Certains enseignants prennent du recul face à la démarche. Il est complexe pour la coordination qualité de cibler avec exactitude les raisons de cette perte de vitesse. Nous formulons les hypothèses suivantes :

- *Une partie des séances de cours se donne le samedi. Or, le coordonnateur qualité n'a pas pris l'habitude de prester ses heures le samedi, ce qui a peut-être creusé un fossé entre la démarche qualité et les enseignants, les étudiants.*
- *Pas de réunion de section en 2015 notamment la charge de travail supplémentaire qui a été donnée à la responsable de section afin de combler l'absence d'une autre responsable de section. Ces réunions étaient l'occasion de faire le point sur l'état d'avancement des groupes, ce qui n'a plus été fait.*
- *Des disparités de pratiques enseignantes, non négligeables, se sont affirmées dans la section, ce qui a conduit à une forme de dégradation du lien professionnel et donc de l'entraîn induit, au départ. Un clivage dans les didactiques/pratiques professionnelles est au cœur de la section, ce qui n'en favorise pas l'unicité.*
- *Plusieurs chargés de cours nouveaux sont arrivés dans la section avec, parfois, le besoin d'avoir un temps d'adaptation dans la section, ce qui ne les a pas empêchés de s'insérer dans la démarche qualité.*
- *Plusieurs autres chargés de cours ont pris leur distance face à la démarche car leurs horaires, leurs missions extérieures à l'école, leur santé ne leur permettaient plus de s'investir comme ils l'avaient fait initialement.*
- *La coordination qualité ne possède qu'un quart temps pour assurer ce poste, soit 200h/an, soit 100h/section, soit environ 2h30 par section par semaine.*

→ Tout ceci n'a pas permis d'engager le second temps, soit la création d'un plan d'actions.

- Respect des engagements pris par la direction concernant l'accès à une formation pour l'ensemble des sections y compris les sections auditées sur « l'opérationnalisation des AA notamment dans le cadre de l'épreuve intégrée » et naissance d'une collaboration avec une école de promotion sociale de Bruxelles. Cette formation a permis à certains enseignants de réviser les critères d'évaluation des AA dans le cadre leurs cours. Cette formation fut l'occasion de remettre à jour nos connaissances dans l'actualisation du vocabulaire en vigueur (acquis d'apprentissage, unité d'enseignement...) (2014)
- Encodage des données des étudiants de la section auditée avec l'aide du personnel administratif (2014) et réception des résultats de l'AEQES à analyser dont des fardes sont disposées à la salle des professeurs dans l'espace qualité (2015)

Second temps :

- Participation à une journée qualité pour les bacheliers des sections auditées afin de redynamiser l'équipe qualité, de recadrer les attentes en termes de participation face à la démarche qualité et de faire le point sur les priorités ciblées pour la section (2015)
- Reconstruction par verbalisation globale des 5 thématiques qui souhaitent être travaillées par la section et sélection, par la collectivité, de 3 thématiques à travailler dès ce moment lors d'une journée consacrée à la qualité à l'IPFS pour les chargés de cours des sections auditées. (2015)
- Création de trois groupes de travail sur les trois thématiques centrales :
 - Thématique 1 : coordination pédagogique avec l'évaluation transversale, l'évaluation formative et le document commun entre les cours
 - Thématique 2 : étudiant acteur avec un accompagnement de ce dernier afin qu'il soit acteur de sa formation dans une structure globale participative
 - Thématique 3 : communication interne avec un souhait de partage efficace entre tous et dans l'optique de renforcer les liens collaboratifs dans différentes directions

Chacun de ses groupes comportent deux personnes de référence, soit des chargés de cours qui sont porteurs de la thématique traitée dans le groupe. En 2015, ces groupes se sont réunis à plusieurs reprises, selon les disponibilités des chargés de cours et de la coordination qualité (qui prend en charge la remise au propre et la diffusion des PV des réunions ainsi que la circulation de l'information entre ces groupes de travail). Chaque groupe a ciblé les étapes à mettre en œuvre, soit des pistes d'actions déclinées en plusieurs étapes (celles-ci ayant été associées à un échéancier). Aussi, certaines étapes ont déjà été mises en œuvre.

- Dégagement d'un budget (en périodes horaire) relatif à la création d'une plateforme interactive pour l'IPFS dont le projet est soutenu spécifiquement par un chargé de cours ainsi que le groupe de travail traitant de la thématique sur la communication en interne de la section éducateur spécialisé.

Remarque concernant la thématique 2 :

Nous avons sollicité à plusieurs reprises les étudiants de notre école (lors des réunions IP par la direction, en cours par les enseignants et lors de la rédaction du rapport par la coordination qualité) et au travers d'outils de communication différents (téléphone, vive voix, mail, courrier, papier...). Or, nous n'observons que très (trop) peu de retour de leur part. En ce sens, nous avons la volonté pour la rentrée scolaire 2015-2016 d'impliquer plus fortement encore les étudiants de la section auditée dans ce type de réunion car jusqu'ici leur participation n'a été qu'éphémère.

Ci-dessous, voici les plans d'action (élaborés par leurs soins) de 2 des 3 groupes de travail³¹ : **BAC EDUC réalisé en mars 2015**

Fiche de MISE EN ŒUVRE des actions

GROUPE DE TRAVAIL : communication en interne

OBJECTIF formulé avec nos mots : Réaliser un partage plus rapide et plus efficace des informations entre tous les acteurs (direction, enseignants, administration et étudiants) de l'IPFS par l'utilisation d'outils adaptés (par ex informatique)

ENJEU identifié : la façon de considérer et d'appliquer la diffusion et la transmission d'informations utiles globales et/ou spécifiques à la formation, au sein de l'école et entre les acteurs, influence directement la qualité de l'enseignement dispensé ainsi que en renforçant le travail collaboratif entre ces acteurs

INDICATEURS anticipés : la centralisation de l'information (personne de référence, démarches automatiques...); la pertinence du choix des informations diffusées ; l'accessibilité des éducateurs, du personnel administratif, des enseignants, de la responsable de section ; la visibilité de l'information « urgente » (absence de chargés de cours, documents administratifs, paiements, changements d'horaire...) ; l'accessibilité aux informations pratiques (carnet de stage, adresses mails des chargés de cours, offres d'emplois, dates d'examens...) ; les fonctionnalités liées au partage de l'information (espace étudiants, forum, documents partagés...), la garantie de l'anonymat quant aux résultats diffusés, l'actualisation de l'information sur les espaces de diffusion (ex : valves, site Internet...)

ACTIONS à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif				
Etape par étape...	Timing		Personne(s) engagée(s)	Données/informations manquantes
	Date fixée	Date effective		
1.) Détacher un temps pour un enseignant afin qu'il s'attèle à la thématique des outils informatiques (plateforme, site Internet) - Formuler une demande à la Province Namur - Recevoir accord	Février 2015	Février 2015	Direction IPFS, Sylvain Cigna (enseignant), Pouvoir Organisateur	Quel temps ? (périodes cours) Ponctuel ou renouvelable ? → 45 heures à 50 heures
	Mars 2015	Mars 2015		

³¹ Le groupe travaillant sur la thématique n°2 de « l'étudiant acteur de sa formation » n'a pas eu l'opportunité de réaliser ce plan d'action car la réunion prévue à cet effet a été annulée.

BAC EDUC

- Désigner un enseignant	Mars 2015	Mars 2015		
2.) Sélectionner un type de plateforme adaptée et utilisable par nos futurs usagers			Sylvain Cigna	
- Consulter plusieurs types de plateformes (Claroline, Google Apps...)				
- Dresser une liste d'aspects positifs et négatifs pour chacune des plateformes			Sylvain Cigna	
- Déterminer en réunion quelle sera la nôtre	10/03/2015	10/03/2015	Membres du groupe	
3.) Faire le bilan de la qualité de la communication en interne à l'IPFS + cibler les attentes et les craintes sur l'utilisation de l'outil informatique (plateforme, site Internet)				La Province de Namur est-elle opposée à l'utilisation d'une plateforme ? → <i>NON</i>
- Créer l'échantillon des parties prenantes à sonder pour effectuer le bilan	10/03/2015	10/03/2015	Membres du groupe	
- Créer un sondage (par questions fermées et ouvertes : qualitatif et quantitatif) et le tester sur quelques individus (savoir s'il est compréhensible)	20/03/2015	30/03/2015	Sylvain Cigna avec accord membres du groupe	
- Consulter les parties prenantes (échantillons d'étudiants, de chargés de cours, d'administratifs, d'éducateurs et la direction)	Entre 26/03/2015 28/04/2015	Entre 03/04/2015 28/04/2015	Coordonnation qualité Autres parties prenantes	Manque certaines adresses mails de chargés de cours → OK
- Créer un fichier Excel et un Word pour faciliter l'encodage des données pour faire le bilan (qualitatif et quantitatif)	28/05/2015	28/05/2015	Coordonnation qualité	
- Dépouiller et encoder questionnaires étudiants	28/05/2015		Membres du groupe	

BAC EDUC

- Dépouiller et encoder questionnaires profs - Dépouiller et encoder questionnaires éduc. - Dépouiller et encoder questionnaires administ.	28/05/2015 28/05/2015			
- Analyse et synthèse des résultats obtenus concernant l'outil informatique et concernant la qualité de la communication en interne	Juin 2015		Membres du groupe	
- Diffuser la synthèse du bilan lié à la communication interne	Septembre 2015		Coordonnation qualité	
- Poser une réflexion sur les actions à mener face aux obstacles rencontrés en communication en interne en créant une liste d'actions à court et moyen termes à prioriser	Octobre 2015		Membres du groupe Direction Coordonnation qualité	La Province de Namur est-elle prête à « investir » dans certaines demandes d'actions qui ne dépendent pas uniquement de l'IPFS et qui permettraient de faciliter la communication en interne ?
4.) Créer une première structure informatisée (Version 1) adaptée aux demandes formulées de nos futurs utilisateurs	Octobre 2015		Sylvain Cigna	
5.) Tester la première version de la plateforme sur un « groupe test » avec un chargé de cours membre du groupe, une classe de bachelier en éducation spécialisée pilote et cela durant 1 unité d'enseignement (+/- 5 mois)	Octobre 2015		1 prof membre du groupe avec le soutien et suivi de Sylvain Cigna	Pouvons-nous tester la plateforme en accès privé avec toutes les fonctionnalités voulues ?
6.) Mener des quelques actions précises à court terme (listées préalablement) concernant la communication en interne = quick Win !	Entre Octobre 2015 Mars 2016		Membres du groupe	
7.) Effectuer un retour sur la version 1 de la plateforme (selon indicateurs déterminés ci-dessus) via une table ronde des parties prenantes	Mars 2016		Coordonnation qualité Membres du groupe Etudiants classe pilote Chargé de cours	

BAC EDUC

8.) Adapter la plateforme afin d'en créer la seconde version suivant les travers à éviter, les attentes des parties prenantes et les bonnes pratiques déjà en place de la version 1 + mise à jour du site Internet de l'école (déterminer quelle information divulguer au grand public et quelle information privatisée dans la plateforme)	Avril 2016		Sylvain Cigna	
9.) Former et informer le personnel administratif, chargés de cours et direction au nouvel outil informatique : la plateforme de l'IPFS (par des sessions de formation en classe, en formation pédagogique, en réunion staff administratif, en réunion générale...)	Entre Mai 2016 Juin 2016		Coordonnation qualité	Ceci peut-il rentrer dans une partie du budget de formation pour 2016 ?
10.) Désigner une personne de référence en charge de la mise à jour quotidienne et de la tenue de la plateforme + site Internet de l'école et communiquer les coordonnées à tous de cette personne	Juin 2016		Direction IPFS	Doit-il s'agir d'un professionnel de l'informatique ou d'un membre de notre personnel éducatif ?
11.) Former et informer les étudiants au nouvel outil par l'intervention en classe de chargés de cours délégués sur l'utilisation pratique de l'outil informatique : la plateforme de l'IPFS + rappel des autres moyens de communication à disposition à l'IPFS	Septembre 2016		Membres du groupe Chargés de cours volontaires	
12.) Utiliser l'outil informatique (plateforme et site Internet) pendant une année scolaire	Entre Octobre 2016 Juin 2017		Tous	

BAC EDUC

13.) Reprendre la liste des actions relative à la communication en interne (outils non relatifs à l'informatique) à moyen terme et se donner les moyens de les mettre en œuvre (A DETAILLER)	Entre Octobre 2016 Juin 2017		Membres du groupe	
14.) Effectuer un retour sur les actions menées durant l'année écoulées et concernant l'utilisation de la plateforme et du site Internet - Création et passation d'un questionnaire type sondage à tous les utilisateurs - Dépouillement des questionnaires - Analyse des données obtenues - Synthèse des informations pertinentes	Juin 2017 Septembre 2017 Octobre 2017 Novembre 2017		Coordonnation qualité Membres du groupe Etudiants Enseignants Administratifs Responsable du logiciel Province de Namur Direction Educateurs	
15.) Evaluer l'atteinte de l'objectif fixé en utilisant la synthèse des données recueillies et diffuser l'information	Novembre 2017		Tous	

Fiche de MISE EN ŒUVRE des actions

GROUPE DE TRAVAIL : Coordination pédagogique

OBJECTIF formulé avec nos mots : coordonner les pratiques pédagogiques (différentes mais complémentaires) des chargés de cours, du chef d'atelier et des professeurs de pratique professionnelle en un tout assuré par la responsable de section

ENJEU identifié : les mises en application des valeurs internes de notre coordination pédagogique, en cohérence avec le programme de la FWB, au sein de l'IPFS et entre les acteurs, influencent directement la qualité de l'enseignement dispensé et renforce ainsi le travail collaboratif entre les parties prenantes

INDICATEURS anticipés : rapport de l'inspection de la FWB, rapport de la direction de l'IPFS, évaluation des unités d'enseignement par les étudiants, feedback des parties prenantes extérieures (ex : jury externe de TFE, responsables de stage...) sur plusieurs éléments comme la cohérence, la pertinence, l'efficacité et l'équité de nos dispositifs pédagogiques, d'une part, face au programme (dossier pédagogique), mais aussi face aux besoins sociétaux de la fonction (profil professionnel), le pourcentage de diplômés ayant trouvé un emploi dans le secteur ...

Pour atteindre l'objectif fixé, les membres du groupe proposent de s'atteler sur trois éléments fondamentaux distincts mais complémentaires. Ces aspects, une fois clarifiés et développés au sein de l'équipe, seront, nous l'estimons fédérateurs de plus de coordination pédagogique au sein de la section bachelier en éducation spécialisée.

Les membres du groupe évaluent judicieux de ne pas travailler de front sur ces trois éléments. Aussi, ils les ont priorisés comme suit, suivant les besoins de l'institution et les demandes de Mme Gillet, inspectrice à la FWB :

- A. Utilisation d'un document commun (à tous les chargés de cours de la section) à donner aux étudiants en début d'UE dont l'objectif est double : d'une part, offrir une meilleure compréhension de l'ensemble de la formation en lien avec le profil professionnel et d'autre part, donner un cadre précis à une unité d'enseignement spécifique au travers d'une méthodologie d'apprentissage, d'une évaluation, d'un banque de ressources et d'un calendrier propre à chaque chargé de cours (mais dont la forme, la présentation est commune)
- B. Mise en œuvre d'évaluations certificatives répondant aux demandes du dossier pédagogique (acquis d'apprentissage) mesurées au travers de grilles d'évaluation cratérisées et comportant des indicateurs (qualitatifs et/ou quantitatifs) précis dans un objectif de transversalité au sein de l'unité d'enseignement
- C. Mise en application d'évaluations formatives durant les séances de cours (A PRECISER)

ACTIONS à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif				
Etape par étape... POUR LE POINT A	Timing		Personne(s) engagée(s)	Données/informations manquantes
	Date fixée	Date effective		
1.) Clarifier les trois éléments fondamentaux sur lesquels travailler pour les mois et années à venir qui sont porteurs de plus de coordination pédagogique	16/03/2015	16/03/2015	Membres du groupe	Y'a-t-il une obligation quelconque de critères à poser dans ces fiches ? → Pour l'inspection, NON, c'est à l'école de décider
2.) Collecter des fiches de présentation de cours provenant d'autres établissements (EPS, Universités, HE...)	27/04/2015	27/04/2015	Membres du groupe Coordonnation qualité	
3.) Construire un brouillon du document « martyr » vierge propre à l'IPFS : - consulter l'ensemble de ces fiches de cours - dégager les éléments estimés comme pertinents face à notre public, notre section, notre institution ainsi que les valeurs qui sous tendent la promotion sociale (pour le fond) - organiser ces éléments conservés sur une feuille vierge (pour la forme) - nommer ce document « martyr »	27/04/2015	27/04/2015	Membres du groupe Coordonnation qualité	
4.) Mise au net du document martyr sous deux formes différentes (à choisir après)	Juillet 2015		Coordonnation qualité	
5.) Adapter ce document martyr sur deux cours (un conceptuel et un pratique) afin de rendre le document plus exemplifiable	Septembre 2015		Deux membres du groupe	

BAC EDUC

6.) Soumettre « pour avis » ce document à un échantillon de chargés de cours, d'étudiants, la direction, la responsable de section en leur formulant des questions ciblées :			Membres du groupe Coordonnation qualité Etudiants Chargés de cours Direction Responsable de section	
- questionnaire à créer	Octobre 2015			
- passation et dépouillement à réaliser	Novembre 2015			
- réalisation d'une synthèse avec aspects soulevés par les parties prenantes	Décembre 2015			
7.) Modifier le document initial en fonction des attentes, des remarques conservées	Janvier 2016		Coordonnation qualité	
8.) Solliciter certains chargés de cours travaillant dans une UE spécifique et leur demander de compléter, pour leur cours, le document modifié	Janvier 2016		Coordonnation qualité	
9.) Former la responsable de section à la soutenance du système sous jacent à la création de l'ensemble de ces « fiches cours » au cœur d'une unité d'enseignement	Janvier 2016		Coordonnation qualité	
10.) Tester le dispositif dans une classe et dans une unité d'enseignement	Entre Janvier 2016 Juin 2016		Chargés de cours désignés Avec la soutenance de la responsable de section	
11.) Effectuer une table ronde, en terme d'UE, des parties prenantes concernées par la mise en application du dispositif (suivant les indicateurs soulevés précédemment) afin de cibler les points forts et les faiblesses du dispositif	Juin 2016		Coordonnation qualité Classe pilote Chargés de cours concernés Responsable de section Inspection FWB	

12.) Réadapter le document suivant la synthèse des remarques effectuées lors de la table ronde	Septembre 2016		Coordonnation qualité	
13.) Déterminer quand donner le document ? comment en faire la lecture ? et quelle est sa fonctionnalité son utilité ?	Septembre 2016		Membres du groupe Direction	
14.) Former l'ensemble des enseignants de la section à l'utilisation cohérente et pertinente de ces « fiches cours » impliquant parfois un remaniement partiel de leurs cours au sein de plusieurs unités d'enseignement	Septembre 2016		Coordonnation qualité Responsable de section Membres du groupe Chargés de cours ayant testé	Ceci peut-il rentrer dans une partie du budget de formation pour 2016 ?
15.) Tester ce dispositif sur l'année scolaire 2016-2017 pour l'ensemble des cours et des unités d'enseignement de la section	Entre Octobre 2016 Juin 2017		Tous les chargés de cours de la section	
16.) Effectuer un retour sur les actions menées durant l'année écoulées et concernant l'utilisation du dispositif	Juin 2017		Etudiants Enseignants Direction	
17.) Evaluer l'atteinte du sous objectif fixé en utilisant la synthèse des données recueillies en juin 2017 → envisager la suite (le point B.)	Aout 2017		Coordonnation qualité	Peut-on envisager cela lors de la réunion d'assemblée générale de fin aout ?

- Dans un groupe de travail, celui traitant de la thématique sur la communication en interne relatif à la section bachelier en éducation spécialisée, les responsables du groupe ont eu la volonté de créer et diffuser un sondage, auprès d'un échantillon de chargés de cours, d'un échantillon d'étudiants ainsi que des membres du personnel éducatif et administratif. Ce sondage est visualisable dans l'ANNEXE O intitulée « Sondage sur la communication en interne ». L'objectif de ce sondage est dual : d'une part, de qualifier la qualité de la communication actuelle (sous différentes formes) au sein de l'IPFS et d'autre part, de cibler les « craintes et les attentes » face à deux outils informatiques : le site Internet de l'école (en révision) et une plateforme interactive. L'analyse des données (quantitative et qualitative) recueillies a été effectuée pour les étudiants. (2015)
 - Passation, par le staff direction, sur l'ensemble des sections de l'IPFS (sections auditées comprises), un sondage adressé aux étudiants sur la qualité de l'enseignement dispensé à l'IPFS dans certains cours pour l'ensemble des unités d'enseignement de chaque section. L'objectif est identique à celui de l'AEQES³² : *« améliorer progressivement les pratiques d'enseignement en mettant en évidence les bonnes pratiques, les insuffisances et les problèmes à résoudre et en suscitant des propositions à adresser aux responsables [...] en vue d'améliorer la qualité globale de l'enseignement »*. Ce sondage est disponible dans l'ANNEXE P titrée « sondage sur l'évaluation des unités d'enseignement » (2015). Dépouillement et analyses prévus pour l'année académique 2015-2016.
- ➔ En BAC EDUC, ces nouvelles actions couplées avec des objectifs précis, qui sont eux-mêmes déclinés en étapes à mettre en place, offre à l'école une perspective positive de la qualité pour l'avenir. Ces objectifs nous donnent un cadre de travail qui, nous le souhaitons, favorisera l'engagement de toutes les parties prenantes et notamment les étudiants face auquel nous nous sommes engagés éthiquement et en termes de compétences.
- ➔ En BAC CCF, pour les raisons évoquées précédemment et peut-être pour d'autres raisons qui nous dépassent, les trois groupes de travail de la section n'ont pas établis de manière formelle leur plan d'action en termes d'échéancier. Ceci est donc une priorité pour la rentrée scolaire 2015-2016.
- Néanmoins, voici les états d'avancement des trois groupes de travail :
- Objectif 1 : *« Offrir un espace de parole et des moyens aux étudiants concernant le feedback qu'ils pourraient émettre sur les unités d'enseignement/cours en termes de pertinence et de cohérence »*

³² <http://www.aeqes.be/> (mai 2015)

- ➔ Un premier test « standardisé » a été effectué, comme cité précédemment en ANNEXE P. L'EEE (Evaluation des enseignements par les étudiants) a soulevé quelques revendications de la part de certains chargés de cours quant à son contenu sur lesquelles il portait.
- ➔ Une récolte de plusieurs tests ou de fiches d'évaluation des enseignements a été effectuée venant de sources différentes.
- ➔ Le projet pour 2015-2016, en concertation avec la cellule consultative, serait de réaliser notre propre questionnaire de fin d'unité d'enseignement, de fin de cours afin qu'il nous convienne et qu'il soit associable aux critères que nous estimons être des indicateurs d'enseignement de qualité. L'idée serait de créer ces tests en version informatique afin d'avoir un retour presque immédiat des résultats.
- ➔ L'uniformisation et la transparence de la démarche de l'EEE concourent à fournir un outil plus complet en ce qu'il permet d'évaluer la prestation d'enseignement mais aussi l'articulation entre les différents enseignements et le programme de formation dont ils sont issus. Les TIC par leurs puissantes capacités de stockage, de traitement et de communication apparaissent donc comme des ressources puissantes en tant que procédures pour réaliser l'EEE de manière efficace dans la collecte, le traitement et la mise à disposition de l'information d'autant plus qu'elles posent de manière très précise la question des fonctionnalités à développer.
- ➔ La coordination qualité a suivi expressément une formation autour du logiciel Lime Survey pour répondre à cette demande. Une demande doit être effectuée à la Province de Namur afin de savoir s'il est possible qu'elle héberge sur son serveur, cet outil. La plateforme pourra peut-être répondre à ce type de projet, tout dépendra de ses fonctionnalités.
- ➔ Sondage auprès des anciens étudiants (diplômés dans les trois dernières années académiques) permettant de récolter des informations précises sur leur engagement professionnel, leur évaluation de leur niveau de compétences face aux exigences du métier... à mettre en corrélation avec leur année de diplomation, leur sexe, leur âge et leur insertion socio-professionnelle.
 - Objectif 2 : « Réviser les outils associés à l'épreuve intégrée afin de les rendre plus « assimilables » pour les étudiants tout en cherchant à réduire le taux de non passation du travail de fin d'étude »
- ➔ A la lumière des résultats obtenus avec la boîte à outils propre à notre établissement, au SWOT et suite aux propos tenus par les anciens étudiants que nous avons sollicités par téléphone, nous avons pris conscience qu'une problématique était réellement présente, dans la section, face à l'EI (cours et outils associés).
- ➔ Plusieurs hypothèses ont été formulées et dressées face au taux d'échec/d'abandon de l'EI. Certains enseignants penchent pour l'inutilité pour les étudiants de présenter cette épreuve car ils possèdent déjà un autre bachelier, ils réaliseraient donc la formation pour développer des compétences plus que pour obtenir un titre. D'autres chargés de cours estiment que cela est dû à manque d'encadrement professionnel du cours de préparation à l'EI (manque de structure,

manque d'hypothèses...). Finalement certains pensent que la transition est trop forte entre la 3^{ème} et la 4^{ème} année, car le seuil d'exigence y est accru et le palier est parfois trop complexe à franchir.

➔ Nous estimons qu'il faudrait effectuer une révision complète de la cohérence en interne de la formation notamment pour que le seuil d'attente envers les étudiants soit plus progressif durant le cursus. Rehausser le niveau de 3^{ème} année et entraîner des compétences relatives à l'EI dans d'autres cours qui précèdent cette épreuve sont des moyens à élaborer pour favoriser l'augmentation du taux de passation de cette EI.

○ Objectif 3 : « *Développer un échange plus étroit, un partenariat entre l'école et les lieux de stage, les espaces professionnels* »

➔ Effectuer la liste (en Excel) des différents lieux de stage fréquentés par nos étudiants, déterminer si ces lieux sont encore actifs ou non et chercher pourquoi (les raisons de cet arrêt de collaboration)

➔ Vu la diversité et l'éloignement des lieux de stage, il est impossible que les professeurs d'encadrement se rendent dans les différents endroits. Aussi pour développer un échange plus étroit, il est proposé de :

- joindre un document spécifique reprenant les coordonnées des personnes ressources, à la lettre destinée aux institutions et à la convention
- réaliser différents questionnaires " enquêtes " destinés aux lieux de stages fréquentés, aux lieux de stages possibles et aux lieux de stages qui ont accueilli nos étudiants et qui n'acceptent plus nos stagiaires

➔ Créer un « site », soit un espace Bac CCF, sur lequel la formation serait détaillée (programmes, profil du CCF ...) : cette idée est en court de réalisation par le biais de la plateforme dont le budget a été octroyé, à voir avec le groupe de travail de la section bachelier en éducation spécialisée qui centre ses énergies sur cet élément.

➔ Organiser une journée d'étude CCF afin de rencontrer des professionnels du secteur pour les rendre acteurs- collaborateurs de notre dispositif de formation en projet pour 2015-2016.

Nous avons la volonté et nous le croyons la capacité de nous inscrire dans la démarche qualité au sens où l'entendent les prescrits et documents de référence proposés par l'AEQES et par la FWB, tout en souhaitant garder une liberté de choix par rapport aux priorités à développer au sein de notre établissement. Ceci constitue un réel challenge en termes d'appropriation du processus...

Notre slogan : « La qualité, ce n'est pas qu'un mot, ce sont aussi des pratiques. »

Partie 3 : Annexes du rapport d'auto-évaluation

LISTE DES ANNEXES :

- A. Projet éducatif des établissements provinciaux d'enseignement (Province Namur)
- B. Projets éducatif et pédagogique du réseau officiel neutre subventionné
- C. Charte de l'enseignement officiel
- D. Inclusion de l'IPFS dans le Pôle académique de Namur
- E. Projet d'établissement de l'IPFS
- F. Projet pédagogique des établissements d'enseignement (Province Namur)
- G. Organigramme de l'IPFS
- H. Profils professionnels des bacheliers audités
- I. Organigrammes des formations auditées
- J. Horaires des sections auditées pour l'année académique 2014-2015
- K. Exemples de logigrammes créés par l'IPFS
- L. Informations relatives au CAP.2
- M. Lien articulé entre le décret de Bologne, l'EPS et le processus qualité
- N. Mémoire du CPEONS sur l'EPS
- O. Sondage sur la communication en interne
- P. Sondage sur l'évaluation des unités d'enseignements
- Q. Catalogue des formations dispensées par l'IPFS
- R. Brochure d'information relative à la section auditée
- S. Sondage sur l'accueil, l'information et l'inscription
- T. Sondage sur les pratiques pédagogiques
- U. Calendrier général
- V. Plan stratégique (calendrier)

LISTES DES MEMBRES DE LA CEI AYANT RÉALISÉS, DANS LEUR SECTION RESPECTIVE, L'ÉCRITURE, LA LECTURE, LES MODIFICATIONS ET LA VALIDATION FINALE DU REI :

(Sachant que la présente version a été compilée par la suite par le staff direction et la coordination qualité)

Bachelier conseiller conjugal et familial	
Eric Lichtfus	enseignant entrant dans la section
Anne Derenne	enseignante + supervision de stage + CCF de formation
Reinold Eloy	enseignant spécialisé en sociologie
Sandrine Evrard	étudiante 1 ^{ère} année
Marjorie Louviaux	étudiante 1 ^{ère} année
Jacqueline Honoré	étudiante 2 ^{ème} année
Bachelier éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif	
Monique Fontaine	enseignante + MAIE + formatrice de formation
Virginie Staffe	enseignante + accompagnement PP + formatrice en activité
Anne Claessens	enseignante spécialisée en psychologie
Eric Colson	étudiant 3 ^{ème} année
Govin De Ryck	Diplôme
Marie-Astrid Arnould	étudiante 1 ^{ère} année

LISTES DES MEMBRES DE LA CP AYANT RÉALISÉS, L'ÉCRITURE, LA LECTURE, LES MODIFICATIONS ET LA VALIDATION FINALE DU REI :

Bachelier conseiller conjugal et familial	
Bénédicte Noël	Directrice de l'IPFS
Marie Servatius	Sous directrice de l'IPFS et responsable de cette section
Céline Disy	Coordination qualité
Bachelier éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif	
Bénédicte Noël	Directrice de l'IPFS
Agnès Dussard	Coordinatrice générale et responsable de section
Céline Disy	Coordination qualité

LISTE DES ANNEXES :

- A. Projet éducatif des établissements provinciaux d'enseignement (Province Namur)
- B. Projets éducatif et pédagogique du réseau officiel neutre subventionné
- C. Charte de l'enseignement officiel
- D. Inclusion de l'IPFS dans le Pôle académique de Namur
- E. Projet d'établissement de l'IPFS
- F. Projet pédagogique des établissements d'enseignement (Province Namur)
- G. Organigramme de l'IPFS
- H. Profils professionnels des deux bacheliers
- I. Organigrammes des formations auditées
- J. Horaires des sections auditées pour l'année académique 2014-2015
- K. Exemples de logigrammes créés par l'IPFS
- L. Informations relatives au CAP.2
- M. Lien articulé entre le décret de Bologne, l'EPS et le processus qualité
- N. Mémoire du CPEONS sur l'EPS
- O. Sondage sur la communication en interne
- P. Sondage sur l'évaluation des unités d'enseignements
- Q. Catalogue des formations dispensées par l'IPFS
- R. Brochure d'information relative à la section auditée
- S. Sondage sur l'accueil, l'information et l'inscription
- T. Sondage sur les pratiques pédagogiques
- U. Calendrier général
- V. Plan stratégique (calendrier)

Annexe A : PROJET EDUCATIF DES ETABLISSEMENTS PROVINCIAUX D'ENSEIGNEMENT DE LA PROVINCE DE NAMUR

1. Déclaration d'intentions

Dans le cadre de l'enseignement qu'elle organise, la Province de Namur a élaboré un projet éducatif qui définit ses intentions et les attitudes éducatives communes qu'elle promeut au sein de ses écoles, dans le respect de la Charte de l'Enseignement Officiel. Ce projet se base sur des valeurs qu'elle s'efforce d'ailleurs de promouvoir dans tous ses secteurs d'activités:

- le principe de neutralité qui garantit le respect des convictions personnelles de chacun;
- le principe de l'égalité et de la justice sociale;
- le principe démocratique comme fondement du fonctionnement de ses institutions;
- la reconnaissance de chaque individu dans son identité et son rôle de citoyen.

Se fondant sur ces principes de base, la Province de Namur reconnaît le rôle primordial de l'enseignement et de la culture dans la construction d'une société démocratique. Son projet éducatif constitue le fondement de ses institutions scolaires et détermine sa politique éducative : ses orientations pédagogiques, son mode de fonctionnement, les attitudes didactiques et les procédures méthodologiques.

Adhérant au décret du 31 mars 1994 définissant la neutralité dans l'enseignement de la Communauté, la Province de Namur se fixe comme devoir de transmettre à l'élève/étudiant les connaissances et les méthodes qui lui permettent d'exercer librement ses choix, de rechercher la vérité avec une constante honnêteté intellectuelle et d'amener l'élève/étudiant à reconnaître la pluralité des valeurs qui constituent l'humanisme contemporain.

Ce projet veut répondre aux questions fondamentales :

- Quelles écoles pour quels adolescents/adultes ?
- Quels citoyens pour quelle société ?

Bien qu'étant tributaire des composantes économiques, culturelles, sociales, philosophiques, politiques de la société dont elle est inévitablement le reflet, l'école se doit d'être avant tout dynamique et progressiste, afin de former des adultes capables de modifier le cours des événements, par une insertion sociale réussie.

L'école se doit d'être au service de l'élève/étudiant, en lui permettant de développer au mieux ses potentialités par une réponse adaptée aux besoins individuels et collectifs. Elle prétend former des individus qui soient les artisans de leur propre épanouissement et d'une société juste, ouverte et harmonieuse.

2. Orientations générales de son enseignement

- Quels adultes veut-on former ?
- Quels types d'écoles veut-on développer ?
- Quel type d'enseignement veut-on promouvoir ?

A. Des individus épanouis, autonomes, ouverts à leur environnement, capables d'écoute, d'échanges, d'adaptabilité et d'action

Un enseignement respectueux de chaque individu dans sa globalité favorisant l'épanouissement personnel, par la culture de la réussite et le développement de l'estime de soi.

Un enseignement visant à développer les potentialités de chacun par un accès aussi large que possible au Savoir. "A l'égalité d'accès à l'école, ne correspond pas forcément une égalité des chances de réussite".

L'école doit offrir à chaque individu, par une pédagogie différenciée, des chances égales d'être éduqué, instruit et formé.

B. Des citoyens responsables, solidaires et tolérants, capables de contribuer au développement social et culturel.

Une école qui soit un milieu de vie où se développent, dans un esprit démocratique, les rapports sociaux entre individus de milieux socioculturels différents.

Un enseignement basé sur le dialogue et l'engagement réciproque des différents acteurs dans l'élaboration des projets.

Un enseignement favorisant le questionnement, la recherche d'informations, la réflexion, la prise de décisions.

Un enseignement visant à développer l'esprit critique et le sens des responsabilités.

C. Des professionnels capables de construire leurs savoirs, savoir-faire, savoir-être et de s'insérer dans la vie économique, sociale et culturelle.

Une école perméable au monde extérieur, créant des liens avec l'activité productive et avec les partenaires associatifs, institutionnels et économiques, reconnus comme outils de formation.

Contribuer à l'évolution de la profession, en tant qu'acteurs responsables, critiques et créatifs.

Un enseignement créant des liens entre la théorie et la pratique.

Un enseignement favorisant la réflexion sur les techniques, visant à rendre les élèves/étudiants capables de dépasser "les recettes" et de se donner une représentation intelligente des technologies avec leurs implications pratiques et sociales.

Un enseignement visant à former des professionnels capables de s'adapter, de s'auto former et de s'auto évaluer.

Annexe B : PROJET EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE **DU RESEAU OFFICIEL NEUTRE SUBVENTIONNE**

Les écoles du réseau officiel neutre subventionné sont organisées par des pouvoirs publics : les Provinces, les Communes et la Commission Communautaire française de la région de Bruxelles - capitale.

Ecoles publiques, placées sous l'autorité de mandataires élus et responsables devant les citoyens, elles sont garantes des valeurs de démocratie, de pluralisme et de solidarité.

Elles sont ouvertes à tous et dispensent un enseignement qui s'inspire essentiellement des principes de la laïcité : leur caractère neutre garantit le respect des convictions personnelles de chacun.

Elles refusent toute forme d'endoctrinement et souscrivent à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Elles veillent à doter les élèves/étudiants de compétences solides qu'ils seront capables d'approfondir et d'actualiser en permanence.

Elles encouragent l'ouverture d'esprit et veulent développer la capacité de remise en question, de créativité, d'innovation, ainsi que l'aptitude au changement.

Elles forment à la confrontation des points de vue, sans a priori, dans un souci permanent d'honnêteté intellectuelle.

Elles stimulent le développement socio-affectif des élèves/étudiants en favorisant leur participation active à la vie scolaire, visant à les former au travail en équipe, au respect de l'autre, à la prise de responsabilités, à la réalisation de projets communs.

Leurs démarches pédagogiques visent à former des jeunes à même de s'insérer en citoyens responsables dans une société en mutation rapide et désireux de participer à l'évolution de celle-ci.

Elles s'attachent à adapter leurs pratiques et leurs moyens aux besoins des élèves/étudiants en tenant compte de leurs rythmes d'apprentissage, de leurs diversités sociales et culturelles: elles tendent vers une réelle égalité des chances face à l'appropriation des savoirs.

Leurs méthodes de travail et de réflexion reposent sur une démarche libre examinateur.

Elles mettent l'accent sur la connaissance nécessaire des valeurs sociales entre personnes de milieux socioculturels différents par la pratique de dialogues ouverts et respectueux de chacun.

Les écoles du réseau officiel neutre subventionné préparent les jeunes à construire une société :

- qui défende les libertés, favorise l'initiative et suscite la prise de responsabilités;
- qui vise la promotion et l'égalité des chances de tous en s'enrichissant de leurs différences;
- qui veille à la qualité de la vie;
- qui soit toujours plus démocratique et solidaire.

Annexe C : CHARTE DE L'ENSEIGNEMENT OFFICIEL

Toutes les écoles officielles adhèrent à la charte suivante :

Dans un monde en transformation rapide

Pour une société toujours plus démocratique et solidaire :

- qui vise à la promotion de tous ses membres et s'enrichisse des différences
- qui défende la liberté, favorise l'initiative et développe le sens des responsabilités
- qui veille à la qualité de la vie

Pour former des personnes :

- tolérantes, respectueuses des particularités et des choix de chacun
- libres, prêtes à confronter les points de vue sans à priori dans un souci permanent d'honnêteté intellectuelle
- ouvertes au changement et à la remise en question, capables de créer et d'innover
- dotées de compétences solides et aptes à les actualiser en permanence
- éprises de paix et de générosité, de justice sociale et de dignité humaine

Nous choisissons une Ecole

- officielle, voulue par la société civile et organisée pour former tous les futurs citoyens
- démocratique, dans sa conception et dans sa pratique
- attentive aux droits et aux devoirs de chacun
- favorisant le développement, dans un contexte de valorisation personnelle, de tolérance et de solidarité.

Annexe D : INCLUSION DE L'IPFS DANS LE POLE ACADEMIQUE DE NAMUR

Le Pôle académique de Namur est un pôle d'enseignement supérieur situé sur le territoire de la province de Namur. Il a pour objectif d'assurer la qualité et la cohérence de l'offre d'enseignement supérieur de ses établissements membres.

Ce pôle rassemble :

14 institutions d'enseignement supérieur

19 000 étudiants

3000 diplômés chaque année

3700 membres du personnel

L'ensemble des formations proposées couvre 17 domaines d'études.

L'ASBL Pôle Académique de Namur est composée d'une Assemblée générale (AG) et d'un Conseil d'administration (CA).

L'AG est composée de membres représentant les institutions du Pôle. Elle se prononce sur les grandes décisions de l'ASBL telles que la modification des statuts, la nomination et la révocation des administrateurs ou l'approbation des budgets et des comptes.

Le CA gère l'ASBL et la représente vis-à-vis des tiers. Il prend toutes les mesures susceptibles de contribuer au bon fonctionnement, à la bonne gestion et au développement du Pôle de Namur.

Le Pôle académique de Namur a pour objectif d'assurer la qualité et la cohérence de son offre d'enseignement supérieur.

Comme le précise le décret « Paysage », il constitue ainsi « un lieu de concertation et de dialogue entre établissements d'enseignement supérieur. Il a pour mission principale de promouvoir et soutenir toutes les formes de collaborations entre ses membres et d'inciter ceux-ci à travailler ensemble en vue d'offrir des services de qualité aux étudiants. » (article 53)

Ses missions sont les suivantes (article 53) :

- favoriser et accompagner la mobilité des étudiants et des membres du personnel ;
- offrir des services collectifs destinés au personnel et aux étudiants de ses membres, notamment des bibliothèques et salles d'études, des restaurants et lieux conviviaux, des services médicaux, sociaux et d'aide psychologique, des activités sportives et culturelles ;
- fédérer ou organiser le conseil et l'accompagnement aux parcours d'études personnalisés, ainsi que le support pédagogique pour les enseignants ;
- coordonner l'information et l'orientation des futurs étudiants à propos des diverses études organisées et la représentation de ses membres lors de toute activité d'information sur les études supérieures ou en relation avec l'enseignement obligatoire ;
- coordonner des formations préparatoires aux études supérieures et toute autre activité susceptible de favoriser le passage entre l'enseignement obligatoire et l'enseignement supérieur ;
- favoriser les relations entre tous ses établissements membres, leur personnel et leurs étudiants avec les acteurs locaux, tant publics que privés ;
- susciter la création à son niveau de centres disciplinaires fédérés de recherche, d'enseignement ou de services, rassemblant les compétences et équipes des établissements membres du Pôle ;

- encourager un usage partagé des infrastructures, équipements et biens mobiliers ou immobiliers destinés prioritairement aux missions d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité ;
- être un lieu privilégié de dialogue et de réflexion entre ses membres.

L'étudiant est au centre des projets du Pôle académique de Namur.

Divers dispositifs, activités et services sont donc mis en place au sein du Pôle afin de favoriser la réussite des étudiants, de les guider et de les soutenir dans leurs parcours de formation, de faciliter leur mobilité et de leur offrir des services de qualité.

Compte tenu des missions qui lui sont confiées et des objectifs qu'il poursuit, le Pôle académique de Namur a développé quatre axes stratégiques :

En premier lieu, il s'agit de consolider, d'étendre et de renforcer les collaborations existantes entre la plupart des membres du pôle, celles-ci constituant l'une de ses principales forces. Dans, ce contexte, une attention particulière est accordée à l'étudiant placé au centre du projet, notamment dans les domaines suivants : promotion de la réussite, co-organisation et co-diplomation, renforcement de la mobilité des étudiants entre établissements et cursus, mutualisation des initiatives en matière de mobilité internationale et organisation de services collectifs dans une perspective de pôle comme bassin de vie.

En second lieu, le Pôle académique de Namur est l'occasion de mettre en place des projets innovants et fédérateurs, non seulement entre établissements d'enseignement supérieur, mais aussi avec de multiples partenaires publics et privés. Le pôle constitue ainsi une opportunité de développer des projets que les membres du pôle n'auraient pu entreprendre isolément. Dans ce contexte, le Pôle contribue utilement au projet de création d'une Cité des métiers namuroise en apportant notamment son expertise et son excellence pour redynamiser l'attrait des jeunes pour les filières scientifiques et technologiques. La création d'un Pôle Santé constitue également un projet novateur. Il vise à développer une plate-forme coopérative qui, selon un modèle « win-win », permet des contributions réciproques au service du développement du secteur de la santé sur le territoire namurois en matière d'enseignement, de recherche et de formation continue.

En troisième lieu, des collaborations fructueuses existent déjà avec des établissements d'autres pôles académiques. Loin de s'inscrire dans une logique de repli, la mise en place du Pôle académique de Namur constitue une opportunité pour poursuivre et développer des relations de partenariat avec d'autres pôles académiques.

Enfin, en quatrième lieu, le Pôle académique de Namur est attentif à créer un véritable sentiment d'appartenance et d'implication de ses membres autour des missions qui lui sont confiées. Des événements communs sont créés de manière à rassembler les membres autour de projets fédérateurs.

La constitution du Pôle académique de Namur s'inscrit dans le cadre du décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études. Adopté en novembre 2013, ce décret a pour objectif d'harmoniser le paysage de l'enseignement supérieur en FWB, notamment en favorisant les collaborations entre institutions (universités, hautes écoles, écoles supérieures des arts et instituts de promotion sociale) sur base de leur proximité géographique.

Conformément aux missions définies par le décret « Paysage », le Pôle académique de Namur a défini un plan stratégique des actions et projets qu'il entend développer afin d'assurer la qualité et la cohérence de son offre d'enseignement.

Annexe E : PROJET D'ÉTABLISSEMENT DE L'IPFS

Ce projet se trouve dans le ROI de notre établissement.

1. L'enseignement de promotion sociale, son passé, son présent, son avenir

En Fédération Wallonie-Bruxelles (anciennement Communauté française), l'enseignement de promotion sociale constitue un enseignement à part entière qui accueille les adultes. Il s'inscrit en particulier dans la dynamique de la formation tout au long de la vie.

Anciennement appelé "cours du soir" en raison des horaires pratiqués, l'enseignement de promotion sociale a été reconnu comme une forme spécifique d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur par le décret du Conseil de la Communauté française du 16 avril 1991.

Depuis cette date, le législateur et les Gouvernements ont confirmé, précisé et exécuté cette loi-cadre. En outre, divers arrêtés du Gouvernement balisent l'organisation de cet enseignement modulaire largement ouvert aux besoins des personnes, des entreprises et des organismes socio-économiques de Bruxelles et de Wallonie.

A ce jour, les perspectives inaugurées en 1991 permettent à près de 160.000 adultes de participer à des unités de formation capitalisables, en soirée comme en journée, en semaine comme le week-end, pendant l'année scolaire comme pendant les vacances. Des jeunes qui ont quitté, pour diverses raisons, l'enseignement de plein exercice ou qui désirent compléter leur formation, les accompagnent.

Les compétences de ces personnes sont certifiées par des titres, certificats ou diplômes reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elles peuvent valoriser, dans le cadre de la certification et à certaines conditions très précises, des compétences acquises dans le cadre de la formation personnelle ou dans le cadre de l'enseignement.

De 1850 à 1900, des institutions se créent sous des appellations diverses telles que "Cours du soir", "Cours dominicaux", "Ecoles industrielles".

Dans ces écoles, l'enseignement des techniques et des pratiques est principalement pris en charge par des cadres d'entreprises. Les étudiants, des employés, des ouvriers et des manœuvres, désireux de se perfectionner ou de se qualifier, trouvent ainsi comme professeurs des gens de terrain. Cette situation permet l'application d'une pédagogie active et fonctionnelle favorisant l'acquisition plus rapide des savoirs, ces derniers venant clarifier, expliquer, justifier des pratiques de métier apprises empiriquement à l'usine, au bureau ou sur le chantier.

C'est dans la deuxième moitié du 20^{ème} siècle qu'est mis en application le parallélisme entre les cours techniques et professionnels du jour et du soir. On assiste petit à petit à une normalisation des structures, des programmes et des diplômes.

Ainsi, les lois coordonnées de 1957 font la distinction entre l'enseignement de plein exercice et l'enseignement encore appelé à horaire réduit mais organisant les cours du soir qui allaient devenir en 1970 l'enseignement de promotion sociale sur le modèle de l'enseignement de plein exercice.

En janvier 1989, les questions relatives à l'organisation sont confiées en Belgique à de nouvelles entités fédérales : les Communautés, expression des trois grandes identités culturelles du pays.

En 1991, le Conseil de la Communauté française vote le décret qui fixe les objectifs généraux et l'organisation spécifique de l'enseignement de promotion sociale. Il le dote d'une structure complète du niveau de l'enseignement secondaire inférieur au niveau de l'enseignement supérieur et d'un régime de formation par unités capitalisables. Il lui confère l'autorité pour délivrer des titres spécifiques ou correspondants à ceux de l'enseignement de plein exercice.

Il dote l'enseignement de promotion sociale d'un Conseil supérieur et d'une Commission de concertation.

Depuis ses origines, l'enseignement de promotion sociale est au service des personnes qui n'ont pas pu acquérir ni développer les compétences auxquelles elles pouvaient prétendre.

Le plus souvent, ces personnes conjuguent cet effort de formation avec diverses charges familiales, professionnelles et autres qui rendent leur démarche singulièrement courageuse.

Dans le cadre des cours organisés à la fin du 19^{ème} siècle pour les populations les plus défavorisées comme de nos jours pour les formations destinées à des personnes qui manquent de compétences et de formation de base ou qui sont à la recherche d'une spécialisation indispensable à leur adaptation technologique, la valorisation de chaque personne est au cœur de la démarche de cet enseignement. Il s'agit de rechercher avec elles les chemins les plus adéquats pour atteindre de nouveaux seuils de compétences et pour développer leurs capacités de formation au sens large.

Il n'est pas neutre que ce soit au sein même de l'enseignement que soit relevé le défi de mettre en pratique des formes différentes d'acquisition de connaissances, de compétences, d'attitudes et que cette démarche donne lieu à une certification reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'enseignement de promotion sociale accorde la plus grande importance à son rôle de service public. Il veille particulièrement aux conditions d'accès démocratiques à de telles formations, tant au niveau des conditions d'admission dans les études, qu'au niveau des conditions matérielles qui les accompagnent.

Dans ces perspectives, l'expression "Enseignement de promotion sociale" prend tout son sens.

2. Spécificités de l'enseignement de promotion sociale

L'enseignement de promotion sociale se trouve à la frontière de deux mondes : le monde de l'enseignement et le monde de la formation professionnelle. Ses finalités motivent ce positionnement :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ou en promouvant une réorientation professionnelle liée à des choix personnels;
- répondre aux besoins et demandes en formation initiale ou continuée émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Son positionnement et les missions qu'il poursuit le rendent singulier. Il s'inscrit pleinement dans une société dynamique où demain sera autre qu'aujourd'hui et où l'adulte devra se montrer souple et créatif pour pouvoir réagir dans des situations non vues et imprévues. L'enseignement de promotion sociale se situe au carrefour de l'individuel et du collectif, au cœur des mutations sociales et de la construction des identités, conciliant la nécessaire adaptabilité au changement et sauvegardant les principes de solidarité et de cohésion sociale comme processus articulé et complémentaire à la formation initiale ou comme processus de réorientation valorisant des enjeux de citoyenneté.

L'enseignement de promotion sociale a acquis une reconnaissance par sa structure, son organisation et son fonctionnement. Il doit et veut aujourd'hui répondre aux nouveaux enjeux qui lui sont proposés.

L'accompagnement du public qu'il accueille.

La société, les métiers, l'accès au travail, le public de l'enseignement de promotion sociale changent. Il ne s'agit plus de s'inscrire à un cours. Il s'agit aujourd'hui d'accueillir chaque candidat, d'évaluer ses capacités, de le conseiller, de l'orienter, d'aider à sa réussite, de le soutenir en cas d'abandon et de l'amener sur le chemin de l'emploi.

Il s'agit aussi de participer à la formation "tout au long de la vie" suivant les concepts de la Commission européenne. L'apprentissage tout au long de la vie est défini communément dans la communication comme "toute activité d'apprentissage entreprise à tout moment de la vie, dans le but d'améliorer les connaissances, les qualifications et les compétences, dans une perspective personnelle, civique, sociale et/ou liée à l'emploi".

La valorisation de l'expérience acquise hors du champ de l'enseignement.

(Trop) nombreux sont celles et ceux qui n'ont pu achever leur parcours scolaire et ne peuvent se prévaloir d'un titre ou d'un certificat attestant des compétences qu'ils ont acquises. Ils en sont cependant pourvus par le métier qu'ils ont exercé ou qu'ils exercent voire par la recherche d'un emploi qu'ils ont effectuée. Il importe que cette expérience soit reconnue et certifiée, que les compétences acquises soient valorisées. L'enseignement de promotion sociale revendique un rôle majeur dans ce processus et, notamment, celui de la certification.

L'intégration dans l'espace européen de l'éducation.

L'enseignement de promotion sociale œuvre à presque tous les niveaux de qualification et de certification décrits dans le cadre européen des qualifications et des certifications favorisant son intégration dans le paysage européen. C'est dire la diversité de son offre de formation et la diversité de son public. C'est insister aussi sur sa volonté de promouvoir une citoyenneté européenne pleine et accomplie. C'est intensifier les collaborations entre les Hautes Ecoles et l'Enseignement supérieur de promotion sociale.

La recherche d'une qualité sans cesse accrue.

La reconnaissance du travail effectué dans les établissements d'enseignement de promotion sociale ne sera durablement acquise qu'au moment où ceux-ci auront formalisé les procédures et les processus qu'ils mettent en œuvre pour assurer la réussite des candidats qui se présentent, du secondaire au supérieur. Il s'agit d'une tâche fastidieuse, consommatrice en temps et en ressources humaines mais nécessaire pour garantir sa transportabilité et sa durabilité et, utile parce qu'elle fournit l'opportunité d'une réflexion sur son propre fonctionnement.

Le développement de partenariats de plus en plus nombreux.

L'enseignement de promotion sociale développe des partenariats variés avec le FOREM, ACTIRIS et Bruxelles-Formation, avec le CEFORA, avec des organismes de formation par le travail (EFT - OISP), avec l'Institut de formation des petites et moyennes entreprises (IFPME) et d'autres encore parce qu'il croit que l'apport de chacun, envisagé sur le même pied, contribue à améliorer l'ensemble du système éducatif. Il est également soucieux d'une utilisation efficiente des deniers publics au profit du plus grand nombre. Comme pouvoir normatif de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il certifie dans le plein respect des règles en application en Fédération Wallonie-Bruxelles les savoirs, savoir-faire et savoir-être acquis par l'étudiant ailleurs.

La veille sur les métiers émergents et l'adaptation de l'offre de formation en conséquence.

L'enseignement de promotion sociale doit assurer une veille permanente sur les métiers de sorte que l'émergence de nouveaux métiers induise rapidement une adaptation de l'offre de formation rendue adéquate par la consultation des partenaires sociaux et des représentants des secteurs économiques, coordonnée avec l'enseignement de plein exercice et dépositaire des mêmes effets de droit à niveau de certification équivalente.

3. Caractéristiques de l'enseignement de promotion sociale

Introduction

L'enseignement de promotion sociale en Fédération Wallonie-Bruxelles se caractérise par :

- une approche par capacités;
- une organisation modulaire;
- la reconnaissance des acquis, y compris ceux de l'expérience professionnelle ou personnelle.

Il s'agit d'un véritable enseignement "tout au long de la vie" :

- en formation de base;
- en formation continue;
- en formation de perfectionnement;
- en formation de réorientation;
- en complément...

L'enseignement de promotion sociale offre à un étudiant la possibilité d'acquérir un titre d'études qu'il n'a pas obtenu lors de sa formation antérieure.

Cet enseignement intervient aussi dans le cadre de la formation personnelle et professionnelle continue.

La pédagogie mise en œuvre vise à rendre l'étudiant responsable et autonome.

Le groupe classe est composé de personnes autorisées à suivre les cours dans l'enseignement de promotion sociale et qui ont en commun de posséder les capacités requises pour suivre la formation.

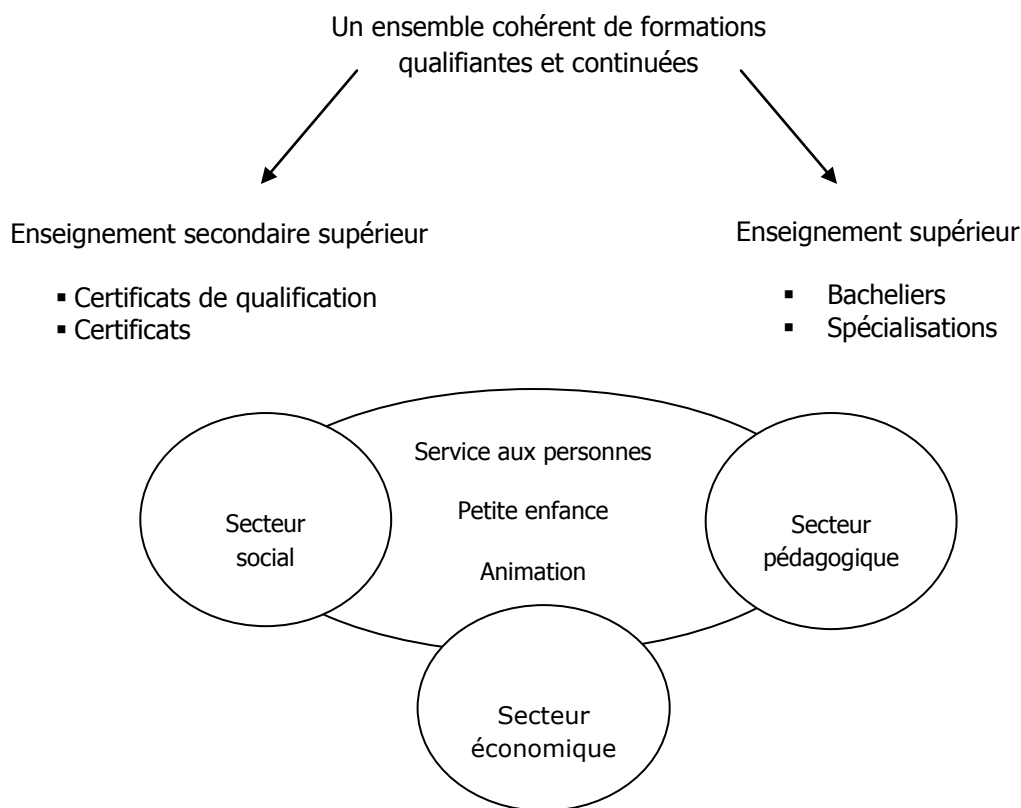
La structure modulaire de l'enseignement de promotion sociale permet d'organiser des formations le jour, le soir ou le week-end, en horaire étalé ou accéléré, pendant les vacances, selon les besoins des étudiants et/ou les demandes des milieux socio-économiques.

Les chargés de cours peuvent être des enseignants ou des experts. Les enseignants sont des spécialistes de la matière enseignée. Les experts sont des personnes encore en activité sur le terrain, faisant ainsi bénéficier les étudiants de leur maîtrise actuelle d'un métier ou d'une profession. L'appel à ces professionnels, ainsi qu'une collaboration continue avec les entreprises, constitue une garantie de l'adaptation constante des formations de l'enseignement de promotion sociale à l'évolution des connaissances et des techniques.

L'Institut Provincial de Formation Sociale organise des formations dans des domaines variés mais en lien avec le secteur social, ce qui a développé son expertise en la matière.

Exemple de domaines :

- formations de base, alphabétisation, etc.;
- sciences économiques;
- langues appliquées;
- informatique appliquée;
- services sociaux, familiaux et paramédicaux;
- psychologie;
- pédagogie.



Les étudiants

L'enseignement de promotion sociale s'adresse à un public hétérogène, motivé et exigeant. Les étudiants de l'enseignement de promotion sociale sont en effet d'âge, de formations, de professions, de milieux sociaux et culturels très diversifiés. Cette hétérogénéité est source d'enrichissement mutuel.

Les principales catégories d'étudiants et leurs motivations :

- *des personnes engagées dans la vie professionnelle* désireuses de mettre à jour leurs connaissances dans un souci de formation continue d'accroissement de compétences ou de réorientation de leur carrière. Ces travailleurs s'inscrivent, soit d'initiative, soit sur proposition de l'entreprise dans le cadre de formations organisées en convention avec celle-ci.
- *des demandeurs d'emploi*, qualifiés ou non, soucieux d'augmenter leurs chances d'intégration socioprofessionnelle.
- *des étudiants* fréquentant l'enseignement de plein exercice et souhaitant acquérir une formation complémentaire ou un renforcement ; des étudiants soumis à l'obligation scolaire à temps partiel qui reçoivent leur formation dans le cadre de la collaboration de l'enseignement de promotion sociale avec les centres d'éducation et de formation en alternance (CEFA) ; des étudiants non soumis à l'obligation scolaire.
- *toute personne qui*, par l'organisation du certificat d'aptitude pédagogique (CAP/CAPAES), *a la possibilité d'acquérir le titre pédagogique requis pour l'exercice de sa fonction*. L'enseignement de promotion sociale organise, gratuitement, au bénéfice de tout enseignant qui le souhaite, des actions de formation en cours de carrière. Il accueille, à titre individuel, tout enseignant qui, dans un souci d'épanouissement, souhaite suivre une formation.
- *toute personne souhaitant acquérir ou parfaire des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être*, dans un souci d'épanouissement personnel, sans objectif professionnel immédiat.

Le niveau d'enseignement

L'enseignement de promotion sociale est organisé au niveau secondaire (degré inférieur et degré supérieur) et au niveau supérieur (de type court ou de type long).

Dans l'enseignement secondaire, les unités de formation sont de transition (priorité à la poursuite des études) ou de qualification (priorité à l'insertion socioprofessionnelle).

Dans l'enseignement supérieur, les unités de formation sont indépendantes ou liées à une section. Les sections sont orientées vers l'obtention d'un niveau de bachelier, de spécialisation et/ou de master.

Le système modulaire

L'enseignement de promotion sociale est organisé selon le système modulaire en unités de formation. Toute unité de formation peut être associée à d'autres en vue d'atteindre un ensemble global de compétences liées à une profession, à une qualification professionnelle ou à un titre d'études. L'ensemble des unités ainsi associées constitue une section.

Au sein d'une section, les unités de formation existent :

- soit de manière autonome (exemple : l'unité 4).
- soit dans une chronologie simple (exemple : les unités 3 et 6 – pour pouvoir accéder à l'unité 6, il faut avoir réussi l'unité 3 ou faire preuve que l'on maîtrise les capacités terminales).
- soit dans une chronologie complexe (exemple : les unités 1, 2 et 5 – pour pouvoir accéder à l'unité 5 il faut avoir réussi les unités 1 et 2 ou faire la preuve qu'on en maîtrise les capacités terminales).

Chaque section comporte une unité de formation "épreuve intégrée" qui a pour but de vérifier si l'étudiant maîtrise, sous forme de synthèse, les capacités couvertes par les unités déterminantes (unités dont les capacités terminales sont considérées comme fondamentales).

L'efficacité d'un système d'unités de formation capitalisables implique l'élaboration de dossiers pédagogiques spécifiques à chaque unité de formation. Les dossiers pédagogiques sont élaborés par des groupes de travail, validés par les réseaux d'enseignement et approuvés par l'Administration de l'Enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Chaque dossier précise :

- les capacités préalables requises;
- le programme et les capacités terminales à maîtriser à l'issue de chaque unité.

Il permet au Conseil des études :

- de valoriser des compétences acquises en dehors de l'enseignement;
- d'octroyer des dispenses partielles à l'intérieur des unités.

Il assure la transparence du système.

L'étudiant qui s'inscrit en vue d'obtenir un titre d'études par capitalisation d'attestations de réussite d'unités de formation reçoit l'ensemble des informations relatives à la section et aux unités qui la composent.

En fonction de son profil (expériences scolaires, acquis d'études effectuées ailleurs, acquis personnels ou professionnels), mais aussi en fonction de ses disponibilités, il bénéficie d'un parcours d'études personnalisé élaboré par le Conseil des études. Celui-ci fonde sa décision sur des documents probants (titres d'études, attestations...) et/ou les résultats d'épreuves.

Un parcours d'études personnalisé résulte d'une démarche volontaire de l'étudiant ou d'une initiative de l'institution scolaire. La responsabilisation de l'étudiant est déterminante pour la mise en place efficace du système modulaire.

Les titres délivrés

La réussite d'une unité de formation donne droit à une attestation de réussite.

La capitalisation des attestations de réussite des unités de formation constituant la section donne droit au titre délivré à l'issue de celle-ci.

Les sections sont sanctionnées par des certificats ou des certificats de qualification dans l'enseignement secondaire et par des diplômes dans l'enseignement supérieur (sauf dérogations prévues à l'article 45 du décret du Conseil de la Communauté française du 16 avril 1991).

Les titres délivrés sont soit spécifiques à l'enseignement de promotion sociale, soit correspondants à ceux délivrés dans l'enseignement de plein exercice.

Ainsi, l'IPFS délivre le certificat de qualification d'éducateur, le certificat de qualification d'aide-familiale, le certificat de qualification d'aide-soignante, certificats correspondant à ceux délivrés par l'enseignement secondaire de plein exercice.

Pour l'enseignement supérieur, l'IPFS délivre le titre de bachelier d'éducateur spécialisé dans l'accompagnement psycho-éducatif, titre correspondant à celui délivré par les Hautes Ecoles, ainsi que le titre de bachelier conseiller conjugal et familial spécifique à la promotion sociale.

L'IPFS délivre également des diplômes de spécialisation, conformes au cadre européen de certification, à savoir "Intervenant en thérapie familiale", "Cadre du secteur non-marchand".

4. Les moyens

Au quotidien, nous nous appuyons sur les principes d'égalité et de justice sociale et, dès lors :

- les relations d'enseignement se passent entre adultes, entre citoyens, entre personnes responsables;
- les acteurs de la formation se trouvent du côté des "bénéficiaires", en accord avec les déclarations des Droits de l'Homme, des Droits des Jeunes, des Enfants, des Personnes Handicapées, des Personnes Agées...

L'ensemble des formations est "coloré" :

- au niveau relationnel : par la tolérance et le pluralisme, par la solidarité, le respect, l'écoute réciproque, l'échange, la participation.
- au niveau des savoirs, savoir-faire, savoir-être : par une démarche de confrontation et d'interpellation réciproque entre la théorie et la pratique pour les différents acteurs (chargés de cours et étudiants), agir implique comprendre, analyser les pratiques concrètes des terrains, émettre des hypothèses, les vérifier, construire des projets, évaluer leur réalisation...

Si nous reconnaissons que la maîtrise de connaissances est une condition nécessaire à la réalisation d'une plus grande égalité entre les citoyens, nous souhaitons que le savoir se construise par des échanges entre les partenaires qui sont les chargés de cours (experts dans leur discipline), les étudiants qui exploitent leur expérience et leur pratique et des acteurs particuliers permettant l'ouverture sur l'extérieur.

L'organisation interne

L'organisation interne doit être rigoureuse et efficace, pour permettre l'aboutissement des objectifs. La transparence est un préalable à l'établissement de rapports confiants et sincères entre tous les acteurs à l'école.

Elle vise à :

- favoriser les communications internes et externes à l'établissement;
- adapter les horaires aux exigences pédagogiques tout en respectant les impératifs d'une vie sociale épanouissante pour chacun;
- discuter, adapter et respecter le règlement d'ordre intérieur qui est reconnu par tous;
- faire en sorte que les stages fassent partie intégrante des objectifs.

L'équipe éducative

Une équipe éducative à l'écoute de son environnement socio-économique, motivée, informée, consciente de ses responsabilités, soucieuse de perfectionner en permanence son enseignement.

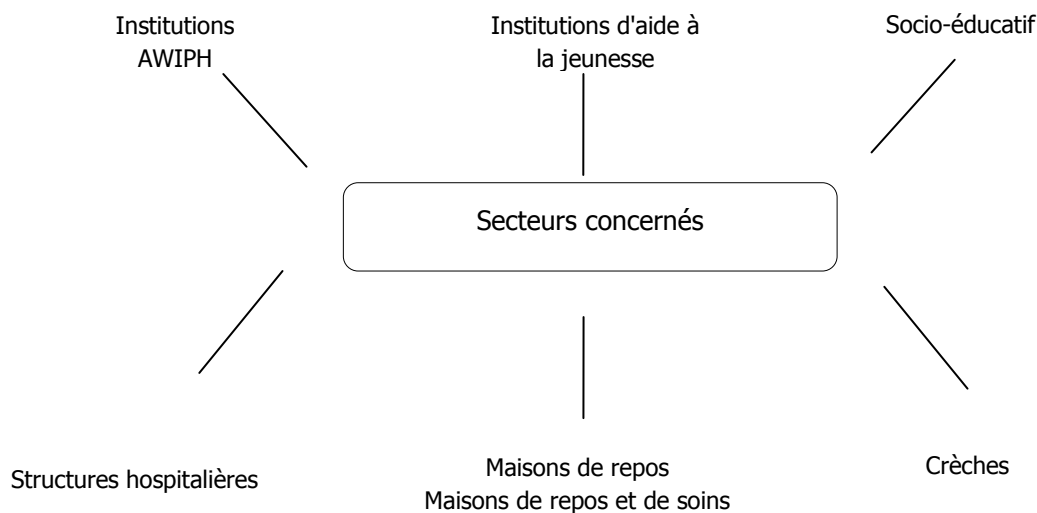
L'équipe éducative comprend : la Direction, les enseignants, les éducateurs, le personnel administratif et les experts.

Son action se traduit par :

- une collaboration soutenue avec le monde professionnel;
- une adaptation constante à l'évolution des technologies et des mentalités;
- la création d'ouvrages et d'outils pédagogiques de référence;
- la participation à des journées d'étude, à des recyclages, à des séminaires, à des rencontres;
- la confrontation des expériences pédagogiques par des échanges entre les enseignants et ce, de manière interdisciplinaire;
- l'auto-évaluation et la remise en question;
- la pratique des méthodes pédagogiques et des techniques d'évaluation les plus efficaces et les mieux adaptées à la population scolaire.

La pédagogie et les outils didactiques

- La pédagogie est adaptée aux objectifs poursuivis. Elle est basée sur le concret et prolongée par une pédagogie du soutien. Elle a pour but de permettre à tous les étudiants d'atteindre les objectifs.
- Une transition est organisée entre l'enseignement traditionnel et les enseignements technique et professionnel.
- Chaque étudiant a la possibilité d'exploiter au mieux ses potentialités.
- La pédagogie est soutenue par des stages, des visites, des conférences, des séminaires, organisés en semaine ou le week-end, dans différents secteurs.



- Une attention toute particulière à l'évolution de l'environnement socio-économique permet un ajustement continu des programmes, des méthodes d'enseignement et de l'implication de l'Institution.
- L'organisation de journées d'études, colloques... fait partie de la pédagogie.
- Les critères de réussite sont clairs, précis et communiqués à tous.
- L'épreuve de fin d'études est une pièce d'épreuve déterminante qui clôturera la formation.
- L'évolution des méthodes et des pratiques d'enseignement est assurée grâce à des réunions pédagogiques régulières entre les chargés de cours et la Direction.
- La pédagogie repose aussi sur des équipements techniques et des locaux adaptés : locaux techniques, laboratoire, cuisine, centre informatique, salle de cours multimédias. Ceux-ci sont utilisés de manière optimale. L'équipement didactique est approprié : centre de documentation géré par informatique, doté de nombreux ouvrages de référence, de périodiques et quotidiens, d'une salle de lecture, d'une banque de CD-Roms et d'ordinateurs à la disposition des lecteurs, d'un site Internet.
- L'organisation de cours de rattrapage et l'aide à l'étude sont prévues pour les étudiants qui le souhaitent.

Une pédagogie du concret, active et ouverte au monde extérieur (qui motive et donne du sens), s'articulant sur des valeurs véhiculées dans une école à dimension humaine :

- **la transparence**, préalable indispensable à l'établissement de rapports confiants entre les partenaires de la communauté éducative;
- **le dialogue** impliquant la reconnaissance de chaque étudiant comme personne à part entière, consciente de ses droits et devoirs;
- **la fermeté** fondée sur des exigences clairement formulées telles que le travail et l'assiduité aux cours, le respect des autres et de l'environnement.

Une gestion moderne basée sur :

- une collaboration entre les partenaires de la communauté éducative : responsables pédagogiques et administratifs...;
- une volonté de concertation entre tous les acteurs de l'Institution : étudiants, enseignants, personnel administratif, éducateurs, Direction...;
- une administration informatisée pour gérer les dossiers des membres du personnel et des étudiants, pour établir des horaires adaptés à la pédagogie, pour analyser les résultats scolaires et pour suivre l'évolution de l'établissement grâce aux statistiques;
- une structure provinciale soucieuse de simplifier les procédures administratives et soutenant le projet d'école.

Annexe F : PROJET PÉDAGOGIQUE DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ORGANISÉ PAR LA PROVINCE DE NAMUR

1. Visées pédagogiques

Les démarches pédagogiques visent à former des jeunes à même de s'insérer en citoyens responsables dans une société en mutation rapide et désireux de participer à l'évolution de celle-ci.

Elles s'attachent à adapter les pratiques et les moyens aux besoins des élèves/étudiants en tenant compte de leurs rythmes d'apprentissage, de leurs diversités sociales et culturelles : elles tendent vers une réelle égalité des chances face à l'appropriation des savoirs. Les méthodes de travail et de réflexion reposent sur une démarche libre exaministe. Elles mettent l'accent sur la connaissance nécessaire des valeurs sociales entre personnes de milieux socioculturels différents par la pratique de dialogues ouverts et respectueux de chacun.

2. Choix méthodologiques

Afin de mettre ce projet éducatif en œuvre, il importe de concilier les structures, les contenus et les méthodes avec les valeurs prônées.

Une pédagogie active et fonctionnelle, se basant sur les étapes de la démarche scientifique, qui sollicite la participation de l'élève/étudiant, sa réflexion critique, développe son autonomie et lui apprend à assumer sa liberté dans le respect des autres et de l'environnement.

Une pédagogie socialisante, favorisant le développement des réseaux de communication par la pratique bien menée du travail de groupe, visant à développer la capacité de chaque individu à s'exprimer, écouter, entrer en relation avec les autres.

Une pédagogie valorisante, qui intègre l'évaluation formative comme outil d'apprentissage et permettant l'adaptation des méthodes d'enseignement.

Les savoirs et les savoir-faire sont installés dans la perspective de l'acquisition des compétences des programmes.

La méthodologie de l'approche par compétences place l'élève/étudiant au centre de ses apprentissages.

L'interdisciplinarité, par laquelle les matières ne sont pas enseignées comme des fins en soi, mais comme des moyens de comprendre l'environnement scientifique, économique, sociopolitique et culturel, créant ainsi un relais avec la réalité.

L'auto-apprentissage, développant chez l'élève/étudiant un comportement de formation permanente, qui lui sera nécessaire pour assurer son adaptation à son évolution dans la vie active.

Apprendre à apprendre !

3. Moyens

Mettre l'élève/étudiant dans des situations qui l'incitent à mobiliser, dans une même démarche, des compétences transversales et disciplinaires, y compris les savoirs et savoir-faire y afférents.

Privilégier les activités de découverte, de production et de création.

Articuler théorie et pratique, permettant, notamment, la construction de concepts à partir de la pratique.

Equilibrer les temps de travail individuel et collectif, développer la capacité de consentir des efforts pour atteindre un but.

Faire respecter par chaque élève/étudiant l'obligation de participer à toutes les activités liées à la certification organisée par l'établissement et accomplir les tâches qui en découlent.

Intégrer l'orientation au sein même du processus éducatif, notamment en favorisant l'éveil aux professions et en informant les élèves/étudiants à propos des filières de formation.

Recourir aux technologies de la communication et de l'information, dans la mesure où elles sont des outils de développement, d'accès à l'autonomie et d'individualisation des parcours d'apprentissage.

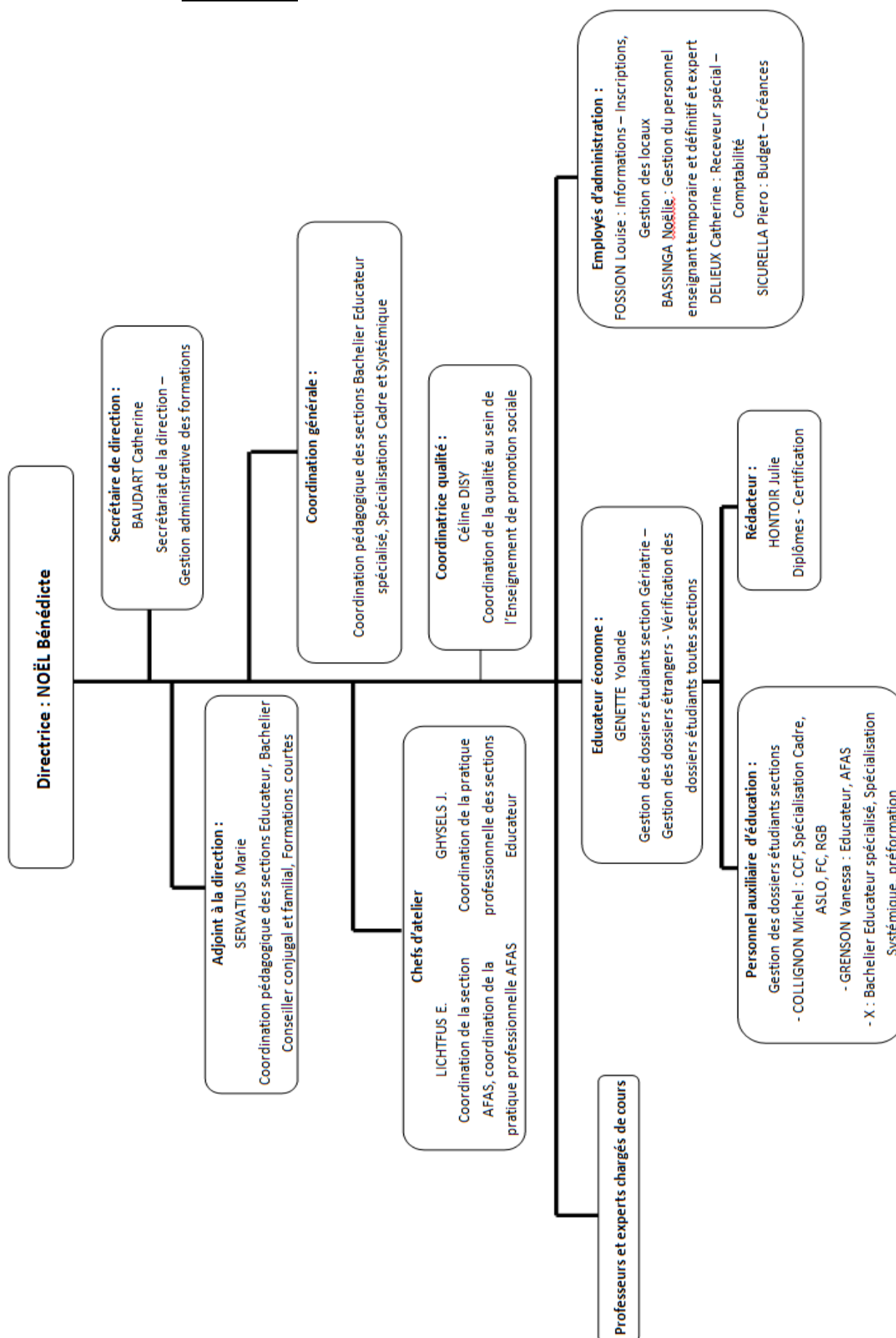
Susciter le goût de la culture et de la créativité et favoriser la participation à des activités culturelles et sportives par une collaboration avec les acteurs concernés.

Eduquer au respect de la personnalité et des convictions de chacun, au devoir de proscrire la violence tant morale que physique et mettre en place des pratiques démocratiques de citoyenneté responsable au sein de l'école.

Participer à la vie de son environnement et s'y intégrer de manière harmonieuse notamment en ouvrant ses portes au débat démocratique.

INSTITUT PROVINCIAL DE FORMATION SOCIALE

Annexe G : ORGANIGRAMME DE L'IPFS



Annexe H : PROFILS PROFESSIONNELS DES DEUX BACHELIERS

CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL

I - CHAMP D'ACTIVITE

Le bachelier conseiller conjugal et familial(1) assure des entretiens d'aide portant sur la relation familiale ou de couple avec des personnes reçues individuellement, en couple ou en groupe. Il exerce également des activités d'accueil, d'information et de prévention ayant trait à la vie relationnelle, affective, sexuelle et familiale.

Son champ d'intervention concerne principalement le couple dans sa globalité, dans les domaines relationnels, affectifs et sexuels: projet de couple, couple en interrogation, couple en crise ou détruit par la rupture ou par la mort, etc. Dans les limites de ce champ d'intervention, il effectue une animation de groupes de réflexion de jeunes ou d'adultes sur les questions liées à la vie relationnelle, affective, sexuelle et familiale et participe à des actions de sensibilisation sur ces questions.

II - TÂCHES

Pour assurer la fonction d'aide, il est amené à:

- établir un cadre de travail avec la personne qui consulte (consultant);
- écouter avec empathie les problèmes exprimés par les consultants;
- mettre en oeuvre une relation d'aide fondée sur le respect des personnes et des règles de déontologie de la profession;
- déceler et cerner, avec les consultants, les problématiques personnelles, relationnelles, sociales et culturelles mises en jeu;
- aider les consultants à accéder à leur propre espace intérieur, en développant leur capacité d'autonomie;
- construire autour d'un ou des consultants un réseau avec d'autres professionnels tels que médecin, psychologue, assistant social, juriste, médiateur familial, etc. afin d'établir avec eux des synergies.

Pour assurer la fonction d'accueil et d'information, il est amené à écouter sans à priori et sans jugement toutes les demandes formulées pendant les permanences d'accueil afin de pouvoir y répondre dans les limites de ses compétences et de pouvoir, si nécessaire, réorienter les personnes vers d'autres professionnels de l'équipe ou du réseau.

Pour assurer la fonction de prévention et d'animation, dans le but de permettre aux personnes de développer une réflexion critique sur les déterminants sociaux, culturels, économiques des situations qu'elles vivent et de développer leur capacité d'autonomie, il est amené à:

- maîtriser l'enjeu politique et de santé publique de son rôle;
- pouvoir gérer un groupe, faire circuler la parole, respecter le silence et protéger l'individu dans son identité face au groupe.

L'ensemble de ces fonctions implique chez le bachelier conseiller conjugal et familial des capacités de remises en question, de développement de ses compétences et d'analyse de sa pratique professionnelle.

III - DEBOUCHES

- centres de planning familial;
- centres de planning et de consultation familiale et conjugale;
- institutions et associations sociales et d'aide aux familles;
- consultation privée.

ÉDUCATION SPÉCIALISÉE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-ÉDUCATIF

I – CHAMP D’ACTIVITE

Le Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif est un travailleur social qui fonde son action éducative sur :

- le développement global de la (des) personne(s),
- l’autonomie de la (des) personne(s) dans une optique de citoyenneté responsable et solidaire,
- la capacité d’agir comme acteur social et d’inscrire son action dans un mouvement social.

Il intervient auprès de différents publics (enfants, jeunes, adultes, personnes âgées) en construisant et en gérant des collaborations avec d’autres intervenants du secteur et d’autres secteurs.

Il agit soit au sein d’un établissement ou d’un service, soit dans le cadre du milieu naturel de vie.

Il s’engage dans un processus articulant action et réflexion pour favoriser la qualité de vie, le développement personnel dans sa relation à soi et aux autres.

Son action s’inscrit dans le cadre de projets éducatifs (individuel, collectif, communautaire) dont les termes définis avec le(s) bénéficiaire(s) et avec l’aide des différents intervenants dans le cadre d’un projet institutionnel et/ou social déterminent ainsi son mandat.

Par une analyse du fonctionnement du système politique, économique, social et culturel, il maîtrise les enjeux des politiques socio-éducatives, se situe par rapport à celles-ci et se positionne en tant qu’acteur social en fonction des missions spécifiques à l’institution où il exerce.

Il situe son travail dans le cadre d’une équipe pluridisciplinaire et/ou d’intervenants extérieurs.

Il s’interroge sur son mode d’intervention et sur la qualité de son accompagnement.

Dans le respect inconditionnel des personnes et des règles déontologiques, l’éducateur assure :

- une fonction d’accompagnement et d’éducation en aidant la(les) personne(s) et/ou le groupe au quotidien ;
- une fonction de reliance en agissant sur le réseau relationnel de la (des) personne(s) et/ou du groupe ;
- une fonction d’interface en occupant une place centrale au sein de l’équipe pluridisciplinaire
 - une fonction d’acteur social en promouvant l’intégration de chacun et la cohésion sociale ;
 - une fonction politique en étant vecteur de changement.

II - TACHES

Le Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif assure une série de tâches qui sont définies par les différentes fonctions énumérées dans le champ d’activité :

- une fonction d’accompagnement et d’éducation :
 - rencontrer la(les) personne(s) dans les différents contextes de vie ;
 - évaluer la situation individuelle, familiale et sociale de la (des) personne(s) et par l’observation et l’écoute active de la(des) personne(s), participer à l’identification des potentialités, des obstacles et des freins pour promouvoir un projet de vie qui tient compte des réalités sociales ;

- créer, par des actes de la vie quotidienne fondés sur des méthodologies adaptées, une relation éducative personnalisée ;
 - garantir le respect de la (des) personne(s), de sa (leurs) culture(s), de leur histoire familiale et veiller à ce que son (leur) avis soit pris en considération ;
 - participer à des réunions d'équipe qui l'aident à évaluer son intervention éducative ;
 - analyser seul ou avec l'équipe les situations d'accompagnement et leurs enjeux ;
 - délimiter avec la (les) personne(s) le cadre de son intervention et ses limites ;
- une fonction de reliance :
 - maintenir ou recréer les liens avec le réseau relationnel (famille, voisinage, structures sociales) ;
 - valoriser les compétences du réseau relationnel et mobiliser la participation de celui-ci en référence au projet de la(des) personne(s) ;
 - susciter le désir et la capacité de la(des) personne(s) à construire un réseau relationnel qui correspond à ses (leurs) choix ;
 - privilégier l'élaboration de réseaux relationnels solidaires susceptibles de faire évoluer favorablement les projets individuels et/ou collectifs.
- une fonction d'interface :
 - s'intégrer dans une équipe pluridisciplinaire et solliciter les autres intervenants en vue de coordonner les actions et d'assurer une cohérence optimale du dispositif d'accompagnement
 - analyser des situations du quotidien, les présenter à l'équipe en les situant dans un contexte élargi d'appartenance sociale ;
 - susciter des rencontres entre différents professionnels, animer des réunions et en assurer le suivi en vue de favoriser la coordination, la concertation et la construction de partenariats ;
 - communiquer oralement et par écrit. L'éducateur spécialisé est à la fois un porte-parole, un révélateur, un traducteur de ce que vit le sujet et cela par rapport aux autres acteurs et intervenants.
- une fonction d'acteur social :
 - décoder les valeurs dominantes de ses interlocuteurs et situer son intervention par rapport à ceux-ci ;
 - organiser ses interventions sur base de la connaissance des réalités sociales et de leur évolution ;
 - s'interroger et interpellier l'institution par rapport au projet institutionnel, au mandat qu'elle lui donne et aux orientations fondamentales qu'elle prend ;
 - intervenir au travers de son activité de façon à promouvoir le respect, la tolérance et le droit à la différence en référence à la convention des droits de l'homme et à la convention des droits de l'enfant ;
 - informer les personnes sur leurs droits, les aider à les faire respecter et les soutenir dans l'exercice de leurs devoirs ;
- une fonction politique :
 - s'informer des organes de représentation, participer à la concertation sur l'élaboration des politiques liées au secteur, s'associer avec d'autres éducateurs pour valoriser et faire reconnaître la profession et l'action ;
 - situer son action par rapport au système politique, économique, social et culturel ;
 - contribuer à l'élaboration et à la diffusion d'outils méthodologiques et théoriques spécifiques favorisant ainsi le professionnalisme du secteur ;

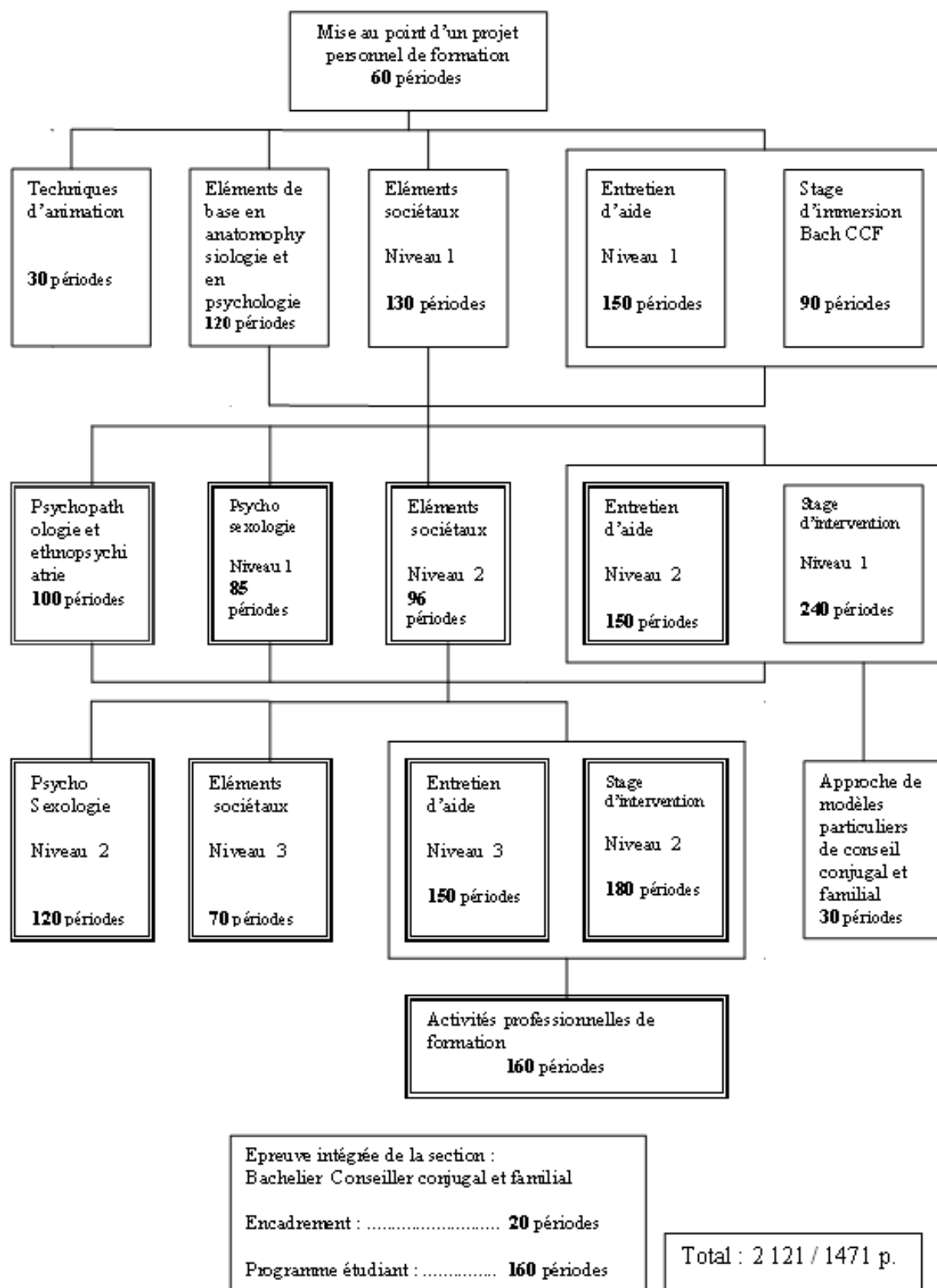
- interpellier les pouvoirs subsidiant, dénoncer des situations d'injustice ou de non droit
- participer à la construction des représentations et des normes collectives constitutives de son identité professionnelle et sociale ;
- confronter son expérience à celle d'autres intervenants en rédigeant des écrits structurés et argumentés en tant qu'acteur de changement, ouvrir des pistes alternatives à un monde meilleur.

III – DEBOUCHES

- secteur de l'aide à la jeunesse ;
- secteur de l'aide aux personnes handicapées ;
- secteur de la petite enfance ;
- centres d'accueil pour adultes en difficulté ;
- service d'aide aux justiciables ;
- secteur des personnes âgées ;
- secteur de la santé ;
- secteur culturel ;
- secteur de l'insertion socioprofessionnelle ;
- secteur des services communaux de proximité ;
- secteur de l'enseignement et du « parascolaire » ;
- services d'information ;
- comités de quartier, associations de locataires ;
- ...

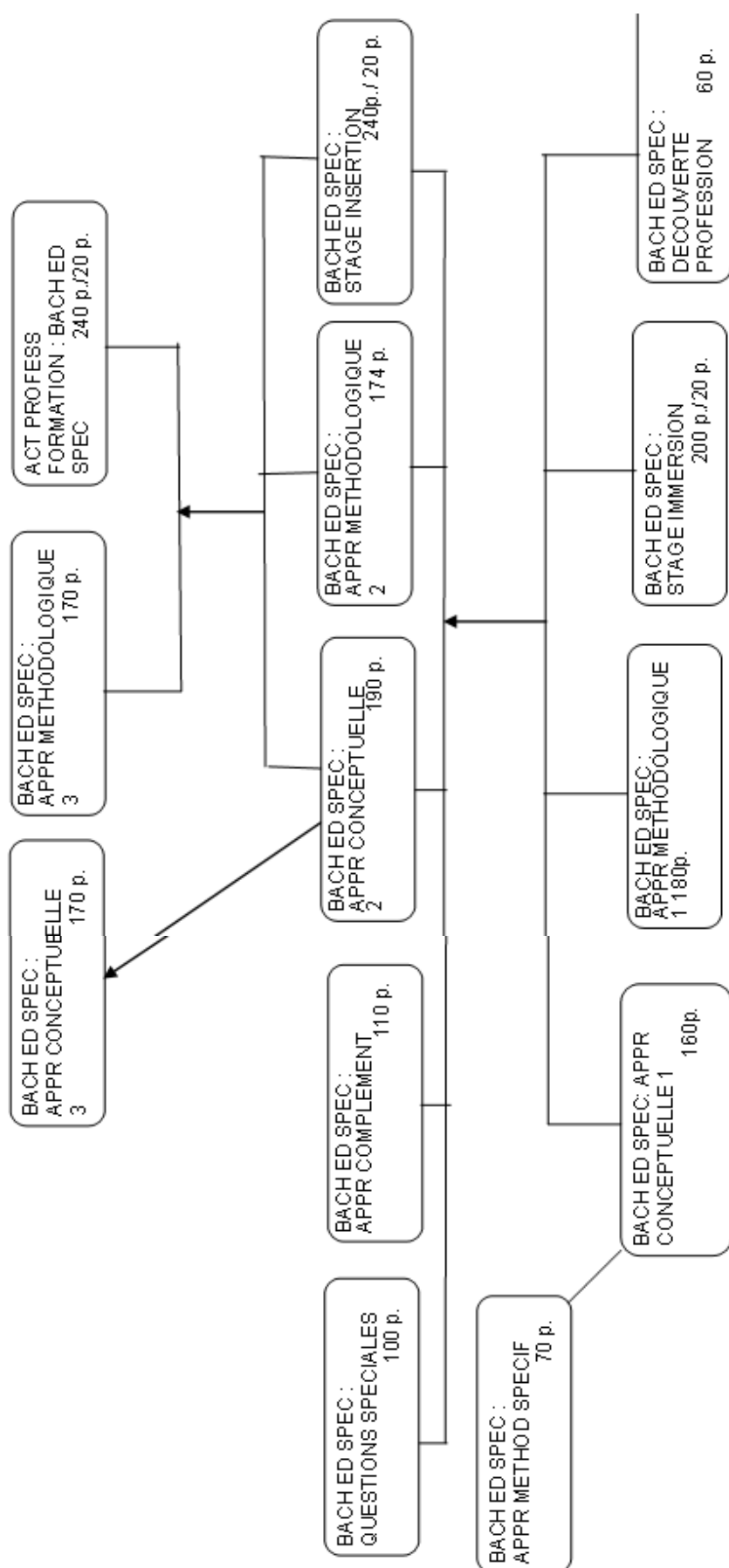
Annexe I : ORGANIGRAMMES DES FORMATIONS AUDITÉES

CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL



3. MODALITES DE CAPITALISATION

EPREUVE INTEGREE:
BACH ED SPEC: 160p./40p.



EDUCATION SPECIALISEE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHOEDUCATIF

Annexe J : HORAIRES DES SECTIONS AUDITÉES **POUR L'ANNÉE ACADÉMIQUE 2014-2015**

CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL

1ère année	de....à	4/9/14	11/9/14	S 13/9/14	18/9/14	S 20/9/14	25/9/14	2/10/14	S 4/10/14	9/10/14	16/10/14	S 18/10/14	23/10/14
	8h45 - 9h35 9h35 - 10h25 10h35 - 11h25 11h25 - 12h15 12h15 - 13h05		Anne Quintin Anne Derenne	Anne Quintin	Anne Derenne	Frédéric Delvigne	Anne Derenne	Anne Quintin	Anne Derenne		Évaluation 2è session	— UF3 Droit P Descamps 3	UF4 A. Derenne 5
	14h00 - 14h50 14h50 - 15h40 15h50 - 16h40 16h40 - 17h30		Frédéric Delvigne	Anne Quintin fin 16h40	Frédéric Delvigne	Frédéric Delvigne fin 16h40	Anne Quintin	Frédéric Delvigne	Anne Derenne fin 16h40	CE UF1 1ère session 17h30	CE UF1 2è session 17h30	UF3 R. Eloy 4	UF4 A. Derenne 9
	de....à	4/9/14	11/9/14	S 13/9/14	18/9/14	S 20/9/14	25/9/14	2/10/14	S 4/10/14	9/10/14	16/10/14	S 18/10/14	23/10/14
	8h45 - 9h35 9h35 - 10h25 10h35 - 11h25 11h25 - 12h15 12h15 - 13h05	UF10 A. Quintin 4	UF8 (3p) A. Derenne UF7 (2p) A. Quintin		UF10 A. Quintin 9		UF7 A. Quintin 11	UF10 MIP F. Delvigne 9		U10 A. Quintin 14	UF10 F. Delvigne 14	UF7 A. Quintin 16	UF10 A. Quintin 14
	14h00 - 14h50 14h50 - 15h40 15h50 - 16h40 16h40 - 17h30	UF10 MIP F. Delvigne 4	UF7 A. Quintin 6		Stage A. Derenne		UF8 A. Derenne 7	UF8 A. Quintin 4		UF8 A. Quintin 8	UF8 A. Quintin 12	UF9 P Descamps 4	UF10 MIP F. Delvigne 18
3ème année	de....à	4/9/14	11/9/14	S 13/9/14	18/9/14	S 20/9/14	25/9/14	2/10/14	S 4/10/14	9/10/14	16/10/14	S 18/10/14	23/10/14
	8h45 - 9h35 9h35 - 10h25 10h35 - 11h25 11h25 - 12h15 12h15 - 13h05	Stage A. Derenne	UF12 F. Delvigne 5		UF12 F. Delvigne 10		UF12 F. Delvigne 15	UF14 F Descamps		UF12 F. Delvigne 20	UF12 A. Quintin 5	UF13 R. Eloy 9	UF12 F. Delvigne 25
	14h00 - 14h50 14h50 - 15h40 15h50 - 16h40 16h40 - 17h30	UF14 TIC A. Quintin 4	UF13 R. Eloy 4		UF14 TIC A. Quintin 8		UF14 TIC F. Delvigne 4	UF14 F Descamps 9		UF14 TIC F. Delvigne 8	UF14 TIC F. Delvigne 12	UF14 MIP A. Quintin 12	UF14 TIP A. Quintin 16
	de....à	Mer 10/09	11/9/14	S 13/9/14	18/9/14	S 20/9/14	25/9/14	2/10/14	S 4/10/14	9/10/14	16/10/14	S 18/10/14	Mer 22/10
	8h45 - 9h35 9h35 - 10h25 10h35 - 11h25 11h25 - 12h15 12h15 - 13h05	Dépôt TFE EI AS 13/14 1ère session	UF18 A.Dasnoy Sumell (4p)					UF18 (suite) EI AS 13/14 A.Dasnoy Sumell (4p)			UF17 A Derenne		Présentation TFE EI AS 13/14 1ère session
	14h00 - 14h50 14h50 - 15h40 15h50 - 16h40 16h40 - 17h30							UF18 A.Dasnoy Sumell (4p)		UF17 A Derenne			



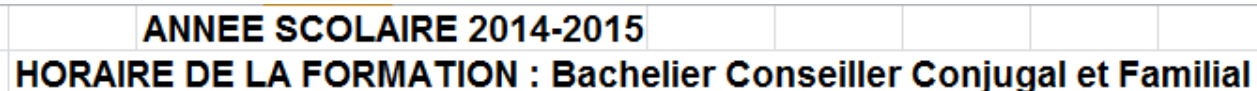
PROVINCE
de **NAMUR**

ANNEE SCOLAIRE 2014-2015

HORAIRE DE LA FORMATION : Bachelier Conseiller Conjugal et Familial[illegible]

1ère année	de....à	8/1/15	15/1/15	S 17/1/15	22/1/15	29/1/15	S 31/1/15	5/2/15	S 7/2/15	12/2/15	J 19/2/15	26/2/15	S 28/2/15
	8h45 - 9h35	UF4	UF4	UF3	UF4	UF2	UF3	UF4	UF3	UF4	UF3	UF4	UF3
	9h35 - 10h25												
	10h35 - 11h25	TI			TI		Droit			TI		TI	SNM
	11h25 - 12h15	A Quintin	A. Derenne	R Eloy	A Quintin	F Delvigne	P Descamps	A. Derenne	M Grégoire	A Quintin	R Eloy	A Quintin	P Descamps
	12h15 - 13h05	13	23	18	18	25	21	28	14	27	23	36	26
	14h00 - 14h50	UF2	UF3	UF2	UF2	UF4	UF2	UF4	UF2	UF4	UF2	UF4	UF2
2ème année	de....à	8/1/15	15/1/15	S 17/1/15	22/1/15	29/1/15	S 31/1/15	5/2/15	S 7/2/15	12/2/15	J 19/2/15	26/2/15	S 28/2/15
	8h45 - 9h35	UF6	UF7		UF8	UF6	UF10	UF10	UF7	UF6	UF8	UF8	UF7
	9h35 - 10h25									Éval orale			
	10h35 - 11h25	A Dasnoy				A Dasnoy		Éthique		A Dasnoy			
	11h25 - 12h15	Sumell	A Quintin		A Derenne	Sumell	A Quintin	F Delvigne	F Delvigne	Sumell	E Lichtfus	E Lichtfus	A Quintin
	12h15 - 13h05	20	31		28	25	34	46	5	30	5	10	38
	14h00 - 14h50	UF8	UF8		UF7/UF8	UF10	UF9	UF10	UF9	UF10	UF9	UF9	UF9
3ème année	de....à	8/1/15	15/1/15	S 17/1/15	22/1/15	29/1/15	S 31/1/15	5/2/15	S 7/2/15	12/2/15	J 19/2/15	26/2/15	S 28/2/15
	8h45 - 9h35	UF14	UF12	UF12	UF12	UF12		UF12	UF13	UF14	UF12	UF13	UF14
	9h35 - 10h25	TIC											
	10h35 - 11h25	UF12											
	11h25 - 12h15	F Delvigne	F Delvigne	A Quintin	F Delvigne	A Quintin		A Quintin	R Eloy	F Descamps	F Delvigne	R Eloy	F Descamps
	12h15 - 13h05	45	50	35	55	35		40	24	32	60	29	23
	14h00 - 14h50	UF13	UF13	UF14	UF13	UF13		UF12/UF14	UF14	UF13	UF13	UF14	UF14
4ème année	de....à	8/1/15	15/1/15	S 17/1/15	22/1/15	29/1/15	S 31/1/15	5/2/15	S 7/2/15	12/2/15	J 19/2/15	26/2/15	S 28/2/15
	8h45 - 9h35	UF17											
	9h35 - 10h25											Dépôt	
	10h35 - 11h25												
	11h25 - 12h15	A Derenne										TFE	
	12h15 - 13h05												
	14h00 - 14h50				UF17								
	14h50 - 15h40				A Derenne								
	15h50 - 16h40												
	16h40 - 17h30												

[illegible]

[illegible]

EDUCATEUR SPECIALISE

Septembre	Lundi 1/09	Mardi 2	Vendredi 5	Lundi 8	Mardi 9	Vendredi 12
1ère A lundi						
8h45-9h35				Accueil UF1		
9h35-10h25				Fontaine "Découverte de la prof."		
10h25-11h 15				Fontaine		
11h25 -12h15				Fontaine		
12h15-13h05				Fontaine (4/24)		
14h - 14h50				Arari "methodo relationnelle"		
14h50-15h40				Arari		
15h50-16h40				Arari		
16h40-17h30				Arari (4/24)		
1ère B mardi						
8h45-9h35					Accueil UF1	
9h35-10h25					Laduron "découverte de la prof"	
10h25-11h 15					Laduron	
11h25 -12h15					Laduron	
12h15-13h05					Laduron (4/24)	
14h - 14h50					Arari "méthodo relationnelle"	
14h50-15h40					Arari	
15h50-16h40					Arari	
16h40-17h30					Arari (4/24)	
1ère C mardi						
8h45-9h35					Accueil UF1	
9h35-10h25					Ghsels "decouverte de la prof"	
10h25-11h 15					Ghsels	
11h25 -12h15					Ghsels	
12h15-13h05					Ghsels (4/24)	
14h - 14h50					Gilles "méthodo relationnelle"	
14h50-15h40					Gilles	
15h50-16h40					Gilles	
16h40-17h30					Gilles (4/24)	

Septembre	Lundi 15/09	Mardi 16	Vendredi 19	Lundi 22/09	Mardi 23	Vendredi 26	Lundi 29/09	Mardi 30	Septembre
1ère A lundi									1ère A
8h45-9h35	Fontaine "decouverte de la prof"		Arari "methodo relationnelle"	Arari "methodo relationnelle"		Fontaine "decouverte de la prof"	Arari "methodo relationnelle"		8h45-9h35
9h35-10h25	Fontaine		Arari	Arari		Fontaine	Arari		9h35-10h25
10h25-11h 15	Fontaine		Arari	Arari		Fontaine	Arari		10h25-11h 15
11h25-12h15	Fontaine (8/24)		Arari (8/24)	Arari (12/24)		Fontaine	Arari (16/24)		11h25-12h15
12h15-13h05						Fontaine (17/24)			12h15-13h05
14h - 14h50	Claessens "expression oreale et écrite"		Fontaine "decouverte de la prof"	Claessens "expression orale et écrite"			Fontaine "decouverte de la prof"		14h - 14h50
14h50-15h40	Claessens		Fontaine	Claessens			Fontaine		14h50-15h40
15h50-16h40	Claessens		Fontaine	Claessens			Fontaine		15h50-16h40
16h40-17h30	Claessens (4/12)		Fontaine (12/24)	Claessens (8/12)			Fontaine (21/24)		16h40-17h30
1ère B mardi									1ère B
8h45-9h35		Laduron "decouverte de la prof"	Dasnoy (DU) expr. Ecrite et orale		Arari "methodo relationnelle"	Dasnoy (DU) expr. Ecrite et orale		Dasnoy (DU) expr. Ecrite et orale	8h45-9h35
9h35-10h25		Laduron	Dasnoy (DU)		Arari	Dasnoy (DU)		Dasnoy (DU)	9h35-10h25
10h25-11h 15		Laduron	Dasnoy (DU)		Arari	Dasnoy (DU)		Dasnoy (DU)	10h25-11h 15
11h25-12h15		Laduron (8/24)	Dasnoy (DU) (4/12)		Arari	Dasnoy (DU) (8/12)		Dasnoy (DU) (12/12)	11h25-12h15
12h15-13h05					Arari (17/24)				12h15-13h05
14h - 14h50		Arari "methodo relationnelle"	Arari "methodo relationnelle"			Laduron "decouverte de la prof"		Laduron "decouverte de la prof"	14h - 14h50
14h50-15h40		Arari	Arari			Laduron		Laduron	14h50-15h40
15h50-16h40		Arari	Arari			Laduron		Laduron	15h50-16h40
16h40-17h30		Arari (8/24)	Arari (12/24)			Laduron (12/24)		Laduron (16/24)	16h40-17h30
1ère C mardi									1ère C
8h45-9h35		Ghysels "decouverte de la prof"	Ghysels "decouverte de la prof"		Gilles "méthodo relationnelle"	Gilles "méthodo relationnelle"		Ghysels "decouverte de la prof"	8h45-9h35
9h35-10h25		Ghysels	Ghysels		Gilles	Gilles		Ghysels	9h35-10h25
10h25-11h 15		Ghysels	Ghysels		Gilles	Gilles		Ghysels	10h25-11h 15
11h25-12h15		Ghysels	Ghysels (13/24)		Gilles	Gilles		Ghysels (21/24)	11h25-12h15
12h15-13h05		Ghysels (9/24)			Gilles (9/24)	Gilles (14/24)			12h15-13h05
14h - 14h50			Dasnoy (DU) "expr écrite et orale"		Ghysels "decouverte de la prof"	Dasnoy (DU) "expr écrite et orale"		Dasnoy (DU) "expr écrite et orale"	14h - 14h50
14h50-15h40			Dasnoy (DU)		Ghysels	Dasnoy (DU)		Dasnoy (DU)	14h50-15h40
15h50-16h40			Dasnoy (DU)		Ghysels	Dasnoy (DU)		Dasnoy (DU)	15h50-16h40
16h40-17h30			Dasnoy (DU) (4/12)		Ghysels (17/24)	Dasnoy (DU) (8/12)		Dasnoy (DU) (12/12)	16h40-17h30

Octobre	vendredi 3/10	Lundi 6/10	Mardi 7	Vendredi 10
1ère A				
8h45-9h35	Accueil PP			
9h35-10h25	Accueil PP	claessens "expr écrite et orale"		Arari "methodo relationnelle"
10h25-11h 15	Accueil PP	claessens		Arari
11h25 -12h15	Accueil PP	claessens		Arari
12h15-13h05	Accueil PP	Claessens		Arari (24/24)
				Evaluation
14h - 14h50	Fontaine	Arari "methodo relationnelle"		
14h50-15h40	Fontaine	Arari		
15h50-16h40	Fontaine (24/24)	Arari		
16h40-17h30		Arari (20/24)		
1ère B				
8h45-9h35	Accueil PP		Arari "methodo relationnelle"	
9h35-10h25	Accueil PP		Arari	Laduron "découverte de la profession"
10h25-11h 15	Accueil PP		Arari	Laduron
11h25 -12h15	Accueil PP		Arari (24/24)	Laduron
12h15-13h05	Accueil PP			Laduron (24/24)
				Evaluation
14h - 14h50	Arari "methodo relationnelle"		Laduron "découverte de la profession"	
14h50-15h40	Arari		Laduron	
15h50-16h40	Arari		Laduron	
16h40-17h30	Arari (20/24)		Laduron (20/24)	
1ère C				
8h45-9h35	Accueil PP		Gilles "methodo relationnelle"	Gilles "methodo relationnelle"
9h35-10h25	Accueil PP		Gilles	Gilles
10h25-11h 15	Accueil PP		Gilles	Gilles
11h25 -12h15	Accueil PP		Gilles	Gilles
12h15-13h05	Accueil PP		Gilles (19/24)	Gilles (24/24)
				Evaluation
14h - 14h50	Ghysels "decouverte de la prof"			
14h50-15h40	Ghysels			
15h50-16h40	Ghysels (24/24)			
16h40-17h30				

2ième A lundi								
8h45-9h35			Accueil PP	UF5 Claessens - psychologie sociale		UF5 Dasnoy - psycho péda	UF5 Guissard - expression écrite	
9h35-10h25	Rentrée		Accueil PP	Claessens		Dasnoy	Guissard	
10h25-11h 15	UF5 Eloy - socio des organisations		Accueil PP	Claessens		Dasnoy	Guissard	
11h25 -12h15	Eloy		Accueil PP	Claessens		Dasnoy	Guissard	
12h15-13h05	Eloy 3p/24		Accueil PP	Claessens 5p/32		Dasnoy 5p/28	Guissard 13p/20	
14h - 14h50	UF5 Guissard - expression écrite			UF5 Guissard - expression écrite		UF5 Baggetto - sciences éco	UF5 Marlier - droit	
14h50-15h40	Guissard			Guissard		Baggetto	Marlier	
15h50-16h40	Guissard			Guissard		Baggetto	Marlier	
16h40-17h30	Guissard 4p/20			Guissard 8p/20		Baggetto 4p/20	Marlier 4p/20	
2ième B mardi								
8h45-9h35			Accueil PP			UF5 Baggetto - sciences éco		UF5 Dasnoy - psycho péda
9h35-10h25		Rentrée	Accueil PP		UF5 Guissard - expr écrite	Baggetto		Dasnoy
10h25-11h 15		UF5 Eloy - socio des organisations -	Accueil PP		Guissard	Baggetto		Dasnoy
11h25 -12h15		Eloy	Accueil PP		Guissard	Baggetto		Dasnoy
12h15-13h05		Eloy 3p/24	Accueil PP		Guissard 4p/20	Baggetto 5p/20		Dasnoy 5p/28
14h - 14h50		UF5 Bertrand - sc. Politiques	UF5 - Delvigne - psychopatho		Bertrand			UF5 Bertrand - sc. Politiques
14h50-15h40		Bertrand	Delvigne		Bertrand			Bertrand
15h50-16h40		Bertrand	Delvigne		Bertrand			Bertrand
16h40-17h30		Bertrand 4p/20	Delvigne 4p/28		Bertrand 8p/20			Bertrand 12p/20

3ième A lundi								
8h45-9h35			Accueil PP	UF8 Guissard - théories et		UF13 Eloy - socio des familles	UF9 Dasnoy - psycho péda	
9h35-10h25			Accueil PP	modèles socio éducatifs		Eloy	Dasnoy	
10h25-11h15	Rentrée		Accueil PP	Guissard		Eloy	Dasnoy	
11h25-12h15	UF8 Guissard - théories et		Accueil PP	Guissard		Eloy	Dasnoy	
12h15-13h05	modèles socio éducatifs 2/50		Accueil PP	Guissard 7p/50		Eloy - 5p/22	Dasnoy 5p/44	
14h - 14h50	UF8 Claessens - psychopatho		UF9 Laduron ACSC	UF8 Marlier an.secteur non marchand		UF13 Gilles projet	UF9 Guissard RAES	
14h50-15h40	Claessens		Laduron	Marlier		Gilles	Guissard	
15h50-16h40	Claessens		Laduron	Marlier		Gilles	Guissard	
16h40-17h30	Claessens 4/24		Laduron 4p/36	Marlier 4p/20		Gilles 4p/28	Guissard - 4p/20	
3ième B mardi								
8h45-9h35			Accueil PP		UF8 Delvigne systémique	UF9 Laduron ACSC		UF8 Delvigne systémique
9h35-10h25			Accueil PP		Delvigne	Laduron		Delvigne
10h25-11h15	Rentrée		Accueil PP		Delvigne	Laduron		Delvigne
11h25-12h15	UF8 Guissard - théories et		Accueil PP		Delvigne	Laduron		Delvigne
12h15-13h05	modèles socio éducatifs 2p/50		Accueil PP		Delvigne 5p/24	Laduron 5/36		Delvigne 10p/24
14h - 14h50	UF8 Guissard - théories et	UF13 Dasnoy éduc santé			UF8 Guissard - théories et	UF13 Dasnoy éduc santé		UF9 Guissard RAES
14h50-15h40	modèles socio éducatifs	Dasnoy			modèles socio éducatifs	Dasnoy		Guissard
15h50-16h40	Guissard	Dasnoy			Guissard	Dasnoy		Guissard
16h40-17h30	Guissard 6p/50	Dasnoy 4p/40			Guissard 10p/50	Dasnoy 8p/40		Guissard - 4p/20
3ième C mardi								
8h45-9h35			Accueil PP		UF8 Marlier an. du secteur non marchand			UF9 Guissard RAES
9h35-10h25			Accueil PP		Marlier			Guissard
10h25-11h15	Rentrée		Accueil PP		Marlier			Guissard
11h25-12h15	UF8 Delvigne systémique		Accueil PP		Marlier			Guissard
12h15-13h05	Delvigne 2p/24		Accueil PP		Marlier 5p/20			Guissard 5p/20
14h - 14h50	UF9 Laduron ACSC				UF9 Gilles identité professionnelle	UF13 Eloy - socio de la famille		UF9 Dasnoy - psycho péda
14h50-15h40	Laduron				Gilles	Eloy		Dasnoy
15h50-16h40	Laduron				Gilles	Eloy		Dasnoy
16h40-17h30	Laduron 4p/36				Gilles 4/22	Eloy 4p/22		Dasnoy 4/44

4ième lundi								
8h45-9h35			UF13 Dasnoy éduc santé	UF11 Bodart dynamique de groupes			UF12 Bouchat phenom société	
9h35-10h25			Dasnoy	Bodart			Bouchat	
10h25-11h 15			Dasnoy	Bodart			Bouchat	
11h25-12h15	Rentrée		Dasnoy	Bodart			Bouchat	
12h15-13h05			Dasnoy 9/40	Bodart 5p/24			Bouchat 5p/26	
14h - 14h50	UF13 Dasnoy éduc santé		UF13 Eloy - socio de la famille	UF13 Eloy projet			UF13 Dasnoy éduc santé	
14h50-15h40	Dasnoy		Eloy	Eloy			Dasnoy	
15h50-16h40	Dasnoy		Eloy	Eloy			Dasnoy	
16h40-17h30	Dasnoy 4p/40		Eloy 4p/22	Eloy 4p/28			Dasnoy 13p/40	

1ère A							
8h45-9h35	Accueil PP				UF2 Eloy socio		MAIE
9h35-10h25	Accueil PP	claessens "expr écrite et orale"		Arari "methodo relationnelle"	Eloy		MAIE
10h25-11h 15	Accueil PP	claessens		Arari	Eloy		MAIE
11h25-12h15	Accueil PP	claessens		Arari	Eloy		MAIE
12h15-13h05	Accueil PP	Claessens		Arari (24/24)	Eloy 5/25		MAIE
				Evaluation			
14h - 14h50		Arari "methodo relationnelle"			UF2 Delvigne théorie de la com		PP
14h50-15h40		Arari			Delvigne		PP
15h50-16h40		Arari			Delvigne		PP
16h40-17h30		Arari (20/24)			Delvigne 4p/22		PP
1ère B							pas cours Grégoire ni Lichtfus
8h45-9h35	Accueil PP					UF2 Claessens psycho	
9h35-10h25	Accueil PP		Arari "methodo relationnelle"	Laduron "découverte de la profession"	Claessens		
10h25-11h 15	Accueil PP		Arari	Laduron	Claessens		
11h25-12h15	Accueil PP		Arari	Laduron	Claessens		
12h15-13h05	Accueil PP		Arari (24/24)	Laduron (20/24)	Claessens 5p/30		
				Evaluation			
14h - 14h50	Arari "methodo relationnelle"				UF2 Dupriez		UF2 Eloy socio
14h50-15h40	Arari				maîtrise de la langue orale et		Eloy
15h50-16h40	Arari				écrite		Eloy
16h40-17h30	Arari (20/24)				Dupriez 4/25		Eloy 4/25
1ère C							
8h45-9h35	Accueil PP		Gilles "methodo relationnelle"	Gilles "methodo relationnelle"		UF2 Dupriez	UF2 Eloy socio
9h35-10h25	Accueil PP		Gilles	Gilles		maîtrise de la langue orale et	Eloy
10h25-11h 15	Accueil PP		Gilles	Gilles		écrite	Eloy
11h25-12h15	Accueil PP		Gilles	Gilles		Dupriez	Eloy
12h15-13h05	Accueil PP		Gilles (19/24)	Gilles (24/24)		Dupriez 5/25	Eloy 5/25
				Evaluation			
14h - 14h50	Ghysels "decouverte de la prof"					UF2 Claessens psycho	UF3 Grégoire
14h50-15h40	Ghysels					Claessens	Grégoire
15h50-16h40	Ghysels (16/24)					Claessens	Grégoire
16h40-17h30						Claessens 4p/30	Grégoire 4/22

2ième A							
8h45-9h35	UF11 Arari	UF5 Eloy		UF5 Baggetto	UF5 Claessens		UF11 Arari
9h35-10h25	<i>Conduite de réunions</i>	<i>Sociologie des organisations</i>		<i>Sciences économiques</i>	<i>Psychologie sociale</i>		<i>Conduite de réunions</i>
10h25-11h 15	Arari	Eloy		Baggetto	Claessens		Arari
11h25-12h15	Arari	Eloy		Baggetto	Claessens		Arari
12h15-13h05	Arari 5/24	Eloy 8/24		Baggetto 9/20	Claessens 10/32		Arari 10/24
14h - 14h50		MAIE		UF6 Arari	UF5 Marlier		
14h50-15h40		MAIE		<i>Projet</i>	<i>Droit</i>		
15h50-16h40		MAIE		Arari	Marlier		
16h40-17h30		MAIE		Arari 4/20	Marlier 8/20		
2ième B				cours supprimé			
8h45-9h35	UF12 Dupriez		UF5 Claessens		UF5 Delvigne		UF12 Dupriez
9h35-10h25	<i>Pratique de l'écrit</i>		<i>Psychologie sociale</i>		<i>Psychopathologie</i>		<i>Pratique de l'écrit</i>
10h25-11h 15	Dupriez		Claessens		Delvigne		Dupriez
11h25-12h15	Dupriez		Claessens		Delvigne		Dupriez
12h15-13h05	Dupriez 5/22		Claessens 5/32		Delvigne 9/26		Dupriez 10/22
14h - 14h50	UF6 Grégoire		MAIE	UF5 Baggetto sciences éco	UF5 Bertrand		
14h50-15h40	<i>Neutralité</i>		MAIE	Baggetto	<i>Sciences Politiques</i>		
15h50-16h40	Grégoire		MAIE	Baggetto	Bertrand		
16h40-17h30	Grégoire 4/24		MAIE	Baggetto 9/20	Bertrand 16/20		

3ième A							
8h45-9h35	UF13 Dasnoy	UF9 Laduron		UF13 Eloy	UF8 Guissard		
9h35-10h25	Education à la santé	ACSC		sociologie de la famille	Théorie et modèles		
10h25-11h 15	Dasnoy	Laduron		Eloy	Guissard		
11h25 -12h15	Dasnoy	Laduron		Eloy	Guissard		
12h15-13h05	Dasnoy 5/40	Laduron 9/36		Eloy 14/22	Guissard 12/50		
14h - 14h50	UF13 Eloy	UF8 Cigna		UF13 Gilles	UF8 Claessens		
14h50-15h40	sociologie de la famille	Législation		Projet	Psychopathologie		
15h50-16h40	Eloy	Cigna		Gilles	Claessens		
16h40-17h30	Eloy 9/22	Cigna 4/30		Gilles 8/28	Claessens 8/24		
3ième B							
8h45-9h35	UF8 Cigna		UF8 Delvigne		UF9 Bouchat	UF8 Dormont	
9h35-10h25	Sociologie des communications		Systémique		Méthodologie anal organisationnelle	Psychopédagogie	
10h25-11h 15	Cigna		Delvigne		Bouchat	Dormont	
11h25 -12h15	Cigna		Delvigne		Bouchat	Dormont	
12h15-13h05	Cigna 5/22		Delvigne 19/24		Bouchat 5/20	Dormont 5/44	
14h - 14h50	UF8 Delvigne		UF13 Dasnoy éducation à la santé		UF13 Eloy	UF8 Delvigne	
14h50-15h40	Systémique		Dasnoy		Sociologie de la famille	Systémique	
15h50-16h40	Delvigne		Dasnoy		Eloy	Delvigne 22/24	
16h40-17h30	Delvigne 14/24		Dasnoy 12/40		Eloy 4/22		
3ième C							
8h45-9h35	UF8 Delvigne		UF9 Laduron		UF8 Marlier	UF8 Delvigne	
9h35-10h25	Systémique		ACSC		Anal du secteur NM	Systémique	
10h25-11h 15	Delvigne		Laduron		Marlier	Delvigne	
11h25 -12h15	Delvigne		Laduron		Marlier	Delvigne	
12h15-13h05	Delvigne 7/24		Laduron 9/18		Marlier 10/20	Delvigne 16/24	
14h - 14h50	UF8 Cigna		UF8 Delvigne	UF13 Eloy	UF9 Bouchat	UF8 Monville	
14h50-15h40	Sociologie des communications		Systémique	Socio de la famille	Méthodologie anal organisationnelle	Théorie et modèles	
15h50-16h40	Cigna		Delvigne	Eloy	Bouchat	Monville	
16h40-17h30	Cigna 5/22		Delvigne 11/24	Eloy 8/22	Bouchat 4/20	Monville 4/50	

4ième lundi							
8h45-9h35		UF11 Bodart			UF11 Bodart		
9h35-10h25		<i>Dynamique de groupes</i>			<i>Dynamique de groupes</i>		
10h25-11h 15		Bodart			Bodart		
11h25 -12h15		Bodart			Bodart		
12h15-13h05		Bodart 10/24			Bodart 15/24		
14h - 14h50		UF13 Dasnoy éduc santé			UF13 Eloy		
14h50-15h40		<i>Education à la santé</i>			<i>Sociologie de la famille</i>		
15h50-16h40		Dasnoy			Eloy		
16h40-17h30		Dasnoy 17/40			Eloy 8/22		

1ère A						
8h45-9h35	UF2 Eloy		UF2 Dupriez			
9h35-10h25	Sociologie		Maitrise de la langue O et E			
10h25-11h 15	Eloy		Dupriez			
11h25 -12h15	Eloy		Dupriez			
12h15-13h05	Eloy 10/25		Dupriez 5/25			
14h - 14h50	UF2 Delvigne		UF3 Lichtfus			
14h50-15h40	Théorie de la communication		Education à la santé			
15h50-16h40	Delvigne		Lichtfus			
16h40-17h30	Delvigne 8/32		Lichtfus 4/24			
1ère B						
8h45-9h35		UF2 Eloy	MAIE			
9h35-10h25		Sociologie	MAIE			
10h25-11h 15		Socio	MAIE			
11h25 -12h15		Socio	MAIE			
12h15-13h05		Socio 9/25	MAIE			
14h - 14h50		UF2 Dupriez	PP			
14h50-15h40		Maitrise de la langue O et E	PP			
15h50-16h40		Dupriez	PP			
16h40-17h30		Dupriez 8/25	PP			
1ère C						
8h45-9h35		UF2 Dupriez	MAIE			
9h35-10h25		Maitrise de la langue O et E	MAIE			
10h25-11h 15		Dupriez	MAIE			
11h25 -12h15		Dupriez	MAIE			
12h15-13h05		Dupriez 10/25	MAIE			
14h - 14h50		UF2 Claessens	PP			
14h50-15h40		Psychologie	PP			
15h50-16h40		Claessens	PP			
16h40-17h30		Claessens 8/30	PP			

2ième A						
8h45-9h35	UF6 Arari		UF5 Eloy	UF6 Arari		
9h35-10h25	Projet		Sociologie des organisations	Projet		
10h25-11h 15	Arari		Eloy	Arari		
11h25 -12h15	Arari		Eloy	Arari		
12h15-13h05	Arari 9/20		Eloy 13/24	Arari 14/20		
14h - 14h50	UF5 Claessens		UF5 Baggetto	UF6 Marlier		
14h50-15h40	Psychologie sociale		Sciences économiques	Droit		
15h50-16h40	Claessens		Baggetto	Marlier		
16h40-17h30	Claessens 14/32		Baggetto 13/20	Marlier 12/20		
2ième B						
8h45-9h35		UF5 Claessens	UF5 Baggetto		UF12 Claessens	
9h35-10h25		Psychologie sociale	Sciences économiques		Gestion de conflits	
10h25-11h 15		Claessens	Baggetto		Claessens	
11h25 -12h15		Claessens	Baggetto		Claessens	
12h15-13h05		Claessens 10/32	Baggetto 14/20		Claessens	
14h - 14h50		UF5 Delvigne	UF5 Eloy		Claessens	
14h50-15h40		Psychopathologie	Sociologie des organisations		Claessens	
15h50-16h40		Delvigne	Eloy		Claessens	
16h40-17h30		Delvigne 13/26	Eloy 7/24		Claessens 9/22	

3ième A						
	8h45-9h35	UF8 Claessens	UF13 Arari			
	9h35-10h25	Psychopathologie	Analyse transactionnelle			
	10h25-11h 15	Claessens	Arari			
	11h25 -12h15	Claessens	Arari			
	12h15-13h05	Claessens 13/24	Arari 5/20			
	14h - 14h50	UF8 Cigna	UF13 Gilles			
	14h50-15h40	Législation des secteurs	Projet			
	15h50-16h40	Cigna	Gilles			
	16h40-17h30	Cigna 8/30	Gilles 12/28			
3ième B						
	8h45-9h35	UF8 Guissard	UF13 Gilles			
	9h35-10h25	Théorie et modèles	Projet			
	10h25-11h 15	Guissard	Gilles			
	11h25 -12h15	Guissard	Gilles			
	12h15-13h05	Guissard 15/50	Gilles 5/28			
	14h - 14h50	UF9 Gilles	UF13 Arari			
	14h50-15h40	Identités	Analyse transactionnelle			
	15h50-16h40	Gilles	Arari			
	16h40-17h30	Gilles 4/22	Arari 4/20			
3ième C						
	8h45-9h35	UF8 Cigna				
	9h35-10h25	Sociologie des com				
	10h25-11h 15	Cigna				
	11h25 -12h15	Cigna				
	12h15-13h05	Cigna 10/22				
	14h - 14h50	UF9 Guissard				
	14h50-15h40	Recherche appliquée en ES				
	15h50-16h40	Guissard				
	16h40-17h30	Guissard 9/20				

4ième lundi						
8h45-9h35	UF11 Bodart					
9h35-10h25	Dynamique de groupes					
10h25-11h 15	Bodart					
11h25 -12h15	Bodart					
12h15-13h05	Bodart 20/24					
14h - 14h50	UF 13 Eloy					
14h50-15h40	Projet					
15h50-16h40	Eloy					
16h40-17h30	Eloy 8/28					
etudiants finalistes	UF14 GU journée		UF14 DY journée			

1ère A								
8h45-9h35	UF2 Eloy			UF3 Laduron	UF2 Eloy			UF2 Dupriez
9h35-10h25	Sociologie			ACSC	Sociologie			Maîtrise langue orale et écrite
10h25-11h 15	Eloy			Laduron	Eloy			Dupriez
11h25 -12h15	Eloy			Laduron	Eloy			Dupriez
12h15-13h05	Eloy 15/25			Laduron 5/36	Eloy 20/25			Dupriez 10/25
14h - 14h50	UF2 Delvigne				UF2 Delvigne			UF3 Lichtfus
14h50-15h40	Théorie de la communication				Théorie de la communication			Éducation à la santé
15h50-16h40	Delvigne				Delvigne			Lichtfus
16h40-17h30	Delvigne 12/22				Delvigne 16/22			Lichtfus 8/24
1ère B								
8h45-9h35		UF2 Eloy		UF2 Dupriez				UF3 Lichtfus
9h35-10h25		Sociologie		Maîtrise langue orale et écrite				Éducation à la santé
10h25-11h 15		Eloy		Dupriez				Lichtfus
11h25 -12h15		Eloy		Dupriez				Lichtfus
12h15-13h05		Eloy 14/25		Dupriez 13/25				Lichtfus 9/24
14h - 14h50		UF2 Claessens		UF3 Lichtfus				
14h50-15h40		Psychologie		Éducation à la santé				
15h50-16h40		Claesssens		Lichtfus				
16h40-17h30		Claesssens 9/30		Lichtfus 4/24				
1ère C								
8h45-9h35		UF3 Arari		UF3 Lichtfus				UF3 Laduron
9h35-10h25		Observation		Éducation à la santé				ACSC
10h25-11h 15		Arari		Lichtfus				Laduron
11h25 -12h15		Arari		Lichtfus				Laduron
12h15-13h05		Arari 5/32		Lichtfus 5/24				Laduron 5/30
14h - 14h50		UF2 Eloy		UF2 Grégoire				UF2 Grégoire
14h50-15h40		Sociologie		Philosophie				Philosophie
15h50-16h40		Eloy		Grégoire				Grégoire
16h40-17h30		Eloy 9/25		Grégoire 8/22				Grégoire 12/22

2ième A								
8h45-9h35	UF5 Claessens			UF5 Baggetto	UF5 Claessens			UF12 Claessens
9h35-10h25	<i>Psychologie sociale</i>			<i>Sciences économiques</i>	<i>Psychologie sociale</i>			<i>Gestion de conflits</i>
10h25-11h 15	Claessens			Baggetto	Claessens			Claessens
11h25 -12h15	Claessens			Baggetto	Claessens			Claessens
12h15-13h05	Claessens 19/32			Baggetto 18/20	Claessens 24/32			Claessens 5/22
14h - 14h50	UF5 Dasnoy			UF5 Eloy	UF5 Marlier			UF11 Arari
14h50-15h40	<i>Psychopédagogie</i>			<i>sociologie des organisations</i>	<i>Droit</i>			<i>Conduite de réunions</i>
15h50-16h40	Dasnoy			Eloy	Marlier			Arari
16h40-17h30	Dasnoy 9/28			Eloy 17/24	Marlier 16/20			Arari 14/24
2ième B								
8h45-9h35		UF5 Claessens		UF5 Dasnoy				UF11 Arari
9h35-10h25		<i>Psychologie sociale</i>		<i>Psychopédagogie</i>				<i>Conduite de réunions</i>
10h25-11h 15		Claessens		Dasnoy				Arari
11h25 -12h15		Claessens		Dasnoy				Arari
12h15-13h05		Claessens 15/32		Dasnoy 10/28				Arari 5/24
14h - 14h50		MAIE		UF5 Baggetto				UF12 Claessens
14h50-15h40		MAIE		<i>Sciences économiques</i>				<i>Gestion de conflits</i>
15h50-16h40		MAIE		Baggetto				Claessens
16h40-17h30		MAIE		Baggetto 18/20				Claessens 13/22

3ième A								
8h45-9h35	UF9 Guissard			UF9 Eloin	UF8 Guissard			UF13 Gilles
9h35-10h25	<i>Recherche appliquée en ES</i>			<i>ACSC</i>	<i>Théorie et modèles socio-éducatifs</i>			<i>Projet</i>
10h25-11h 15	Guissard			Eloin	Guissard			Gilles
11h25 -12h15	Guissard			Eloin	Guissard			Gilles
12h15-13h05	Guissard 9/20			Eloin 5/18	Guissard 17/50			Gilles 17/28
14h - 14h50	UF8 Claessens			UF9 Dasnoy	UF9 Gilles			UF13 Dasnoy
14h50-15h40	<i>Psychopathologie</i>			<i>Psychopédagogie</i>	<i>Identités professionnelles</i>			<i>Éducation à la santé</i>
15h50-16h40	Claessens			Dasnoy	Gilles			Dasnoy
16h40-17h30	Claessens 17/24			Dasnoy 9/44	Gilles 4/22			Dasnoy 9/40
3ième B								
8h45-9h35		UF9 Guissard						UF13 Dasnoy
9h35-10h25		<i>Recherche appliquée en ES</i>		UF13 Arari				<i>Éducation à la santé</i>
10h25-11h 15		Guissard		<i>Analyse Transactionnelle</i>				Dasnoy
11h25 -12h15		Guissard		Arari				Dasnoy
12h15-13h05		Guissard 9/20		Arari 8/20				Dasnoy 17/40
14h - 14h50		UF8 Delvigne		UF9 Eloin				UF13 Gilles
14h50-15h40		<i>Systémique 24/24</i>		<i>ACSC</i>				<i>Projet</i>
15h50-16h40				Eloin				Gilles
16h40-17h30				Eloin 4/18				Gilles 9/28
3ième C								
8h45-9h35		UF8 Delvigne		UF13 Eloy				UF8 cigna
9h35-10h25		<i>Systémique</i>		<i>Sociologie de la famille</i>				<i>Sociologie des communications</i>
10h25-11h 15		Delvigne		Eloy				Cigna
11h25 -12h15		Delvigne		Eloy				Cigna
12h15-13h05		Delvigne 21/24		Eloy 13/22				Cigna 15/22
14h - 14h50		UF9 Dasnoy		UF13 Arari				UF9 Laduron
14h50-15h40		<i>Psychopédagogie</i>		<i>Analyse Transactionnelle</i>				<i>ACSC</i>
15h50-16h40		Dasnoy		Arari				Laduron
16h40-17h30		Dasnoy 8/44		Arari 4/20				Laduron 13/18

4ième lundi								
8h45-9h35	UF13 Dasnoy				UF12 Bouchat			
9h35-10h25	<i>Éducation à la santé</i>				<i>Appr des phénomènes de société</i>			
10h25-11h 15	Dasnoy				Bouchat			
11h25-12h15	Dasnoy				Bouchat			
12h15-13h05	Dasnoy 22/40				Bouchat 14/26			
14h - 14h50	UF12 Bouchat				UF13 Eloy			
14h50-15h40	<i>Appr des phénomènes de société</i>				<i>Sociologie des familles</i>			
15h50-16h40	Bouchat				Eloy			
16h40-17h30	Bouchat 9/26				Eloy 12/22			
Finalistes	TFE		TFE	TFE			TFE	TFE

1ère A							
8h45-9h35	UF2 Dupriez				UF2 Claessens		UF3 Lichtfus
9h35-10h25	<i>Maitrise de la langue orale et écrite</i>				<i>Psychologie</i>		<i>Éducation à la santé</i>
10h25-11h 15	Dupriez				Claessens		Lichtfus
11h25 -12h15	Dupriez				Claessens		Lichtfus
12h15-13h05	Dupriez 15/25				Claessens 5/30		Lichtfus 17/24
14h - 14h50	UF2 Delvigne			UF3 Lichtfus	UF3 Gilles		UF2 Gregoire
14h50-15h40	<i>Théorie de la communication</i>			<i>Éducation à la santé</i>	<i>Observation</i>		<i>Philosophie</i>
15h50-16h40	Delvigne			Lichtfus	Gilles		Grégoire
16h40-17h30	Delvigne 20/22			Lichtfus 12/24	Gilles 4/32		Grégoire 4/22
1ère B							
8h45-9h35		UF2 Delvigne		UF3 Lichtfus		UF2 Delvigne	
9h35-10h25		<i>Théorie de la communication</i>		<i>Éducation à la santé</i>		<i>Théorie de la communication</i>	
10h25-11h 15		Delvigne		Lichtfus		Delvigne	
11h25 -12h15		Delvigne		Lichtfus		Delvigne	
12h15-13h05		Delvigne 5/22		Lichtfus 14/24		Delvigne 10/22	
14h - 14h50		UF2 Claessens		UF2 Dupriez		UF2 Claessens	
14h50-15h40		<i>Psychologie</i>		<i>Maitrise de la langue orale et écrite</i>		<i>Psychologie</i>	
15h50-16h40		Claessens		Dupriez		Claessens	
16h40-17h30		Claessens 13/30		Dupriez 17/25		Claessens 17/30	
1ère C							
8h45-9h35		UF2 Claessens				UF3 Arari	UF2 Delvigne
9h35-10h25		<i>Psychologie</i>				<i>Observation</i>	<i>Théorie de la communication</i>
10h25-11h 15		Claessens				Arari	Delvigne
11h25 -12h15		Claessens				Arari	Delvigne
12h15-13h05		Claessens 13/30				Arari 10/32	Delvigne 5/22
14h - 14h50		UF2 Eloy		UF2 Gregoire		UF2 Dupriez	UF2 Dupriez
14h50-15h40		<i>Sociologie</i>		<i>Philosophie</i>		<i>Maitrise de la langue orale et écrite</i>	<i>Maitrise de la langue orale et écrite</i>
15h50-16h40		Eloy		Grégoire		Dupriez	Dupriez
16h40-17h30		Eloy 13/25		Gregoire 16/22		Dupriez 14/25	Dupriez 18/25

2ième A							
8h45-9h35	UF6 Laduron			UF11 Arari	UF6 Arari		
9h35-10h25	ACSC			Conduite de réunions	Projet		
10h25-11h 15	Laduron			Arari	Arari		
11h25 -12h15	Laduron			Arari	Arari		
12h15-13h05	Laduron 5/30			Arari 19/24	Arari 19/20		
14h - 14h50	UF 5 Claessens			UF12 Claesssens	UF5 Guissard		UF5 Eloy
14h50-15h40	Psychologie sociale			Gestion de conflits	Expression écrite et orale		sociologie des organisations
15h50-16h40	Claessens			Claesssens	Guissard		Eloy
16h40-17h30	Claesssens 28 /32			Claesssens 9/22	Guissard 17/20		Eloy 21/24
2ième B							
8h45-9h35		UF5 Eloy		UF12 claesssens		UF 5 Claesssens	UF5 Dasnoy
9h35-10h25		Sociologie des organisations		Gestion de conflits		Psychologie sociale	Psychopédagogie
10h25-11h 15		Eloy		Claesssens		Claesssens	Dasnoy
11h25 -12h15		Eloy		Claesssens		Claesssens	Dasnoy
12h15-13h05		Eloy 12/24		Claesssens 18/22		Claesssens 20/32	Dasnoy 15/28
14h - 14h50		UF5 Guissard		UF11 Arari		UF6 Laduron	UF5 Delvigne
14h50-15h40		Expression écrite et orale		Conduite de réunions		Acsc	Psychopathologie
15h50-16h40		Guissard		Arari		Laduron	Delvigne
16h40-17h30		Guissard 8/20		Arari 9/24		Laduron 5/30	Delvigne 17/26

3ième A							
8h45-9h35	UF9 Dasnoy				UF9 Gilles		UF 13 Gilles
9h35-10h25	<i>Psychopédagogie</i>				<i>Identités</i>		<i>Projet</i>
10h25-11h 15	Dasnoy				Gilles		Gilles
11h25-12h15	Dasnoy				Gilles		Gilles
12h15-13h05	Dasnoy 14/44				Gilles 9/22		Gilles 22/28
14h - 14h50	MAIE			UF9 Laduron	UF8 Marlier		UF13 Dasnoy
14h50-15h40	MAIE			<i>ACSC</i>	<i>Analyse du secteur non marchand</i>		<i>Éducation à la santé</i>
15h50-16h40	MAIE			Laduron	Marlier		Dasnoy
16h40-17h30	MAIE			Laduron 13/18	Marlier 8/20		Dasnoy 13/40
3ième B							
8h45-9h35		UF9 Guissard		UF9 Laduron		UF8 Guissard	UF9 Dormont
9h35-10h25		<i>Recherche appliquée en ES</i>		<i>ACSC</i>		<i>Théorie et modèles socio-éducatifs</i>	<i>Psychopédagogie</i>
10h25-11h 15		Guissard		Laduron		Guissard	Dormont
11h25-12h15		Guissard		Laduron		Guissard	Dormont
12h15-13h05		Guissard 14/20		Laduron 10/36		Guissard 20/50	Dormont 14/44
14h - 14h50		MAIE		UF9 Dormont		UF9 Gilles	UF8 Claessens
14h50-15h40		MAIE		<i>Psychopédagogie</i>		<i>Identité professionnelle</i>	<i>Psychopathologie</i>
15h50-16h40		MAIE		Dormont		Gilles	Claessens
16h40-17h30		MAIE		Dormont 9/44		Gilles 8/22	Claessens 4/24
3ième C							
8h45-9h35		UF 8 Marlier		UF9 Monville		UF9 Gilles	UF13 Arari
9h35-10h25		<i>Analyse du secteur non marchand</i>		<i>Théories et modèles</i>		<i>Identités professionnelles</i>	<i>Analyse transactionnelle</i>
10h25-11h 15		Marlier		Monville		Gilles	Arari
11h25-12h15		Marlier		Monville		Gilles	Arari
12h15-13h05		Marlier 15/20		Monville 9/50		Gilles 9/22	Arari 9/20
14h - 14h50		UF8 Delvigne		UF9 Eloin		UF9 Guissard	UF 13 Gilles
14h50-15h40		<i>Systémique Evaluation</i>		<i>ACSC</i>		<i>Recherche appliquée en ES</i>	<i>Projet</i>
15h50-16h40		Delvigne 24/24		Eloin		Guissard	Gilles
16h40-17h30				Eloin 4/18		Guissard 13/20	Gilles 4/28

4ième lundi							
8h45-9h35	UF11 Arari						UF13 Eloy
9h35-10h25	TIC				UF11 Bodart		Sociologie de la famille
10h25-11h 15	Arari				Dynamique de groupe		Eloy
11h25 - 12h15	Arari 4/22				Bodart		Eloy
12h15-13h05					Bodart 24/24		Eloy 17/22
14h - 14h50	UF13 Dasnoy				UF11 Fontaine		UF11 Fontaine
14h50-15h40	Éducation à la santé				Conduite de réunions		Conduite de réunions
15h50-16h40	Dasnoy				Fontaine		Fontaine
16h40-17h30	Dasnoy 26/40				Fontaine 4/24		Fontaine 8/24
FINALISTES		TFE	TFE				

1ère A									
8h45-9h35	UF3 Laduron		MAIE			UF3 Delvigne	UF2 Claessens		UF3 Lichtfus
9h35-10h25	ACSC		MAIE	UF2 Dupriez		méthodo de la com	Psychologie		Education à la santé
10h25-11h 15	Laduron		MAIE	Expression écrite et orale		Delvigne	Claessens		Lichtfus
11h25-12h15	Laduron		MAIE	Dupriez		Delvigne	Claessens		Lichtfus
12h15-13h05	Laduron 10/30		MAIE	Dupriez 20/25		Delvigne 9/24	Claessens 14/30		Lichtfus 22/24
14h - 14h50	UF3 Delvigne		PP	UF2 Claessens		UF2 Grégoire	UF2 Delvigne		UF2 Eloy
14h50-15h40	méthodo de la com.		PP	Psychologie		Philosophie	Théorie de la com Evaluation - 22/22		Sociologie
15h50-16h40	Delvigne		PP	Claessens		Grégoire	UF3 Delvigne		Eloy 23/25
16h40-17h30	Delvigne 4/24		PP	Claessens 9/30		Grégoire 8/22	méthodo de la com 11/24		
1ère B									
8h45-9h35		UF2 Dupriez	UF2 Eloy		UF2 Claessens	MAIE		UF2 Delvigne	UF3 Laduron
9h35-10h25		Expression écrite et orale	Sociologie		Psychologie	MAIE		Théorie de la com	ACSC
10h25-11h 15		Dupriez	Eloy		Claessens	MAIE		Delvigne	Laduron
11h25-12h15		Dupriez	Eloy		Claessens	MAIE		Delvigne	Laduron
12h15-13h05		Dupriez 22/25	Eloy 19/25		Claessens 26/30	MAIE		Delvigne 15/22	Laduron 5/30
14h - 14h50		UF2 Claessens	UF2 Grégoire		UF2 Eloy	PP		UF2 Claessens	UF3 Lichtfus
14h50-15h40		Psychologie	Philosophie		Sociologie	PP		Psychologie 28/30	Education à la santé
15h50-16h40		Claessens	Gregoire		Eloy	PP		UF2 Claessens	Lichtfus
16h40-17h30		Claessens 21/30	Gregoire 4/22		Eloy 23/25	PP		Systémique 2/12	Lichtfus 18/24
1ère C									
8h45-9h35		UF2 Eloy			UF2 Delvigne	MAIE		UF2 Claessens	UF2 Eloy
9h35-10h25		Sociologie			Théorie de la communication	MAIE		Psychologie	Sociologie
10h25-11h 15		Eloy			Delvigne	MAIE		Claessens	Eloy
11h25-12h15		Eloy			Delvigne	MAIE		Claessens	Eloy
12h15-13h05		Eloy 18/25			Delvigne 14/22	MAIE		Claessens 22/30	Eloy 23/25
14h - 14h50		UF2 Delvigne	UF3 Lichtfus		UF2 Claessens	PP		UF3 Arari	UF2 Grégoire
14h50-15h40		Théorie de la com.	Education à la santé		Psychologie	PP		Observation	Philosophie
15h50-16h40		Delvigne	Lichtfus		Claessens	PP		Arari	Gregoire
16h40-17h30		Delvigne 9/22	Lichtfus 9/24		Claessens 17/30	PP		Arari 14/32	Gregoire 20/22

2ième A									
8h45-9h35	UFS Claessens		UF12 Claessens	UFS Claessens			UFS Guissard - <i>Exp..E.O</i> 18/20		UF6 Ralet
9h35-10h25	<i>Psychologie sociale 30/32</i>		<i>Conflits</i>	<i>Psychopathologie</i>		Baggetto	UFS Guissard		<i>Neutralité</i>
10h25-11h 15	UFS Claessens		Claessens	Claessens		<i>évaluation 20/20</i>	<i>Déontologie</i>		Ralet
11h25-12h15	<i>Psychopathologie</i>		Claessens	Claessens			Guissard		Ralet
12h15-13h05	Claessens 3/26		Claessens 14/22	Claessens 8/26			Guissard 4/20		Ralet 5/24
14h - 14h50	UF6 MAIE		UF11 Arari	UFS Marlier		UF6 Eloy	UFS Claessens		
14h50-15h40	MAIE		<i>Conduite de réunions 21/24</i>	<i>Droit</i>		<i>Recherche appliquée en ES</i>	<i>Psychopathologie</i>		
15h50-16h40	MAIE		UF11 Arari	Marlier		Eloy	Claessens		
16h40-17h30	MAIE		<i>Dynamique de groupes 2/24</i>	Marlier 20/20		Eloy 4/20	Claessens 12/26		
2ième B									
8h45-9h35		UF6 Laduron	UF11 Arari		UFS Dasnoy			UFS Dasnoy	UF6 Arari
9h35-10h25		ACSC	<i>Conduite de réunions</i>		<i>Psychopédagogie</i>	Baggetto		<i>Psychopédagogie</i>	<i>Méthodo du projet</i>
10h25-11h 15		Laduron	Arari		Dasnoy	<i>évaluation 20/20</i>		Dasnoy	Arari
11h25-12h15		Laduron	Arari		Dasnoy			Dasnoy	Arari
12h15-13h05		Laduron 10/30	Arari 14/24		Dasnoy 20/28			Dasnoy 25/28	Arari 5/20
14h - 14h50		UFS Eloy	UF12 Claessens		UFS Bertrand	UFS Delvigne		UFS Eloy	UF6 Laduron
14h50-15h40		<i>Sociologie des org.</i>	<i>Conflits</i>		<i>Sciences politiques</i>	<i>Psychopathologie</i>		<i>Sociologie des organisations</i>	ACSC
15h50-16h40		Eloy	Claessens		Bertrand	Delvigne		Eloy	Laduron
16h40-17h30		Eloy 16/24	Claessens 22/22		Bertrand 20/20	Delvigne 21/26		Eloy 20/24	Laduron 14/30

3ième A						UF 13 Eloy			
8h45-9h35	UF9 Guissard		UF8 Cigna	UF Guissard		Sociologie de la famille	UF9 Dasnoy		UF9 Eloin
9h35-10h25	RAES		Législation des secteurs	Théorie et modèles		Eloy	Psychopédagogie		ACCSC
10h25-11h 15	Guissard		Cigna	Guissard		Eloy	Dasnoy		Eloin
11h25-12h15	Guissard		Cigna	Guissard		Eloy	Dasnoy		Eloin
12h15-13h05	Guissard 14/20		Cigna 13/30	Guissard 22/50		Eloy 19/22	Dasnoy 23/44		Eloin 10/18
14h - 14h50	UF8 Claessens		UF9 Dasnoy	UF8 Cigna		UF13 Dasnoy	UF9 Guissard		
14h50-15h40	Psychopathologie		Psychopédagogie	Législation des secteurs		Éducation à la santé	théories et modèles		
15h50-16h40	Claessens		Dasnoy	Cigna		Dasnoy	Guissard		
16h40-17h30	Claessens 21/24		Dasnoy 18/44	Cigna 17/30		Dasnoy 17/40	Guissard 26/50		
3ième B									
8h45-9h35		UF8 Claessens	UF9 Dormont		UF9 Bouchat				
9h35-10h25		Psychopathologie	Psychopédagogie		Méthodologie de l'analyse organisationnelle	UF9 Dormont	UF13 Arari		UF9 Dormont
10h25-11h 15		Claessens	Dormont		Bouchat	Psychopédagogie	Analyse Transactionnelle		Psychopédagogie
11h25-12h15		Claessens	Dormont		Bouchat	Dormont	Arari		Dormont
12h15-13h05		Claessens 9/24	Dormont 19/44		Bouchat 10/20	Dormont 23/44	Arari 16/20		Dormont 28/44
14h - 14h50		UF8 Guissard	UF8 Cigna		UF8 Cigna	UF13 Arari	UF8 Cigna		UF13 Arari
14h50-15h40		Théories et modèles	sociologie des communications		sociologie des communications	Analyse transactionnelle	sociologie des communications		Analyse Transactionnelle
15h50-16h40		Guissard	Cigna		Cigna	Arari	Cigna		Arari
16h40-17h30		Guissard 24/50	Cigna 9/22		Cigna 13/22	Arari 12/20	Cigna 17/22		Arari 20/20
3ième C									
8h45-9h35		UF9 Guissard	UF13 Dasnoy		UF8 Cigna	UF13 Dasnoy	UF8 Cigna		UF9 Monville
9h35-10h25		RAES	Éducation santé		sociologie des communications	Éducation à la santé	Législation des secteurs		Théorie et modèles
10h25-11h 15		Guissard	Dasnoy		Cigna	Dasnoy	Cigna		Monville
11h25-12h15		Guissard	Dasnoy		Cigna	Dasnoy	Cigna		Monville
12h15-13h05		Guissard 18/20	Dasnoy 5/40		Cigna 19/22	Dasnoy 10/40	Cigna 5/30		Monville 14/50
14h - 14h50		UF9 Dasnoy	UF13 Eloy		UF9 Bouchat		UF9 Dasnoy		Maie
14h50-15h40		Psychopédagogie	Sociologie de la famille		Méthodologie de l'analyse organisationnelle		Psychopédagogie		Maie
15h50-16h40		Dasnoy	Eloy		Bouchat		Dasnoy		Maie
16h40-17h30		Dasnoy 12/44	Eloy 17/22		Bouchat 8/20		Dasnoy 16/44		Maie

4ième lundi									
8h45-9h35	UF11 Fontaine			UF11 Arari			UF11 Arari		
9h35-10h25	<i>Conduite de réunions</i>			<i>TIC</i>			<i>TIC</i>		
10h25-11h 15	Fontaine			Arari			Arari		
11h25-12h15	Fontaine			Arari			Arari		
12h15-13h05	Fontaine 13/24			Arari 13/22			Arari 18/22		
14h - 14h50	UF11 Arari			UF11 Fontaine			UF13 Dasnoy		
14h50-15h40	<i>TIC</i>			<i>Conduite de réunions</i>			<i>Education santé</i>		
15h50-16h40	Arari			Fontaine			Dasnoy		
16h40-17h30	Arari 8/22			Fontaine 17/24			Dasnoy 25/40		

1ère A							
8h45-9h35					UF2 Claessens		
9h35-10h25				UF2 Dupriez	Psychologie		
10h25-11h 15				Maîtrise de la langue O et E	Claessens		
11h25 -12h15				Dupriez	Claessens		
12h15-13h05				Dupriez 23/25	Claessens 19/30		
14h - 14h50		UF3 Delvigne		UF3 Laduron	UF3 Gilles		
14h50-15h40		méthodo de la com		ACSC	Observation		
15h50-16h40		Delvigne		Laduron	Gilles		
16h40-17h30		Delvigne 15/24		Laduron 14/30	Gilles 8/32		
1ère B							
8h45-9h35				UF2 Delvigne		UF3 Gilles	
9h35-10h25				Théorie de la communication		Observation	
10h25-11h 15			UF2 Dupriez (3 périodes)	Delvigne		Gilles	
11h25 -12h15			Maîtrise de la langue O et E	Delvigne		Gilles	
12h15-13h05			Dupriez 25/25	Delvigne 20/22		Gilles 5/32	
14h - 14h50			UF3 Laduron	UF2 Grégoire		UF2 Claessens	
14h50-15h40			ACSC	Philosophie		Systémique	
15h50-16h40			Laduron	Grégoire		Claessens	
16h40-17h30			Laduron 9/30	Grégoire 8/22		Claessens 6/12	
1ère C							
8h45-9h35				UF2 Claessens	UF3 Laduron	UF3 Arari	
9h35-10h25				Psychologie	ACSC	Observation	
10h25-11h 15				Claessens	Laduron	Arari	
11h25 -12h15				Claessens	Laduron	Arari	
12h15-13h05				Claessens 25/30	Laduron 10/30	Arari 19/32	
14h - 14h50				UF2 Dupriez	UF2 Delvigne	UF3 Guissard	
14h50-15h40				Maîtrise de la langue O et E	Théorie de la communication	Déontologie	
15h50-16h40				Dupriez	Delvigne	Guissard	
16h40-17h30				Dupriez 22/25	Delvigne 18/22	Guissard 4/22	

2ième A							
8h45-9h35		UF6 Laduron		UF11 Arari	UF6 Guissard déonto		UF5 Dasnoy
9h35-10h25		ACSC		<i>Conduite de réunions</i>	exp E O 20/20		<i>Psychopédagogie</i>
10h25-11h 15		Laduron		Arari 24/24	UF6 Guissard		Dasnoy
11h25 -12h15		Laduron		Arari	Déontologie		Dasnoy
12h15-13h05		Laduron 10/30		<i>Dynamique de groupes 4/24</i>	Guissard 9/20		Dasnoy 18/28
14h - 14h50		UF5 Dasnoy		UF12 Claessens	MAIE		UF5 Eloy
14h50-15h40		<i>Psychopédagogie</i>		<i>Gestion de conflits</i>	MAIE		<i>Sociologie des organisations</i>
15h50-16h40		Dasnoy		Claessens	MAIE		Eloy
16h40-17h30		Dasnoy 13/28		Claessens 18/22	MAIE		Eloy 24/24
2ième B							
8h45-9h35			UF6 Arari	UF11 Bodart		UF5 Delvigne	UF6 Laduron
9h35-10h25			<i>Projets</i>	<i>Dynamique de groupes</i>		<i>Psychopathologie</i>	ACSC
10h25-11h 15			Arari	Bodart		Delvigne	Laduron
11h25 -12h15			Arari	Bodart		Delvigne	Laduron
12h15-13h05			Arari 10/20	Bodart 5/24		Delvigne 26/26	Laduron 19/30
				Report UF11 Arari au 17/02			
14h - 14h50			UF5 Guissard	UF11 Arari-	MAIE		UF6 Grégoire
14h50-15h40			<i>exp E O</i>	<i>Conduite de réunions-</i>	MAIE		<i>Neutralité</i>
15h50-16h40			Guissard	Arari	MAIE		Grégoire
16h40-17h30			Guissard 12/20	Arari 18/24	MAIE		Grégoire 8/24

4ième lundi							
8h45-9h35		UF13 Dasnoy		UF11 Fontaine			
9h35-10h25		<i>Éducation santé</i>		<i>Conduite de réunions</i>			
10h25-11h 15		Dasnoy		Fontaine			
11h25 -12h15		Dasnoy		Fontaine	UF11 Fontaine		
12h15-13h05		Dasnoy 31/40		Fontaine 22/24	Conduite de réunions 24/24		
14h - 14h50		UF 12 Bouchat		UF13 Dasnoy	UF 12 Bouchat		
14h50-15h40		<i>Appr. Phén. Société</i>		<i>Éducation santé</i>	<i>Appr. Phén. Société</i>		
15h50-16h40		Bouchat		Dasnoy	Bouchat		
16h40-17h30		Bouchat 18/26		Dasnoy 35/40	Bouchat 22/26		

1ère A						
8h45-9h35	UF2 Claessens		MAIE	UF3 Gilles		
9h35-10h25	Psychologie		MAIE	Observation		
10h25-11h15	Claessens		MAIE	Gilles		UF2 Eloy
11h25-12h15	Claessens		MAIE	Gilles		Sociologie
12h15-13h05	Claessens 24/30		MAIE	Gilles 13/32		25/25
14h - 14h50	UF2 Grégoire		PP	UF3 Delvigne		UF3 Gilles
14h50-15h40	Philosophie		PP	méthodo de la com		Observation
15h50-16h40	Grégoire		PP	Delvigne		Gilles
16h40-17h30	Grégoire 12/22		PP	Delvigne 19/24		Gilles 17/32
1ère B						
8h45-9h35			UF2 Delvigne		UF3 Gilles	MAIE
9h35-10h25		UF2 Claessens	Théorie de la communication 22/22		Observation	MAIE
10h25-11h15		Systémique	UF3 Delvigne		Gilles	MAIE
11h25-12h15		Claessens	Méthodo de la com		Gilles	MAIE
12h15-13h05		Claessens 10/12	Delvigne 3/26		Gilles 10/32	MAIE
14h - 14h50			UF2 Grégoire		UF2 Claessens	PP
14h50-15h40			Philosophie		Systémique 12/12	PP
15h50-16h40			Grégoire		UF2 Claessens	PP
16h40-17h30			Grégoire 12/22		Psychologie 30/30	PP
1ère C						
8h45-9h35					UF2 Claessens	MAIE
9h35-10h25					Psychologie	MAIE
10h25-11h15					Claessens 28/30	MAIE
11h25-12h15					UF2 Claessens	MAIE
12h15-13h05					systémique 2/12	MAIE
14h - 14h50		UF2 Delvigne			UF2 Guissard	PP
14h50-15h40		Théorie de la communication 20/22			Déontologie	PP
15h50-16h40		UF3 Delvigne			Guissard	PP
16h40-17h30		Méthodo de la com 2/26			Guissard 8/22	PP

2ième A						
8h45-9h35	UF6 Bouchat		UF11 Arari	UF6 Bouchat		UF6 Ralet
9h35-10h25	méthodo An. Org.		Dynamique de groupes	méthodo An. Org.		Neutralité
10h25-11h15	Bouchat		Arari	Bouchat		Ralet
11h25-12h15	Bouchat		Arari	Bouchat		Ralet
12h15-13h05	Bouchat 5/20		Arari 9/24	Bouchat 10/20		Ralet 10/24
14h - 14h50	UF5 Claessens		UF12 Claessens	UF6 Guissard		UF6 Eloy
14h50-15h40	Psychologie sociale 32/32		Gestion de conflits	Déontologie		Rech appl en ES
15h50-16h40	Claessens		Claessens	Guissard		Eloy
16h40-17h30	Psychopathologie 14/26		Claessens 22/22	Guissard 11/20		Eloy 8/20
2ième B					cours annulé, donné le 7/11	
8h45-9h35			UF11 Bodart		UF5 Claessens-	UF6 Arari
9h35-10h25			Dynamique de groupes		Psychologie sociale	Projets
10h25-11h15			Bodart		Glaessens-	Arari
11h25-12h15			Bodart		Glaessens-	Arari
12h15-13h05			Bodart 10/24		Glaessens 25/32	Arari 15/20
			report UF11 Arari le 17/02			
14h - 14h50		UF5 Guissard	UF5 Dasnoy		UF12 Dupriez	UF6 Grégoire
14h50-15h40		Exp E O	Psychopédagogie		Pratique de l'écrit en ES	Neutralité
15h50-16h40		Guissard	Dasnoy		Dupriez	Grégoire
16h40-17h30		Guissard 16/20	Dasnoy 24/28		Dupriez 14/22	Grégoire 12/24

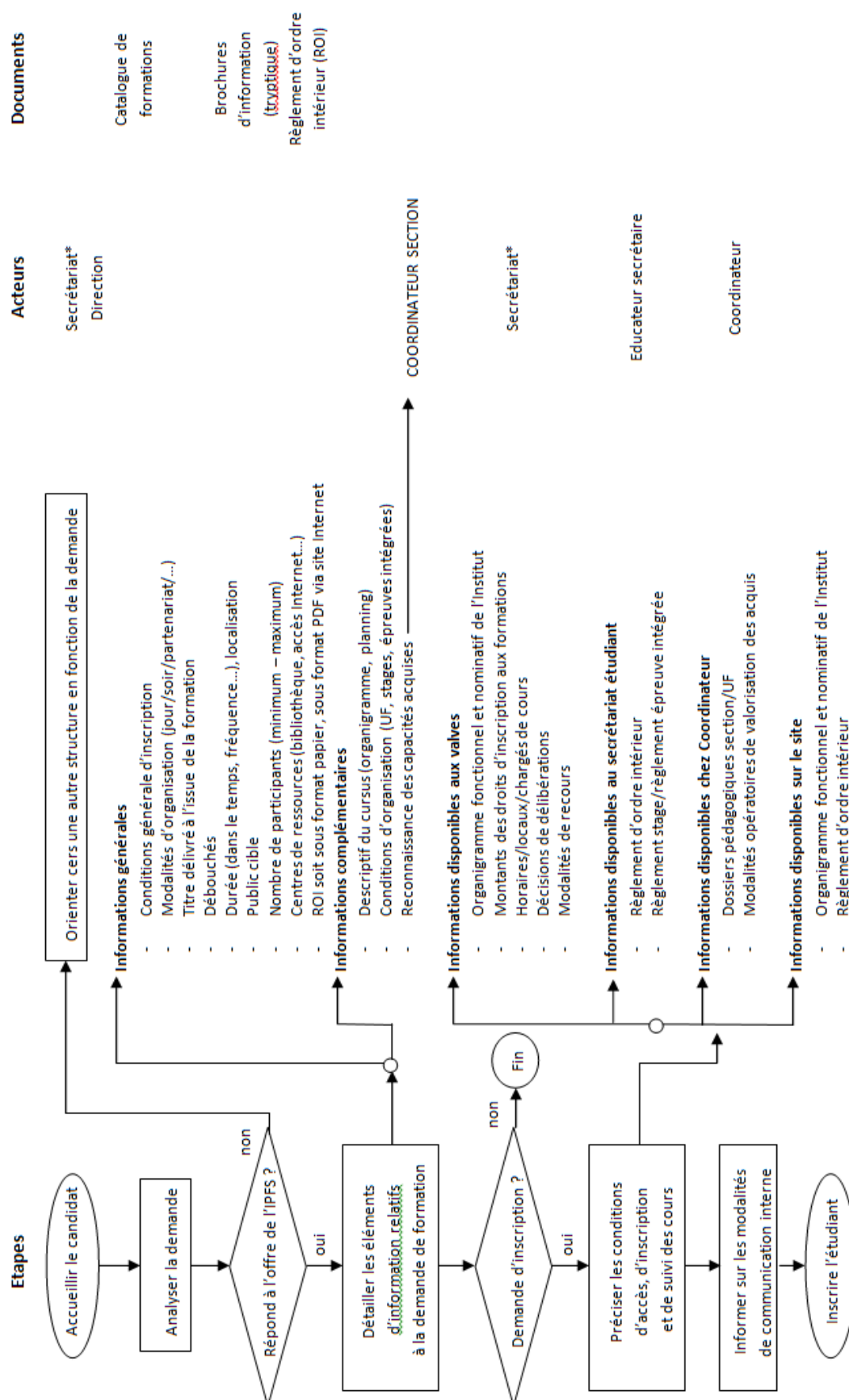
UF11 Arari					
Tic					
Arari					
Arari					
Arari 22/22					
			Cours supprimé, donné le 12/01		
UF12 Bertrand			UF11 Fontaine		
<i>Pratique de l'écrit</i>			<i>Coduite de réunions</i>		
Bertrand 3/22			24/24		

3ième A						
8h45-9h35	UF8 Guissard		UF8 Cigna	UF8 Guissard		UF13 Dasnoy
9h35-10h25	Théorie et modèles		Législation des secteurs	Théorie et modèles		Education santé
10h25-11h 15	Guissard		Cigna	Guissard		Dasnoy
11h25-12h15	Guissard		Cigna	Guissard		Dasnoy
12h15-13h05	Guissard 31/50		Cigna 26/30	Guissard 36/50		Dasnoy 26/40
14h - 14h50	UF8 Marlier		UF8 Delvigne	UF9 Gilles		UF13 Arari
14h50-15h40	Analyse secteur non marchand		Systémique	Identités professionnelles		Analyse transactionnelle
15h50-16h40	Marlier		Delvigne	Gilles		Arari
16h40-17h30	Marlier 12/20		Delvigne 4/24	Gilles 18/22		Arari 14/20
3ième B						
8h45-9h35		UF9 Bouchat			UF13 Dasnoy	
9h35-10h25		Méthodo de l'anal. Org.	UF8 Dormont		Education à la santé	UF8 Dormont
10h25-11h 15		Bouchat	Psychopédagogie		Dasnoy	Psychopédagogie
11h25-12h15		Bouchat	Dormont		Dasnoy	Dormont
12h15-13h05		Bouchat 20/20	Dormont 32/44		Dasnoy 26/40	Dormont 36/44
14h - 14h50		UF8 Claessens	UF13 Eloy		MAIE	UF8 Cigna
14h50-15h40		Psychopathologie	Sociologie de la famille		MAIE	Législation des secteurs
15h50-16h40		Claessens	Eloy		MAIE	Cigna
16h40-17h30		Claessens 13/24	Eloy 13/22		MAIE	Cigna 7/30
3ième C						
8h45-9h35		UF9 Guissard	UF8 Monville		UF8 Delvigne	UF13 Gilles
9h35-10h25		RAES 20/20	Théorie et modèles		Psychopathologie	Projet
10h25-11h 15			Monville		Delvigne	Gilles
11h25-12h15			Monville		Delvigne	Gilles
12h15-13h05			Monville 19/50		Delvigne 5/24	Gilles 14/28
14h - 14h50		UF9 Bouchat	UF8 Cigna		UF9 Gilles	UF13 Dasnoy
14h50-15h40		Méthodo de l'anal. Org.	Législation des secteurs		Identités professionnelles	Education santé
15h50-16h40		Bouchat	Cigna		Gilles	Dasnoy
16h40-17h30		Bouchat 16/20	Cigna 11/30		Gilles 13/22	Dasnoy 14/40

Annexe K : EXEMPLES DE LOGIGRAMMES CRÉÉS PAR L'IPFS

Logigramme

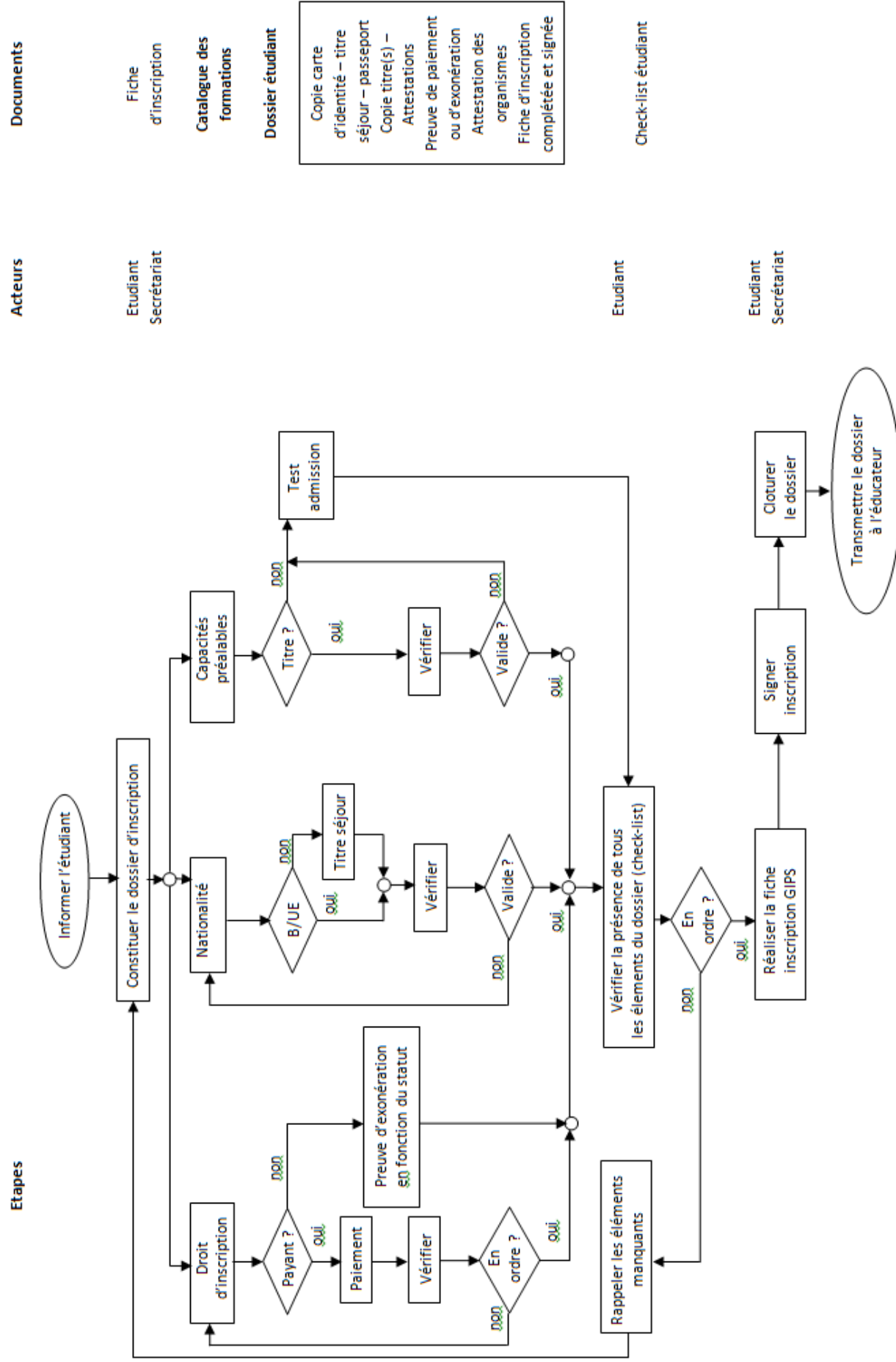
1.1. Accueil d'un candidat étudiant



* Tous les membres du personnel

Logigramme

1.2. Inscription « nouveau étudiant » et/ou étudiant ayant fait une pause dans son parcours



Annexe L : INFORMATIONS RELATIVES AU CAP.2

<https://www.province.namur.be/cap>

« Le Cap – pour contrat d'avenir provincial – c'est, comme son nom l'indique, un contrat qui redéfinit et formalise les métiers provinciaux, clarifie les objectifs et rend les résultats mesurables.

Le Cap, c'est un contrat qui permet de réfléchir à l'avenir de l'institution, du territoire qu'elle couvre et des citoyens qui y vivent.

Le Cap, c'est se doter d'une vision à moyen et long termes, professionnaliser l'administration, renforcer le dialogue avec les partenaires et se rapprocher des citoyens, améliorer la planification des ressources, impliquer les agents et favoriser la transversalité.

Grâce au Cap, l'institution provinciale dispose dorénavant d'un outil de gestion et de communication qui lui faisait défaut.

Cap. 2, parce qu'il succède à son grand frère, le Cap 2007-2012, rebaptisé Cap.1. Le Collège précédent avait en effet souhaité insuffler un nouveau mode de gouvernance et une gestion par objectifs des missions provinciales. Cette volonté a alors été concrétisée par – justement – un contrat d'avenir provincial. La première aventure ayant porté ses fruits, le collège actuel a réédité l'expérience.

Le Cap a permis non seulement un repositionnement sur les métiers qui font la force de la Province, mais également une réaffirmation de son rôle intermédiaire, difficile à cerner, entre les entités fédérées et les communes, plus facilement identifiables par nos citoyens.

L'institution provinciale souffre peut-être d'un déficit d'images, certes, mais cela n'enlève rien à la qualité des services qu'elle rend au quotidien aux citoyens ou aux acteurs de 1re ligne qui sont ses partenaires privilégiés.

La Province de Namur a été pionnière en la matière, d'autres ont depuis 2007, suivi son exemple.

La Province de Namur a choisi de se battre et de démontrer, au travers de son – ou plutôt ses – Cap, qu'elle méritait la place qu'elle occupe dans le paysage institutionnel. »

<http://www.namurcongres.be/fr/contrat-d-avenir-provincial.html?IDC=27134>

« Sur la période 2014-2016 un budget provincial de 2,4 millions d'euros sur 3 ans est à répartir entre les 38 communes de la Province de Namur. Les montants sont destinés à mettre en œuvre des projets de partenariat entre la Province et une ou plusieurs communes. Parmi ces partenariats : le tourisme scolaire.



Les moyens attribués au partenariat avec les 38 communes sont déterminés sur base d'une clé de répartition reposant sur trois critères :

- 40 % du montant est réparti de façon égale entre toutes les communes,*
- 40 % du montant est réparti par commune en fonction du chiffre de la population,*
- 20 % du montant est réparti par commune en fonction de l'indice de cohésion sociale défini par la Région wallonne. »*

Annexe M : LIEN ARTICULÉ ENTRE LE DÉCRET DE BOLOGNE, L'EPS ET LE PROCESSUS QUALITÉ

http://www.cpeons.be/Files/files/Promsoc/Liste_ecoles_promsoc/eps_repertoire.pdf

« En juin 1999, les ministres européens de l'enseignement supérieur signaient la déclaration de Bologne s'engageant dans une nouvelle organisation de l'enseignement supérieur qui visait à une reconnaissance mutuelle des formations dans l'espace européen.

Dans le cadre de ce processus de Bologne et dans le prolongement de la conférence de Berlin de septembre 2003, les ministres de l'éducation de quarante-cinq pays, réunis à Bergen les 19 et 20 mai 2005, ont adopté les références et les lignes directrices pour une gestion de la qualité dans l'espace européen de l'enseignement supérieur.

Faisant suite aux priorités et aux stratégies fixées par le processus de Copenhague, le communiqué des ministres européens de l'éducation et de la formation professionnelle, des partenaires sociaux européens et de la Commission européenne, réunis à Helsinki le 5 décembre 2006, prévoit de promouvoir un espace européen d'éducation et de formation professionnelle dans lequel les qualifications et les compétences acquises dans un pays seraient reconnues dans toute l'Europe.

Pour ce faire, le processus met en place une stratégie destinée à accroître la transparence et la qualité des compétences et qualifications acquises et à faciliter la mobilité des apprenants.

Dans ce contexte d'harmonisation européenne, le développement d'une culture d'évaluation de la qualité est devenu incontournable. L'enseignement de promotion sociale s'inscrit pleinement dans cette démarche. La culture « qualité » s'y décline au travers de grands principes tels que:

- une dynamique de formation tout au long de la vie s'adressant à des publics diversifiés et aux parcours différents;*
- l'ouverture aux autres et aux changements;*
- un parcours d'études souple et personnalisé grâce à la modularisation;*
- la reconnaissance de toutes les capacités acquises;*
- l'orientation et la guidance;*
- la remédiation;*
- les programmes officiels exprimés en termes de capacités;*
- la citoyenneté active;*
- la capitalisation, source de mobilité des étudiants;*
- l'expertise actualisée des chargés de cours.*

L'ancrage de cette dynamique qualité s'étend à tous les niveaux (secondaire et supérieur) de l'Enseignement de Promotion sociale et aspects de fonctionnement d'un établissement. »

Annexe N : MÉMORANDUM DU CPEONS SUR L'EPS

http://www.cpeons.be/Files/files/Promsoc/Liste_ecoles_promsoc/eps_repertoire.pdf

« L'enseignement de promotion sociale se trouve à la frontière de deux mondes : le monde de l'enseignement et le monde de la formation professionnelle. Ses finalités motivent ce positionnement :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ou en promouvant une réorientation professionnelle liée à des choix personnels;*
- répondre aux besoins et demandes en formation initiale ou continuée émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels;*
- accroître les moyens pour lutter contre l'analphabétisme;*
- développer l'offre d'unités de formation débouchant sur l'attribution du CESS pour accroître les chances d'insertion professionnelle des jeunes en recherche d'emploi;*
- participer à la formation "tout au long de la vie" suivant les concepts de la Commission européenne. (L'apprentissage tout au long de la vie est défini dans la communication comme "toute activité d'apprentissage entreprise à tout moment de la vie, dans le but d'améliorer les connaissances, les qualifications et les compétences, dans une perspective personnelle, civique, sociale et/ou liée à l'emploi").*

Son positionnement et les missions qu'il poursuit le rendent singulier. Il s'inscrit pleinement dans une société dynamique où demain sera autre qu'aujourd'hui et où l'adulte devra se montrer souple et créatif pour pouvoir réagir dans des situations non vues et imprévues. L'enseignement de promotion sociale se situe au carrefour de l'individuel et du collectif, au cœur des mutations sociales et de la construction des identités, conciliant la nécessaire adaptabilité au changement et sauvegardant les principes de solidarité et de cohésion sociale) comme processus articulé et complémentaire à la formation initiale ou comme processus de réorientation valorisant des enjeux de citoyenneté.

L'enseignement de promotion sociale a acquis une reconnaissance par sa structure, son organisation et son fonctionnement. Il doit et veut aujourd'hui répondre aux nouveaux enjeux qui lui sont proposés :

- L'accompagnement du public qu'il accueille. La Société change. Les métiers changent. L'accès au travail change. Le public de l'enseignement de promotion sociale change. Il ne s'agit plus de s'inscrire à un cours. Il s'agit aujourd'hui d'accueillir chaque candidat, d'évaluer ses capacités, de le conseiller, de l'orienter, d'aider à sa réussite, de le soutenir en cas d'abandon et de l'amener sur le chemin de l'emploi.*
- La valorisation de l'expérience acquise hors du champ de l'enseignement. (Trop) Nombreux sont celles et ceux qui n'ont pu achever leur parcours scolaire et ne peuvent se prévaloir d'un titre ou d'un certificat attestant des compétences qu'ils ont acquises. Ils en sont cependant pourvus par le métier qu'ils ont exercé ou qu'ils exercent voire par la recherche d'un emploi qu'ils ont effectuée. Il importe que cette expérience soit reconnue et certifiée, que les compétences acquises soient valorisées. L'enseignement de promotion sociale revendique un rôle majeur dans ce processus et notamment celui de la certification.*

- *L'intégration dans l'espace européen de l'éducation. L'enseignement de promotion sociale œuvre à presque tous les niveaux de qualification et de certification décrits dans le cadre européen des qualifications et des certifications favorisant son intégration dans le paysage européen. C'est dire la diversité de son offre de formation et la diversité de son public. C'est insister aussi sur sa volonté de promouvoir une citoyenneté européenne pleine et accomplie. C'est intensifier les collaborations entre les H.E. et l'Enseignement supérieur de promotion sociale.*
- *La recherche d'une qualité sans cesse accrue. La reconnaissance du travail effectué dans les établissements d'enseignement de promotion sociale ne sera durablement acquise qu'au moment où ceux-ci auront formalisé les procédures et les processus qu'ils mettent en œuvre pour assurer la réussite des candidats qui se présentent, du secondaire au supérieur. Il s'agit d'une tâche fastidieuse, consommatrice en temps et en ressources humaines mais nécessaire pour garantir sa transportabilité et sa durabilité, et, utile parce qu'elle fournit l'opportunité d'une réflexion sur son propre fonctionnement.*
- *Le développement de partenariats de plus en plus nombreux. L'enseignement de promotion sociale développe des partenariats variés avec le FOREM, ACTIRIS et Bruxelles-Formation, avec le CEFORA, avec "CISCO", avec des organismes de formation par le travail, avec l'Institut de formation des petites et moyennes entreprises et d'autres encore parce qu'il croit que l'apport de chacun, envisagé sur le même pied, contribue à améliorer l'ensemble du système éducatif. Il est également soucieux d'une utilisation efficiente des deniers publics au profit du plus grand nombre. Comme pouvoir normatif de la Communauté française, il certifie dans le plein respect des règles en application en Communauté française les savoir, savoir-faire et savoir-être acquis par l'élève par ailleurs.*
- *La veille sur les métiers émergents et l'adaptation de l'offre de formation en conséquence. L'enseignement de promotion sociale doit assurer une veille permanente sur les métiers de sorte que l'émergence de nouveaux métiers induise rapidement une adaptation de l'offre de formation rendue adéquate par la consultation des partenaires sociaux et des représentants des secteurs économiques, coordonnée avec l'enseignement de plein exercice et dépositaire des mêmes effets de droit à niveau de certification équivalente.»*

Annexe O : SONDAGE SUR LA COMMUNICATION EN INTERNE

Questionnaire en vue de l'amélioration de la communication interne

Étudiants - démarche qualité - mars 2015

Ce questionnaire est destiné à évaluer les points forts et les points faibles de la communication interne de l'IPFS au sens large ; c'est-à-dire, entre le personnel administratif et les enseignants, entre le personnel administratif et le personnel de direction et au sein du staff administratif. L'objectif est de relever ce qui donne satisfaction en matière de communication interne et d'envisager si une plateforme informatique permettrait d'améliorer ce qui pose problème. **A REMETTRE AU CHARGE DE COURS AU TERME DE LA SEANCE.**

Code à cocher pour évaluation ci-dessous :

+3 +2 +1 -1 -2 -3
très bien - bien - suffisant - faible - insuffisant - très insuffisant

Item	Évaluation						Justification – Proposition- Commentaire
Inscriptions (informations relatives à l'étudiant...)	+3	+2	+1	-1	-2	-3	
Grilles de résultats	+3	+2	+1	-1	-2	-3	
Horaires + jours d'ouverture du campus	+3	+2	+1	-1	-2	-3	
Locaux	+3	+2	+1	-1	-2	-3	
Stages	+3	+2	+1	-1	-2	-3	
Documents administratifs (Chômage, congé formation...)	+3	+2	+1	-1	-2	-3	
Absence des chargés de cours	+3	+2	+1	-1	-2	-3	
Accès aux offres de formation	+3	+2	+1	-1	-2	-3	
Offres d'emploi	+3	+2	+1	-1	-2	-3	
Matériel de cours (Consignes, syllabus...)	+3	+2	+1	-1	-2	-3	
Dossiers pédagogiques	+3	+2	+1	-1	-2	-3	
Épreuve intégrée	+3	+2	+1	-1	-2	-3	
Travaux de groupe	+3	+2	+1	-1	-2	-3	
Notes de service	+3	+2	+1	-1	-2	-3	
Horaires des réunions	+3	+2	+1	-1	-2	-3	
Rendez-vous de pratique professionnelle	+3	+2	+1	-1	-2	-3	
Autre :	+3	+2	+1	-1	-2	-3	

Dans notre travail d'amélioration de la communication interne, quels sont les travers que vous souhaiteriez éviter ?

Qu'attendez-vous de la mise en place d'un outil informatique de communication au sein de notre établissement ?

Si vous avez déjà utilisé un outil informatique de travail collaboratif (google apps, windows 360, clàroline...) quelles sont les fonctionnalités que vous voudriez retrouver dans l'outil que nous envisageons de développer ?

Annexe P : SONDAGE SUR L'ÉVALUATION DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT

En ce qui concerne les questionnaires sur l'évaluation de l'enseignement, ils seront revus avec la Cellule consultative pour une modification, co-construction dans le courant du mois d'août.



Questionnaire d'évaluation de cours

Institut Provincial de Formation Sociale

Titre du cours :

Les résultats de cette évaluation permettront à l'intervenant-e/aux intervenant-es de connaître la façon dont les participants évaluent le cours et de trouver, le cas échéant, des possibilités d'amélioration. Merci de donner librement votre opinion : ce questionnaire est anonyme. Veuillez cocher, pour chaque question, la case qui correspond à votre opinion et ajouter vos remarques complémentaires à la fin.

Vous êtes inscrit dans la section Vous êtes actuellement inscrit enannée.

ORGANISATION DU COURS		Oui	Plutôt oui	Plutôt non	Non	Sans avis
1	Les objectifs du cours sont bien définis	☐	☐	☐	☐	☐
2	Le cours est bien structuré	☐	☐	☐	☐	☐
3	Les notions importantes sont suffisamment développées	☐	☐	☐	☐	☐
4	La documentation (lecture, polycopie, manuel, etc,...) facilite la compréhension des notions enseignées	☐	☐	☐	☐	☐
5	Il y a suffisamment d'illustrations (exemples, cas, expériences, etc...)	☐	☐	☐	☐	☐
6	Les modalités d'évaluation ont été clairement expliquées (type d'évaluation, durée, documentation autorisée, etc...)	☐	☐	☐	☐	☐
7	Les critères d'évaluation vous ont été présentés (barème, grille d'évaluation)	☐	☐	☐	☐	☐
8	Votre réflexion est stimulée	☐	☐	☐	☐	☐
9	Le cours est bien adapté à vos connaissances préalables	☐	☐	☐	☐	☐
10	Le cours est bien adapté à votre section	☐	☐	☐	☐	☐
PRESENTATION ET INTERACTION		Oui	Plutôt oui	Plutôt non	Non	Sans avis
11	Le cours est présenté de façon dynamique	☐	☐	☐	☐	☐
12	L'utilisation de supports didactiques (slides, tableau, films, etc...) aide à mieux comprendre les notions enseignées	☐	☐	☐	☐	☐
13	L'expression orale de l'enseignant est bonne (élocution, clarté, volume de voix, ton, débit)	☐	☐	☐	☐	☐
14	L'enseignant-e manifeste de l'intérêt pour son enseignement	☐	☐	☐	☐	☐

15	L'enseignant-e est suffisamment disponible pour répondre à vos questions	☐	☐	☐	☐	☐
APPRECIATION GLOBALE		Oui	Plutôt oui	Plutôt non	Non	Sans avis
16	Vous avez réalisé des apprentissages significatifs dans ce cours	☐	☐	☐	☐	☐
17	Globalement, vous appréciez cet enseignement	☐	☐	☐	☐	☐

18 Quels sont, selon vous, les points forts de ce cours ?

19 Quels sont, selon vous, les aspects de ce cours à améliorer ?

20 Remarques, précisions et suggestions complémentaires :

Institut Provincial de Formation Sociale

Questionnaire d'évaluation du cours de PP

Les résultats de cette évaluation permettront à l'intervenant-e/aux intervenant-es de connaître la façon dont les participants évaluent le cours de PP et de trouver, le cas échéant, des possibilités d'amélioration. Merci de donner librement votre opinion : ce questionnaire est anonyme. Veuillez cocher, pour chaque question, la case qui correspond à votre opinion et ajouter vos remarques complémentaires à la fin.

Vous êtes inscrit dans la section

.....

Vous êtes actuellement inscrit enannée.

ORGANISATION DES TRAVAUX PRATIQUES		Oui	Plutôt oui	Plutôt non	Non	Sans avis
1	Les objectifs du cours de PP sont bien définis	☐	☐	☐	☐	☐
2	Le déroulement des cours de PP a été présenté clairement	☐	☐	☐	☐	☐
3	Les conditions matérielles vous permettent de participer aux rendez-vous	☐	☐	☐	☐	☐
4	La durée des séances est suffisante pour vous permettre d'atteindre les objectifs prévus	☐	☐	☐	☐	☐
5	Les modalités d'évaluation ont été clairement expliquées	☐	☐	☐	☐	☐
6	Les critères d'évaluation vous ont été présentés	☐	☐	☐	☐	☐
7	Les séances de PP complètent bien le stage	☐	☐	☐	☐	☐
ENCADREMENT		Oui	Plutôt oui	Plutôt non	Non	Sans avis
8	Vous obtenez des réponses satisfaisantes à vos questions	☐	☐	☐	☐	☐
9	Les commentaires sur votre pratique vous aident à améliorer la qualité de votre stage	☐	☐	☐	☐	☐
APPRECIATION GLOBALE		Oui	Plutôt oui	Plutôt non	Non	Sans avis
10	Vous avez acquis des habilités nouvelles dans ces stages	☐	☐	☐	☐	☐
11	Globalement, vous appréciez cet enseignement	☐	☐	☐	☐	☐

12 Quels sont, selon vous, les points forts des cours de PP ?

13 Quels sont, selon vous, les aspects des cours de PP à améliorer ?

14 Remarques, précisions et suggestions complémentaires :

Questionnaire d'évaluation du stage

Institut Provincial de Formation Sociale

Les résultats de cette évaluation permettront à l'intervenant-e/aux intervenant-es de connaître la façon dont les participants évaluent le stage et de trouver, le cas échéant, des possibilités d'amélioration. Merci de donner librement votre opinion : ce questionnaire est anonyme. Veuillez cocher, pour chaque question, la case qui correspond à votre opinion et ajouter vos remarques complémentaires à la fin.

Vous êtes inscrit dans la section Vous êtes actuellement inscrit enannée.

ORGANISATION ET CLARTE		Oui	Plutôt oui	Plutôt non	Non	Sans avis
1	Les objectifs du stage ont été clairement explicités	☐	☐	☐	☐	☐
2	Les consignes sont suffisamment claires pour me permettre de réaliser les travaux prévus	☐	☐	☐	☐	☐
3	Le temps alloué au stage est suffisant pour atteindre les objectifs fixés	☐	☐	☐	☐	☐
4	Les documents fournis me permettent de réaliser les travaux prévus	☐	☐	☐	☐	☐
5	Le nombre d'encadrants (enseignants, assistants) est adapté à l'effectif des étudiants	☐	☐	☐	☐	☐
6	Le stage me permet de mieux comprendre la matière enseignée aux cours	☐	☐	☐	☐	☐
7	Le stage me permet de mettre suffisamment en pratique la matière enseignée durant les cours	☐	☐	☐	☐	☐
8	Le stage me permet d'acquérir suffisamment de connaissances nouvelles	☐	☐	☐	☐	☐
9	Le stage me permet d'acquérir suffisamment d'habilités nouvelles (ex : savoir-faire ou savoir-être)	☐	☐	☐	☐	☐
10	Le stage m'a permis d'acquérir les compétences annoncées	☐	☐	☐	☐	☐
ENCADREMENT		Oui	Plutôt oui	Plutôt non	Non	Sans avis
11	Les professeurs de pratique professionnelle sont suffisamment disponibles pour les questions	☐	☐	☐	☐	☐
12	Les professeurs de pratique professionnelle fournissent un feedback constructif	☐	☐	☐	☐	☐
EVALUATION ET RETROACTION		Oui	Plutôt oui	Plutôt non	Non	Sans avis
13	J'ai été clairement informé-e des modalités d'évaluation du stage	☐	☐	☐	☐	☐
14	Les directives pour la rédaction du rapport sont énoncées clairement	☐	☐	☐	☐	☐
APPRECIATION GLOBALE		Oui	Plutôt oui	Plutôt non	Non	Sans avis
15	Globalement, je suis satisfait-e du stage	☐	☐	☐	☐	☐

16 Quels sont, selon vous, les points forts du stage ?

17 Quels sont, selon vous, les aspects du stage à améliorer ?

Questionnaire d'évaluation du stage par le lieu de stage

Institut Provincial de Formation Sociale

Les résultats de cette évaluation permettront à l'IPFS de connaître la façon dont les lieux de stage évaluent le stage et de trouver, le cas échéant, des possibilités d'amélioration. Merci de donner librement votre opinion : ce questionnaire est anonyme. Veuillez cocher, pour chaque question, la case qui correspond à votre opinion et ajouter vos remarques complémentaires à la fin.

Vous accueillez dans votre service des étudiants inscrits dans la section : Bachelier Educateur spécialisé ; Bachelier Conseiller conjugal et familial ; Educateur ; Assistant logistique ; Aide familial-Aide-soignant ; Auxiliaires de l'enfance ; Accueillant d'enfants à domicile.

ORGANISATION ET CLARTE		Oui	Plutôt oui	Plutôt non	Non	Sans avis
1	Les objectifs du stage ont été clairement explicités	☐	☐	☐	☐	☐
2	Les consignes sont suffisamment claires	☐	☐	☐	☐	☐
3	Le temps alloué au stage est suffisant pour atteindre les objectifs fixés	☐	☐	☐	☐	☐
4	Les documents fournis sont compréhensibles	☐	☐	☐	☐	☐
5	Le nombre d'encadrants au sein de votre service est adapté à l'effectif des étudiants	☐	☐	☐	☐	☐
6	Le stage permet de comprendre la matière enseignée aux cours	☐	☐	☐	☐	☐
7	Les objectifs du stage sont en lien avec la pratique du terrain	☐	☐	☐	☐	☐
8	Le stage permet d'acquérir suffisamment d'habilités nouvelles (ex : savoir-faire ou savoir-être)	☐	☐	☐	☐	☐
9	Votre service permet aux étudiants d'assister aux réunions d'équipe	☐	☐	☐	☐	☐
ENCADREMENT		Oui	Plutôt oui	Plutôt non	Non	Sans avis
10	Les professeurs de pratique professionnelle sont suffisamment disponibles pour les questions	☐	☐	☐	☐	☐
11	Les professeurs de pratique professionnelle fournissent un feedback constructif	☐	☐	☐	☐	☐
EVALUATION ET RETROACTION		Oui	Plutôt oui	Plutôt non	Non	Sans avis
12	J'ai été clairement informé-e des modalités d'évaluation du stage	☐	☐	☐	☐	☐
1	Le référent du lieu de stage fournit un feedback constructif à la fin du stage	☐	☐	☐	☐	☐
APPRECIATION GLOBALE		Oui	Plutôt oui	Plutôt non	Non	Sans avis
15	Globalement, je suis satisfait-e du stage	☐	☐	☐	☐	☐

16 Quels sont, selon vous, les points forts du stage ?

17 Quels sont, selon vous, les aspects du stage à améliorer ?

Annexe Q : LE CATALOGUE DES FORMATIONS DISPENSÉES PAR L'IPFS



ENSEIGNEMENT DE
PROMOTION SOCIALE

INSTITUT PROVINCIAL
DE FORMATION SOCIALE

Des clés pour l'avenir



Quand la différence est une force... et qu'elle déforce l'indifférence



Avec l'évolution du monde du travail, la « formation tout au long de la vie » est devenue une nécessité pour tous : salariés, demandeurs d'emploi et entreprises.

La valorisation de chacun implique des adaptations, des mobilités, des progressions, des créations, des formations en individuel et/ou en groupe.

L'Enseignement de Promotion Sociale s'inscrit à part entière dans ce cheminement en valorisant l'émancipation personnelle et professionnelle et la « différence » en tant que richesse individuelle et collective.

Il apporte des innovations quant à la conception des espaces d'apprentissage avec un **éclatement du modèle pédagogique conventionnel**, la multiplicité des lieux et des méthodes.

Les chargés de cours, le personnel éducatif et administratif, la direction et le groupe de classe sont **des dynamiques de soutien** pour chaque étudiant afin de mener à bien son parcours de formation. La réussite est source de fierté personnelle de par le dépassement de soi et le partage avec les autres participants.

Les diplômes délivrés par la Promotion Sociale sont **correspondants aux diplômes délivrés** par les enseignements de plein exercice et ont les **mêmes effets de droit**.

L'Enseignement de Promotion Sociale offre aux adultes un large éventail de formations, organisées d'une manière permanente ou occasionnelle, de niveau secondaire ou supérieur.

Bénédicte NOEL
Directrice

Finalités:

Concourir à **l'épanouissement individuel** en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle (développement des personnes).

Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels (besoins de la société).



Atouts:

La souplesse : le découpage de cet enseignement en modules permet à chacun, en fonction de son profil et de ses objectifs, d'y trouver une formation qui mène à une certification reconnue.

La certification: l'enseignement de promotion sociale est organisé en « unités de formation (UF) éventuellement capitalisables pour l'obtention d'un titre de « section » après réussite d'une épreuve intégrée. La réussite d'une UF donne droit à une attestation de réussite. La réussite d'une section est validée, au niveau de l'enseignement secondaire supérieur par un certificat de qualification (CQ) et, au niveau de l'enseignement supérieur, par un diplôme (bachelier et spécialisation).

La validation des acquis : le Conseil des études est autorisé à prendre en considération les capacités acquises en dehors de l'enseignement (expérience professionnelle, formation personnelle...), pour l'accès aux études, leur déroulement et leur ratification.

L'ouverture : notre enseignement a de nombreux partenaires institutionnels ou issus du monde de l'entreprise qui lui permettent d'assurer des formations concrètes et pratiques aux étudiants mais aussi d'assurer des formations multiples et variées qui peuvent même répondre à des besoins temporaires et/ou urgents.

En moyenne, **chaque année, l'Institut Provincial de Formation Sociale participe à l'épanouissement de 1850 étudiants. 90% de ceux-ci sont insérés ou promus au sein du milieu professionnel, dans les deux années qui suivent leur formation.**



OFFRE DE FORMATIONS

L'Enseignement secondaire supérieur

Secteur de la Santé et du bien-être



Le milieu du bien-être est un monde riche, varié et complet.

Que ce bien-être soit social, professionnel, physique et/ou psychologique, il constitue un réel mode de vie.

S'engager aujourd'hui dans le secteur de la santé et du bien-être, c'est avoir la perspective d'un emploi durable, avec des valeurs fondées sur l'humain.

La croissance de la population, l'allongement de la durée de vie, le stress de la vie quotidienne, l'aspiration au temps libre et à pouvoir rester jeune, dynamique et en forme le plus longtemps possible, la recherche d'équilibre, de médecines douces et préventives, font de la santé et du bien-être un secteur en forte expansion.

Aide-soignant

L'aide-soignant est un professionnel de la santé spécifiquement **formé en matière de soins, d'éducation et de logistique, pour assister l'infirmier et travailler sous son contrôle** dans le cadre des activités coordonnées d'une équipe structurée.

L'aide qu'il apporte permet de **maintenir et/ou de rendre un maximum de confort et d'autonomie** dans la réalisation des activités de la vie quotidienne à toutes les personnes ayant des problèmes de santé au sens large.

Le travail de l'aide-soignant implique de posséder les **qualités humaines** requises pour assurer le bien-être du patient/résident.

Durée : 2 années d'études, 5 jours/semaine, 796 p de stages, dès septembre et/ou octobre.





Assistant en logistique en unités de soins et/ou de services d'urgence

Conforme à l'arrêté créant la fonction d'assistant en logistique en unités de soins, cette formation rendra l'étudiant capable d'accomplir des tâches hôtelières et administratives dans ces unités.

Durée : 1 année d'étude, stage de 312 P, ± 4 jours/semaine, dès septembre.

Secteur Social

Les métiers du social vous amènent auprès d'enfants, d'adolescents, d'adultes ou de personnes âgées.

Afin d'assister ces personnes, votre mission est d'être à l'écoute, d'informer et ainsi améliorer les conditions de vie.

Il faut aussi un esprit d'analyse et d'un bon équilibre psychologique, être très disponible, avoir le sens des contacts humains et du travail en équipe. Ce sont des métiers passionnants qui demandent de l'énergie et un réel investissement personnel.



Accueillant(e) d'enfants

Dans le cadre de la réglementation des milieux d'accueil de l'enfance, il est prévu une formation obligatoire pour les personnes souhaitant accueillir des enfants à leur domicile.

Vous rêvez d'accueillir des enfants...
Voici les conditions:

Être âgée de 18 à 65 ans
Être en ordre de formation
Disposer d'une habitation permettant un accueil de qualité pour les enfants, de bonnes conditions de sécurité et d'hygiène et d'espace.
Être intéressée par l'éducation des tout petits et s'engager à développer un projet d'accueil conforme aux exigences du code de qualité de l'ONE.
S'assurer que tous les membres de votre famille adhèrent pleinement à votre décision d'accueillir des enfants à domicile.

Durée : 1 semestre, 2,5 jours/ semaine, dès septembre et mars.



Aide familial

L'aide familial est une personne qualifiée et compétente, appelée à **intervenir dans les familles**, auprès de personnes âgées, malades ou handicapées en difficulté pour accomplir tous les actes de la vie quotidienne.

Son rôle est de **permettre le maintien à domicile** des personnes et de leur assurer une qualité de vie.

Sa mission s'exerce en étroite **collaboration avec la famille** et/ou l'entourage.

L'aide familial peut contribuer à une **insertion dans la vie sociale** et jouer un rôle important de **prévention**.

Durée : 2 années d'études, 5 jours/semaine, 796 p de stages, dès septembre et/ou octobre.





Auxiliaire de l'enfance

L'auxiliaire de l'enfance est un professionnel qui accueille des enfants confiés par leurs parents en dehors du temps scolaire.

Son action vise à assurer auprès des enfants de 0 à 12 ans une présence stimulante et épanouissante dans des structures d'accueil collectives et/ ou dans un cadre à caractère familial, à assurer un rôle éducatif dans le respect des valeurs et du projet éducatif des parents et des structures qui les emploient.

Durée : 2 années d'études, +5 jours/semaine plus stages, dès septembre et mars.

Educateur

La section vise à former des professionnels pouvant exercer la fonction **d'éducateur classe 2**.

Elle s'adresse aux **personnes motivées par un travail de type social**, dans des institutions pour enfants, pour personnes handicapées ou âgées, dans les écoles...

Durée : 3 années d'études, 2 jours/semaine, 400 heures de stage par an, dès mi-septembre.



L'Enseignement Supérieur

Bachelier conseiller conjugal et familial

Le conseiller conjugal et familial assure des entretiens d'aide portant sur la relation familiale ou de couple, avec des personnes reçues individuellement, en couple ou en groupe.

Son **champ d'intervention** concerne **le couple** dans sa globalité, dans les domaines relationnels, affectifs et sexuels, ou des **jeunes et adultes** sur des questions liées à la vie relationnelle, affective, sexuelle ou familiale.

Durée : 4 ans, le jeudi et des samedis supplémentaires, dès septembre.



Bachelier éducateur spécialisé

L'éducateur est un professionnel qui participe au développement de la personne dans toutes ses composantes individuelles ou sociales.

Cette formation initiale est présentée selon une structure largement polyvalente. Des orientations peuvent se prendre en cours d'études par le choix du stage, du travail de fin d'études et d'une recherche personnelle.

Durée : 3 ou 4 années, le lundi ou mardi et des vendredis supplémentaires, 400 heures de stage par an, dès septembre.

Qualification en gériatrie

Les besoins de santé des personnes âgées présentent de multiples dimensions et demandent la création d'un réseau d'intervenants capables d'utiliser leurs propres compétences pour construire et appliquer en synergie un projet de soins adapté.

Cette spécialisation est accessible aux diplômés : grade ou titre « Infirmier breveté », gradué ou bachelier en soins infirmiers.

Durée : 6 mois, le jeudi dès janvier.



Cadre du secteur non marchand (spécialisation)

La section vise à former des gestionnaires professionnels capables de répondre prioritairement aux vrais besoins du secteur non-marchand en maîtrisant les différents aspects de cette fonction, notamment les coûts, les ressources humaines, et leur financement.

Formation reconnue par l'AWIPH pour exercer les fonctions de chef éducateur et de directeur.

Durée : 4 années, le mardi dès janvier.



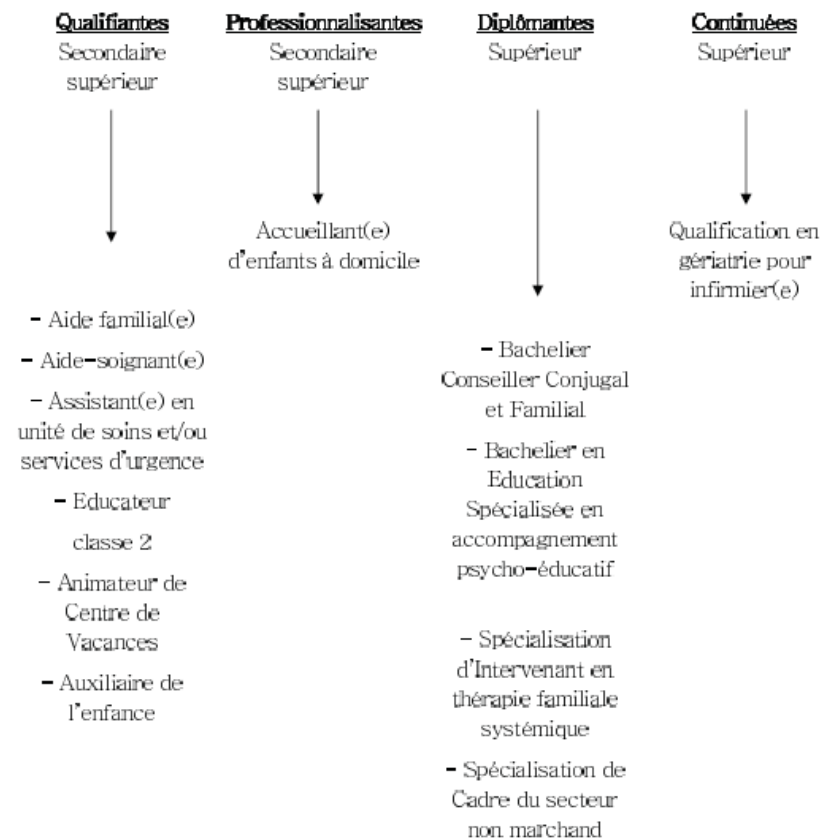
Intervenant en thérapie familiale systémique

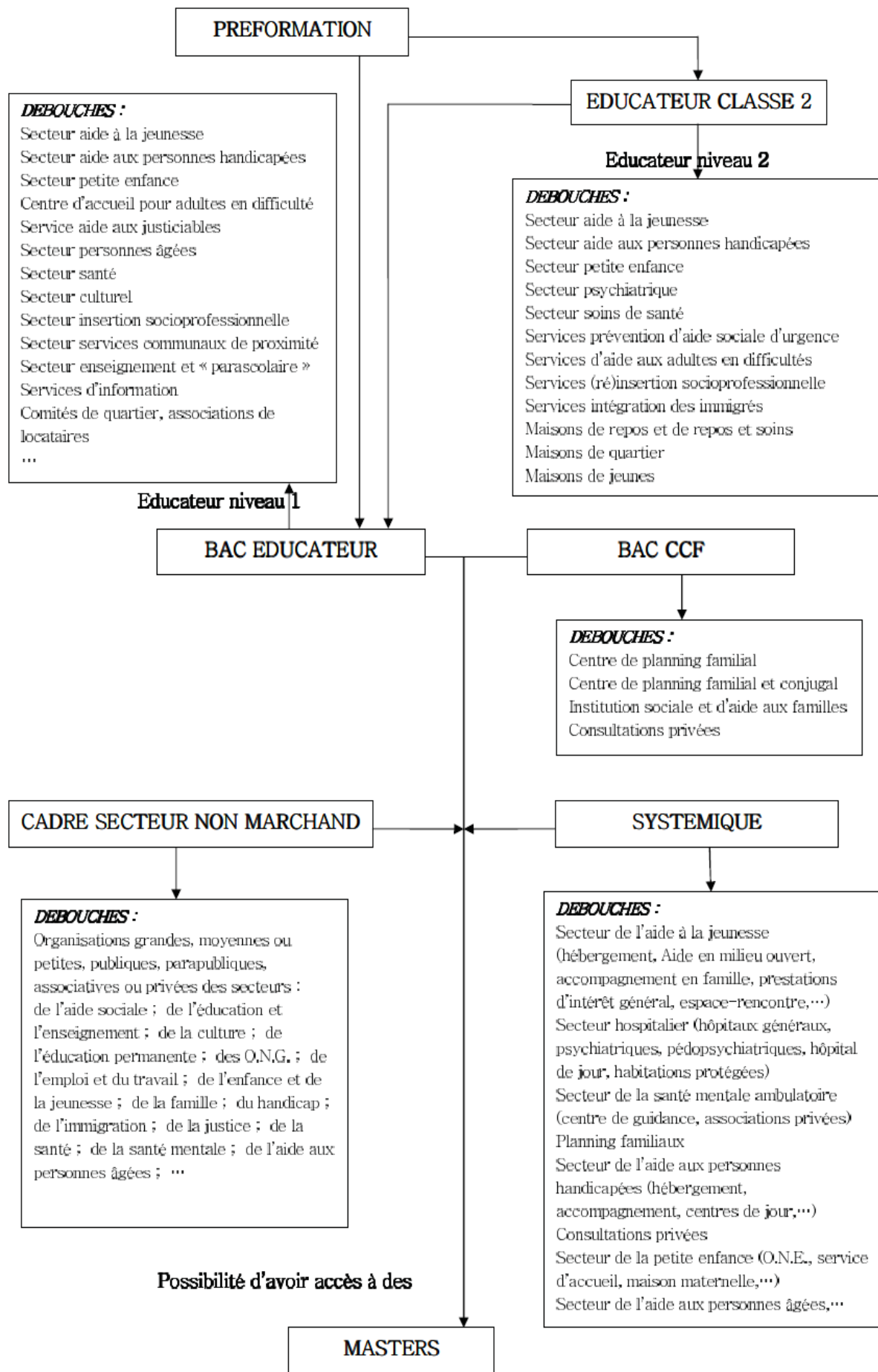
La formation permet aux professionnels médico-sociaux d'aborder les problèmes humains dans leur contexte familial, mais aussi institutionnel et plus largement culturel, avec la rigueur que donne l'épistémologie systémique dans sa perspective autoréférentielle.

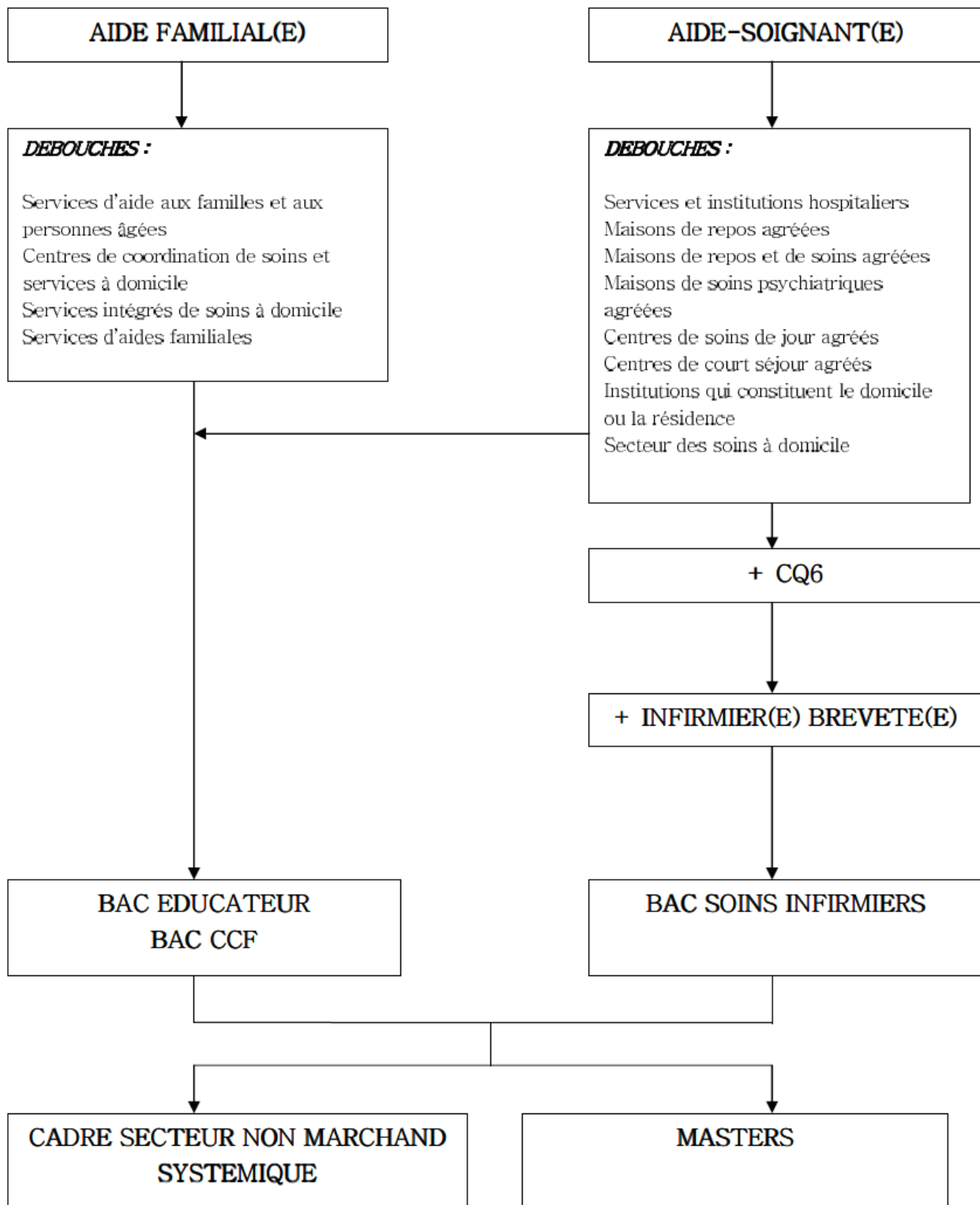
Durée : 4 années, le lundi et des week-ends résidentiels dès octobre.



Un ensemble cohérent de formations du secteur social







ASSISTANT EN LOGISTIQUE



DEBOUCHES :

Milieu hospitalier universitaire, régional
Milieu psychiatrique
Hôpital de revalidation

ACCUEILLANT(E) D'ENFANT A DOMICILE



DEBOUCHES :

Gardiennage
Accueil d'enfant(s) dans un cadre à caractère
familial, autonome ou conventionné avec un
service



AUXILIAIRE DE L'ENFANCE



DEBOUCHES :

Milieus d'accueil des enfants de 0 à 6 ans :
crèches, crèches parentales, pré gardiennats,
maisons d'enfants, maisons communales d'accueil
de l'enfance, halte-garderie
Accueil des enfants durant leur temps libre :
accueil extrascolaire, école des devoirs
Centre de vacances (l'intégration de cet élément
demande confirmation !)
Accueillant(e) d'enfants dans un cadre à
caractère familial, autonome ou conventionné
avec un service
Service de garde d'enfants malades,...

Annexe R : « LA BROCHURE D'INFORMATION RELATIVE À LA SECTION AUDITÉE »

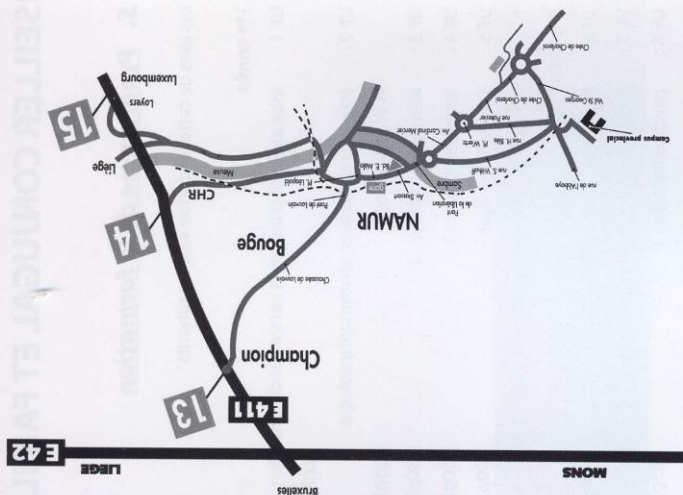


PROVINCE de NAMUR
Enseignement & Formation

Enseignement de promotion sociale

BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL





Horaire du secrétariat
du lundi au vendredi
de 8h30 à 17h30



PROVINCE de NAMUR
Enseignement & Formation
Institut de formation sociale

Campus provincial
Rue Henri Blés, 188-190
5000 Namur
Tél. : 081 77 67 30
Fax : 081 77 69 52
ipform.sociale@province.namur.be
www.formsocial.be

Comment nous rejoindre ???

Le plus simple via les transports en commun :

- En train
Arrêt en gare de Namur et ensuite jusqu'au Campus soit :
- A pied (± 20 minutes)
- En vélo
(possibilité d'en louer un en gare de Namur) :
www.maisondescyclistes.be
- En bus :
ligne 27 qui vous arrêtera au Campus direction Salzinnes
- En voiture : autoroute E42 ou E411
selon votre point de départ
(Privilégiez la sortie Namur Ouest - La Bruyère afin d'éviter les bouchons)

CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL

1. Finalité de la formation

Le conseiller conjugal et familial assure des entretiens d'aide portant sur la relation familiale ou de couple, avec des personnes reçues individuellement, en couple ou en groupe. Son champ d'intervention concerne le couple dans sa globalité, dans les domaines relationnels, affectifs et sexuels. Dans ce cadre, il effectue une animation de groupes de réflexion de jeunes, ou d'adultes, sur les questions liées à la vie relationnelle, affective, sexuelle et familiale et participe à des actions de sensibilisation sur ces questions.

2. Durée de la formation

18 modules étalés sur 3 années scolaires et demi, tous les jeudis de 8h45 à 17h30. Des jours supplémentaires (des samedis) sont fixés en début d'année.

3. Coût de la formation (sous réserve de modification de la réglementation)

Le montant des droits d'inscription de cette formation est proportionnel aux nombres d'heures suivies dans le courant de cette même année.
Possibilité de réduction pour les personnes exonérables (Forem, CPAS, AWWIP ...).

4. Sanction de la formation

La réussite de la formation est sanctionnée par : un « diplôme de Bachelier Conseiller conjugal et familial » tel que prévu dans la réglementation des centres de planning familial.

5. Programme de la formation

Les axes de cette formation sont les suivants :

1^{ère} année

- UF 1 : mise au point d'un projet personnel de formation (60p)
- UF 2 : éléments de base en anatomophysiologie et en psychologie (120p)
- UF 3 : éléments sociétaux - 1 (130p)
- UF 4 : entretien d'aide - 1 (150p)
- UF 5 : stage d'immersion (90p)

2^e année

- UF 6 : techniques d'animation (30p)
- UF 7 : psychopathologie-éthnopsychiatrie (100p)
- UF 8 : psychoséxologie - 1 (85p)
- UF 9 : éléments sociétaux - 2 (96p)
- UF 10 : entretien d'aide - 2 (150p)
- UF 11 : stage d'intervention (240p)

3^e année

- UF 12 : approche de modèles particuliers (30p)
- UF 13 : psychoséxologie (120p)
- UF 14 : éléments sociétaux - 3 (70p)
- UF 15 : entretien d'aide - 3 (150p)
- UF 16 : stage d'intervention - 2 (180p)

4^e année

- UF 17 : Act. prof. supervisée (160p)
- UF 18 : épreuve intégrée de la section (20p)

6. Constitution du dossier

Pour s'inscrire, les étudiants devront se présenter à l'Institut munis des pièces suivantes :

- le certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) ou équivalent et une copie de celui-ci ;
- une copie recto-verso de la carte d'identité $\neq$ la carte d'identité électronique ;
- Le montant du droit d'inscription en liquide ou bancaire

7. Conditions d'admission

La formation est accessible à toute personne titulaire du Certificat d'enseignement secondaire supérieur.

Toutefois, les personnes ne disposant pas dudit certificat pourront accéder à la formation sous réserve de la réussite d'un examen d'admission.

**L'inscription est EFFECTIVE
lorsque le dossier est complet et les
droits d'inscription payés.**

**La fréquentation des cours est obligatoire
pour pouvoir prétendre à la sanction de la
formation et au congé-éducation selon la ré-
glementation en vigueur.**

Annexe S : SONDAGE SUR L'ACCUEIL, L'INFORMATION ET L'INSCRIPTION

Bonjour,

Depuis quelques mois, la direction de l'école a choisi de s'investir dans un processus qualité. Un groupe de travail a été mis en place, visant à mettre en évidence les forces et faiblesses, afin de dégager des pistes pour renforcer la qualité de vie et le bien-être de tous : étudiants, enseignants, membres du personnel administratif.

En complétant ce questionnaire basé sur l'entrée en formation, vous participez au processus, nous permettant de prendre en compte votre avis, votre vécu, et de l'intégrer dans nos analyses et propositions.

Merci dès lors de prendre quelques minutes pour le compléter, et de le déposer dans les boîtes prévues à cet effet dans les classes et au local 112.

Pour les étudiants et enseignants de la Cellule D'évaluation
Interne,

Coordonnatrice Qualité

Ce questionnaire est anonyme.

Question 1 : Qui êtes-vous ?

En quelle section êtes-vous inscrit(e) ? (Ecrire **X** dans la case correspondante.)

AFAS	
ASLO	
BAC CCF	
BAC EDUC	
CSNM	
EDUC 2A	
Auxiliaire de l'enfance	
Pharma	

Préformation	
Systémique	
Enregistrement AS	
Post graduat prat. rel.	
Géronto - MR-MRS	
Autre (précisez)	

Vous venez d'arriver à l'école ☐ oui – ☐ non Vous êtes à l'école depuis an(s)

Vous êtes un homme ☐ , une femme ☐ Vous êtes né en

Vous habitez ville + code postal

Question 2 : Par quels canaux avez-vous connu l'école ?

Internet		Site Internet de l'école	
SIEP		Un (ancien) étudiant de l'école	
Famille / Proches		Un membre du personnel de l'IPFS	
Centre PMS		Affiche: (Précisez l'endroit)	
FOREM		Autre: (Précisez)	
Salon de l'étudiant			
Lieu de travail			
Autres écoles			
Annonce dans la presse écrite: (Précisez le nom du journal)			

Si vous avez des remarques, indiquez-les ici :

Question 3 : Choix de l'école

Dans quelle mesure les éléments repris ci-dessous ont-ils influencé votre choix d'école ?

(-2 = Très peu d'influence +2 = Beaucoup d'influence PC = pas concerné)

	-2	-1	+1	+2	PC
1. Facilités d'accès (proximité, transports, ...)					
2. Réputation, renommée de l'école					
3. Montant du droit d'inscription					
4. L'école propose la formation que je recherchais.					
5. Attait pour la promotion sociale					
6. Flexibilité des études et des horaires					
7. Autre raison: (Précisez)					

Question 4 : Nom de l'école

Quel est le nom que vous utilisez le plus souvent lorsque vous parlez de l'école où vous êtes inscrit(e)?	
Quel est le nom que vous entendez le plus souvent ?	

Question 5 : Accueil

Etes-vous d'accord avec les affirmations suivantes ?

"Lors de mes premiers contacts avec l'IPFS, ..."

(-2 = Pas du tout d'accord +2= Tout à fait d'accord PC = pas concerné)

	-2	-1	+1	+2	PC
1. J'ai trouvé aisément le secrétariat des inscriptions					
2. J'ai été reçu(e) dès ma première visite à l'école					
3. Le temps d'attente avant d'être reçu a été satisfaisant					

4. J'ai été écouté(e), je me suis senti(e) entendu(e) dans mon projet de formation					
5. J'ai eu à ma disposition les brochures d'informations relatives aux formations					
6. La personne qui m'a reçu(e) a pu répondre à mes attentes et questions					
7. Je suis satisfait(e) de l'accès pour les personnes à mobilité réduite					
8. Autre : (Précisez)					
9. Globalement, j'ai été bien accueilli					

Remarques, suggestions :

Question 6 : Information

Etes-vous d'accord avec les affirmations suivantes ?

"Après mon passage à l'IPFS, je me suis senti(e) bien *informé(e)* sur ,,,

(-2 = Pas du tout d'accord +2= Tout à fait d'accord PC = pas concerné)

	-2	-1	+1	+2	PC
1. l'ensemble des offres de formations susceptibles de m'intéresser					
2. la finalité de ces formations					
➤ le titre délivré à l'issue de la formation					
➤ les débouchés					
3. les données nécessaires à la réalisation de la formation de mon choix : →les prérequis et compétences nécessaires					
➤ l'engagement temps requis pour l'ensemble de la formation					
➤ la charge financière à supporter					
➤ les démarches administratives à effectuer en vue de l'inscription					
<i>Je me suis senti(e) bien informé(e) sur</i>	-2	-1	+1	+2	PC
4. l'organisation des études					
➤ description globale du cursus					
➤ le contenu et la forme des cours, des UF					
➤ les stages					
➤ les évaluations (types, exigences,...)					
➤ les horaires, la durée des études					
➤ la charge de travail					
➤ le nombre de participants					
➤ la date et les modalités organisationnelles de la rentrée					
5. les engagements et obligations individuels attendus					
➤ les conditions générales d'inscription					
➤ les présences / les absences aux cours et leurs conséquences					
6. les ressources et contraintes administratives					
➤ le statut étudiant (chômage, congé éducation,...)					

➤ les formalités d'inscription ➤ les documents administratifs liés à l'entrée en formation					
7. la personne qui m'a reçu a pu répondre à mes attentes et questions					
8. les entretiens téléphoniques et échanges mail m'ont évité tout trajet inutile					
9. Autre :					
10. Globalement, les informations reçues ... m'ont semblé complètes et pertinentes avant ma formation ➤ me semblent adéquates au vu de mon parcours de formation ➤ j'ai été bien informé(e)					

Citez 2 points positifs à maintenir dans le processus d'accueil et d'information

1. .
2. .

Citez 2 points faibles à développer et à créer

1. .
2. .

Question 7 : Inscription

Votre inscription a-t-elle été réalisée en un seul rendez-vous ? OUI – NON

Expliquez :

Les formulaires vous semblent-ils clairs et accessibles ? OUI – NON

Expliquez :

Question 8 : Réinscription (uniquement pour les étudiants qui ont plus d'un an d'ancienneté à l'école)

	oui	non
1. J'ai été informé des modalités de réinscription		
2. J'ai reçu les informations claires pour le paiement		
○ Délai		
○ Montant		
3. Mon mode de paiement privilégié est :		
○ Liquide		
○ Bancontact		
○ Virement bancaire		
○ Autre ☺		
4. J'ai été invité à signaler un éventuel changement administratif (nouvelle adresse, téléphone, carte d'identité...)		
5. Autre :		

Question 9 : pour terminer...

(-2 = Pas du tout d'accord +2= Tout à fait d'accord)

	-2	-1	+1	+2
Je suis satisfait de ce questionnaire				

Des remarques, des suggestions...

Désireux d'être informé de la suite de cette démarche qualité ? Laissez-nous vos coordonnées !

Ci-dessous ou sur une autre feuille, afin de respecter votre anonymat.

Nom :

Adresse mail :

Merci pour votre participation !

Annexe T : SONDAGE SUR LES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES

Tableau à compléter pour chacun des cours dispensés : entourez plusieurs propositions si nécessaire.

Nom et Prénom de l'enseignant	
-------------------------------	--

Bachelier concerné	• Bac. Éducateur spécialisé • Bac. CCF.
UF concernée (nom et numéro)	
Intitulé complet du cours	
Support du cours	• Syllabus (version papier) • Syllabus (version informatique) • Prise de notes par étudiants • Notes complémentaires (version informatiques) • Notes complémentaires (version papier) • Autre :
Au sein du support, les étudiants peuvent trouver :	• Capacités terminales évoquées • Degrés de maîtrise évoqués • Modalités d'évaluation annoncées • Table des matières / Sommaire du cours présent(s) • Lexique annexé • Autre :
Méthodologie / Pédagogie	<u>Décrivez votre manière de procéder pour dispenser le cours concerné :</u> Ex : magistral, interactif, jeux rôle
Evaluation (choix par ligne)	• Sommative • Formative • Dispensatoire (donc sommative) <u>Si formative :</u> - Combien de fois cette évaluation est pratiquée/ensemble séances de cours ?..... <u>Si dispensatoire :</u> - A quel moment du processus se fait-elle ? - De quel pourcentage (proportion) du cours dispense-t-elle ? <u>Votre évaluation sommative se réalise :</u> • Par groupe : % • Individuellement : % <u>Votre évaluation sommative se déroule :</u> • A cahier ouvert : % • A cahier fermé: % <u>Au regard des CT, votre évaluation sommative se présente sous forme :</u> • Ecrite : % • Orale : % - Avec l'aide d'une grille d'indicateurs ? OUI - NON <u>Votre évaluation sommative se compose de :</u> • Questions fermées : % • Questions ouvertes : % <u>Les questions de votre évaluation sommative sont des :</u> • Mises en situations professionnelles : % • Questions théoriques : % • QCM : % Autre : : %

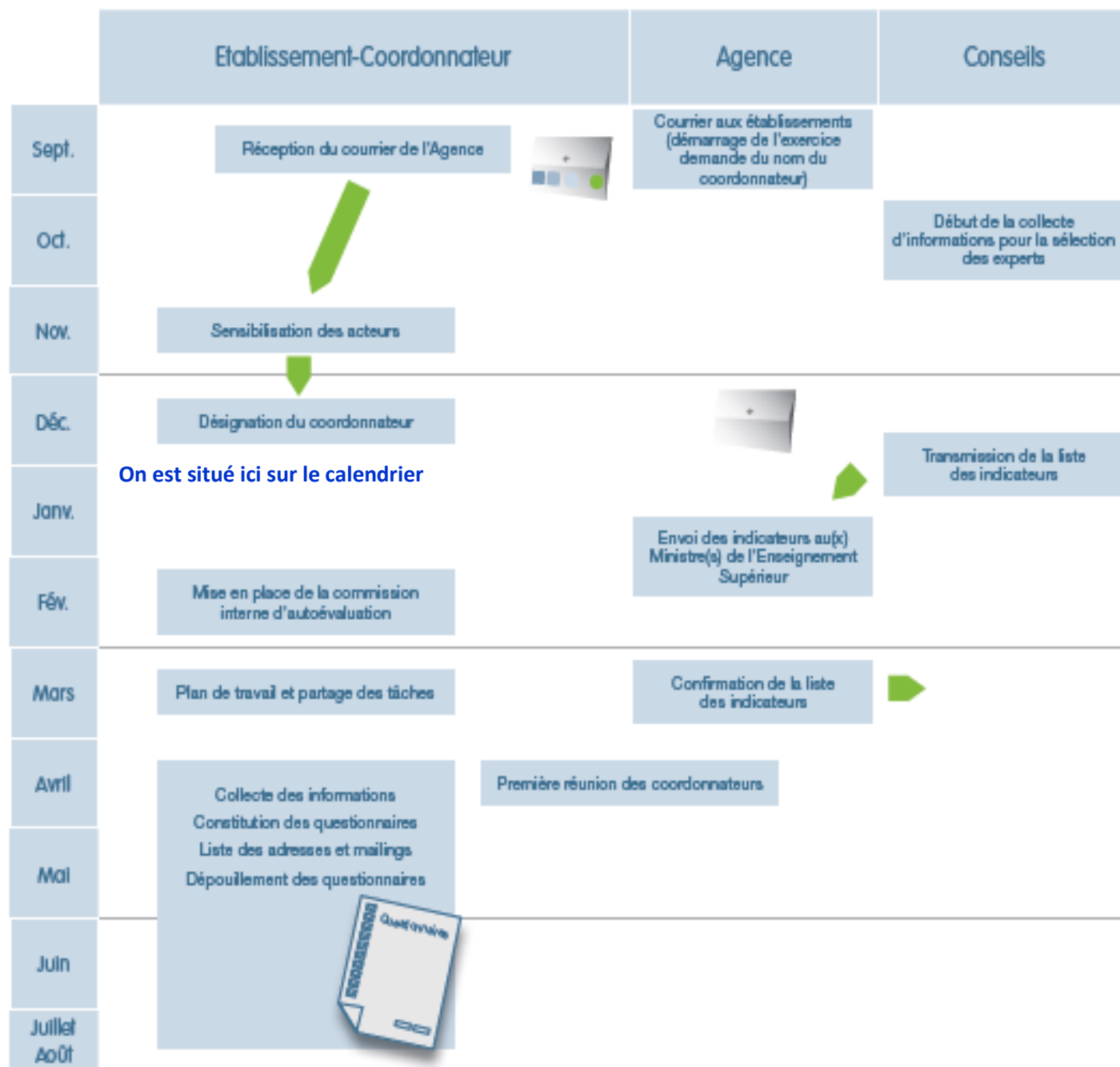
NB : SOMMATIVE = certificative de la note finale du cours / **FORMATIVE** = non certificative, informative avec feedback, intervient dans le dispositif d'apprentissages / **DISPENSATOIRE** = certificative d'une partie du programme du cours

Annexe U : CALENDRIER GÉNÉRAL

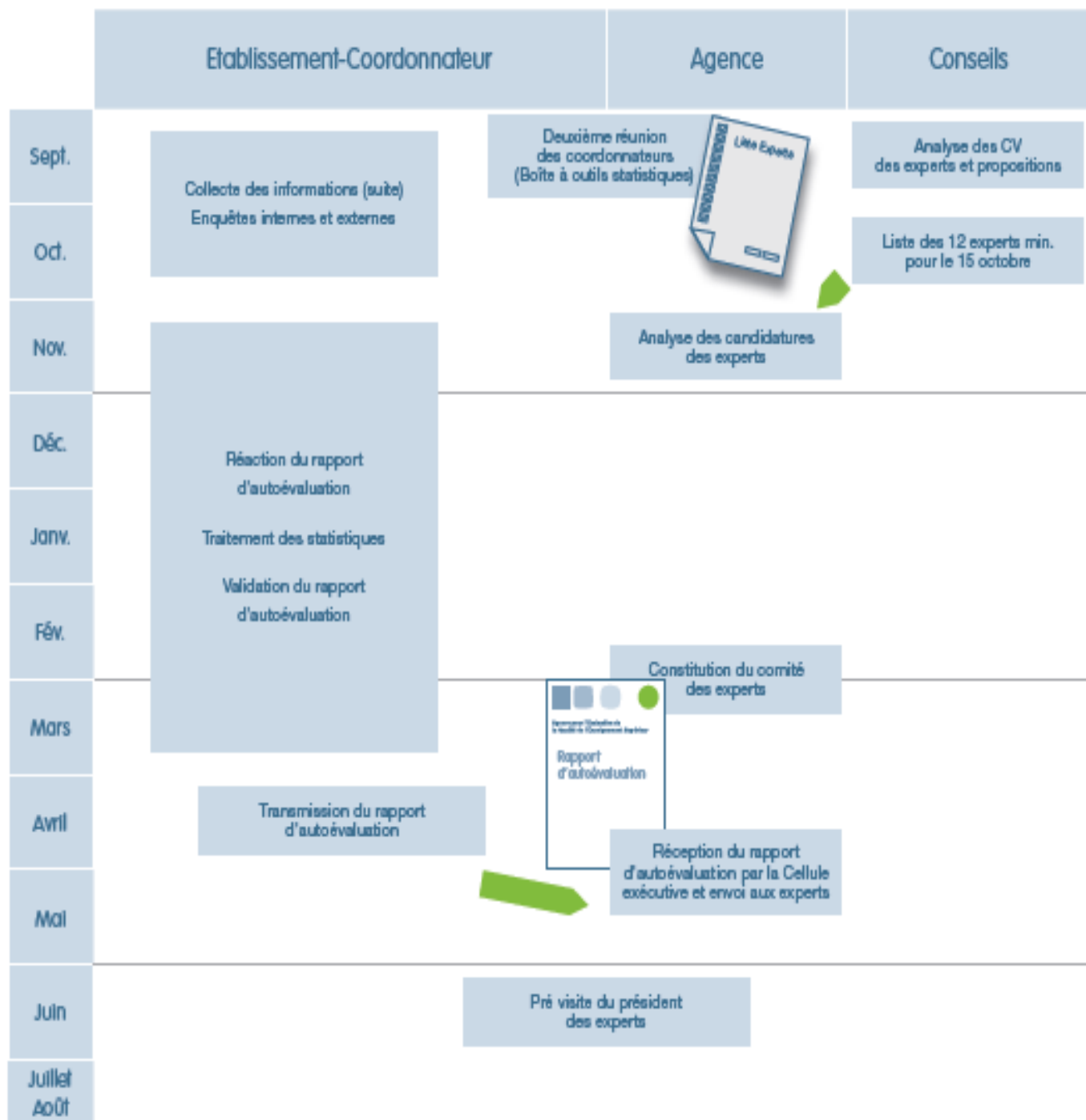
CALENDRIER – MOMENTS CLES - ECHEANCES

Les dates d'évaluation spécifiquement associées à notre école et donc à l'évaluation des bacheliers éducateurs spécialisés et conseillers conjugaux et familiaux n'ont pas encore été publiées sur le site de l'AEQES. Le plan décennal nous précise que N (= année d'évaluation externe) est prévue pour l'année académique 2015-2016. Aussi, il vous est présenté ci-dessous le calendrier sous forme de fourchettes de dates.

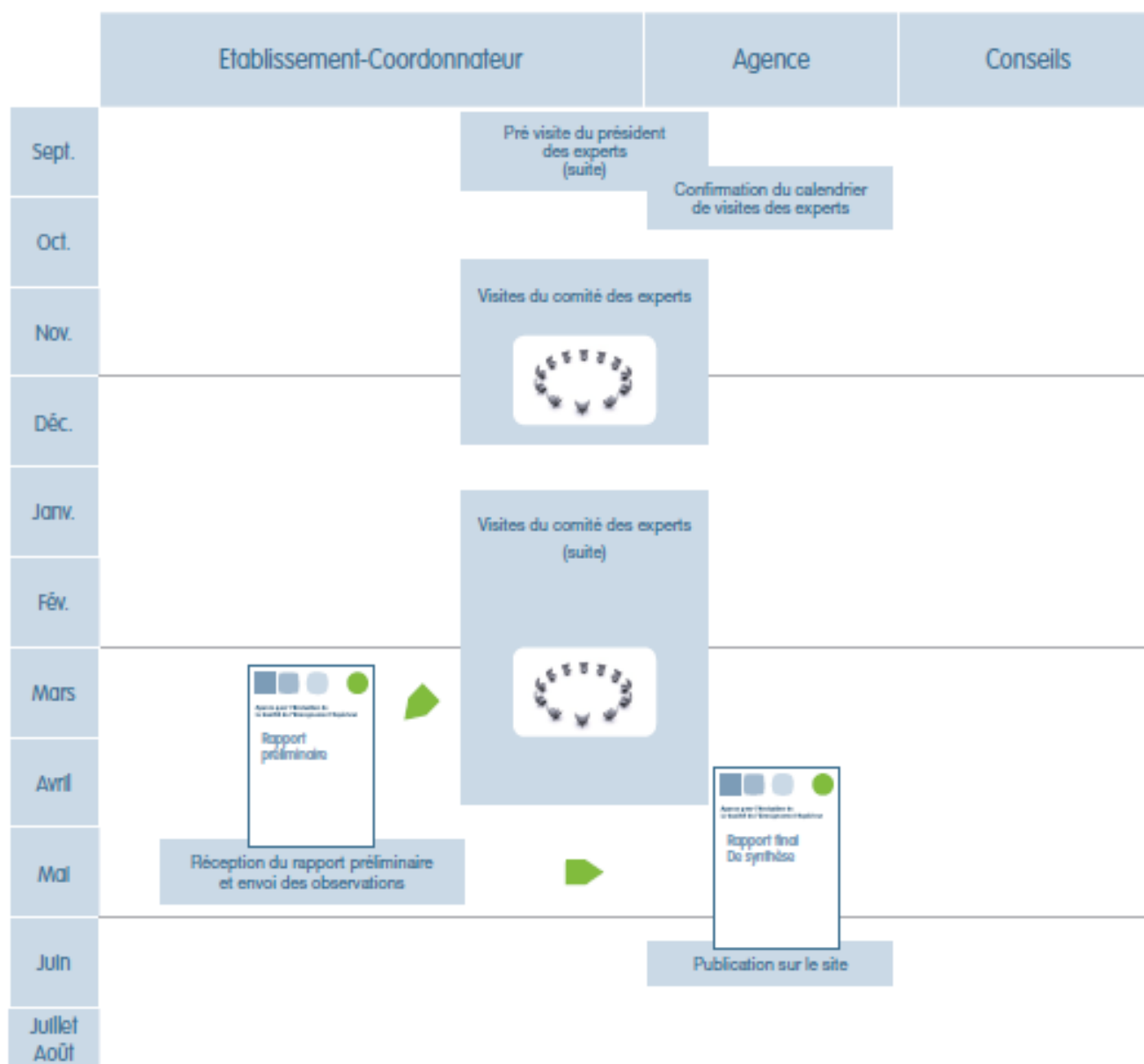
n-2 = Année académique 2013-2014



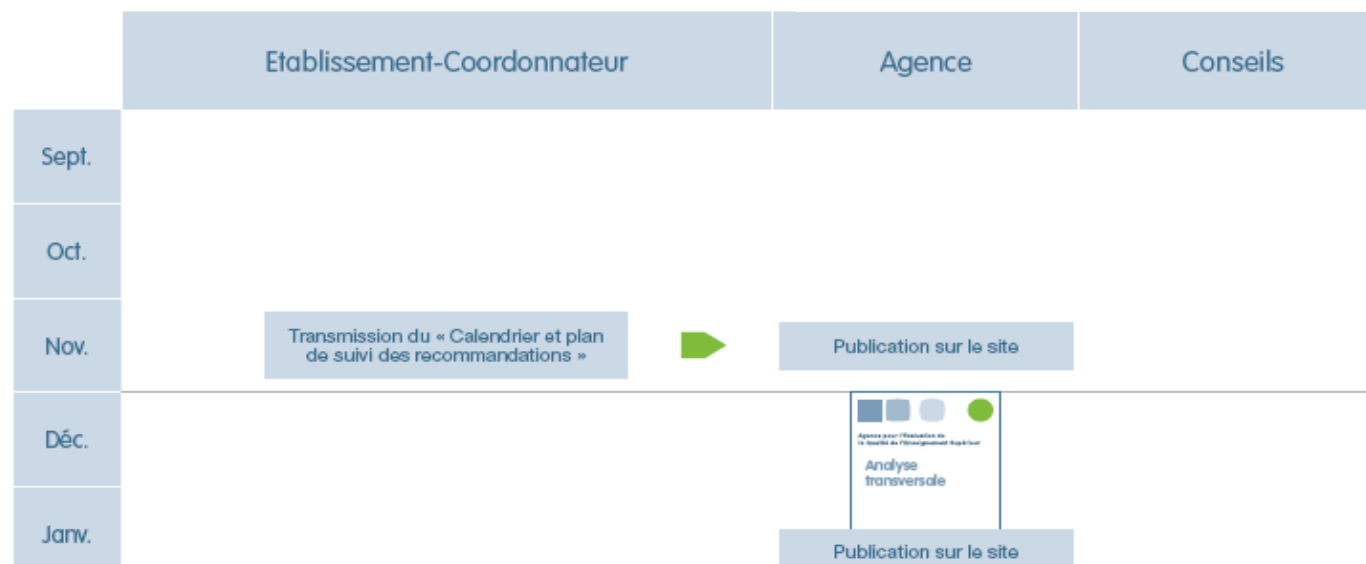
n-1 = Année académique 2014-2015



n = Année académique 2015-2016

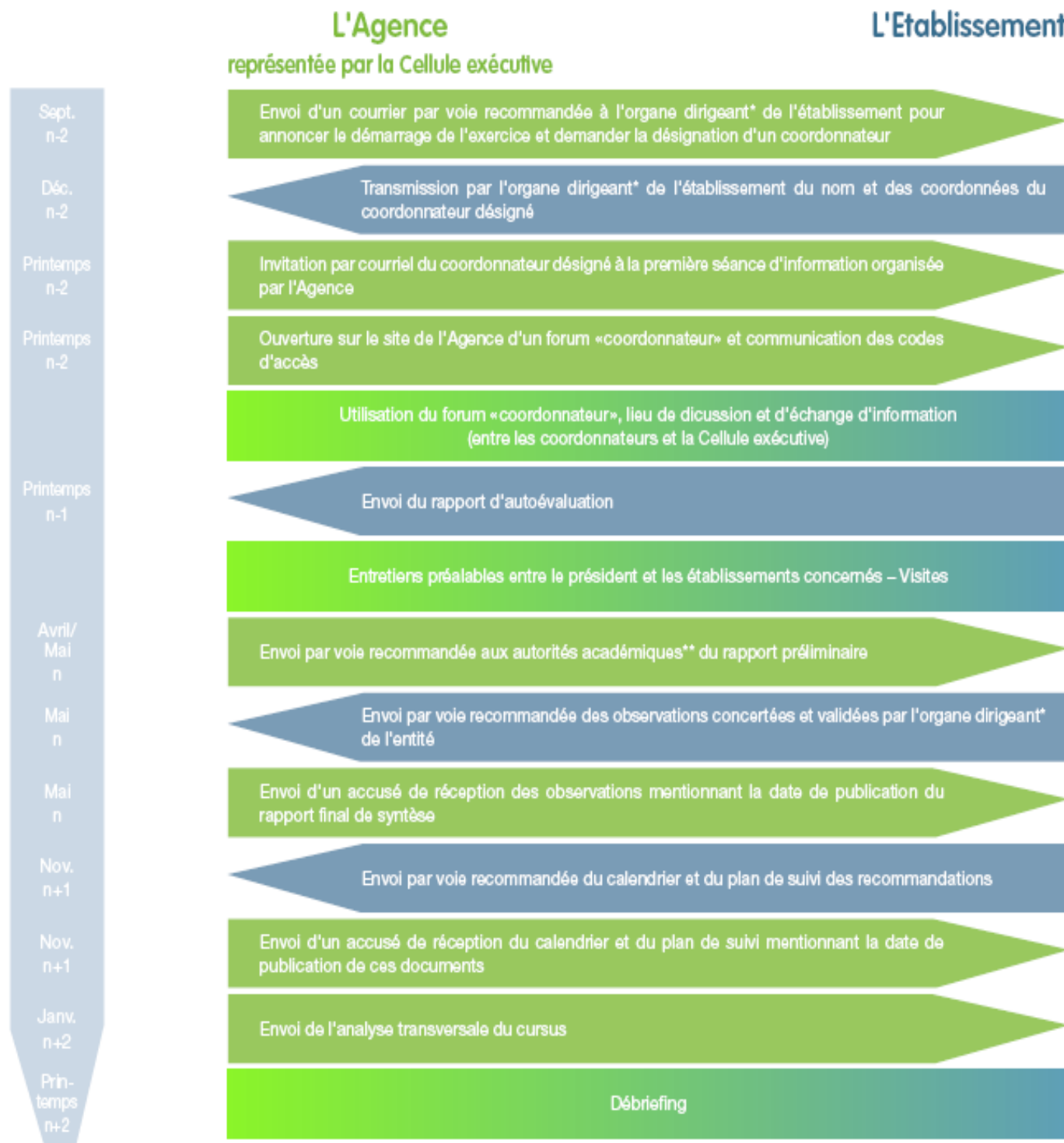


n+1 = Année académique 2016-2017



Communication entre l'AEQES et notre établissement :

Actuellement, nous savons que la première réunion des coordonnateurs qualité aura lieu en juin 2014 mais la direction n'a pas encore reçu de courrier de convocation officielle de l'AEQES.



Face à ce calendrier, nous nous fixons 5 temps de travail :

DIFFERENTS TEMPS DE TRAVAIL	OBJECTIFS VISES
<u>Temps 1</u> : de janvier 2014 à juin 2014	• diagnostiquer pour chacun des 5 critères nos FFOR (= forces, faiblesses, opportunités, risques) • se donner les moyens de récolter les informations nécessaires pour la réalisation de notre rapport d'évaluation interne (en réalisant par exemple des entretiens individuels envers les étudiants diplômés, des analyses documentaires, des questionnaires adressés aux chargés de cours, des focus groupes envers les étudiants...) • Mettre en place quelques actions à court terme
<u>Temps 2</u> : de juin 2014 à la remise du rapport d'évaluation interne	• Effectuer la lecture de plusieurs rapports d'évaluation interne (autres établissements) fin de s'imprégner de leur structure, de la manière dont les forces ont été mises en avant, dont les faiblesses ont été déjà palliées... • Rédiger notre rapport d'évaluation interne • Valider le rapport « mention lu et approuvé par tous : chargés de cours, étudiants, direction... » • Réaliser un premier plan d'actions à moyen terme
<u>Temps 3</u> : de la remise du rapport d'évaluation interne à la visite des experts (entre octobre 2015 et avril 2016)	• Mise en pratique des premiers objectifs du plan d'actions • Se préparer à la visite du comité d'experts
<u>Temps 4</u> : de la visite des experts à la remise du plan de suivi (vers novembre 2016)	• Faire la lecture de plusieurs plans de suivi fin de cibler la forme qui nous convient le mieux (sous forme de tableaux, d'organigrammes...) • Elaborer notre plan de suivi = ensemble des actions priorisées à long terme face auxquelles nous nous engageons (en tenant compte des remarques orales des experts durant la visite)
<u>Temps 5</u> : de la remise du plan de suivi à la session d'évaluation suivante pour le même bachelier	• Faire la lecture de notre évaluation externe rendue publique sur le site de l'AEQES afin de cibler d'autres aspects à améliorer pour viser un enseignement de qualité • Adapter notre plan de suivi suivant les remarques effectuées dans le rapport des experts • S'engager dans la coordination qualité d'autres bacheliers (accompagner les chargés de cours, partager son expérience...) • Maintenir le dynamisme de la démarche qualité en effectuant des retours sur les actions menées (penser aux mini audits)

Annexe V : PLAN STRATEGIQUE

N-2 → 2013-2014					
JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
Diagnostic par GT/dimension + reception courrier AEQES				diagnostic et SWOT	

N-1 → 2014-2015					
JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
		Prioriser axes + mener actions + effectuer retroaction (reajuster)			
JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
			Redaction du REI	Redaction du REI	relecture REI

N → 2015-2016					
juillet	aout	septembre	octobre	novembre	decembre
		Preparer visite experts			
janvier	fevrier	mars	avril	mai	juin

Echéances : QUAND		Objectifs : BUTS	Personnes responsables : QUI	Actions : QUOI	Outils : AVEC QUOI/QUI
N-2 2013-2014	Janvier- Avril	- Entrer dans la 1 ^{ère} phase en posant un diagnostic sur le fonctionnement global de l'IPFS face aux 4 critères mesurés par l'AEQES	- Professeurs (dimensions 2.1, 2.2, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 4.3, 4.4) - APEF, staff direction (dimensions 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 4.1) - Louise Fossion et Disy C (dimension 4.2) - Etudiants représentants de leur bachelier - Disy C. (personne relais)	- Formation de groupes de travail pour chaque dimension - Planification de réunions de rencontre pour et par chaque GT - Rédaction d'un document de synthèse par GT et par dimension - Lecture du document de synthèse général par les parties prenantes	- Documents de référence relatifs à la politique de gouvernance + promotion sociale fournis par APEF - Document de construction collective en ligne - Ressources informatiques de l'IPFS - Document de synthèse relatif au volet pédagogique (méthodologie, modalités d'évaluation...) face à l'enquête auprès des professeurs et des étudiants
	Mars	- Fixer échéances précises pour l'IPFS des deux sections auditées - Préciser calendrier (fin du diagnostic, analyse SWOT, actions à CT)	- Direction - Disy C.	- Réception courrier AEQES par IPFS - Diffusion des dates fixées pour remise du REI et de visite du comité d'experts	
	Mai	- Rendre la démarche qualité transparente et accessible	- Disy C. - Membres du CP - Membres de la CEI	- Validation par la CEI et le CP du document de synthèse diagnostique	- Soutien et orientation de Dimitri Deflandre, agent CPEONS

	- Entrer dans la seconde phase en identifiant nos forces, nos faiblesses, nos opportunités et nos risques suivant différents critères = poser une réflexion, une analyse - Cibler des axes prioritaires de travail organisant les actions à venir	- Disy C - Membres des GT regroupés en fonction des critères - Disy C. - Membres du CP - Membres de la CEI	- Réaliser une analyse SWOT pour chaque critère du référentiel AEQES - En regard à l'analyse SWOT et au document de partage en ligne, cibler des actions centrales relatives à des axes de travail (notre fil rouge, notre cadre de travail) - Effectuer une table ronde menant à des pistes d'actions autour de la notion d'inclusion des parties prenantes de la démarche qui ne sont pas encore intervenues (ex : lieux de stage)	- Document dans guide Qualité - Document de partage collectif en ligne complété par les GT comprenant des pistes d'actions - Soutien et orientation de Dimitri Deflandre, agent CPEONS
Mai - Juin	- Définir les formes de démarches d'évaluation - Expliquer les principales étapes de l'évaluation interne et externe - Ouvrir un forum à destination des coordonnateurs sur le site internet de l'Agence	- Disy C.	- 1^{ère} réunion des coordonnateurs qualité	

N-1 2014-2015	Juillet - Août	- Anticiper le moment de rédaction à venir	- Disy C.	- Se familiariser avec la forme définitive de notre REI	- REI autres établissements - Anne-Marie (direction école de Promotion sociale à Liège) et Benoit Mordant (Namur), partenaires de rédaction - Sondage téléphonique (voir informations et expérience de D. Deflandre)
	A partir de septembre	- Entrer dans des actions concrètes suivant nos besoins, nos axes prioritaires - Redynamiser les parties prenantes (quick Win)	- Disy C. - Membres du CP - Membre de la CEI	- Prioriser les actions ciblées (à CT, à MT et à LT) - Fixer des actions CT et MT calendrier - Fixer le cadre (objectif, échéance, personne responsable, étapes à mener...) de 2 ou 3 actions à MT - Mise en œuvre d'actions à CT - Se donner les moyens de concrétiser les premières étapes d'actions à MT	- Document dans guide Qualité
	Octobre	- Expliciter des contenus relatifs aux outils statistiques disponibles	- Disy C.	- Seconde réunion des coordonnateurs qualité	
	Janvier - Février	- Constater les résultats obtenus par les premières actions - Prévoir des actions correctives éventuelles	- Nouveaux GT - Disy C - Staff de direction	- Effectuer des feedback sur les actions menées (rétroaction = réajustement) - Mettre en place des réunions de suivi (réunions courtes) des actions à MT menées = mesurer l'état d'avancement	- Calendrier fixé au préalable (mai 2014)

Janvier - juin	- Rédaction du REI - Veiller à la transparence de la démarche qualité et à l'implication de toutes les parties prenantes - Préciser les actions à venir en organisant le plan suivant nos axes de travail (= s'engager à long terme dans la qualité)	- Tous les chargés de cours et experts des bacheliers concernés - Staff de direction - étudiants - Mme Marlière - Amaud Mathy et Dimitri Deflandre, agents CPEONS chargés de la relecture	- Partager le REI pour lecture par la CEI - Validation et modifications éventuelles du REI - Construire un plan d'actions propre à l'IPFS et aux sections auditées	- Plans actions mis à disposition par d'autres établissements
Date de remise du REI	- Transmettre le rapport et répondre aux demandes de l'agence	- Disy C - Direction	- Envoyer le REI à l'AEQES - Envoyer une copie à Mme Marlière	
Après la remise du REI	- Impliquer les anciens étudiants (diplômés) des bacheliers concernés - Préparer la visite des experts afin de se placer dans des conditions favorables à l'évaluation externe.	- Tous les chargés de cours et experts des bacheliers concernés - Disy C - Staff de direction - Représentants des étudiants - Staff administratif	- Effectuer une enquête sur base d'un échantillon représentatif d'anciens étudiants (diplômés) - Fixer une date pour effectuer une séance de partage avec des chargés de cours et personnes extérieures ayant une expérience dans le domaine de l'audit externe - Construire un tableau pour déterminer qui sera présent (en cours = disponible) et avec Disy C et la direction pour accueillir les experts - Disposer dans le local qualité les documents nécessaires à la consultation - Faire le bilan des actions menées depuis la remise du REI	- Documents de l'Université de Lausanne

N 2015-2016	Septembre – la visite des experts	- Pérenniser les axes de travail par la mise en œuvre de premières actions - Constater les résultats obtenus par les premières actions - Apprécier l'avancement des actions menées - Prévoir des actions correctives éventuelles	- Nouveaux GT - Disy C - Staff de direction	- Mise en œuvre d'actions à CT - Se donner les moyens de concrétiser les premières étapes d'actions à MT - Effectuer des feedback sur les actions menées (rétroaction = réajustement) - Mettre en place des réunions de suivi (réunions courtes) des actions à MT menées = mesurer l'état d'avancement - Diffuser le calendrier modifié	- Calendrier fixé au préalable (mai 2014)
	Octobre	- Rendre la démarche qualité accessible et transparente	- Disy C - Direction	- Réception du courrier de confirmation de la date de la visite des experts - Diffusion de l'information reçue	- Calendrier fixé au préalable (mai 2014)
	Visite des experts (Septembre 2015 – Mars 2016 ?)	- Réaliser l'audit externe dans une optique d'évaluation formative constructive	- Représentants des chargés de cours - Disy C - Staff de direction - Représentants des étudiants - Staff administratif	- Accompagner, accueillir le comité des experts lors de leur audit externe, répondre à leurs questions	
	3 mois maximum après la visite des experts	- S'engager dans la démarche qualité sur du long terme - Faire le bilan analytique de l'intégration de la démarche qualité dans l'IPFS au travers d'une auto évaluation	- Nouveau GT - Disy C - Staff de direction	- Rendre à l'AEQES le plan de suivi d'actions à LT rédigé sur base des commentaires oraux et du rapport préliminaire des experts - Envoyer le plan de suivi à Mme Marlière + le rapport préliminaire	- Plans de suivi mis à disposition par d'autres établissements - Guide qualité - Rapport préliminaire des experts avec nos FFOR
N+ 1, 2...		- Intégrer la démarche qualité comme processus de fonctionnement interne à l'IPFS	- Tous les chargés de cours et experts des bacheliers concernés - Disy C. - Staff de direction - Staff administratif	- Lecture du REE publié sur le site de l'AEQES relatif à notre établissement mais également le rapport transversal général des bacheliers Educ spécialisé et CCF - S'engager dans notre plan de suivi à long terme - Préparer les audits d'autres bacheliers	- REE sur le site de l'agence - RET sur le site de l'agence